BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

BUREAU DES MARCHANDS DRAPIERS DE PARIS

Façade conservée aujourd'hui au musée Carnavalet.

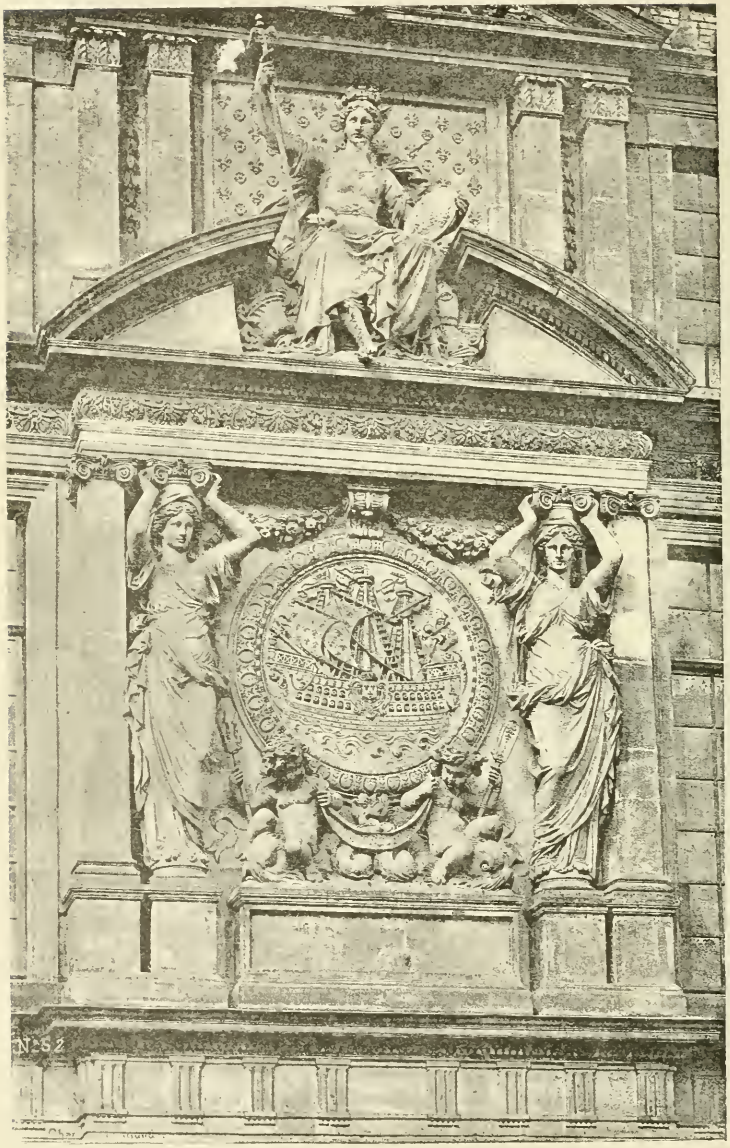

Frontispice du premier volume.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

CONSTITUÉE DANS LE BUT DE VEILLER SUR LES MONUMENTS D'ART

ET SUR LA PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DE PARIS

(**Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités et Souvenirs historiques**)

Autorisée par arrêté préfectoral du 21 avril 1885.

Vigilando, agendo...

PREMIER VOLUME

PUBLIÉ PAR LES SOINS DE

M. CHARLES NORMAND

AVEC LE CONCOURS DE MM. AUGÉ DE LASSUS, DE CHAMPEAUX, CHARDON, JULES COMTE, FAVRE, CHARLES GARNIER, GERSPACH, EDMOND GUILLAUME, ADOLPHE GUILLON, E. LANSYER, LAMEIRE, LEMONNIER, ALBERT LENOIR, PAUL MARMOTTAN, DE MÉNORVAL, MONTEIL, EUGÈNE MUNTZ, POL NICARD, CHARLES NUITTER, MARIO PROTH, QUESTEL, ARTHUR RHONÉ, ROSIÈRES, RUPRICH-ROBERT, ÉLISÉE RECLUS, PAUL SEDILLE, MAURICE DU SEIGNEUR, CHARLES SELLIER

Accompagné de nombreuses gravures hors texte et dans le texte, d'une eau-forte et d'héliogravures.

1886/87

PARIS

Adresser les communications et demandes de bulletins
au Cercle de la Librairie, 117, boulevard Saint-Germain.
Autre dépôt à la Librairie centrale d'architecture, 13, rue Bonaparte

SOCIÉTÉ

DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

AUTORISATION PRÉFECTORALE

Nous, Préfet de Police,

Vu la demande à nous adressée le 7 février 1885, par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une association fondée à Paris sous la dénomination de : *Société des Amis des Monuments Parisiens;*

Ensemble les statuts de la dite association ;

Vu l'art. 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

L'Association organisée à Paris sous la dénomination de : *Societé des Amis des Monuments Parisiens*, est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ARTICLE 2

Sont approuvés les statuts sus-visés tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3

Les membres de l'association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au Commissaire de Police du quartier sur lequel auront lieu les réunions ;

2° N'apporter, sans notre autorisation préalable, aucune modification aux statuts tels qu'ils sont ci-annexés ;

3° Faire connaître à la Préfecture de Police, au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales ;

4° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts, sous peine de suspension ou de dissolution immédiate ;

5° Nous adresser, chaque année, une liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des sociétaires, la désignation des membres du bureau, sans préjudice des documents spéciaux que la société doit également fournir chaque année sur le mouvement de son personnel et sur sa situation financière.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au Commissaire de Police du quartier Saint-Germain-des-Prés, qui le notifiera au président de l'association et en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 21 avril 1885.

Le Préfet de Police,
Signé : E. Camescasse.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général,
Signé : Gragnon.

NOTIFICATION. — L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le vingt-neuf avril,

Nous, Louis Étienne Gruet, Commissaire de Police de la Ville de Paris, plus spécialement chargé du quartier Saint-Germain-des-Prés, Officier de Police judiciaire, Auxiliaire du Procureur de la République,

Notifions à M. Lenoir, demeurant rue Bonaparte, 14, un arrêté de Monsieur le Préfet de Police en date du 21 courant, par lequel il a autorisé à se constituer et à fonctionner régulièrement une Société organisée à Paris sous la dénomination de : *Société des Amis des Monuments Parisiens*, dont il est le président, et qui a son siège provisoire boulevard Saint-Germain, 215.

Nous lui remettons en conséquence, avec son annexe, ampliation dudit arrêté, en l'invitant à se conformer aux conditions qu'il renferme, et, en outre, à nous remettre trois exemplaires, s'il les fait imprimer, des statuts de la Société, contenant le texte *in extenso* dudit arrêté et de celui de la notification.

Le Commissaire de Police,
L. Gruet.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DES
AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

STATUTS

Article premier. — La Société des *Amis des Monuments Parisiens* est constituée dans le but de veiller sur les œuvres d'art et sur la physionomie monumentale de Paris.

Art. 2. — Elle a son siège à Paris.

Art. 3. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Comité à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société domiciliés depuis au moins trois mois dans le département de la Seine.

Les Dames peuvent faire partie de la Société.

Art. 4.—Le MINIMUM de la cotisation est fixé à six francs par an.

Tout membre peut convertir sa cotisation annuelle en un versement unique de 100 francs[1].

Art. 5. — La Société est administrée par un comité de soixante membres nommés en assemblée générale.

Le comité se renouvelle par cinquième chaque année.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Art. 6. — Le comité nomme le bureau parmi ses membres.

Art. 7. — Le bureau se compose de :

Un Président;

Trois Vice-Présidents;

Un Secrétaire général et trois Secrétaires adjoints;

Un Archiviste;

Un Trésorier.

Art. 8. — Le comité a plein pouvoir pour agir au nom de la So-

1. M. *Mouttet* veut bien se tenir toute la journée au siège de la Société historique. — Adresser les cotisations par mandat à M. *Rhoné*, trésorier, 10, rue du Pré-aux-Clercs, afin d'éviter les frais de recouvrement. — M. *Duclos* ira toucher à domicile les cotisations des Sociétaires qui le désireraient.

ciété, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter dons et legs, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Art. 9. — La présence du cinquième des membres est nécessaire pour rendre valables les décisions du comité quand il s'agit d'engager une dépense.

Art. 10. — La Société se réunit en assemblée générale deux fois par an, pendant les mois d'avril et de novembre, pour y délibérer sur les affaires indiquées à son ordre du jour.

Art. 11. — Le Bureau prépare le Budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Art. 12. — Dans l'Assemblée générale d'avril il sera donné lecture de deux rapports, approuvés par le Comité : dans le premier, le Secrétaire général indiquera l'état et les travaux de la Société pendant l'année écoulée; dans le second, le Trésorier exposera la situation financière de la Société.

Ces rapports doivent être approuvés par l'Assemblée générale.

Art. 13. — Tout Sociétaire qui pendant deux années consécutives n'aura pas payé sa cotisation sera rayé de plein droit.

L'exclusion d'un membre est prononcée sans appel par le Comité après audition de deux représentants, au choix de ce membre, dans une réunion composée du tiers au moins du Comité et sur le vote des deux tiers des membres présents.

Art. 14. — Tout sociétaire sorti de la Société est soumis, pour y rentrer, aux conditions d'admissibilité des nouveaux membres.

Art. 15. — Nul ne pourra faire partie du Comité s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Art. 16. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la demande du Comité avec l'approbation d'une Assemblée générale.

Art. 17. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comptant comme présents les deux tiers des membres résidant à Paris.

Art. 18. — Le Président fait connaître à l'autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du bureau, et il lui adresse, à la fin de chaque année, le compte rendu moral et financier de la Société, ainsi que les listes des membres.

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Toute modification apportée aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

BUREAU

Président d'honneur, Victor Hugo.

Président, Albert Lenoir, Membre de l'Institut.

Vice-Présidents : Cernesson, Ancien Président du Conseil municipal, Architecte; Franklin, Administrateur en chef de la Bibliothèque Mazarine; de Montaiglon, Professeur à l'École des Chartes, Président de la Société de l'Histoire de l'Art Français.

Secrétaire Général, Charles Normand, Architecte diplôme par le Gouvernement.

Secrétaires Adjoints : Alfred Lenoir, Statuaire; Maignan, Peintre; Mareuse, Secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes.

Archiviste, Eugène Muntz, Conservateur du Musée et de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

Trésorier, Arthur Rhoné, Correspondant de l'Institut archéologique d'Égypte.

COMITÉ

André, Architecte, Membre de l'Institut.

Bailly, Architecte, Membre de l'Institut, Président de la Société des Artistes.

A. Ballu, Architecte des Monuments diocésains.

Roger Ballu, Inspecteur des Beaux-Arts.

5. Théodore Ballu, Architecte, Membre de l'Institut.

Alexandre Bertrand, Conservateur du musée de Saint-Germain, Membre de l'Institut.

René Brice, Député.

Cabanel, Peintre, Membre de l'Institut.

Cernesson, Conseiller municipal, Architecte.

10. Choisy, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Claretie, Homme de lettres.

Corroyer, Architecte des monuments historiques.

Courajod, Conservateur-adjoint du Louvre, Membre de la Commission des Monuments historiques, Président de la Société des Antiquaires de France.

Daumet, Architecte du Palais de Justice.

15. Léopold Delisle, Membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque nationale.
Favre (Félix), Secrétaire de l'*Encyclopédie d'architecture*.
Franklin, Conservateur de la Bibliothèque Mazarine.
Galland, Peintre, Inspecteur aux Gobelins.
Ch. Garnier, Architecte, Membre de l'Institut
20. Guiffrey, Archiviste aux Archives nationales.
E. Guillaume, Statuaire, Membre de l'Institut.
Ad. Guillon, Peintre.
L. Gonse, Directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Hardy, Architecte de l'Exposition de 1878.
25. Hattat, Conseiller municipal.
Ed. Hervé, Directeur du *Soleil*.
Laloux, Architecte, Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.
Lameire, Peintre, Membre du Comité des Monuments historiques.
Robert de Lasteyrie, Professeur à l'École des Chartes, Membre du Comité des Monuments historiques.
30. Alfred Lenoir, Statuaire.
Albert Lenoir, Membre de l'Institut.
Lemonnier, Professeur à l'École des Beaux-Arts.
Charles Lucas, Architecte.
Albert Maignan, Peintre.
35. Paul Mantz, Critique d'art, Directeur honoraire des Beaux-Arts.
Mareuse, Secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes.
André Michel, Critique d'art.
A. Millerand, Conseiller municipal.
A. de Montaiglon, Professeur à l'École des Chartes.
40. E. Monteil, Conseiller municipal.
De Ménorval, Conseiller municipal.
Muntz (Eugène), Conservateur de l'École des Beaux-Arts.
A. Normand, Architecte, Inspecteur général.
Charles Normand, Architecte diplômé par le Gouvernement.
45. Ollendorff, Chef de bureau au ministère des Beaux-Arts.
Paul Planat, Rédacteur en chef de la *Semaine des Constructeurs*.
Antonin Proust, Député, Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs, Président du comité des Monuments historiques.
Joseph Reinach, Homme de lettres.
Salomon Reinach, Ancien élève de l'École d'Athènes.

50. Arthur Rhoné, Correspondant de l'Institut archéologique d'Égypte.
Ruprich-Robert, Architecte, Inspecteur général des Monuments historiques.
Sauvageot, Auteur et graveur des *Maisons de France*.
P. Sedille, Architecte.
Questel, Architecte, Membre de l'Institut.
55. Yvon, Peintre, Professeur à l'École des Beaux-Arts.
Vitu, Homme de lettres.
Wallon, Architecte du Gouvernement.
Vaudremer, Architecte, Membre de l'Institut.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES

Séance du 7 février 1884.

La séance est ouverte à neuf heures du soir [1]. M. Bailly, architecte, membre de l'Institut, Président de la Société des artistes français, propose de choisir comme président M. *Albert Lenoir*, membre de l'Institut. Cette mesure est adoptée par acclamation. Sur l'invitation faite par plusieurs sociétaires, M. Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement, définit le but de l'œuvre et l'esprit de la fondation à laquelle il a convié les quarante premiers adhérents réunis jusqu'à ce jour; la moitié environ assiste à la séance. M. Muntz, conservateur de la bibliothèque de l'école des Beaux-Arts, propose ensuite de nommer secrétaire général M. Charles Normand, ce qui est adopté par acclamation. L'allocution du secrétaire [2] est le point de départ d'une discussion sur la manière de concevoir la Société et de pourvoir à son organisation, à laquelle prennent part, en dehors des sociétaires déjà cités, MM. Monteil, conseiller municipal; Lemonnier, professeur à l'école des Beaux-Arts; Questel, architecte, membre de l'Institut; R. de Lasteyrie et Lameire, tous deux membres de la commission des Monuments historiques; Mareuse, secrétaire de la commission des Inscriptions parisiennes; P. Morain; Sauvageot, directeur de l'*Art pour tous;* Wallon, secrétaire de la Société centrale des Architectes. — On s'occupe aussi de la publication d'une liste des œuvres d'art menacées. M. Charles Normand donne lecture d'un

1. Voir p. 8.
2. Reproduite p. 9.

canevas de projet de statuts. M. Canivet, chargé de représenter M. Édouard Hervé, publia un remarquable compte rendu de cette séance dans le *Soleil*, de même que M. Blondeau, qui représentait le *Rappel*. M. Claretie, dont on connaît l'intérêt spécial pour tout ce qui touche Paris, avait eu l'heureuse idée d'annoncer la séance dans le *Temps* du 5 février 1884.

La conclusion pratique consista dans la nomination d'une commission spécialement chargée de l'élaboration des statuts (voir p. 22).

Séance du 25 avril 1884.

En l'absence de M. Albert Lenoir, retenu par une angine, M. Monteil, conseiller municipal, préside la séance. Le nombre des assistants est de beaucoup supérieur à celui de la première séance. M. Charles Normand lit un second rapport exposant le but de la Société comme complément de celui qu'il avait lu dans la première séance. Il est procédé ensuite à la lecture et à la *discussion des statuts* élaborés par la commission spéciale; ce travail occupe toute la séance qui, ouverte à neuf heures, se termine à minuit, reportant à la fois suivante plusieurs des questions inscrites à son ordre du jour. Prennent part encore à cette étude MM. Bertot, L. Courajod, Du Seigneur, E. Georgé, Guiffrey, Lacombe, Lameire, Lemonnier, Charles Lucas, Mareuse, Muntz, A. Normand, Questel, Roger Miles, Salleron, Sedille, Sellier, Vacquer.

Séance du 12 mai 1884

La maladie de M. Lenoir l'empêchant de sortir, M. Monteil, conseiller municipal, préside la séance. On décide l'impression d'un prospectus contenant un appel, les statuts, la liste du comité et des premiers adhérents et un bulletin d'adhésion. Le Secrétaire général propose l'admission des dames; cette mesure chaudement appuyée est adoptée. Une commission est chargée de voir, dans le cas peu probable où il en serait encore temps, quels sont les fragments des *Tuileries* qu'on pourrait dérober à la ruine, ou tout au moins de dresser la liste des fragments dispersés (voir p. 23) et la note de M. Ch. Garnier (p. 15). MM. Sedille, de Montégut, Cordier, Salleron, Ernest Lamy, Paul Wallon, Charles Lucas, Lacombe, Sellier, Monnier, Georgé, Brunot, du Seigneur, présentent divers observations. M. Charles Normand signale un fragment perdu dans les caveaux du Panthéon et qu'on dit provenir de l'ancienne église Sainte-Geneviève; il demande qu'une commission soit nommée à

l'effet de s'en rendre compte ; la proposition est adoptée et la commission est chargée en même temps de visiter Saint-Julien-le-Pauvre, dont on déplore le misérable entretien. La séance, ouverte à neuf heures, est levée à onze heures un quart.

Séance du 25 juin 1884

M. Albert Lenoir, en prenant la présidence, explique les sérieuses raisons de santé qui l'ont obligé à s'absenter des deux séances précédentes. M. Charles Garnier expose que la commission chargée de s'occuper des Tuileries, quoique nommée dès la constitution de la Société, arrive trop tard : tout est décidé ; toutefois cette commission vaudra à l'histoire de l'art la création d'un catalogue de ces fragments (voir p. 15). — La commission chargée de rechercher dans les caveaux du Panthéon le fragment indiqué par le Secrétaire général, a étendu sa mission ; M. Maurice du Seigneur expose dans un mémoire très intéressant (voir p. 22) le résultat des recherches de la commission en l'accompagnant de dessins qu'il présente à la réunion. M. Muntz propose qu'un résumé en soit publié. Adopté. — M. Albert Lenoir soulève la question à l'ordre du jour des saillies, du lessivage et du grattage ; MM. Garnier, Hardy, Charles Lucas, Jourdain, Charles Normand, Uchard prennent part à la discussion. On fait ressortir l'importance de la question au point de vue de la conservation du vieux Paris et de l'aspect du nouveau. M. Charles Garnier attire l'attention sur l'état pitoyable de délabrement de la Porte Saint-Denis ; on décide qu'une commission de la Société sera chargée d'obtenir le crédit nécessaire à la conservation de cette œuvre magistrale. MM. Muntz et Lemonnier font ensuite diverses propositions se rattachant au travail du classement des œuvres d'art. La séance dure de trois heures et demie à cinq heures.

Séance du 14 novembre 1884

La Société exprime ses regrets d'avoir perdu deux sociétaires éminents : MM. Abadie, architecte, membre de l'Institut, et le bibliophile Jacob (M. Lacroix). — Une commission est chargée de préparer une liste des *candidats au Bureau* de la Société (voir p. 23 et 25). — M. Charles Normand donne lecture du compte rendu d'une séance de l'Académie des inscriptions, de laquelle il résulte la nécessité de posséder une *législation* sévère assurant la *protection des œuvres d'art ;* il est décidé que la Société poursuivra spécialement la réalisation de cette idée ; le Secrétaire général est chargé

de s'entendre et de prendre toutes mesures à cet égard avec M. Abel Tommy-Martin, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit (voir p. 24). — M. Ollendorff complète de vive voix la *liste des fragments des Tuileries* fournie par M. Charles Garnier. — Le Secrétaire donne lecture du *règlement intérieur* élaboré par la commission spéciale dont les décisions sont confirmées : il ne sera pas imprimé; le caractère nouveau de la Société permet difficilement de posséder un RÈGLEMENT qu'on puisse considérer dès maintenant comme définitif; il servira à régler les rapports présents, et sera complété au fur et à mesure de besoins et des circonstances; l'avant-projet plus détaillé, dressé par le Secrétaire, lui servira provisoirement de commentaire et de complément. — Divers membres sont adjoints à la commission de classement à l'effet de rédiger des *instructions pour les collaborateurs du classement* (voir p. 17 et p. 23). — L'attention est attirée ensuite sur l'étude remarquable consacrée à la Société par M. *Durand*, dans le *Voltaire*; par M. Favre, dans l'*Encyclopédie d'architecture* et la *Gazette des architectes;* par M. Planat, dans la *Semaine des constructeurs*, etc. — M. Chardon, ancien élève de l'École centrale, attire l'attention sur l'intérêt qu'offre cet ancien hôtel; une commission est chargée de le visiter (p. 24). — Le Secrétaire général rend compte de l'état des démarches relatives à la Porte Saint-Denis.

NOTE SUR LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

Depuis longtemps nous étions frappés de la réponse que recevait chacune des démarches que nous faisions, comme tant d'autres, dans le but d'exciter l'intérêt en faveur d'œuvres menacées par le vandalisme : chaque corps constitué nous répondait que la chose était digne d'attention, mais ne le concernait pas, ou qu'il était impuissant à tout résoudre, ou mille autres objections tendant toutes à se décharger des soucis d'une campagne suivie et désintéressée.

D'autre part, nous n'entendions que plaintes contre le vandalisme d'un bout de la France à l'autre; un article du *Temps*, dans lequel M. Claretie réitérait l'une de ces plaintes, nous décida à tenter l'aventure, en demandant aux personnes de bonne volonté de créer une société dont la fonction unique serait de s'opposer à ces dévastations ; nous proposâmes à M. Claretie d'établir ainsi un mouve

ment d'opinion sytématiquement organisé. Il accepta, et deux jours après la Société se composait de : MM. Claretie, Albert Lenoir, Monteil, Muntz, A. et Charles Normand. Nous poursuivîmes notre œuvre de propagande ; enfin, le 6 février 1884, quarante adhérents s'étaient ralliés à ces idées ; nous adressâmes alors l'invitation ci-dessous :

Monsieur et Cher Collègue,

La première réunion de l'Association des Amis des Arts Parisiens aura lieu le jeudi 7 février 1884, à huit heures un quart du soir. Elle se tiendra dans le local de la Société historique ou cercle Saint-Simon (215, boulevard Saint-Germain ,et 2, rue Saint-Simon) ,mis gracieusement à notre disposition par le Président du Cercle, M. Monod.

Il est superflu d'insister sur la nécessité de la présence de toutes les capacités à cette réunion; on y débattra des questions de la *plus haute importance* pour l'avenir de l'Association que nous organiserons en ce jour ; les dispositions prises jeudi ne pourront manquer de se faire sentir au moment des démarches que nous ferons plus tard pour sauver les monuments de l'Art qui nous tiennent à tous tant à cœur.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

En l'absence d'un Bureau,

Le Secrétaire provisoire,
Charles Normand,
Architecte diplômé par le Gouvernement.

De ce jour, l'œuvre protectrice était fondée grâce à ceux qui voulurent bien répondre à cet appel. On trouvera, p. 5, le compte rendu de la séance et les noms des assistants ; nous y lûmes le rapport que nous donnons ci-dessous et qui expose le plus nettement possible les bases et le but de l'œuvre entreprise.

RAPPORT

LU AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION DANS LA PREMIÈRE SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1884

Messieurs,

Je réclame une grande indulgence pour l'obligation où je me trouve de prendre le premier la parole devant vous. J'ai hâte d'abandonner à des mains plus expérimentées le fardeau dont je me suis chargé. Il est nécessaire pourtant de vous remercier dès l'abord du bienveillant concours que vous avez prêté à mon initiative, qui, sans lui, fût restée stérile ; il est nécessaire aussi d'exposer les bases et le

but de l'œuvre à laquelle vous avez bien voulu prêter votre appui favorable.

La Société des Amis des Arts parisiens[1] est constituée en vue de la création d'une force permanente, gardienne jalouse et intelligente des diverses branches de l'art, dont la Cité, à toutes les époques de l'histoire, nous a légué des exemples si superbes. Elle se compose d'un noyau d'hommes dévoués, signalant en temps opportun les destructions imminentes, usant de leur crédit pour empêcher la dévastation de se produire. Grâce à vous, les lutteurs pour la cause des arts ne seront plus isolés ; désormais ils auront avec eux la puissance que donne l'union ; ils trouveront une force organisée, toujours prête à aider ceux qui parfois entreprennent une campagne avec une compétence et une force n'égalant pas leur bon vouloir. Dans tous les cas, notre association pourvoira à l'absence de l'initiative isolée.

Tel est notre but. Est-il échu déjà à quelque institution ? On peut hardiment répondre : non. Un examen superficiel peut faire songer peut-être à la Commission des Monuments historiques; les différences sont pourtant catégoriques et essentielles.

Notre association est essentiellement locale ; elle ne s'occupe que de la Capitale parisienne, d'une richesse toute spéciale.

Elle s'adresse à toutes les branches de l'art, et non pas seulement à l'architecture. Nous nous préoccuperons non moins vivement des constructions que des tableaux, des peintures, des curiosités ou des antiquités menacés par leur mauvaise situation, soumis à une réglementation fâcheuse ou menacés d'être exportés de la capitale. Issus de l'initiative privée, nous sommes d'ailleurs dans des conditions spéciales de liberté d'allure.

Nous nous occuperons, en outre et tout particulièrement, des questions intéressant non pas seulement le passé (comme le fait la *Commission des Monuments historiques*), mais surtout le *Paris moderne*, pour les mesures propres à en développer la physionomie monumentale et pittoresque.

Notre œuvre ne consiste pas à voter des crédits, à répartir des travaux. Sentinelles aux avant-postes, nous avertissons des dangers, nous parons le premier coup, nous empêchons la ruine de s'abattre. Nous cherchons les condamnés, nous plaidons leur cause ; d'autres sont les

1. Le titre adopté depuis lors est celui de *Société des Amis des Monuments Parisiens* (le mot monument indiquant les œuvres des divers Arts, non point seulement ceux de l'Architecture).

médecins dévoués qui soigneront les membres défaillants de ces beautés jugées caduques.

Un membre éminent de la Commission des Monuments historiques, Henri Martin, avait bien compris l'utilité de votre œuvre. Permettez-moi donc de citer quelques lignes d'une lettre que nous a écrite ce patriote dévoué et regretté, qui sut plusieurs fois défendre avec succès la cause que nous prenons en main aujourd'hui. Elles datent de ses derniers jours (13 oct. 1883) :

..... Membre de la Commission des Monuments historiques et président d'une section de cette Commission, vouée spécialement aux monuments primitifs, je coopère autant que je puis à l'œuvre de défense des Monuments, qui vous préoccupe si justement. Je ne puis d'ailleurs qu'applaudir à votre zèle et voir avec grande satisfaction tous les efforts qui se produiront à côté des nôtres et leur viendront en aide...

Henri Martin.

Vous jugerez, Messieurs, de la force que de telles paroles donnent à l'œuvre que nous entreprenons. Nous voulons donc constituer une influence toujours prête à parer au danger ; nous voyons ainsi réalisée aujourd'hui dans ce but, l'union des Humanistes et des Artistes, qui fit jadis la force des Précurseurs italiens, comme l'a si bien montré l'un des premiers et des plus fermes soutiens de cette œuvre, M. Eugène Müntz, que je vois ici présent. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que cette alliance, qui produisit des résultats toujours admirés, ne constitue une grande force pour notre cause ? N'est-ce pas un caractère spécial de notre œuvre que cette ligue d'artistes, d'érudits et d'hommes politiques de tous partis politiques ou artistiques ? N'est-ce pas aussi un gage de sa durée que, à la présence d'hommes qui ont l'expérience consommée des choses de la vie publique, se joigne une jeunesse remplie de la première ardeur des nouveaux venus ? N'importe-t-il pas de transmettre intact l'héritage paternel, de conserver complète cette part d'éducation quotidienne que les monuments de Paris offrent aux yeux de nos artistes depuis les temps antiques ? N'est-ce pas faire, au point de vue national comme sous celui plus général et cosmopolite de la culture artistique, une faute immense,— critiquée dès les temps barbares, inadmissible avec le progrès moderne, — que de détruire ainsi les témoins de notre histoire, les monuments de la capitale, charmes de l'étranger qui la visite, modèles du goût, marquant les étapes, chaque jour plus rares, du progrès ? La gloire du pays n'est pas seule en jeu, mais celle même de l'esprit hu-

main, car il a laissé dans nos œuvres d'art une marque particulière de la perfection qu'il peut atteindre.

Croyez-vous bien utile, Messieurs, d'exposer à l'avance nos moyens d'action ? Ne seront-ils pas essentiellement variables avec les circonstances ? Parfois un mot dit à propos pourra trancher la question ; ailleurs il sera utile de soumettre à la réprobation publique les barbares coupables de *lèse-monuments*, ou bien encore il faudra gagner à notre cause les représentants de l'État, de la Cité, les détenteurs du pouvoir public. C'est le signe distinctif de notre association d'avoir uni, dès le premier jour, la compétence incontestable des avis au concours des personnalités jouissant d'une influence considérable sur l'opinion publique, — principe qu'il nous faudra chaque jour maintenir et développer davantage.

Nous ne pouvons, nous ne devons donc posséder à l'avance un remède tout prêt. C'est, en chaque cas, une procédure à étudier, une résolution à prendre ; votre expérience, votre tact, peuvent donner toute confiance. Les sujets de travaux ne manquent pas d'ailleurs dès aujourd'hui. Hélas ! vous arrivez bien tard, alors que les Tuileries, ce chef-d'œuvre admirable, viennent de disparaître ! Quel rire n'eût pas accueilli en 1870 celui qui eût osé dire que sur la plus grande place de l'Athènes moderne, sur la plus fréquentée, le chef-d'œuvre d'un Français glorieux, de l'architecte Philibert Delorme, ferait place à de tristes masures *provisoires !* Qui eût cru que ces admirables « colonnes françoyses » (ainsi baptisées par leur auteur) tomberaient une à une sous les mains de ces ouvriers étrangers, destructeurs commandés en langue welche ? Qui eût pu croire que ce palais serait transporté en caisses dans les pays étrangers ? La raillerie n'eût trouvé d'égale que celle qui attendrait aujourd'hui celui qui aurait la folie de prédire, à cette heure, le Louvre remplacé dans dix ans par d'abominables hangars administratifs. Quelles leçons dans cette destruction *de la France par la France !* Quelle énergie, quelle foi en notre œuvre ne vous dictent-elles pas !

Et pourtant, déjà, d'autres clients nous attendent.

Ici, c'est un vieil hôtel qui menace de disparaître ; ailleurs, c'est une tour ; par là, un vieux moulin ; là-bas, un grattage abominable enlève tout caractère aux sculptures qui ornent nos constructions, et fait tomber tour à tour les ornements de nos édifices !

La difficulté est d'ailleurs grande de connaître à l'heure utile les orages menaçants. Parfois le télégraphe devançant les éléments avertit à temps les navigateurs de l'ouragan qui s'avance ; nous voudrions

imiter cet exemple. Dans quelques instants chacun de vous, Messieurs, pourra signaler les mesures (telles que le grattage, le lessivage) qui lui paraissent fâcheuses, les constructions qu'il sait menacées, les hôtels qu'il craint de voir disparaître après tant d'autres, les tableaux, les sculptures, les antiquités ou curiosités qu'il croit dans de mauvaises conditions de sûreté. C'est là une tâche permanente. Le *classement* des Monuments d'art de Paris nous servira à veiller avec sollicitude, à nous renseigner chaque jour sur la situation de ceux que vous aurez jugés dignes d'être mis sur votre liste. Il appartiendra à tout membre de notre association d'annoncer les méfaits qu'il prévoit, de signaler ou d'adresser les journaux ou renseignements qu'il juge utiles à cette cause. Le Comité que vous allez élire choisira un Bureau qui saura, je n'en doute pas, montrer le zèle qu'impose la confiance que lui auront témoignée les artistes et les humanistes de Paris en faveur d'une œuvre d'un si haut intérêt. Vous aurez l'honneur de conserver aux hommes de goût de tous pays les édifices dont la ruine sera considérée partout dans l'avenir comme une honte pour leurs auteurs, de quelque pays qu'ils viennent. Vous rendrez le service de conserver aux jeunes générations des modèles de bon goût. Vous garderez au pays les témoins de son histoire toujours belle, à laquelle personne ne peut faire un reproche d'avoir en chaque époque recherché l'idéal de toutes les nations des temps.

Vous ferez enfin, de notre Cité, un exemple unique par le caractère décoratif que vous imprimerez aux quartiers nouveaux de notre capitale.

Ne trouverons-nous pas, d'ailleurs, un concours dans les Sociétés si nombreuses qui s'intéressent à notre but sans le poursuivre, telles que la *Société de l'Histoire de Paris*, et bien d'autres encore dont nous serons heureux de pouvoir prononcer le nom.

J'ai terminé, Messieurs, la tâche aride que j'avais entreprise. Après des débuts ingrats, l'Association va passer aux mains plus expérimentées des personnes dont la notoriété jettera sur notre œuvre l'éclat nécessaire à la réalisation du but qu'elle se propose. De tels résultats ne sont-ils pas dignes des difficultés qu'il faudra surmonter, du courage dont il faudra faire preuve ? Je m'en remets à vous, Messieurs, de montrer que les belles causes n'ont jamais fait en vain appel à vos forces. Vous avez témoigné, par votre *ligue*, que vous n'êtes pas disposés à voir la France *se détruire elle-même*.

Ainsi, le but de l'œuvre à laquelle vous avez prêté votre concours peut se résumer ainsi : *Créer un Corps de garde, qui veille à faire*

prendre, par l'initiative privée ou les autorités compétentes, toutes mesures propres à CONSERVER *ou* DÉVELOPPER *la physionomie artistique de Paris.*

A ce titre nous nous occuperons de la conservation des vieux hôtels, des édifices et des souvenirs de la capitale ; du lessivage et grattage qui les défigurent ou des réglementations de saillie qui entravent l'imagination de l'artiste et l'embellissement de la Cité, alors qu'elles pourraient se concilier avec l'hygiène. Nous chercherons à assurer la conservation des œuvres de peinture et de sculpture qui seraient mal abritées dans l'édifice qui les renferme ou dont il importerait de mettre en lumière la valeur. Nous voudrions aussi, dans la mesure du possible, empêcher les œuvres d'art d'être exportées de la Capitale, qu'elles ornent.

Voilà le *but* ; le rôle des membres sera d'être les *sentinelles* de ce *Corps de garde*, d'avertir du danger afin d'y parer en temps opportun ; à chacun de prévenir le bureau en donnant tous les détails et documents qu'il jugera utiles. Celui-ci choisira, dans le comité et dans la Société, les membres les plus compétents et les plus utiles à la bonne solution de la question pendante ; ceux-ci, après s'être entourés d'une connaissance précise des faits, aviseront aux moyens à employer et en feront part au public, par l'intermédiaire de la presse, toujours dévouée aux belles causes. Ils s'adresseront en même temps aux Autorités compétentes, au Conseil municipal, au Parlement, au Pouvoir exécutif. Nous éviterons soigneusement les vœux trop platoniques, recourant au contraire à l'action la plus énergique, la plus continue, et ne négligeant aucune des causes de réussite qui peuvent se trouver dans le sein de notre Société ou au dehors. Notre rôle est de combattre l'incurie, ou le lâche et funeste *laisser-faire*, ou encore les convoitises exagérées qu'un propriétaire pourrait concevoir sur une œuvre touchant à cet intérêt public, mais sur lequel il ne saurait être permis de spéculer.

Messieurs, avant d'agir, il faut nous constituer, créer notre organisation et nos cadres. Mais aussitôt après il faudra, sans tarder, nous mettre à l'ouvrage. Je ne doute pas que vous saurez consacrer le temps, le courage, la volonté, nécessaires à une aussi difficile entreprise ; vous y serez soutenus par la force que donne une conviction profonde de la grandeur du but poursuivi, par l'amour des Arts et de la Patrie : vous ferez étinceler d'un éclat plus vif le joyau qui brille sur le cœur de la France en sa Capitale.

Telle est, Messieurs, l'œuvre que nous inaugurons, et qui, bien

que naissante, a reçu de tous, mais particulièrement de la presse de toutes les nuances, un accueil si bienveillant, dont je la remercie aujourd'hui ainsi que tous ceux qui les premiers ont compris la haute portée de cette fondation.

CHARLES NORMAND,
Architecte diplômé par le Gouvernement.

NOTE SUR LES TUILERIES

M. *Charles Garnier*, architecte de l'Opéra, a bien voulu transmettre à la Société, sur sa demande, le document véritablement historique que nous donnons ci-dessous, et qui réunit le souvenir de fragments épars; nous donnerons, dans un autre numéro, les compléments promis, dans la séance de novembre 1884, par M. Ollendorff, chef de bureau au ministère des Beaux-Arts, ainsi que la liste des fragments vendus à l'étranger.

RUINES DES TUILERIES

Destination des fragments des ruines.

École des ponts et chaussées. — Arcade complète du rez-de-chaussée de la façade du jardin, avec ses deux colonnes à tambours. Ordre ionique.

Jardin des Tuileries. — Fragment H : semblable au précédent. — Fragment C : une travée de la même façade, comportant également deux colonnes ioniques et une niche.

Musée du Louvre. — 1° Façade sur le jardin. — Fragment I : Quatre colonnes de l'ordre du rez-de-chaussée, I3, I5, I6, I7.

Un chapiteau I, de l'ordre du premier étage.

Fragment K (quatrième étage. Pavillon de l'Horloge).

Deux statues, K2 et K6.

Fragment D : deux colonnes à tambours (ordre du rez-de-chaussée) D et D. — De plus, deux fragments de tambours de colonnes.

2° Façade sur la cour. — Fragment D (rez-de-chaussée. Pavillon central) : les quatre colonnes en marbre (dites de Philibert Delorme) CL, CM, CN, CO.

Fragment B : deux gaines (trumeaux du premier étage).

Deux autres gaines semblables, E et F.

Deux chapiteaux (tête de bélier) A33.

Deux fragments de corniche (entablement du premier étage) A19.

L'École des Beaux-Arts, le musée du Trocadéro et divers musées de province ont demandé des fragments de ruines; mais les crédits manquent pour les faire transporter.

CHARLES GARNIER,
Architecte, membre de l'Institut.

Nous profitons de l'occasion pour publier la lettre si intéressante que nous a écrite notre éminent géographe au sujet de la ruine des Tuileries.

Villars-sur-Ollon, 24 septembre 1879.

MONSIEUR,

Un voyage dans les montagnes m'a empêché de répondre aussitôt que je l'aurais voulu à votre aimable et intéressante lettre.

Certainement, je crois encore que le meilleur moyen d'utiliser ce qui reste des Tuileries serait d'en faire, pour sa destination, le prolongement du Louvre; en sorte que l'ensemble du monument fût élevé aux sciences et aux arts. Il ne suffit pas de raccorder les murailles, d'ajouter les pierres aux pierres et de donner au profil extérieur une certaine harmonie, il faudrait aussi qu'un plan intérieur correspondît au plan extérieur; il faudrait, pour ainsi dire, qu'une âme vivifiât le grand corps. Autrement, on peut aligner indéfiniment les bâtisses, ce ne sont que des pierres et du sable. Un même édifice abritant, d'un côté, des tableaux et des statues, et, de l'autre côté, s'emplissant de paperasses ou servant de caserne, c'est un spectacle vraiment honteux et témoignant d'une irrémédiable médiocrité de conception chez ceux qui peuvent imaginer de pareils arrangements.

Pendant les premiers jours du siège, alors qu'un si grand nombre de Parisiens, échappant à la vulgarité monotone de la vie ordinaire, étaient naturellement portés vers les grandes idées, j'espérais que ce projet d'utilisation des Tuileries comme complément du Louvre serait bien accueilli. La masse du peuple parisien, si la question avait été discutée, ne s'y serait certainement opposée; mais les Sociétés savantes n'ont pas daigné s'en occuper. Si elles l'avaient voulu seulement, la chose était faite; leur désir fût devenu loi, et elles auraient pu se grouper dans le palais suivant leurs affinités naturelles, de manière à disposer chacune d'un musée spécial, d'une bibliothèque, de salles de réunion privées et générales. Mais vous connaissez les rai-

sons diverses qui ont empêché les Sociétés savantes de prendre une pareille initiative..... Les Tuileries ont longtemps attendu l'hôte absent, et, finalement, elles ont été livrées aux flammes. Ma conviction est qu'elles seraient encore debout si, dans un élan de grandeur patriotique, la France et Paris, sollicités par les hommes compétents, en avaient fait un palais consacré à la science.

Je crains fort que vous ne réussissiez pas dans la croisade que vous avez l'intention d'entreprendre[1]. Serez-vous appuyé par les Sociétés scientifiques? Les petites rivalités se tairont-elles dans cette affaire d'intérêt général? Je n'ose l'espérer. Toutefois, j'ai confiance en l'avenir. Le jour viendra où les préoccupations mesquines, et presque toujours immorales, de la politique courante auront disparu pour faire place à une ambition plus noble : celle du bien public. Alors, je l'espère, Paris comprendra, comme jadis Florence, que ses édifices doivent être « dignes de la grande âme de ses citoyens ».

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations empressées et mes remerciements pour la brochure que vous m'avez envoyée.

Élisée Reclus.

A M. Charles Normand.

INSTRUCTIONS POUR LE CLASSEMENT

DES ŒUVRES D'ART

RAPPORT DE LA COMMISSION

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée, dans la séance du 14 novembre 1884, avec mission d'organiser un *classement* des Monuments artistiques de la Capitale, vient vous rendre compte de ses décisions et vous soumettre les résolutions qu'elle vous demande d'approuver.

Deux grandes catégories se présentent à l'esprit, dès qu'il songe à embrasser l'ensemble des Monuments légués par le passé à notre Ville et que nous nous proposons dans la mesure de nos forces de lui conserver intacts. Ce sont, d'une part, les œuvres qui présentent un *caractère public ;* de l'autre, celles qui sont du *domaine privé.*

1. En vue de la protection des œuvres d'art.

Les premières appartiennent à la Ville, à l'État, à de grandes Sociétés ou Associations, qui les consacrent à l'usage où à l'agrément du public.

Par leur caractère d'utilité générale et leur existence en pleine lumière ces œuvres sont connues de tous; elles ont fait l'objet de publications dans lesquelles elles sont depuis longtemps décrites et cataloguées; leur histoire est faite, leur existence ordinairement assurée, souvent par les soins de nos artistes les plus éminents, d'hommes en tous cas dont l'opinion consciente et éclairée est la meilleure garantie de leur entretien et de leur conservation.

L'attention publique est toujours en éveil à leur égard, et, si l'un de ces édifices était menacé d'une destruction partielle ou totale, nous n'aurions certes besoin d'aucun classement pour nous en émouvoir et joindre notre voix aux protestations de toutes sortes dont une pareille destruction aurait à triompher avant de devenir un fait accompli.

Ce *classement* néanmoins doit être entrepris pour que notre Société, dont ces Monuments seront la plus haute et la plus constante préoccupation, en ait sous les yeux une nomenclature méthodique et complète qui permette à sa vigilance de s'exercer sans aucune recherche préliminaire.

C'est d'ailleurs, un travail possible à accomplir par le seul dépouillement des documents existant sur les domaines de l'État, de la Ville et des compagnies propriétaires. Le concours de quelques bonnes volontés désignées ou s'offrant à cet effet et se concertant en viendrait facilement à bout. Une Commission pourrait être nommée dans ce but et réunirait sans peine parmi les membres de notre Société toutes les compétences nécessaires pour l'accomplissement de ce travail.

La question est un peu plus complexe et ardue en ce qui concerne les œuvres présentant un caractère privé. Bien souvent ignorés du public, inconnus ou méconnus de ceux qui les possèdent, ces Monuments particuliers voient terminer par une destruction obscure une existence plus obscure encore ou négligée de ses témoins inconscients. Ils sont, en effet, soumis à un pouvoir unique et absolu ; la volonté, le caprice même, décide souverainement de leur sort. Les faire connaître, en révéler la valeur au public, souvent aussi à leurs possesseurs eux-mêmes, est un des buts que nous voulons poursuivre en commun.

Ensembles complets ou simples fragments, œuvres d'art pur ou

applications décoratives, restes d'Édifices publics ou privés, d'ordre religieux ou civil, anciennes Églises ou anciens Hôtels, Maisons ou Couvents, façades ou intérieurs, portes, porches, cours, escaliers, rampes, plafonds ou lambris décorés par la peinture ou la sculpture, statues ou ornementations sculptées, tableaux ou décorations peintes, fragments de toutes sortes en pierre, bois ou métal, toutes ces œuvres du passé, recommandées par leur mérite propre ou par les souvenirs historiques qui s'y rattachent et dont l'énumération est impossible à faire par avance, se trouveraient consacrées par la connaissance que nous en aurions et la notoriété que notre Société serait capable de leur donner. Elles prendraient par là un caractère nouveau qui pourrait s'opposer, dans une certaine mesure, à une destruction *presque fatale en l'état actuel des choses*. Désignées par votre attention à celle du public, elles l'occuperaient suffisamment pour qu'il ne cesse de veiller sur elles et d'en encourager la conservation, soit en nature, soit par des reproductions qui, sous différentes formes, en rappelleraient le souvenir.

Mais pour pouvoir vulgariser la connaissance de ces monuments, il faut que nous l'ayons nous-mêmes aussi complète et aussi éclairée que possible. Il faut que nos archives en constituent l'inventaire permanent, toujours au courant et toujours ouvert, et que les renseignements recueillis puissent servir de matières à des publications destinées à faire pénétrer cette connaissance dans la masse entière du public.

Voici sur quelles bases nous vous proposons d'organiser ce service de renseignements :

Il serait établi au siège de la Société des casiers de fiches dont chacune serait relative à l'un des monuments à classer.

Au fur et à mesure de leur confection, les fiches seraient rangées par arrondissement, quartiers et rues.

Chacune serait établie sur un plan uniforme que nous vous prions d'adopter et qui devra également être suivi pour tous les renseignements que les Membres de la Société auraient à communiquer. Les matières relatées seraient disposées dans l'ordre suivant :

1° La désignation du monument ou de l'œuvre ;

2° L'emplacement (arrondissement, quartier, rue):

3° La description sommaire ;

4° L'époque de la construction, le nom de l'auteur et celui du propriétaire primitif, avec un résumé de l'historique jusqu'à nos jours :

5° Le motif particulier appelant l'intérêt de la Société, suivi d'une

appréciation du mérite, du style, des influences de milieu et d'époque sous lesquelles l'œuvre a été conçue et exécutée. En un mot, une critique sommaire comportant, s'il y a lieu, rappel ou comparaison d'œuvres analogues ou contemporaines ;

6° L'état de conservation, avec indication des restaurations possibles ou urgentes ;

7° Une bibliographie, ou l'indication paginale des mentions ou reproductions faites dans les publications où l'œuvre est mentionnée ;

8° Le nom du propriétaire actuel et les chances de conservation ou de destruction ;

9° Enfin, un numéro d'ordre renvoyant à un dossier des archives de la Société dans lequel seront conservés tous les mémoires, notes, extraits, publications, monographies, dessins, photographies relatifs à l'œuvre désignée.

Ces archives, qui formeront toute la partie explicite et substantielle de nos documents (dont la fiche ne sera pour ainsi dire que la Table des matières), auront comme préface obligée un Plan de Paris, sur lequel seront désignés, par des signes conventionnels, les emplacements des œuvres classées.

Ajoutons, que, dans notre pensée, l'inscription sur une fiche devra évidemment être soumis à un certain contrôle préliminaire qui nous paraît faire partie des attributions du Bureau auquel incombera la direction de la Société.

Ce système de fiches aura l'avantage de permettre de classer, dès maintenant et très rapidement, le plus grand nombre possible de Monuments, puisqu'il suffira d'avoir la désignation et de connaître l'emplacement de l'un d'eux pour le faire figurer au classement. Puis, au fur et à mesure que les renseignements seront communiqués à la Société, ils seront transcrits sur les fiches et les compléteront autant qu'il sera possible de le faire, en même temps que les documents remis, et dont mention sera faite sur la fiche, viendront grossir le dossier correspondant.

En procédant ainsi, on aura l'avantage de permettre à chaque Membre de la Société de s'assurer, à tout moment, de l'état des connaissances acquises relativement à tel ou tel Monument, d'éviter de cette façon le double emploi dans les communications ou les recherches, de diriger celles-ci au contraire de façon à combler les lacunes existantes, d'inviter les Sociétaires à relever, dans leurs courses ou leurs lectures, et à signaler la moindre indication, sans crainte que

leurs communications, si peu étendues qu'elles soient, se trouvent négligées ou égarées.

Nous vous proposons, Messieurs, si ce programme reçoit votre approbation, de l'adresser avec un appel à tous les Sociétaires, en sollicitant leur collaboration active et persévérante. Cette collaboration peut et doit s'exercer, dès maintenant, par la simple révélation de l'existence du plus grand nombre d'œuvres possible, de façon à appeler sur elles, par leur inscription sur nos fiches, l'attention de tous les Membres de la Société et à exercer leur zèle et leur sagacité sur les sujets ainsi désignés.

Nous sommes persuadés qu'ils auront à cœur de faire de notre Répertoire une collection absolument complète, qu'ils compulseront pour l'enrichir les Archives publiques et particulières, et voudront bien parcourir pour nous, la plume à la main, tous les ouvrages où il y aurait quelque récolte à faire au profit de notre œuvre.

Dès lors, cette œuvre, une fois achevée, pourra elle-même servir de base à une publication qui, en consacrant définitivement la Société des Amis des Monuments Parisiens, lui donnera la force et l'influence morales dont elle a besoin pour accomplir une partie au moins du bien qu'elle se propose et lui vaudra la reconnaissance de tous les gens d'étude, d'abord, puis de tous ceux qui, sans méconnaître les droits du présent, ont plaisir à retrouver le passé dans le moindre vestige des temps disparus et sont restés sensibles au charme des vieilles choses.

Le rapporteur de la Commission,
EUG. CHARDON.

Ont assisté aux séances de la Commission : MM. Aubry, Bailly, Chardon, Lameire, Albert Lenoir, Alfred Lenoir, Leconte, Mareuse, Charles Normand, Questel, A. Rhoné, Rosières (voir p. 23).

ŒUVRES D'ART

DÉCOUVERTES A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le savant conservateur de l'école des Beaux-Arts a retrouvé, dans des recoins perdus de notre bel établissement, un tableau et un buste intéressants. Le résultat des recherches de notre collègue se résume dans la note inédite qu'il nous communique. Voici la notice qu'il nous a adressé :

« La curieuse peinture exposée dans la salle de travail représente le Père Éternel tenant le Christ sur ses genoux, et, dans le bas, les donateurs agenouillés.

« Le fort beau buste de Louis XV en terre cuite est peut-être de Pajou.

« Eugène Muntz,
« Conservateur de l'École des Beaux-Arts. »

DÉCOUVERTE DE FRAGMENTS DU PANTHÉON

Dans sa séance du 25 juin 1884, la *Société des Amis des Monuments Parisiens* a entendu un très intéressant rapport de M. Maurice du Seigneur, au sujet de certains fragments de sculptures de l'ancienne décoration du Panthéon. Son auteur nous a communiqué la note suivante, résumé du travail qu'il nous a lu :

« M. Charles Lucas avait signalé l'existence de ces fragments déposés dans un hangar de la rue d'Ulm ; on supposait qu'ils pouvaient provenir du fronton de Moitte enlevé sous la Restauration. Nous avons pu nous assurer, grâce à de précieux renseignements retrouvés par nous, qu'il était plus probable que ces épaves provenaient des anciens bas-reliefs de Boichot, Roland et Fortin, détruits à la même époque. Quant au fronton de Moitte, on en retrouvera peut-être les vestiges, soit dans les caveaux du Panthéon, soit au Dépôt des marbres. La Commission spéciale se réunira à nouveau pour cet objet et s'efforcera de faire conserver ces intéressants témoins de l'histoire de l'art[1].

« Maurice du Seigneur. »

TRAVAIL DES COMMISSIONS

On sait que le principe de notre Société consiste à décider en séance l'opportunité de l'étude d'une question déterminée ; le soin de l'étude elle-même est remis à un petit nombre de sociétaires seulement, formant une Commission, et qui apportent en séance ultérieure le résultat de leurs travaux. Voici à quoi se sont occupées *quelques-unes* de ces commissions.

1° *Commission des Statuts.*

Nommée dans la première séance générale, tous ses membres ont été très assidus aux séances tenues chez M. Albert Lenoir, au palais des Beaux-

1. Nous espérons pouvoir donner dans un prochain numéro, d'une façon complète, ce rapport si intéressant.

Arts. M. Monteil apporta un canevas de statuts; le résultat de ces discussions produisit les statuts dont la Commission dota la Société (p. 1-2).

Ont assisté aux séances :

MM. Bailly, Lameire, Lemonnier, Albert Lenoir, Mareuse, Monteil, E. Muntz, Alfred Normand, Charles Normand, Wallon.

2° *Commission du Règlement intérieur.*

Elle valut à la Société la création de son règlement intérieur ; elle stipula toutefois qu'en raison du caractère tout nouveau de notre Société, il y avait utilité à le compléter au fur et à mesure des circonstances ; elle décida que le projet plus détaillé apporté par le Secrétaire général lui servirait de commentaire ; l'impression n'en aura lieu qu'au bout d'une certaine période d'expériences.

Ont assisté aux séances : MM. Lameire, Lemonnier, Albert Lenoir, Mareuse, Monteil, E. Muntz, A. Normand, Charles Normand, Wallon.

3° *Commission des Tuileries.*

Le premier soin de la Société (12 mai 1884) fut de s'assurer s'il n'y avait pas moyen de sauver à l'aide d'un groupement de fragments l'œuvre admirable et si française de Philibert Delorme. M. Charles Garnier ayant expliqué que notre Société naissait trop tard, la commission estima cette tâche comme *provisoirement* terminée; elle servit du moins à dresser la liste des emplacements occupés à Paris par ces fragments. On la trouvera p. 15.

Faisaient partie de cette commission : MM. Cernesson, Ch. Garnier, Albert Lenoir, Charles Normand, Proust, Ruprich-Robert.

4° *Commission du Classement des œuvres d'art.*

Cette commission a commencé à distinguer certaines œuvres qui à Paris méritent une attention spéciale. On trouvera dans un prochain numéro quelques-uns de ces renseignements ; toutefois sur la proposition du Secrétaire, il a été décidé qu'avant d'entreprendre ce grand travail il importait d'avoir une base fixe qui servirait à tous les collaborateurs; ces *instructions* ont été discutées avec soin, puis rédigées par M. Chardon; elles ont été approuvées en séance générale : tous les collaborateurs de ce travail sont priés de s'y conformer désormais dans les notes qu'ils remettront. On trouvera les instructions aux pages 17-21.

Ont assisté aux séances : MM. Aubry, Bailly, Chardon, Lameire, Albert Lenoir, Alfred Lenoir, Leconte, Mareuse, Charles Normand, Questel, Rhoné, Rosières.

5° *Commission de préparation du Bureau.*

Elle fut chargée de préparer une liste de candidats qu'elle présenta à la séance du 23 janvier 1885, et donna ainsi naissance au Bureau (p. 5).

6° *Commission de la Porte Saint-Denis.*

L'état pitoyable de délabrement de la porte Saint-Denis avait attiré dès le début l'attention de notre Société ; M. Charles Garnier, inspecteur de cette section, nous ayant fait savoir en séance du 25 juin 1884, que depuis quatre ans il demandait en vain les crédits nécessaires à la conservation de ce

chef-d'œuvre de l'art français, la Société engagea des démarches. Finalement M. Poulin, directeur des bâtiments civils, écrivit au Secrétaire général une lettre datée du 20 décembre 1884, dans laquelle il faisait valoir les difficultés de l'entreprise qu'il estimait devoir coûter 160,000 francs, l'échafaud seul coûtant 17,000 francs. Le Secrétaire général lui fit alors une visite pour lui demander de fixer la date d'une entrevue avec la commission de la Société; M. Poulin commença par lui déclarer que la restauration était désormais décidée, puis la réception de la commission fut fixée au 6 janvier 1885. M. Poulin répondit à ses membres qu'il ne pouvait que réitérer la promesse qu'il avait faite au Secrétaire général de commencer les travaux; M. Cernesson, conseiller municipal, offrit son concours pour obtenir plus rapidement les autorisations nécessaires délivrées par la préfecture, et il demanda à M. Poulin que la Société fût autorisée à communiquer à la presse la réponse favorable qu'elle demandait depuis si longtemps au nom de l'opinion publique. M. Poulin autorisa le Secrétaire général à faire cette communication, et la Société, heureuse d'avoir pu sauvegarder cette ruine qui affligeait les Parisiens en plein boulevard, se retira.

Assistaient à cette réunion : MM. Ancelet, Aubry, Cernesson, Guillon, Lemonnier, Millerand, Charles Normand, Ollendorff, Poulin, Rhoné.

7° *Commission des Publications.*

Elle s'est réunie plusieurs fois pour arrêter les détails de notre *Bulletin.*

Ont assisté à ses séances : MM. Deslignières, Favre, Hardy, de Saint-Hilaire, Guillon, Gonse, Lameire, Lemonnier, Albert Lenoir, Maignan, P. Mantz, E. Muntz, Mareuse, Charles Normand, Mario Proth, Read, Rhoné, Rosières, Uchard, P. Wallon. — Des remerciements particuliers sont dus à M. Félix Favre, qui a bien voulu mettre sa compétence spéciale au service de la Société pour l'aider dans la création du Bulletin et dans de nombreuses autres circonstances.

8° *Conseil judiciaire et Comité de législation.*

Dans sa séance du 14 novembre 1884 la Société décida la création d'un conseil judiciaire destiné à l'éclairer dans ses démarches ; elle chargea le Secrétaire général de pleins pouvoirs pour s'entendre à cet égard avec Me Abel-Tommy Martin, avocat à la cour d'appel, docteur en droit : après s'être adjoint MM. Gosset, avocat au Conseil d'Etat, et Castaignet, avoué de première instance, il fut décidé en réunion qu'à côté du conseil judiciaire, destiné à s'occuper des affaires de la Société, il y avait lieu de constituer un comité de législation spécialement chargé d'étudier la législation au point de vue de la protection des œuvres d'art et d'activer l'adoption des mesures législatives : ce comité poursuit ses études.

9° *Commission de l'Hôtel Salé.*

L'ancienne Ecole centrale ou Hôtel Juigné, connu dans le quartier sous le nom d'Hôtel Salé, est un bel édifice du dix-septième siècle. La Société, ayant reçu avis de M. Chardon que des craintes de destruction étaient possibles à cet égard, nomma une commission qui le visita, publia des notices sur l'intérêt qu'il offre, fit diverses démarches et apprit enfin, dans sa séance de février 1885, de M. Sellier, auteur d'une notice étendue et

remarquable sur cet hôtel, que le propriétaire comprenant l'intérêt de ce monument, l'œuvre n'était plus en danger pour le moment.

Ont assisté aux séances : MM. Chardon, Lameire, Alfred Lenoir, Mauss, Charles Normand, Rhoné, Sellier.

10° *Commission du Panthéon.*

Dès la séance du 12 mai 1884 (p. 16), une commission fut chargée de faire des recherches sur des fragments de ce monument; on trouvera p. 22 les heureux résultats qu'elle a obtenus.

Autres Commissions.

Le prochain Bulletin rendra compte des travaux des autres Commissions; le manque de place nous empêche d'en parler aujourd'hui.

BANQUET

Le 30 avril 1885 a eu lieu, au grand Véfour, le banquet de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, que M. Charles Garnier, de l'Institut, présidait.

Au dessert, M. Charles Garnier a demandé, dans un toast humoristique, non seulement la conservation des anciens monuments, mais aussi qu'une réglementation moins absolue permît enfin aux architectes de donner à nos constructions un aspect plus pittoresque et plus mouvementé. Tous les assistants ont encore applaudi un toast porté en l'honneur du président d'honneur, Victor Hugo, et les paroles par lesquelles M. Deslignières, après avoir félicité le fondateur de la Société, M. Charles Normand, de l'heureuse issue de ses efforts, a exposé la nécessité de l'organisation des sections départementales. Le Secrétaire général a bu à la santé de M. Albert Lenoir qui, malgré son grand âge, a tenu à donner à la Société un concours si actif et si précieux.

On a porté d'autres vivats dans cette belle soirée, qui s'est prolongée fort tard.

La place nous manque pour en rendre compte, ainsi que des paroles prononcées par plusieurs autres de nos collègues. Nous donnerons une autre fois la liste des convives qui ont eu le privilège d'assister à cette agréable soirée.

CHRONIQUE

Notre collègue, *M. Vitu*, dont l'esprit distingué attache tant de prix à tout ce qui touche notre belle capitale, a bien voulu publier plusieurs études consacrées à notre Société dans le *Figaro*.

— *M. Arthur Rhoné* a publié dans la *Chronique des Arts* une suite d'études remarquables intitulées : Du Vandalisme a Paris *à propos de la Société des Amis des Monuments Parisiens*, nos 5, 8, 10, 13, 15, 17. Il y expose combien d'œuvres intéressantes ont disparu, montre par les faits combien eût été nécessaire depuis longtemps l'existence d'une Société protectrice et fait l'exposé de nos premiers efforts.

— *M. Sellier* a publié une longue notice sur l'*Hôtel Salé* (ancienne École centrale), dans le *Soleil* (3 janvier 1885), reproduite par un grand nombre de publications, notamment par la *Gazette des Architectes*, qui l'a accompagnée d'une bonne vue géométrale de l'escalier. — Notre collègue a donné encore deux excellentes notes sur les hôtels de Vic et de Lamoignon.

— *MM. Gaudry*, *Ch. Lameire*, *Questel*, de l'Institut, nous ont remis des notices très intéressantes sur des œuvres d'art de Paris, qui sont peu connues et que nous publierons prochainement.

— *MM. Dupuis*, *Perier*, *Planat*, ont publié dans la *Semaine des Constructeurs* une suite d'études sur la Société qui sont dignes d'attention.

— *M. Guillon* a remis un curieux travail sur *The Society for the Protection of ancient Building*, dont *M. Thackeray Turner* est le vigilant secrétaire. Nos vifs remerciements à notre dévoué collègue.

— Le prochain Bulletin rendra compte de la réception que nous a faite *Victor Hugo*, en compagnie de *MM. Lockroy*, *Meurice* et *Vacquerie*, ainsi que de la visite aux *Arènes*, à laquelle nous avions convié les délégués des départements. Les délégués ont ensuite assisté à une très importante *séance*, spécialement tenue en leur honneur. M. Duruy, de l'Institut, qui a bien voulu diriger les visiteurs, a provoqué un vœu important. *M. Mario Proth* a publié dans le *Rappel* et le *Mot d'ordre* des articles très remarqués sur ces visites.

— *M. Castagnary*, conseiller d'État, de la Commission des Monuments historiques, a bien voulu donner une consécration officieuse à notre Société, en lui accordant quelques lignes dans le discours, rempli d'ailleurs de choses excellentes, qu'il a tenu à la Sorbonne

devant les délégués des Sociétés des Beaux-Arts, en prenant la présidence de la séance du vendredi 10 avril 1885.

— *Le Moniteur des Arts* et *le Courrier de l'Art* ont donné sur la Société un grand nombre de renseignements utiles.

— *M. Duruy* a rendu compte à l'Académie des Inscriptions de la visite que nous avions organisée aux Arènes, de concert avec le comité des Arènes.

— Le Bulletin de la *Société centrale des Architectes* a reproduit les renseignements les plus essentiels sur notre Société.

— Nos lecteurs ont pu voir s'élever l'échafaud autour de la *porte Saint-Denis :* c'est à leurs efforts que l'on doit d'avoir enfin mis un terme aux ravages qu'exerçaient depuis si longtemps les intempéries sur ces belles sculptures, dont il ne serait bientôt plus resté de trace.

— Le *Journal des Arts*, si richement doté de renseignements, par M. Dalligny, a publié sur notre Société un certain nombre de notices intéressantes.

— *M. Robert*, de l'Académie des Inscriptions, nous a adressé une longue lettre, de laquelle ressort à nouveau avec évidence la nécessité d'une *législation sévère* contre le vandalisme ; notre Comité de législation poursuit la réalisation de ce désidérata. Sa lettre insiste particulièrement sur la ruine des monuments africains, ce qui prouve l'urgence qu'il y aurait pour notre Société à constituer ses sections tunisiennes, algériennes et coloniales.

— Notre Société s'occupe de l'état de ruine de l'hémicycle de de Delaroche à l'École des Beaux-Arts. *M. Muntz* et *M. Mercier* ont remis des rapports sur cette œuvre si maltraitée.

Comme il nous est malheureusement impossible de remercier les publications et les confrères si nombreux qui nous ont prêté leur concours, nous les prions de vouloir bien accepter ici, au nom de la Société, l'expression de notre vive reconnaissance pour l'aide qu'ils ont donnée à cette œuvre nationale. C. N.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Aux termes du règlement il *pourra* être rendu compte des ouvrages et revues dont un *double* exemplaire sera adressé à la Société. Citons donc, *entre autres*, parmi les ouvrages reçus :

Le Vieux Paris, gravé à l'eau-forte, par Chauvel et Champol-

LION, Notices par DUFOUR et le bibliophile JACOB. Paris, Detaille, in-4°.

Renferme des notices très intéressantes sur des parties du *Vieux Paris* qui sont trop peu connues et appréciées: la maison de Philibert de l'Orme, 22, rue de la Cerisaie, mérite entre autres une attention spéciale; le texte qui accompagne chaque gravure renferme d'utiles indications auxquelles nos sociétaires pourront souvent recourir utilement. L'ouvrage est soigneusement édité et accompagné de belles et nombreuses eaux-fortes.

LAMOUROUX. *Rapport au Conseil municipal* (Budget de 1885), in-4°.

Ce travail véritablement remarquable contient sur le domaine de la Ville des données du plus haut intérêt; on y trouve une suite de données historiques et statistiques que complètent des annexes statistiques très utiles. Deux anciens plans de Paris y sont reproduits sur deux grandes planches.

AUTRES OUVRAGES offerts : ALBERT LENOIR, *Statistique monumentale de Paris.* — CHARLES NORMAND, *Notice sur la Société des Monuments Parisiens* (*Bulletin du Cercle Saint-Simon*). — ID., *Lettres écrites des Départements sur le vandalisme en France.* (*Gazette des Architectes*). — ID., *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique.* — DESLIGNIÈRES, *Emploi de la terre dans les constructions* : conférence faite à l'Union centrale. — Dessin offert par M. LECOMTE : *Relevé d'une fontaine élevée par Blondel à droite de la Porte Saint-Denis* (aujourd'hui détruite).

Nous rendrons compte des autres ouvrages une prochaine fois.

C. N.

PREMIÈRE LISTE DE SOCIÉTAIRES[1]

Mme ADAM (Juliette-Lamber), directrice de la *Nouvelle Revue*, 23, boulevard Poissonnière.
ANCELET, architecte du ministère des Travaux publics, 64, rue Vitruve.
ANDRÉ (Frédéric), ingénieur des Ponts et Chaussées, 4, rue Michelet.
ANDRÉ (Jules), architecte du Muséum, membre de l'Institut, 5, rue d'Assas.
ANTIQ (Ch.), peintre, 89, rue Denfert-Rochereau.
ARBEY (F.), 41, cours de Vincennes.
ARBEY (Pol), 41, cours de Vincennes.

1. Adresser les adhésions ou changements au Secrétaire général.

Aubert (Jean), peintre, 15, avenue Beaucour.
Aubry (Gaston), architecte, 51, avenue Montaigne.
Aucamus, négociant, 16, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Bailly, architecte, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes, 19, boulevard Bonne-Nouvelle.
Ballu (Albert), architecte des Monuments diocésains, 15, rue Mansart.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 10 *bis*, rue de Boulogne.
Ballu (Théodore), membre de l'Institut, architecte en chef de l'Hotel de Ville, 80, rue Blanche.
Barde, 15, rue Jean-Jacques-Rousseau.
Bayard (Julien), architecte, 23, rue Verneuil.
Beaufeu (Paul), chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, 8, boulevard Malesherbes.
Beaufort (de), 23, rue de la Ville-Lévêque.
Bernard (l'abbé Eugène).
Bernier (Louis), architecte du Gouvernement, ancien prix de Rome, 6, rue de Vienne.
Bert (Paul), député, membre de l'Institut, 9, rue Guy-de-la-Brosse.
Bertot, architecte, 8, avenue du Maine.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain (Seine-et-Oise), au château.
Bin, peintre, 11, rue Cauchois.
Boileau, architecte du monument de Gambetta, 142, rue du Bac.
Bonnard (Paul), 59, rue de Grenelle.
Bonaparte (prince Roland), 22, cours de la Reine.
Bonnemère, homme de lettres, 9, rue de Moscou.
Bonnin (René), ingénieur civil, 23, boulevard de la Chapelle.
Bourgine, 27, rue Laval.
Brey, architecte, 71, avenue Wagram.
Brice (René), député, quai Malaquais.
Brouty, architecte, 42, rue de Trévise.
Brunot, publiciste, 84, rue Lepic.
Buquet, architecte, 2, place du Théâtre-Français.

Cabanel (Alexandre), peintre, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts, 8, rue de Vigny.
Camus (D.), architecte, 55, avenue de Châtillon.
Canivet, publiciste, 10, rue Saint-Joseph.
Carbonneaux, peintre à Nogent-sur-Marne, 7, rue du Maréchal-Vaillant.
Carlier (Paul-Louis), sous-chef de bureau à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 12, place d'Anvers.
Castagnary, membre de la commission des Monuments historiques, conseiller d'État, 9, rue Bremontier.
Castaignet, avoué de première instance, 87, rue des Petits-Champs.
Cavaillé-Coll (fils), peintre, 15, avenue du Maine.
Cernesson (Léopold), architecte, Conseiller municipal, 23, rue Michel Ange.
Chabat (Pierre), architecte-professeur, 172, boulevard du Montparnasse.

Chapelain (Henry), architecte, 70, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Chapelain (René), architecte, 70, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Chapu, statuaire, membre de l'Institut, 19, rue du Montparnasse.
Chardin (Paul), peintre, 2, rue des Pyramides.
Chardon, ingénieur, 14, rue de Trévise.
Charles jeune, négociant, 11, rue Joquelet.
Charles (Edmond), 4, rue Monsieur-le-Prince.
Chauvet, artiste dessinateur, 84, avenue de Versailles.
Chevillard (Vincent), peintre, 3, rue Racine.
Choisy (Auguste), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 70, boulevard Saint-Germain.
Claretie, homme de lettres, 10, rue de Douai, et à Viroflay, chemin de la Saussaie (Seine-et-Oise).
Clément, 58, rue Saint-André-des-Arts.
Condé (Baron de), 6, rue Royale.
Constant-Bernard, architecte, 7, avenue Mac-Mahon.
Cordier (Henry), professeur à l'École des langues orientales, 3, place Vintimille.
Corroyer, architecte du Gouvernement, 14, rue de Courcelles.
Cotteau, président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne), et à Paris, 17, boulevard Saint-Germain.
Coulon, architecte, 12, avenue d'Antin.
Courajod, président de la Société des Antiquaires de France, conservateur adjoint au musée du Louvre, 36, rue Raynouard (Passy).
Courtois-Suffit, architecte diplômé par le Gouvernement, 34, rue des Petits-Hôtels.
Cros (Henry), statuaire et peintre, 6, rue du Regard.

Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, 47, rue Le Peletier.
Mme Dardoize, 67, rue des Saints-Pères.
Daumet, architecte du Palais de Justice et du Sacré-Cœur, 13, rue de l'Abbaye.
Debray (Ernest), rentier, 52, rue de Bondy.
Dechard (Paul), architecte, 122, rue de Rennes.
Delacommune (Charles), architecte, 20, rue Bertrand.
Delisle, vérificateur architecte, 27, rue Drouot.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
Demenieux, architecte du Gouvernement, 10, rue Fontaine Saint-Georges.
Denis, 24, rue Gay-Lussac.
Mme Denis (C.), 65, rue de Bretagne.
Deslignières, architecte du Gouvernement, diplômé, 121, boulevard Pereire.
Devay (J.), 10, boulevard du Temple.
Devrez, architecte du Gouvernement, 9, rue Murillo.
Didron, peintre verrier, 6, boulevard d'Enfer.
Dormoy, président de la Société des architectes de l'Aube, à Bar-sur-Aube.
Dreyfus, conseiller municipal, 24, avenue Duquesne.
Dupuy (Ch.), architecte de la Banque de France, 82, rue du Ranelagh.

Durand-Claye, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 63, r. de Clichy.
Du Seigneur (Maurice), architecte, 26, quai de Béthune.
Dutert, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome 86, rue de Rennes.

Edwards (Miss Amélia B.), secrétaire honoraire de l' « Egypt Exploration Fund », membre de la Société d'Archéologie biblique et de la Société de l'Avancement des Études helléniques, The Larches Westbury on Trym (Bristol, Angleterre).
Engel (Arthur), ancien membre des Écoles d'Athènes et de Rome, 29, rue de Marignan.
Esquiron, chimiste, 22, rue du Quatre-Septembre.
Ewald, architecte, 17, avenue de Villiers.

Favre (Félix), *Encyclopédie d'architecture*, 15, quai Conti.
Fetscherin, librairie Joseph Baer, 18, rue de l'Ancienne-Comédie.
Feyen-Perrin, peintre, 11, boulevard de Clichy.
Fischer (Dr), préparateur au Museum d'histoire naturelle, 98, boulevard Saint-Marcel.
Flach, greffier du bâtiment, 58, rue du Four-Saint-Germain.
Flacheron, architecte, 60, rue Madame.
Fontenilles (Paul de), 16, boulevard Nord, Cahors (Lot), président de la Société des études du Lot, inspecteur général de la Société française d'archéologie, fondateur du Musée de Cahors.
Fossez (comte des), éditeur, librairie d'architecture Morel, rue Bonaparte, 13.
Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, au Palais de l'Institut.
Frossard, rue de Boulogne.

Galland, peintre, professeur à l'école des Beaux-Arts, inspecteur des travaux d'art aux Gobelins, 25, rue Fontaine-Saint-Georges.
Garnier (Ch.), architecte de l'Opéra, membre de l'Institut, 90, boulevard Saint-Germain.
Garnier (Hubert), ingénieur des Arts et Manufactures, 46, rue de Rosny.
Gasnault (Paul), conservateur du Musée des Arts décoratifs et du Musée de Limoges, 24, rue de Milan.
Gaudry (Jules), ingénieur, 175, rue du Faubourg-Poissonnière.
Gautier (Ch.-A.), architecte diplomé par le Gouvernement, 37, rue de Lille.
Geffroy (Gustave), secrétaire de la rédaction de la *Justice*, 60, rue de Ménilmontant
Georgé, architecte, 22, rue Clauzel.
Gérard (baron), député, 85, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Gérome, peintre, membre de l'Institut, 65, boulevard de Clichy.
Gion (Paul), architecte, inspecteur des travaux de la ville, 12, r. de Tournon.
Gonse (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-arts*, 205, boulevard Saint-Germain.
Gosset, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, 52, rue de Lille.
Gout (Paul), architecte du Gouvernement, 45, rue des Missions.
Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, 1, rue d'Hauteville.

Guillaume (Eugène), statuaire, membre de l'Institut, ancien directeur de l'école des Beaux-Arts, 238, boulevard Saint-Germain.
Guillaume, architecte du Gouvernement, 3, rue Jean-Bart.
Guillon (Adolphe), peintre, 10, boulevard de Clichy, atelier, 9, rue Duperré, et l'été à Vézelay (Yonne).
Guillon (Antoine), 6, rue Méchain.

Hanotaux (Karl), rue d'Obligado, 7.
Hanotaux (Gabriel), chef adjoint du Ministère des affaires étrangères, 50, boulevard Latour-Maubourg.
Hardy, architecte du Gouvernement, 32, rue du Bac.
Hattat, conseiller municipal, président de la Commission des Beaux-Arts de la Ville, 18, rue des Petites-Ecuries.
Hénard (père), architecte, rue Saint-Lazare.
Henner, artiste peintre, 11, place Pigalle.
Hérard, architecte-expert, membre de la Commission des richesses d'art, 6, rue d'Assas.
Heret, architecte honoraire de la ville de Paris, 72, rue de Naples.
Hervé (Edouard), directeur du *Soleil*, 10, rue Saint-Joseph.
Hilaire (marquis de Queux de Saint-), 3, rue Soufflot.
Hillemacher (Lucien), musicien, 156, boulevard Magenta.
Hochereau, architecte, conservateur du plan de Paris, 54, rue Ampère.
Huart, vérificateur, 8, passage Nollet.
Hugo (Victor), avenue Victor-Hugo.

Jaffeux (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, 113, rue de Rome.
Josso, architecte diplômé par le Gouvernement, 11, rue d'Assas.
Jourdain (Frantz), architecte-expert, 14, rue de Clichy.
Jullien, architecte de la Caisse des Dépôts, diplômé, 55, avenue Marceau.

Kann, secrétaire général de l'Alliance israélite universelle, 58, avenue du Bois de Boulogne.
Kaulet (Jean), attaché au Ministère des affaires étrangères, 4, rue Herschell.
Kaulet, 4, rue Herschell.
Kessler, ingénieur, 188, rue du Faubourg-Saint-Martin.
Kœchlin (Remond), 176, boulevard Saint-Germain.

Lachaize (Charles), propriétaire, 91, avenue de Versailles.
Lacombe, 3, rue Laffitte.
Lacroix (Paul), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal (bibliophile Jacob).
Lafond (P.), 21, rue Pigalle, et à Pau, 6, rue du Lycée.
Lalanne, architecte, 26, rue Fortuny.
Lalotte, sous-chef de bureau à la Compagnie du Nord, 57, rue du Montparnasse.
Laloux, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France, 115, boulevard Saint-Michel.
Lameire (Ch.), peintre, membre de la commission des Monuments historiques, 53, avenue Duquesne.

Lamouroux (Alfred), conseiller municipal, 150, rue de Rivoli.
Lamy (Ernest), rue de l'Isly.
Lassus (Augé de), rue Gay-Lusac.
Lasteyrie (Robert de), professeur à l'École des chartes, membre de la commission des Monuments historiques, 13, rue des Saints-Pères.
Laugier, sous-préfet de Rambouillet.
Laurens (Jean-Paul), peintre, rue Notre-Dame-des-Champs, 73.
Lecanu, juge de paix du VIe arrondissement, 28, rue Saint-Lazare.
Leclerc, architecte du palais de Versailles, et à Paris, 30, rue Vaneau.
Lecomte (Gustave), architecte-expert, 6, rue Thénard.
Le Duc (Achille), conseiller municipal, à Puteaux (Seine).
Lefèvre (Camille), 76, rue de Rennes.
Legis (Stanislas), professeur au collège Rollin, 22, avenue des Gobelins.
Lejeune, architecte honoraire du palais de la Légion d'honneur, 87, rue Taitbout.
Lemonnier (H.), professeur à l'École des Beaux-Arts, 15, boulevard Saint-Germain.
Lenoir (Albert), membre de l'Institut, rue Bonaparte, 14, à l'école des Beaux-Arts.
Lenoir (Alfred), statuaire, 17, hameau Boileau, rue Boileau, 38, Auteuil.
Leser (Paul), homme de lettres, président de l'Union française de la Jeunesse, 16, rue Stanislas.
Lesoufaché, architecte, 47, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Levert, peintre décorateur, 38, rue des Abbesses.
Levy (Émile), libraire-éditeur, 13, rue Lafayette.
Liouville, député, 3, quai Malaquais.
Lockroy, député, avenue Victor-Hugo.
Loilier, attaché à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 12, rue Saint-Luc.
Louet (A. J. T.), 25, rue de Tournon.
Loviot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. rue de Rome, 50.
Lucas (Charles), architecte, 8, boulevard de Denain.
Ludovic de Vaux (baron), 5, rue de Mailly.
Luminais, peintre, avenue Frochot, rue de Laval, 26.

Magnier (Edmond), directeur-rédacteur en chef de l'*Événement*, 10, boulevard des Italiens.
Maignan (Albert), peintre, 1, rue La Bruyère.
Mantz (Paul), critique d'art, 69, rue Caumartin
Mareuse, archiviste de l'Association polytechnique, secrétaire de la Commission des inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann.
Martin (Abel-Tommy), avocat à la Cour d'appel, 8, rue Bastiat.
Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, 23, rue d'Anjou.
Martin (Georges), 8, rue Lacépède.
Martin (Louis), avocat à la Cour d'appel, publiciste, rue des Écoles, 3.
Ménorval (E. de), conseiller municipal, chef d'institution, 35 *bis*, boulevard Henri IV.
Mercier (Charles), artiste peintre, restaurateur de tableaux, 1, rue Bayard.

Merwart (Paul), peintre, 13, avenue Frochot.
Meurger (Albert), avocat, 15, boulevard St-Germain, et 106, rue Vieille-du-Temple.
Michel (André), homme de lettres, 180, boulevard Saint-Germain.
Millerand (Alexandre), avocat à la Cour d'appel, conseiller municipal, 1, rue Fontaine-Saint-Georges.
Mir (Eugène), député, 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Mme Mir, 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Monnier, architecte du gouvernement, 19, rue Washington.
Monod (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, 76, rue d'Assas.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes, président de la Société de l'Histoire de l'Art français, 9, place des Vosges.
Montégut (Henri de), vice-président du Tribunal civil, 55, rue Bonaparte.
Monteil (Edgard), conseiller municipal, 40, rue du Luxembourg.
Morain (Daniel), étudiant en droit, élève à l'École des Sciences politiques, 9, avenue de l'Observatoire.
Morain (Pierre), peintre, 9, avenue de l'Observatoire.
Moreau, négociant, 50 *ter*, rue de Malte.
Moreau (Étienne), 73, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Mouttet, gérant du cercle Saint-Simon (Société historique), 215, boulevard Saint-Germain.
Müntz, conservateur de l'École des Beaux-Arts, 8, rue Pernelle.
Muzet, conseiller municipal.

Navarre, au Perreux, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Nenot, architecte de la Sorbonne, 65, boulevard Saint-Michel.
Nicard (Paul), bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, 38, rue de Sèvres.
Nicole (Paul), 11, boulevard du Palais.
Normand (Alfred), architecte du Gouvernement, 51, rue des Martyrs.
Normand (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, 51, rue des Martyrs.
Mme Normand, 51, rue des Martyrs.
Normand (Paul), 51, rue des Martyrs.

Oger-Romilly, rédacteur au sécrétariat du Conseil municipal, 21, rue de Fleurus.
Ollendorff (Gustave), chef de bureau au Ministère des Beaux-Arts, président honoraire de l'Union française de la Jeunesse, 28 *bis*, rue de Richelieu.
Ottin (Léon), peintre-verrier, 15, boulevard Berthier.
Oudart (Félix), graveur, 10, rue du Cherche-Midi.

Pacquement de Trooz (Gilbert), sous-chef de la comptabilité au Comptoir d'escompte, 119, rue Lafayette.
Papinot, architecte, 141, rue du Faubourg-Saint-Denis.
Parisiens. Société des Parisiens de Paris, 13, rue du Dragon.
Pascal, architecte du Gouvernement, 9, boulevard Sébastopol.
Peigney, architecte, 42, rue des Écoles.
Pereire (Émile), 10, rue de Vigny.

Mme Pereire (Émile), 10, rue de Vigny.
Pereire (Henry), 33, boulevard de Courcelles, administrateur des chemins de fer du Midi.
Mme Pereire (Henry), 33, boulevard de Courcelles.
Mlle Pereire (Jenny), 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Isaac), 35, faubourg Saint-Honoré.
Pereire (Maurice), 10 rue de Vigny.
Mlle Pereire (Sarah), 10, rue de Vigny.
Peyre, agrégé d'histoire et géographie, professeur au collège Stanislas, 42, rue Jacob.
Picq, architecte du canal de Suez et de Panama, 14, rue Lafayette.
Planat (Paul), rédacteur en chef de *la Semaine des Constructeurs*, librairie Ducher, 94, rue de Rennes.
Pourlier, sous-chef à la comptabilité de la Préfecture de Police, 1, rue Hautefeuille.
Progier de Poulevoyes, député, rue de Las-Cases.
Proth (Mario), homme de lettres, 21, rue Visconti.
Proust, député, président de l'Union Centrale des Arts décoratifs et de la Commission des Monuments historiques, 32, boulevard Haussmann.
Puvis de Chavannes, artiste peintre, 11, place Pigalle.

Questel (Charles), architecte, membre de l'Institut, président de la Société Centrale des architectes, 135, boulevard Saint-Germain.

Rafinesque, 12, rue Saint-Claire (Passy).
Rambaud (Alfred), chargé de cours à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas.
Ramousset, architecte expert, 9, rue d'Obligado.
Raulin, architecte du Gouvernement, 57, rue de Lille.
Read (Charles), membre de la Société nationale des Antiquaires de France, 2, boulevard Saint-Germain.
Regamey (Félix), inspecteur de l'Enseignement du dessin, 8, rue de Solférino.
Reinach (Joseph), homme de lettres, 30, rue Fortuny.
Reinach (Salomon), ancien membre de l'École d'Athènes, 31, rue de Berlin
Rey, architecte, 90, rue d'Assas (de Milan)
Rhoné (Arthur), correspondant de la Mission archéologique de France au Caire.
Rhoné (Raoul), 18, rue Duphot.
Roger Miles, homme de lettres, 22, rue de Navarin.
Rosières (Raoul), homme de lettres, à Meulan (Seine-et-Oise).
Roussel (Henry), 32, rue des Poissonniers.
Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement, inspecteur général des Monuments historiques, 10, rue d'Assas.

Sabine, architecte, directeur de l'*Architecte*, 30, avenue des Ternes.
Salleron, architecte diplômé par le Gouvernement, 26, rue de Lisbonne.
Samson, 48, rue d'Anjou-Saint-Honoré.
Sauvageot (Claude), graveur, directeur de l'*Art pour tous*, 69, rue du Cardinal-Lemoine.

Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement, 23, rue Bellefond.
Sautai, peintre, 74, rue Notre-Dame-des-Champs.
Schlumberger, membre de l'Académie des inscriptions, 14, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Schutzenberger (Louis), peintre, 3, rue Bara.
Sedille (Paul), architecte, 28, boulevard Malesherbes.
Sedille (Mme Jules), 28, boulevard Malesherbes.
Sellier, chef vérificateur des travaux neufs aux Chemins de fer du Nord, 82, rue des Martyrs.
Simon (Marcel), auditeur au Conseil d'État 14, rue Saint-Lazare.

Taillebois (E.), membre de plusieurs Sociétés savantes, 40, rue Sainte-Anne.
Taisne, architecte, 51 *bis*, rue Sainte-Anne.
Talmeyr (Maurice), villa du Château, à Bois-Colombes (Seine).
Thery (Edmond), homme de lettres, 45, rue de Douai.
Thiébault, sculpteur, 57, avenue de Versailles (Auteuil).
Thomas, statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts, 24, rue d'Assas.
Thoury (Gustave de), architecte, 43, rue de Douai.
Tournade, architecte, 1, rue de Lille.
Tourneux (Maurice), homme de lettres, 14, rue du Cardinal-Lemoine.
Trélat (Emile), directeur de l'Ecole spéciale d'architecture, boulevard du Montparnasse.

Uchard, architecte de la Ville, 35 *bis*, rue de Fleurus.

Vacquerie, homme de lettres, directeur du *Rappel*, rue de Valois, 18.
Vandal, auditeur au Conseil d'Etat, rue François Ier.
Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, 116, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Vaureal (Henri de), statuaire, boulevard Lannes, 7 *bis*.
Vauthier (André), grand prix de Rome, ancien graveur du Timbre, 42, rue Barbet-de-Jouy.
Véron-Faré (Jules), artiste peintre, 41, rue de la Tour-d'Auvergne.
Vitu, homme de lettres, 36, avenue Wagram.

Wallon (Paul), architecte du Gouvernement, diplômé, secrétaire général de la Société centrale des Architectes, 1, rue Gay-Lussac.
Wathelet (Alfred), avocat, 3, rue Casimir-Delavigne.
Wislin (Charles), peintre, licencié en droit, 26, avenue de Wagram.

Yvon, peintre, professeur à l'école des Beaux-Arts, 156, rue de la Tour Passy.

Vu et approuvé.

Le Président, Membre de l'Institut,
Albert Lenoir.

Le Secrétaire général,
Charles Normand.

Paris. Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

STATUTS

ARTICLE PREMIER — La Société des *Amis des Monuments Parisiens* est constituée dans le but de veiller sur les œuvres d'art et sur la physionomie monumentale de Paris.

ART. 2. — Elle a son siège à Paris.

ART. 3. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Comité à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société domiciliés depuis au moins trois mois dans le département de la Seine.

Les Dames peuvent faire partie de la Société.

ART. 4.—Le MINIMUM de la cotisation est fixé à six francs par an.

Tout membre peut convertir sa cotisation annuelle en un versement unique de 100 francs[1].

ART. 5. — La Société est administrée par un comité de soixante membres nommés en assemblée générale.

Le comité se renouvelle par cinquième chaque année.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

ART. 6. — Le comité nomme le bureau parmi ses membres.

ART. 7. — Le bureau se compose de :

Un Président;

Trois Vice-Présidents;

Un Secrétaire général et trois Secrétaires adjoints;

Un Archiviste;

Un Trésorier.

ART. 8. — Le comité a plein pouvoir pour agir au nom de la So-

Adresser les adhésions à M. *Charles Normand*, et les cotisations par mandat à M. *Rhoné*, trésorier, 10, rue du Pré-aux-Clercs, afin d'éviter les frais de recouvrement. — M. *Duclos* ira toucher à domicile les cotisations des sociétaires qui en exprimeront le désir.

ciété, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter dons et legs, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Art. 9. — La présence du cinquième des membres est nécessaire pour rendre valables les décisions du comité quand il s'agit d'engager une dépense.

Art. 10. — La Société se réunit en assemblée générale deux fois par an, pendant les mois d'avril et de novembre, pour y délibérer sur les affaires indiquées à son ordre du jour.

Art. 11. — Le Bureau prépare le Budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Art. 12. — Dans l'Assemblée générale d'avril il sera donné lecture de deux rapports, approuvés par le Comité : dans le premier, le Secrétaire général indiquera l'état et les travaux de la Société pendant l'année écoulée; dans le second, le Trésorier exposera la situation financière de la Société.

Ces rapports doivent être approuvés par l'Assemblée générale.

Art. 13. — Tout Sociétaire qui pendant deux années consécutives n'aura pas payé sa cotisation sera rayé de plein droit.

L'exclusion d'un membre est prononcée sans appel par le Comité après audition de deux représentents, au choix de ce membre, dans une réunion composée du tiers au moins du Comité et sur le vote des deux tiers des membres présents.

Art. 14. — Tout Sociétaire sorti de la Société est soumis, pour y rentrer, aux conditions d'admissibilité des nouveaux membres.

Art. 15. — Nul ne pourra faire partie du Comité s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Art. 16. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la demande du Comité avec l'approbation d'une Assemblée générale.

Art. 17. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comptant comme présents les deux tiers des membres résidant à Paris.

Art. 18. — Le Président fait connaître à l'autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du bureau, et il lui adresse, à la fin de chaque année, le compte rendu moral et financier de la Société, ainsi que les listes des membres.

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Toute modification apportée aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

LISTE DES SOCIÉTAIRES

Adam (Mme Juliette Lamber), directrice de la *Nouvelle Revue*, 23, boulevard Poissonnière.
Agnan-Boucher (Mme Saint-), 34, rue de Châteaudun.
Ancelet, architecte du Ministère des Travaux publics, 64, rue Vitruve.
André (Frédéric), Ingénieur des Ponts et chaussées, 4, rue Michelet.
André (Jules), architecte du Museum, membre de l'Institut, 5, rue d'Assas.
André (Pierre), pensionnaire à l'Académie de France à Rome (Italie).
Andry (Armand), 17, rue de Phalsbourg.
Antiq (Ch.), peintre, 84, rue Denfert-Rochereau.
Arbey (F.), 41, cours de Vincennes.
Arbey (Pol.), 41, cours de Vincennes.
Artiiez (Ernest), 23, boulevard des Capucines.
Aubert (Jean), peintre, 15, avenue Beaucour.
Aubry (Gaston), architecte, 51, avenue Montaigne.
Aucamus, négociant, 16, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Bacigalupo-Washington, Cottage à Champigny (Marne).
Bailly, architecte, membre de l'Institut, président de la Société des artistes, 19, boulevard Bonne-Nouvelle.
Ballu (Albert), architecte des Monuments diocésains, 15, rue Mansart.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 10 *bis*, rue de Boulogne.
Baltard (Mme B.), 10, rue Garancière.
Baraud, peintre, 37, boulevard de Clichy.
Barde, 15, rue Jean-Jacques-Rousseau, Bordeaux (Gironde).
Batie (La), 33, rue de Grenelle.
Baudoise (Mme), 39, rue de Babylone.
Baugrand (G.), 12, avenue d'Antin.
Bayard (Julien), architecte, 23, rue de Verneuil.
Bayard de la Vingtrie, statuaire, impasse du Maine, 16.
Beaufeu (Paul), chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, 8, boulevard Malesherbes.
Beaufeu (Pierre), peintre, 75, boulevard de Clichy.
Beaufort (de), 23, rue de la Ville-Lévêque.
Belutaud, 36, boulevard Malesherbes.
Bernard (l'abbé Eugène), vice-doyen de Sainte-Geneviève, 3, rue Gay-Lussac.
Bernier (Louis), architecte du Gouvernement, ancien prix de Rome, 6, rue de Vienne.
Bert (Paul), député, membre de l'Institut, Résident général au Tonkin, 9, rue Guy-de-la-Brosse.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au château (Seine-et-Oise).
Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte.
Bignon, 12, avenue du Bois de Boulogne.
Bin, peintre, 11, rue Cauchois.

Blavette, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 5, rue de Poitiers.
Blondel, architecte de la Bourse du Commerce, 14, quai de la Mégisserie.
Boileau, architecte du monument de Gambetta, 142, rue du Bac.
Bonaparte (prince Roland), 22, cours de la Reine.
Bondeix (Joseph), 8, rue des Vosges.
Bonnaire, architecte, 229, boulevard Péreire.
Bonnard (Paul), 59, rue de Grenelle.
Bonnemère, homme de lettres, rue de Moscou.
Bonnemère fils, rue de Moscou.
Bonnin (René), ingénieur civil, 23, boulevard de la Chapelle.
Bouchon, architecte, 74, avenue des Gobelins.
Bourgine, membre de la Société centrale, 37, rue Laval.
Boursin, publiciste, 48, rue Monsieur-le-Prince.
De Bouteiller, conseiller municipal, 7, rue de Passy.
Bouzemont (E.), 4, rue d'Astorg.
Brey (Léon), architecte, 171, avenue Wagram.
Brice (René), député, quai Malaquais.
Brunot, publiciste, 16, rue Tholozé.
Buquet, architecte, 2, place du Théâtre-Français.
Burnichon, 65, rue de Buffon.

Cabanel (Alexandre), peintre, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts, 8, rue de Vigny.
Cabarieu (Mila de), ancien Préfet, 8, rue de l'Isly.
Camus (O.), architecte, 55, avenue de Châtillon.
Canivet, publiciste, 10, rue Saint-Joseph.
Carbonneaux, peintre, à Nogent-sur-Marne, 7, rue du Maréchal-Vaillant.
Carlier (Paul-Louis), sous-chef de bureau à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 12, place d'Anvers.
Cary, 47, avenue Daumesnil (Saint-Mandé).
Castagnary, membre de la commission des Monuments historiques, conseiller d'État, 9, rue Bremontier.
Castaignet, avoué de première instance, 87, rue des Petits-Champs.
Cavaillé-Coll (fils), peintre, 15, avenue du Maine.
Cernesson (Léop.), architecte, Conseiller municipal, 23, rue Michel-Ange.
Cesne (W. Le), 58, rue des Mathurins.
Cesne (Mme W. Le), 58, rue des Mathurins.
Chabat (Pierre), architecte-professeur, 172, boulevard du Montparnasse.
Champeaux (de), inspecteur des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine, 31, rue de Verneuil.
Chapelain (Henry), architecte, 70, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Chapu, statuaire, membre de l'Institut, 19, rue du Montparnasse.
Chardin (Paul), peintre, 2, rue des Pyramides.
Chardon, ingénieur, 14, rue de Trévise.
Charles jeune, négociant, 11, rue Joquelet.
Charles-Edmond, 4, rue Monsieur-le-Prince.
Chauvet, artiste-dessinateur, 84, avenue de Versailles.
Chevillard (Vincent), peintre, 3, rue Racine.

Choisy (Auguste), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, 11, rue Chomel.
Christian fils (P.), artiste-peintre, 69, avenue des Gobelins.
Claretie, administrateur général de la Comédie-Française, président de la Société des gens de lettres, 10, rue de Douai, et à Viroflay, chemin de la Saussaie (Seine-et-Oise).
Clément, 58, rue Saint-André-des-Arts.
Collet-Duclos (Mme), 106 *bis*, boulevard Pereire.
Colonna-Ceccaldi, 14, rue de Clichy.
Condé (Baron de), 6, rue Royale.
Constant-Bernard, architecte, 7, avenue Mac-Mahon.
Coquelin, papetier, rue de Seine, 34.
Cordier (Henry), professeur à l'École des langues orientales, 3, place Vintimille.
Corroyer, architecte du Gouvernement, 14, rue de Courcelles.
Cortot (E.), 88, rue de la Victoire.
Cosnac (marquis Adhemar de), 74, rue de Lille.
Cotteau, Président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).
Coulon, architecte, 12, avenue d'Antin.
Courajod, conservateur, adjoint au musée du Louvre, 36, rue Raynouard (Passy).
G. Courtois, peintre, 147, avenue de Villiers.
Courtois-Suffit, architecte diplômé par le gouvernement, 34, rue des Petits-Hôtels.
Cranney, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ercheu (Somme).
Cros (Henry), statuaire et peintre, 6, rue du Regard.

Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, 47, rue Lepeletier.
Dalligny, 5 rue Lincoln.
Daly (Marcel), sous-directeur de la *Semaine des Constructeurs*, 16, rue Soufflot.
Dardoize (Mme), 67, rue des Saints-Pères.
Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice, 13, rue de l'Abbaye.
Debray (Ernest), rentier, 52, rue de Bondy.
Dechard (Paul), 122, rue de Rennes.
Defrance, chef du bureau des communes, à Fontenay-sous-Bois.
Dehon (Mme), 71, rue Nollet.
Delacommune (Charles), architecte, 20, rue Bertrand.
Delaistre, membre de la Société centrale des Architectes, 26, rue des Ecuries-d'Artois.
Delaunay (Emile), de la Société des Gens de lettres, secrétaire général de la Société libre des Beaux-Arts, 5 rue de la Chaise.
Delisle, vérificateur architecte, 27, rue Drouot.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
Delon, 130, boulevard Montparnasse.
Demenieu, architecte du Gouvernement, 10, rue Fontaine-Saint-Georges.

Demombynes, avocat à la cour d'appel, 54, rue de Seine.
Denecheau, statuaire, 9, rue Duperré.
Denis, 24, rue Gay-Lussac.
Denis (Mme C.), 65, rue de Bretagne.
Depresle (Mme), 94, rue de la Victoire.
Depresle (Octave), 94, rue de la Victoire.
Deroy, dessinateur à l'*Illustration*, 10, rue du Pré-aux-Clercs.
Derembourg, professeur à l'École spéciale de langues orientales, 39, boulevard Saint-Michel.
Descaves, architecte attaché au Gouvernement, 5, rue de Latran,
Deslignières, architecte du Gouvernement diplômé, 121, boulevard Pereire.
Deslignières (Mme), 116, boulevard Pereire.
Desportes, architecte de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube).
Desprez (Paul), chef de bureau au ministère des affaires étrangères, 5, rue de Mailly.
Devay (J.), 82, rue Taitbout.
Devis (G.), 16 ou 8, rue Gît-le-Cœur.
Devrez, architecte du Gouvernement, 9, rue Murillo.
Didron, peintre verrier, 6, boulevard d'Enfer.
Diet, architecte, membre de l'Institut, 36, rue du Luxembourg.
Dormoy, président de la Société des Architectes de l'Aube, à Bar-sur-Aube.
Doyen, sous-chef au Ministère de la guerre, 13, rue du Dragon.
Dreyfus (Camille), député, directeur de la *Nation*, 24 avenue Duquesne.
Dreyfus (Gustave), membre de la Commission des Monuments historiques, 101, boulevard Malesherbes.
Driou, 25, rue du Terrage.
Dubreuil (Léon), 32, rue Denfert-Rochereau.
Dubufe fils, peintre, 43, avenue de Villiers.
Dumont (l'abbé), à Aulnay-lez-Bondy (Seine-et-Oise).
Dupuis, gérant de la *Construction moderne*, 8, place Boieldieu.
Dupuy (Ch.), architecte de la Banque de France, 82, rue du Ranelagh.
Durand, licencié en droit, attaché aux Monuments historiques, 110, rue de Rennes.
Durand-Claye, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 69, rue de Clichy.
Du Seigneur (Maurice), critique d'art, 26, quai de Béthune.
Dutert, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome, 86, rue de Rennes.
Duvauchel (Léon), homme de lettres, 42, rue du Bac.

Edwards (Miss Amélia B.), secrétaire honoraire de l' « Egypt Exploration Fund », membre de la Société de l'Avancement des Études helléniques, The Larches Westbury on Trym (Bristol, Angleterre).
Engel Arthur, ancien membre des Écoles d'Athènes et de Rome, 29, rue de Marignan.
Eschenauer, ancien pasteur protestant à Strasbourg, de la Société des Amis de la Paix, de la Société des Études philosophiques, 149, boulevard Saint-Germain.

Esquiron, chimiste, 22, rue du Quatre-Septembre.
Eudel, 17, rue de Laval.
Ewald, architecte, 17, avenue de Villiers.

Falize.
Favre (Félix), *Encyclopédie d'architecture*, 15, quai Conti.
Ferrand, compositeur de musique, 1, cité Gaillard.
Ferry (Charles), 244, rue de Rivoli.
Fetscherin, librairie Joseph Baer, 18, rue de l'Ancienne-Comédie.
Feyen-Perrin, peintre, 11, boulevard de Clichy.
Fischer (Dr), préparateur au Muséum d'histoire naturelle, 68, boulevard Saint-Marcel.
Flach, greffier du bâtiment, 58, rue du Four-Saint-Germain.
Flacheron, architecte, 10, rue Madame.
Flammermont, professeur à la Faculté de Poitiers.
Fontenilles (Paul de), 16, boulevard du Nord, Cahors (Lot), président de la Société des Études du Lot, inspecteur général de la Société française d'archéologie, fondateur du Musée de Cahors.
Fossez (comte des), éditeur, librairie d'architecture Morel, 13, rue Bonaparte.
Franklin, administrateur de la bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut.
Frossard, pasteur de l'Église réformée, 14, rue de Boulogne.

Galland, peintre, professeur à l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux d'art aux Gobelins, 25, rue Fontaine-Saint-Georges.
Gallard, administrateur des bureaux de bienfaisance, 100, faubourg Saint-Honoré.
Garnier (Ch.), architecte de l'Opéra, membre de l'Institut, 90, boulevard Saint-Germain.
Garnier (Hubert), ingénieur des Arts et Manufactures, 46, rue de Prony.
Gasnault (Paul), conservateur du musée des Arts Décoratifs et du musée céramique de Limoges, 24, rue de Milan.
Gastellier, député de Seine-et-Marne, président de l'Union céramique de France, 16, boulevard de Strasbourg.
Gaudoin de Labruyère, 10, rue de la Sorbonne.
Gaudry (Jules), ingénieur, 175, rue du Faubourg-Poissonnière.
Gautier (Ch. A.), architecte diplômé par le Gouvernement, 37, rue de Lille.
Geffroy (Gustave), secrétaire de la Rédaction de *la Justice*.
Genois, peintre, 49, boulevard Vaugirard.
Géoffrey (Stéphane), 26, rue Berthollet.
Georgé, architecte, 22, rue Clauzel.
Gérard (baron), député, 85, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Gerbaud (Jules), 5, avenue Victoria, en mission au Tonkin.
Gérome, peintre, membre de l'Institut, 65, bonlevard de Clichy.
Gervex, peintre, rue de Rome, 62.
Gion (Paul), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, 12, rue de Tournon.

Gonse (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 205, boulevard Saint-Germain.
Gosset, avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, 52, rue de Lille.
Gout (Paul), architecte du Gouvernement, 60, rue de Rennes.
Grandmougin (Charles), poète, 11, boulevard Gouvion-Saint-Cyr.
Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, 1, rue d'Hauteville.
Guillaume (Eugène), statuaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin, 238, boulevard Saint-Germain.
Guillaume (Edmond), architecte du Louvre, 3, rue Jean-Bart.
Guillon (Adolphe), peintre, 10, boulevard de Clichy, atelier, 9, rue Duperré, et l'été à Vézelay (Yonne).
Guillon (Antoine), 6, rue Méchain.
Guyard, avocat, 9, rue Duphot.
Guyot (Yves), député de la Seine, 95, rue de Seine.

Hanotaux (Karl), rue d'Obligado, 7.
Hanotaux (Gabriel), député, 50, boulevard Latour-Maubourg.
Hardy, architecte du Gouvernement, 32, rue du Bac.
Hattat, conseiller municipal, président de la Commission des Beaux-Arts de la Ville, 18, rue des Petites-Ecuries.
Hénard père, architecte, rue Saint-Lazare, 58.
Henner, peintre, 11, place Pigalle.
Hérard, architecte-expert, membre de la Commission des richesses d'art, 6, rue d'Assas.
Heret, architecte honoraire de la ville de Paris, 72, rue de Naples.
Hermant (Achille), architecte du Gouvernement, 10, rue Legendre.
Hermant (Jacques), architecte diplômé par le Gouvernement, 10, rue Legendre.
Hervé (Edouard), membre de l'Institut, directeur du *Soleil*, 10, rue Saint-Joseph.
Hilaire (marquis de Queux de Saint-), président de la Société pour l'avancement des études grecques, 3, rue Soufflot.
Hillemacher (Lucien), musicien, 156, boulevard Magenta.
Hochereau, architecte, conservateur du plan de Paris, 66, rue Ampère.
Hoffbauer, architecte, 150, rue de Rennes.
Holleville, directeur du *Diorama de Paris à travers les âges*.
Huart, vérificateur, 8, passage Nollet.
Hubert (Mme), 8, quai des Célestins.
Husson (Émile), représentant de commerce, 22, rue de Bréa.

Jaffeux (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, 113, rue de Rome.
Jaget, 155, rue Saint-Jacques.
Jaricot (Mme), 114, boulevard Pereire.
Josso, architecte diplômé par le Gouvernement, 11, rue d'Assas.
Jourdain (Frantz), architecte-expert, 14, rue de Clichy.
Jullien, architecte de la Caisse des Dépôts, diplômé, 55, avenue Marceau

Kann, secrétaire général de l'Alliance israélite universelle, 58, avenue du Bois-de-Boulogne.
Kaulek (Jean), attaché au Ministère des affaires étrangères, 4, rue Herschel, ou, 65, rue Monge.
Kaulek, 4, rue Herschell, ou à Puteaux, 41, quai National.
Kessler, ingénieur, 188, rue du Faubourg-Saint-Martin.
Kœchlin (Remond), 176, boulevard Saint-Germain.
Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes, 13, rue de Poissy.
Koppe (Louise), directrice du journal *la Femme et l'Enfant*, 8, place de la Bourse.

Lachaize (Charles), propriétaire, 91, avenue de Versailles.
Lacombe (Paul), 3, rue Laffitte.
Lafenestre (Georges), 23, rue Jacob.
Lafond (P.), 21, rue Pigalle, et à Pau, 6, rue du Lycée.
Lalanne, architecte, 26, rue Fortuny.
Lalanne (Paul), ingénieur civil des usines à Ercheu (Somme).
Lalotte, sous-chef de bureau à la Compagnie du Nord, 57, rue du Montparnasse.
Laloux (V.), architecte diplômé, ancien pensionnaire de l'Académie de France, 2, rue Solférino.
Lameire (Ch.), peintre, membre de la commission des Monuments historiques, 53, avenue Duquesne.
Lamouroux (Alfred), conseiller municipal, 150, rue de Rivoli.
Lami (Stanislas), statuaire, 14, rue Castiglione.
Lamy (Ernest), 12, rue de l'Isly.
Landrin (Armand), directeur au musée du Trocadéro, 13, rue des Réservoirs.
Lansyer, peintre, ancien architecte, membre du Comité des Quatre-vingt-dix, président de la Société libre des Artistes français, 27, quai Bourbon.
Lassus (Augé de), 51, rue Gay-Lussac.
Lasteyrie (Robert de), professeur à l'École des chartes, membre de la commission des Monuments historiques, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.
La Touche (Gaston), peintre, 15, rue du Calvaire, à Saint-Cloud.
Laugier (André), secrétaire général de la préfecture de Marseille.
Laurens (Jean-Paul), peintre, rue Notre-Dame-des-Champs, 17.
Lebègue, 12, boulevard Gambetta, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Leblanc, architecte, 69, rue de Dunkerque.
Le Chatelier, architecte diplômé par le Gouvernement, 74, rue de Rennes.
Leclerc, architecte du palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).
Leclerc, imprimeur, 80, rue Bonaparte.
Lecomte (Gustave), architecte-expert, 6, rue Thénard.
Le Duc (Achille), conseiller municipal, à Puteaux (Seine).
Lefebvre (Jules), peintre d'histoire, 5, rue La Bruyère.
Lefèvre (Camille), 76, rue de Rennes.
Legis (Stanislas), professeur au collège Rollin, 22, avenue des Gobelins.
Lejeune, architecte honoraire du palais de la Légion d'honneur, 87, rue Taitbout.
Lemonnier (H.), professeur à l'École des Beaux-Arts, 15, boulevard Saint-Germain.

Lenoir (Albert), membre de l'Institut, rue Bonaparte, 14, à l'école des Beaux-Arts.
Lenoir (Alfred), statuaire, 17, hameau Boileau, rue Boileau, 38, Auteuil.
Lepelletier (Edmond), homme de lettres à Bougival (Seine-et-Oise), et 73, boulevard de Clichy.
Leser (Paul), homme de lettres, 16, rue Stanislas.
Lesoufaché, architecte, 47, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Letrosne, architecte, 21, rue d'Offémont.
Letrosne fils (Charles), 21, rue d'Offémont.
Levasseur, 109, avenue de Saint-Mandé.
Levert, peintre décorateur, 38, rue des Abbesses.
Levillain (Ernest), 48, rue Brémontier.
Levy (Émile), libraire-éditeur, 13, rue Lafayette.
Liouville, député, 3, quai Malaquais.
Lockroy, député de la Seine, ministre du commerce, avenue Victor-Hugo.
Lœbnitz, céramiste, 4, rue Pierre-Levée.
Loilier, attaché à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 12, rue St-Luc.
Louet (A.-J.-T.), 25, rue de Tournon.
Loviot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome 50, rue de Rome.
Lucas (Charles), architecte, 8, boulevard de Denain.
Luminais, peintre, avenue Frochot, rue de Laval, 26.

Maciet (Jules), membre du comité des Arts décoratifs, 42, rue Cambon.
Magnier (Edmond), directeur rédacteur en chef de l'*Événement*, 10, boulevard des Italiens.
Maignan (Albert), peintre, 1, rue Labruyère.
Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 6, rue de Furstenberg.
Malecot (Achille), docteur en médecine, 16, rue Daunou.
Malliez (Mme), 15, rue François Ier.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des beaux-arts, 69, rue Caumartin.
Manuel, 62, rue Saint-André-des-Arts.
Mareuse, archiviste de l'Association polytechnique, secrétaire du comité des inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann.
Martin (Abel Tommy), avocat à la Cour d'appel, 8, rue Bastiat.
Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, 23, rue d'Anjou.
Martin (F.), statuaire, 77, boulevard Gouvion-Saint-Cyr.
Martin (Georges), 8, rue Lacépède.
Martin (Louis), avocat à la Cour d'appel, publiciste, 31, rue des Écoles.
Maurouard (Lucien), secrétaire d'ambassade, 88, rue Miroménil.
May (Léon de), 15, rue de Laval.
Ménorval (E. de), conseiller municipal, 35 *bis*, boulevard Henri IV.
Mercier (Charles), peintre, restaurateur de tableaux, 1, rue Bayard.
Merwart (Paul), peintre, 13, avenue Frochot.
Mésnet, 53, rue Sainte-Anne.
Meurger (Albert), avocat, 15, boulevard Saint-Germain, et 106, rue Vieille-du-Temple.

Michel (André), homme de lettres, 180, boulevard Saint-Germain.
Mieusement (Médéric), photographe attaché à la direction des Beaux-Arts et à l'Administration des Cultes, 13, rue de Passy.
Millerand (Alexandre), avocat à la Cour d'appel, député de la Seine, 1, rue Fontaine-Saint-Georges.
Millot, ancien agent de change, 31, rue de Boulogne.
Miottat, architecte, 267, boulevard Voltaire.
Mir (Eugène), ancien député, 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Mir (Mme Eugène), 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Monin, 14, rue Bréa.
Monnier, architecte du Gouvernement, 19, rue Washington.
Monod (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, 76, rue d'Assas.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes, président de la Société de l'histoire de l'Art français, 9, place des Vosges.
Montégut (Henri de), vice-président du Tribunal civil, 55, rue Bonaparte.
Monteil (Edgard), conseiller municipal, 40, rue du Luxembourg.
Morain (Daniel), étudiant en droit, élève à l'École des Sciences politiques, 9, avenue de l'Observatoire.
Morain (Pierre), peintre, 50 et 52, rue Lhomond.
Moreau (Pierre), peintre, 13, rue Ampère.
Moreau, négociant, 50 *ter*, rue de Malte.
Moreau (Étienne), 73, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Mouttet (Eugène), chef de cabinet du Gouverneur du Sénégal, à Saint-Louis.
Müntz, conservateur de l'École des Beaux-Arts, 8, rue Pernelle.
Muzet, conseiller municipal, 3, place des Petits-Pères.

Nast (Hermann), 52, boulevard Haussmann.
Navarre, au Perreux, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Nenot, architecte de la Sorbonne, 65, boulevard Saint-Michel.
Nicard (Pol), bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, 38, rue de Sèvres.
Nicole (Paul), 11, boulevard du Palais.
Normand (Mme), 51, rue des Martyrs.
Normand (Alfred), architecte du Gouvernement, 51, rue des Martyrs.
Normand (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, 51, rue des Martyrs.
Normand (Paul), 51, rue des Martyrs.

Ocampo (Manuel), 84, rue Tronchet.
Oger-Romilly, rédacteur au secrétariat du Conseil municipal, 21, rue de Fleurus.
Ollendorff (Gustave), chef du cabinet de M. le ministre du commerce, président honoraire de l'Union Française de la Jeunesse, 28 *bis*, rue de Richelieu.
Ottin (Léon), peintre-verrier, 15, boulevard Berthier.
Oudart (Félix), graveur, 10, rue du Cherche-Midi.

Pacquement de Trooz (Gilbert), caissier au Comptoir d'Escompte, 119, rue Lafayette.

Papinot, architecte, 141, rue du Faubourg-Saint-Denis.
Parisiens (Société des) de Paris.
Pascal, architecte du Gouvernement, 9, boulevard Sébastopol.
Peguillet, boulanger, 36 ou 34, rue Bonaparte.
Peigney, architecte diplômé par le Gouvernement, 42, rue des Écoles.
Pereire (Émile), 10, rue de Vigny.
Pereire (Mme Émile), 10, rue de Vigny.
Pereire (Mlle Sarah), 10, rue de Vigny.
Pereire (Maurice), 10, rue de Vigny.
Pereire (Henry), administrateur des chemins de fer du Midi, 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mme Henry), 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mlle Jenny), 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mme Vve Isaac), 35, faubourg Saint-Honoré.
Peter (Albert), rue des Vignes, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Peyre, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas, 42, rue Jacob.
Peyré (Emile), architecte, 124, avenue Malakoff.
Picart (Gustave), propriétaire, ancien militaire, 20, rue Chaptal.
Picq, architecte du canal de Suez et de Panama, 14, rue Lafayette.
Piéchaud, rue de Tournon, près de la Caserne.
Planat (Paul), rédacteur en chef de *la Construction moderne*, 94, rue de Rennes.
Pourlier, chef à la comptabilité de la Préfecture de Police, 65, boulevard Saint-Michel.
Progier de Poulevoyes, député, rue de Las-Cases.
Proth (Mario), homme de lettres, 21, rue Visconti.
Proust, député, président de l'Union Centrale des Arts décoratifs et de la Commission des Monuments historiques, 32, boulevard Haussmann.
Pulligny (Vicomte de), de la Commission d'inventaire des Richesses d'Art, 5, rue de Vienne.
Puvis de Chavannes, peintre, 11, place Pigalle.

Questel (Charles), architecte, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes, 135, boulevard Saint-Germain.

Rafinesque, 12, rue Saint-Claire (Passy).
Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres de Paris, 76, rue d'Assas.
Ramousset, architecte expert, 9, rue d'Obligado.
Raulin, architecte du Gouvernement, 57, rue de Lille.
Read (Charles), membre de la Société nationale des Antiquaires de France, 2, boulevard Saint-Germain.
Regamey (Félix), inspecteur de l'enseignement du dessin, 8, rue de Solférino.
Reinach (Joseph), directeur de la *République française*, 30, rue Fortuny.
Reinach (Salomon), conservateur adjoint, attaché au musée de St-Germain.
René de Gatines, peintre, 22, rue Vintimille.
Rey, 8, rue Sainte-Cécile.
Rey, architecte, 90, rue d'Assas.

Réyré (Alfred), 34, rue de Châteaudun.
Rhoné (Arthur), correspondant de la mission archéologique de France au Caire, 10, rue du Pré-aux-Clercs.
Rhoné (Raoul), 18, rue Duphot.
Rochet (Justin), architecte du Gouvernement, 76, boulevard St-Germain.
Roger (Ferdinand), 145, rue Saint-Dominique.
Roger (Max), homme de lettres, 16, rue de Valois.
Roger-Milès, homme de lettres, rédacteur en chef du *Monde poétique*, 22, rue de Navarin.
Ronchaud (de), administrateur des musées nationaux, au palais du Louvre.
Rondeleux (Paul), 9, rue du Quatre-Septembre.
Rose, 21, place du Marché-Saint-Honoré. — Au ministère des Travaux publics.
Rosières (Raoul), homme de lettres, à Meulan (Seine-et-Oise).
Rouge (vicomte Jacques de), 35, rue de l'Université.
Roussel (Henry), 32, rue des Poissonniers.
Ruprich-Robert, architecte du Gouvernement, inspecteur général des Monuments historiques, 10, rue d'Assas.

Sabine, architecte, directeur de l'*Architecte*, 30, avenue des Ternes.
Saisset (Ed.), inspecteur des chemins de fer du Nord, 111, boul. Magenta.
Salleron, architecte de la Ville, 15, rue Portalis.
Salleron, architecte diplômé par le Gouvernement, 26, rue de Lisbonne.
Samson, 48, rue d'Anjou-Saint-Honoré.
Sautai, peintre, 74, rue Notre-Dame-des-Champs.
Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement, 23, rue Bellefond.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Académie des inscriptions, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Schmit (Henri), architecte, 6, rue Pasquier.
Schutzenberger (Louis), peintre, 3, rue Bara.
Sedille (Mme Jules), 28, boulevard Malesherbes.
Sedille (Paul), architecte, 28, boulevard Malesherbes.
Sedille (Mme Paul), 28, boulevard Malesherbes.
Sellier, chef vérificateur des travaux neufs aux chemins de fer du Nord, 82, rue des Martyrs.
Sichler (Léon), artiste et homme de lettres, 16, rue de Seine.
Simon (Jules), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, 10, place de la Madeleine.
Simon (Gustave), 10, place de la Madeleine.
Simon (Marcel), auditeur au Conseil d'État, 14, rue Saint-Lazare.
Sisson (Th.), professeur, 154, boulevard Malesherbes.
Société nationale des Architectes, 3, rue de Lutèce.
Souviron, secrétaire du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.
Soyer (Eugène), 28, boulevard Malesherbes.

Taillebois (E.), membre de plusieurs Sociétés savantes, 40, rue Sainte-Anne.
Taisne, architecte, 51 *bis*, rue Sainte-Anne.
Talmeyr (Maurice), villa du Château, à Bois-Colombes (Seine).

Thery (Edmond), homme de lettres, 45, rue de Douai.
Thiboust (Georges), 13, rue Guichard.
Thiébault, sculpteur, 57, avenue de Versailles (Auteuil).
Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts, 24, rue d'Assas.
Thoury (Gustave de), architecte, 43, rue de Douai.
Tournade, architecte, 1, rue de Lille.
Tourneux (Maurice), homme de lettres, 14, rue du Cardinal-Lemoine.
Trélat (Emile), directeur de l'Ecole spéciale d'architecture, boulevard du Montparnasse, 136.
Triboulet, architecte, 4, quai du Marché-Neuf.

Uberti, architecte, 27, rue de la Gaîté.
Uchard, architecte de la Ville, 35 *bis*, rue de Fleurus.

Vacquerie, homme de lettres, directeur du *Rappel*, rue de Valois, 18.
Vandal, auditeur au Conseil d'Etat, 1, rue François Ier.
Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, 116, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Vaureal (Henri de), statuaire, 7 *bis*, boulevard Lannes.
Vauthier (André), grand prix de Rome, ancien graveur du Timbre, 42, rue Barbet-de-Jouy.
Vente de Francmesnil, 33, chaussée d'Antin.
Verhaeghe, architecte, 16, rue des Saints-Pères.
Véron-Faré (Jules), artiste peintre, 41, rue de la Tour-d'Auvergne.
Vidal, sculpteur, 27 *bis*, rue Bayen.
Viée (Camille), architecte, 8, rue Bonaparte.
Vitu, homme de lettres, 36, avenue de Wagram.

Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'Institut.
Wallon (Paul), architecte du Gouvernement, diplômé, secrétaire général de la Société centrale des Architectes, 1, rue Gay-Lussac.
Wathelet (Alfred), avocat, 3, rue Casimir-Delavigne.
Wislin (Charles), peintre, licencié en droit, 26, avenue de Wagram.

Yvon, peintre, professeur à l'école des Beaux-Arts, 156, rue de la Tour (Passy).

Zeller (Berthold), maître de conférences à la Sorbonne, 26, rue Gay-Lussac.

BUREAU

ÉLU PAR LE COMITÉ DANS SA SÉANCE DE JANVIER 1886.

Président honoraire, Albert Lenoir, Membre de l'Institut.
Président, Charles Garnier, Président de l'Académie des Beaux-Arts.

Vice-Présidents : Cernesson, Conseiller municipal, ancien Président du Conseil ; De Champeaux, Inspecteur des Beaux-Arts à la Préfecture de la Seine ; Paul Sedille, Architecte.

Secrétaire Général. Charles Normand, Architecte diplômé par le Gouvernement.

Secrétaires Adjoints : Chardon, Ingénieur ; Albert Maignan, Peintre ; Mareuse, Secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes.

Archiviste, Eugène Muntz, Conservateur de l'École des Beaux-Arts.

Trésorier, Arthur Rhoné, Correspondant de l'Institut d'Égypte.

COMITÉ

André, Architecte, Membre de l'Institut.

Bailly, Architecte, Membre de l'Institut, Président de la Société des Artistes.

Roger Ballu, Inspecteur des Beaux-Arts.

Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, Conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain.

René Brice, Député.

Cernesson, Conseiller municipal, Architecte.

De Champeaux, Inspecteur des Beaux-Arts.

Chardon, Ingénieur.

Choisy, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Claretie, Administrateur général de la Comédie-Française.

Corroyer, Architecte des monuments historiques, Inspecteur général des édifices diocésains.

Courajod, Conservateur-adjoint du Louvre, Membre de la Commission des Monuments historiques.

Daumet, Architecte du Palais de Justice, Membre de l'Institut.

Léopold Delisle, Membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque nationale.

Deslignières, Architecte des Édifices diocésains.

Favre (Félix), Secrétaire de l'*Encyclopédie d'architecture*.

Franklin, Conservateur de la Bibliothèque Mazarine.

Charles Garnier, Architecte, Membre de l'Institut

L. Gonse, Directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.

Guiffrey, Archiviste aux Archives nationales.

Eugène Guillaume, Statuaire, Membre de l'Institut.

Edmond Guillaume, Architecte du Louvre.
Adolphe Guillon, Peintre.
Hardy, Architecte de l'Exposition de 1878.
Hattat, Conseiller municipal.
Ed. Hervé, Membre de l'Académie française.
Lameire, Peintre, Membre du Comité des Monuments historiques.
Robert de Lasteyrie. Professeur à l'École des Chartes, Membre du Comité des Monuments historiques.
Lemonnier, Professeur à l'École des Beaux-Arts.
Albert Lenoir, Membre de l'Institut.
Alfred Lenoir, Statuaire.
Charles Lucas, Architecte.
Albert Maignan, Peintre.
Paul Mantz, Critique d'art, Directeur honoraire des Beaux-Arts.
Mareuse, Secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes.
Mario Proth, Homme de lettres.
De Ménorval, Conseiller municipal.
André Michel, Critique d'art.
A. Millerand, Député de la Seine.
A. de Montaiglon, Professeur à l'École des Chartes.
E. Monteil, Conseiller municipal.
Eugène Muntz, Conservateur de l'École des Beaux-Arts.
Alfred Normand, Architecte, Inspecteur général.
Charles Normand, Architecte diplômé par le Gouvernement.
Pol Nicard, Archiviste de la Société des Antiquaires de France.
Ollendorff, Chef de bureau au ministère des Beaux-Arts.
Paul Planat, Rédacteur en chef de la *Construction moderne*.
Antonin Proust, Député, Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs, Président de la Commission des Monuments historiques.
Questel, Architecte, Membre de l'Institut.
Charles Read, ancien Directeur des Travaux historiques et du musée Canavalet, Membre de la Société des Antiquaires de France.
Joseph Reinach, Directeur de la *République française*.
Salomon Reinach, Ancien élève de l'École d'Athènes, Conservateur adjoint au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain.
Arthur Rhoné, Correspondant de la mission archéologique de France au Caire.
Ruprich-Robert, Architecte, Inspecteur général des Monuments historiques.

Paul Sedille, Architecte.
Uchard, Architecte de la Ville.
Vaudremer, Architecte, Membre de l'Institut.
Vitu, Homme de lettres.
Paul Wallon, Architecte diplômé du Gouvernement, Secrétaire général de la Société centrale des Architectes.
Yvon, Peintre, Professeur à l'École des Beaux-Arts.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES

Séance du 23 janvier 1885.

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. Albert Lenoir, de l'Institut. M. Charles Normand annonce l'heureuse issue des efforts tentés par la Société pour obtenir la *restauration de la Porte Saint-Denis*. Il est procédé à l'élection du *Bureau*, dont les résultats sont publiés p. 3 de notre Bulletin n° 1 (1885).

La création d'un *Bulletin* est ensuite décidée. M. Chardon, rapporteur de la Commission spéciale, lit les *Instructions rédigés pour le classement*. Ces instructions sont approuvées. M. Charles Garnier propose l'institution d'un *banquet* annuel ; sa proposition est acclamée.

Séance du 8 mars 1885.

Présidence de M. Cernesson, vice-président. Lecture est donnée d'une lettre de M. Ancelet à M. Charles Normand, expliquant par suite de quelles circonstances on n'a pu commencer les travaux de la *Porte Saint-Denis*. M. Müntz communique divers renseignements sur l'*Hôtel de Vic*.

Le Bureau est complété par le choix de M. A. Rhoné comme *trésorier*. Le secrétaire général rend compte des travaux de la Commission du *Bulletin*. Il signale le déplorable état de l'*Hémicycle de Delaroche* à l'École des Beaux-Arts. Il rappelle qu'il a attiré l'attention publique sur cette question dans l'entrevue qu'a eue la Commission avec M. le Directeur des Bâtiments civils au sujet de la Porte Saint-Denis. M. Müntz fait observer que l'architecte croit nécessaire la reprise des fondations.

M. Charles Normand croit qu'il serait utile de provoquer dans les départements un mouvement analogue à celui qu'exerce notre Société à Paris. Cette proposition est adoptée, une Commission est nommée. M. Guillon estime que la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne offre une occasion propice de rapprochement, et l'assemblée se rallie à cette idée. Le secrétaire demande au président, membre du Comité de la *Statue de Diderot*, quelle solution sera donnée à la question très importante de l'emplacement de cette statue, qui nuit actuellement à la physionomie de ce coin de Paris. M. Cernesson répond que le Comité du centenaire avait projeté de représenter Diderot debout, et que d'ailleurs la statue sera

déplacée. — Le secrétaire général sollicite, pour la *Bibliothèque* de la Société, de nouveaux dons, rend compte des rapports établis avec la Société anglaise pour la conservation des monuments, et de l'état du travail de classement. M. Mareuse attire l'attention sur le fâcheux effet de plusieurs *bureaux de tramway*, notamment de celui qui masque la gare de Strasbourg.

M. Sellier annonce que, momentanément, il ne semble pas devoir être donné suite au projet de vente ou de démolition de l'Hôtel Salé; néanmoins la Société ne se désintéressera pas des destinées ultérieures de ce monument. M. le président annonce que de nouvelles négociations sont entamées avec le propriétaire de l'*Hôtel de Sens* et qu'on espère une solution favorable.

Séance du 24 *juin* 1885.

Présidence de M. Lenoir, de l'Institut. M. Augé de Lassus rend compte de sa visite au *Mont-Valérien*, à l'effet d'y rechercher les fragments d'une œuvre de *Philibert de l'Orme*, que l'on y aurait transportée. M. A. Lenoir se souvient que ce sont des fragments de la *belle clôture du cimetière de Nogent*, qui après avoir été transportés au Musée des monuments français, furent portés au Mont-Valérien en 1817, afin de servir à l'érection d'un calvaire; mais ils furent employés à la construction du fort. M. Augé de Lassus, qui n'a retrouvé aucun fragment, dit que le gardien se souvient vaguement d'un arc et de colonne.

M. du Seigneur attire l'attention sur les *vieux hôtels;* une proposition de M. Charles Normand est adoptée, qui tend à l'installation d'un musée dans l'église *Saint-Julien-le-Pauvre*. Il mentionne l'intérêt des *noms historiques des rues de Paris*. Sur sa proposition, un vœu est formulé contre le changement. M. Sellier présente, à cet effet, un mémoire contenant l'historique des noms des rues dont le changement est proposé.

Séance du 16 *novembre* 1885.

Présidence de M. Questel, architecte, membre de l'Institut.

Le secrétaire général donne communication des noms des membres nouvellement admis et cite les ouvrages offerts; il rappelle la perte douloureuse faite par la Société dans la personne de M. Claude Sauvageot, l'un de ses membres fondateurs.

A l'occasion d'une communication de M. Paul Sédille, dans laquelle cet architecte se plaint avec raison du grattage qu'on a fait subir à la Monnaie, le secrétaire général fait ressortir combien cet acte récent plaide en faveur du travail préparé par une commission spéciale de la Société; sur la demande de M. Questel lecture est donnée du rapport provisoire. L'assemblée émet le vœu, qui est adopté à l'unanimité, que les emblèmes historiques soient à l'avenir considérés comme œuvre d'art intéressant notre histoire et que leur suppression soit absolument interdite.

M. Mario Proth, au nom de M. Cernesson empêché, annonce que la statue de Diderot, place Saint-Germain-des-Prés, sera prochainement entourée d'un exèdre, ce qui atténuera, dans une certaine mesure, l'effet disgracieux produit par cette statue qui semble destinée à être adossée et non à être isolée, comme elle se trouve actuellement.

Il est donné lecture d'un article du *Temps* relatif à la chapelle Saint-Agnan, et une discussion s'engage sur ce sujet.

A propos du classement, M. le Président fait ressortir l'importance de la publication à bref délai de la partie de ce classement qui comprend des œuvres dignes de fixer l'attention, mais dont la valeur est ignorée du plus grand nombre, et qui, par cela même, courent les plus grands risques.

Le secrétaire général met sous les yeux de ses collègues la nouvelle édition du programme de la Société, puis la discussion s'ouvre sur les démarches à faire dans le but d'assurer la sauvegarde de l'église Saint-Julien-le-Pauvre. Il est décidé qu'une démarche sera faite en ce sens au Conseil municipal de Paris.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lameire demandant que, dans les travaux de l'Exposition de 1889, on respecte les beaux arbres du quai d'Orsay. M. Read demande que cette mesure de conservation s'étende aux arbres des Champs-Elysées. Une démarche sera faite auprès des organisateurs de la future Exposition.

L'état de dégradation des peintures de Chasseriau à la Cour des comptes va chaque jour augmentant. Une commission est chargée de veiller à leur conservation.

Une commission est chargée d'étudier la question des fêtes publiques et de rechercher les moyens de les rendre moins banales, plus décoratives, intéressantes et même instructives. M. Müntz signale à la commission le chapitre des fêtes publiques, dans le rapport de M. Delaborde, comme pouvant fournir des données utiles pour cette étude.

Le nombre des Sociétés départementales adhérentes augmente chaque jour. Quelques membres voudraient que la Société restreignît son action à Paris, où il y a beaucoup à faire. M. Charles Normand fait remarquer que, tout en restant essentiellement parisienne, la Société peut remplir un rôle important en province en ralliant à son drapeau les Sociétés départementales contre le vandalisme, dans les limites que spécifiera la Commission spécialement compétente.

Une lettre de M. Ad. Guillon, sur la porte Saint-Denis, amène une discussion sur les principes qui doivent présider à la restauration ou plutôt à la conservation des anciens monuments. M. le Président dit que la porte Saint-Denis sera l'objet d'une restauration sérieuse. Mais, en toute occasion, mieux vaut prévenir le mal, quand c'est possible, que d'avoir à le réparer.

Le secrétaire général insiste sur les dispositions qu'il conviendrait de prendre pour éviter les monotonies géométriques des nouveaux quartiers projetés. Le problème présente des questions complexes et d'une réalisation difficile. Cependant, avec un peu de cette liberté dont jouissent nos confrères de Bruxelles, Vienne, Francfort, etc., les architectes français ne seraient plus tenus de se débattre dans ce quadrillage imposé, suivant l'expression de M. Deslignières, où tout talent s'épuise, et l'aspect décoratif de Paris y gagnerait incontestablement.

M. Laugier appelle l'attention sur le cloître de la rue des Billettes, qui mérite d'être conservé; M. Lameire, sur l'hôtel Colbert, qui pourrait bien être atteint par les remaniements projetés dans ce quartier; enfin, M. Ma-

reuse, sur les pierres tombales qui forment sol dans quelques églises et qu'on pourrait relever, au grand profit de l'histoire et des souvenirs.

Séance du 29 décembre 1885.

Présidence de M. Albert Lenoir, de l'Institut. M. Charles Normand signale l'effet fâcheux que peut produire un *Métropolitain aérien* pour l'aspect de Paris. MM. Read, Mario Proth, Boileau, Augé de Lassus, Cordier se prononcent énergiquement dans le même sens. L'assemblée générale charge le Bureau de prendre à cet égard les mesures nécessaires. Le secrétaire général donne lecture de son *rapport sur les résultats obtenus par la Société pendant la première année* 1885. M. le président exprime la vive satisfaction que lui causent les heureux et brillants résultats obtenus en si peu de mois. Il demande que le rapport soit publié en entier; l'assemblée appuie cette proposition qui est adoptée. Le secrétaire rend compte ensuite de la démarche faite auprès de M. le Président du conseil municipal en faveur de l'église *Saint-Julien-le-Pauvre*. La Commission a reçu de M. le Président les promesses les plus rassurantes. Le secrétaire ajoute que la Commission propose de demander l'installation dans un jardin public de la statue de Montyon, qui se trouve dans cette église. Ce vœu est adopté après une discussion à laquelle prennent part MM. Gerbaud, Geoffroy, Triboulet, Heret, Read, Uchard. M. Bouhon demande en outre le transport des restes de Montyon au Panthéon.

M. Lansyer exprime les regrets que lui causent les *mutilations* subies par *les statues* qui ornent les jardins publics. Une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. Boileau, Read, Guillon, René de Gatines, Dalligny, Lejeune, Augé de Lassus, Sedille, Leconte, du Seigneur, Tournade, Gautier, Navarre, Mario Proth, P. Morain, Louet, de Champeaux, Lameire, Rhoné, etc. La Société voudrait que la responsabilité des gardiens fût augmentée et qu'ils fussent soutenus plus énergiquement par l'administration, que des pénalités plus sévères fussent édictées contre les délinquants, que les œuvres d'art fussent mises à l'abri dans certains cas par des moyens particuliers, tels que balustrades, arbustes, massifs.

M. Lansyer est prié de rédiger une lettre dans ce sens.

Après avoir signalé un grand nombre de faits déplorables, la Société demande particulièrement qu'une *grille* volante soit établie en bordure de l'ancien jardin réservé sur la rue des Tuileries, afin d'en interdire l'accès à partir d'une certaine heure. La Société charge le Bureau des démarches nécessaires auprès de l'Administtation.

Il est procédé ensuite au *renouvellement du Comité*. Les membres sortants ont été désignés dans l'ordre suivant par le tirage au sort : MM. Gonse, Galland, Laloux, Paul Sedille, Cabanel, Charles Normand, P. Wallon, Guiffrey, André, Charles Garnier, Albert Ballu, Hardy.

Ont été élus ou réélus membres du Comité : MM. de Champeaux, Charles Garnier, Edmond Guillaume, Gonse, Guiffrey, Hardy, Pol Nicard, Charles Normand, Mario Proth, Read, Uchard, P. Wallon.

LES ARÈNES DE LUTÈCE

ET LA RÉUNION DES SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES

Hier matin, vers 9 heures, le comité des Arènes a reçu sur son champ de bataille (le mot est exact) la visite attendue de la Société des Amis des monuments de Paris et des Sociétés savantes des départements en ce moment réunies en leur Congrès annuel à la Sorbonne. Trois cents personnes au moins, dont quelques dames, s'étaient rendues à l'intéressante convocation du comité. Parmi elles nous avons remarqué MM. Albert Lenoir et Alexandre Bertrand, de l'Institut, et un très grand nombre de notabilités.

D'amples explications ont été fournies aux visiteurs par MM. du Seigneur et de Menorval, conseiller municipal; nous connaissons aujourd'hui l'exceptionnelle valeur des Arènes de Lutèce. Là fut un cirque à double fin, d'espèce très rare, servant aux combats ordinaires, et aussi à des représentations théâtrales, des mimodrames s'entend. Là fut en somme le premier édifice municipal de Lutèce, et les débris que l'on a transportés au musée Carnavalet en signalent toute l'importance au double point de vue de l'histoire et de la curiosité artistique, importance si bien établie déjà par tant d'excellents travaux, comme celui de M. Ruprich Robert. Il y a vingt-cinq ans, ces ruines étaient encore intactes, mais l'on s'est aperçu si tardivement de leur existence, alors que les maçons de la Compagnie des Omnibus y avaient impunément porté un tel dommage!

Dans un discours très humoristique et semé de traits heureux, M. Duruy a rappelé avec insistance que la vie municipale de Paris a commencé aux Arènes de Lutèce, et que par ce seul titre déjà elles ont droit à une bienveillance, sinon à une tendresse toute particulière de la Municipalité actuelle. Leur existence est assurée, mais les travaux sont interrompus par d'interminables discussions entre l'État et la Ville sur la question d'adjudication. A la Ville, on voudrait l'adjudication sans limites, justifiable quand il s'agit d'une entreprise vulgaire. L'Administration des beaux-arts, tout au contraire, voudrait avec raison qu'il n'y eût de concurrence qu'entre personnes compétentes et admissibles en pareille matière. Enfin espérons toujours que cela finira par s'arranger, mais ne faut-il pas laisser aux nouveaux ministres le temps de s'installer d'abord, et puis d'approfondir mûrement la question ?

En attendant, deux projets sont en présence, la prolongation de la rue de Navarre en ligne droite qui aboutirait à une belle perspective, et ne gênerait en rien les Arènes — et une rue bizarrement sinueuse qui mangerait une petite part du terrain des Arènes et étoufferait le square projeté autour des ruines. Quelques habitants du quartier se démènent beaucoup en faveur de ce dernier projet qui faciliterait peut-être la création de caboulots productifs. C'est contre celui-là qu'il faut protester auprès du Conseil municipal. Et, aussitôt, une adresse a été rédigée, et signée par tous les assistants sur une table improvisée. Si nous l'avons signée de bon cœur, vous n'en doutez pas. Oh! les fabricants de rues! Oh! les perceurs de boulevards! Oh! les banalistes, les modernistes, les brutalistes! Quel fléau!

La suite de l'adresse, la voici :

« Les soussignés, délégués des Sociétés savantes des départements réunis aux membres de la Société des Amis des monuments parisiens et au Comité des Arènes de Lutèce;

« Considérant la haute importance historique et archéologique qu'il y a pour la France entière à conserver dans la capitale un monument qui existe depuis près de dix-huit siècles et qui a été le siège de la vie municipale de l'antique Lutèce;

« Appellent le plus bienveillant intérêt du Conseil municipal de la ville de Paris sur l'achèvement des déblais et des fouilles, la conservation du monument et la nécessité impérieuse d'éloigner de ces ruines la voie nouvelle proposée, laquelle couvrirait les ruines d'ombre et d'humidité et surtout leur ôterait l'espace nécessaire pour la vue du Monument. »

« L'intérêt qu'il y a pour la France entière à conserver dans la capitale » est une phrase excellente et d'un intelligent patriotisme. Elle a été demandée par les membres des Sociétés savantes de province dont l'entrain à signer nous a particulièrement touché.

Au sortir des Arènes, tous les visiteurs se sont rendus chez un propriétaire de la rue de Navarre, M. Martin, dont la maison renferme des restes de l'hôtel d'Effiat. Il nous a gracieusement montré quelques vestiges remarquables de cet hôtel conservés dans un beau jardin et prêté sa plus vaste chambre pour une importante réunion qu'a présidée M. Duruy.

Dans cette réunion, M. Charles Normand, secrétaire général de la Société des Amis des monuments parisiens, a marqué en quelques paroles vibrantes et nettes le double but visé par cette Société si jeune et déjà si forte : préserver contre le vandalisme régnant le peu qui reste du passé historique de Paris, et entraîner dans la voie la plus artistique possible le Paris en construction. Il a invité les Sociétés savantes à créer dans tous les départements des Sociétés analogues dont la fédération constituerait une force bientôt irrésistible.

Parmi les exemples récents de vandalisme cités par M. Charles Normand, n'oublions jamais le récent vandalisme municipal dont vient d'être frappé ce bel édifice de Toulouse qui s'appelait la Commutation. Pendant que la Commission des monuments historiques, dont la protection nous paraît parfois méconnue, se hâtait lentement au secours de cet édifice depuis longtemps classé, la Municipalité l'abattait. Il n'en existe pas même un relevé architectural.

Déjà la Société des Amis des monuments parisiens a trouvé des imitatrices en province; et grâce à cette bienheureuse entrevue, le mouvement se propagera vite et loin.

M. Duruy a appuyé vivement la motion de M. Charles Normand. Faisant appel à sa riche mémoire, il a cité maint fait criant au dossier si chargé des entrepreneurs et ingénieurs de toute sorte. Enfin, a-t-il dit simplement, n'oublions pas que le patriotisme est fait de souvenirs et d'espérances. Avec M. Duruy, nous estimons qu'il faut conserver les uns pour garder les autres.

Et cette bonne matinée s'est terminée par un vœu unanime et ardent dont voici la teneur, ou peu s'en faut : « Les Sociétés savantes des départements chargent la Société des Amis des monuments parisiens d'organiser la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, souvenirs historiques ou archéolo-

giques, et de s'entendre avec elles pour la plus prompte réalisation de cette œuvre patriotique. »

Parisiens et provinciaux se sont donné rendez-vous aux Pâques prochaines D'ici là, bien de la besogne sera faite, je vous jure, car la Société des Amis des monuments parisiens n'a point l'air de chômer.

MARIO PROTH.

Cet article est extrait du *Mot d'ordre*, pour lequel notre collègue l'avait spécialement rédigé. Il a été reproduit dans la *Revue archéologique* de MM. Bertrand et Perrot, de l'Institut.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE 1885

Lorsque votre Secrétaire général prit l'initiative de la fondation de cette Société, il vous indiqua, au nom du comité, les traits généraux de l'œuvre à entreprendre, dans un rapport qui peut se résumer ainsi : grouper les Parisiens, afin de combattre de notre mieux pour les souvenirs et les beautés de la ville menacés par l'ignorance, l'indifférence ou la malveillance, et, en même temps, pour donner au Paris nouveau un aspect plus conforme au goût national et à nos traditions historiques.

Il y a trente ans déjà, M. le marquis de Laborde, dans ses *Idées sur la direction des Arts et le maintien du goût public*, rappelait que la France pouvait opposer bien des œuvres magnifiques aux magnificences si vantées des pays étrangers. Il disait aussi qu'il fallait faire pénétrer partout le goût délicat de la perfection, lutter contre la tendance naturelle à la vulgarité, et que l'éducation de la foule se fait surtout par les yeux. Combien de temps n'a-t-on point perdu depuis que ces lignes ont été écrites! C'est ce temps que la Société s'efforcera de regagner.

Durant cette première année, la Société a rédigé ses statuts, puis son règlement intérieur. Elle a obtenu l'autorisation officielle d'exister, par un arrêté en date du 21 avril 1885, et elle a trouvé une sorte de sanction dans le discours prononcé à la Sorbonne par notre collègue M. Castagnary, lorsqu'il prit la présidence de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à l'occasion du congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

Mais, en même temps qu'elle s'organisait, la Société abordait les questions mêmes qu'elle a pour but de résoudre. Les unes sont d'une réalisation plus lointaine. Nous en dirons un mot dans quelques instants. Les autres nous étaient dictées par les circonstances.

Parmi ces dernières, toutes d'actualité, celle de la *Porte Saint-Denis* se présentait en première ligne. L'un des plus dévoués de nos collègues, M. Ch. Garnier, fut le premier qui attira notre attention sur ce monument. Il se plaignit de ce que depuis plusieurs années ses demandes de crédit spécial étaient restées vaines. La conduite d'une telle entreprise

était chose difficile pour une Société qui n'était pas organisée et qui comptait à peine quarante membres ; mais la campagne fut énergiquement conduite. La presse s'y intéressa. Votre secrétaire rendit visite à l'architecte du monument, M. Ancelet, afin d'avoir des renseignements précis.

Après de nombreuses démarches, au cours desquelles nous avons trouvé le concours le plus efficace, plusieurs membres de la Société eurent une entrevue avec M. le directeur des bâtiments civils. M. Poulin voulut bien donner l'assurance de faire commencer les travaux et il autorisa la publication de cette nouvelle dans les journaux, ainsi que le lui demandait M. Cernesson [1].

Le jour même où nous recevions cette réponse favorable à la conservation de la Porte Saint-Denis, votre secrétaire attirait l'attention sur la nécessité de ne point laisser consommer la ruine de la *Peinture de Delaroche*, qui orne l'*Hémicycle* de l'Ecole des Beaux-Arts. Depuis lors, cette question a été, à plusieurs reprises, l'objet de vos délibérations.

La Société, dès ses premiers jours, s'intéressa spécialement à l'église *Saint-Julien-le-Pauvre* [2]. Ce n'est point seulement son style qui plaide en sa faveur. Saint-Julien ne fut-il pas aux époques reculées de notre histoire le refuge des malheureux et des voyageurs ? N'a-t-il pas encore pour gloire d'avoir logé l'Université naissante, jusqu'au jour où l'esprit turbulent des étudiants de 1524 les en fit expulser après force bris de portes et fenêtres. Aussi votre secrétaire jugea utile de connaître la vérité au milieu de ces nouvelles contradictoires, afin d'assurer la conversation de ce bijou architectural. A la suite d'un nouveau vote confirmant celui de la séance de juin 1885, notre Société obtint du président du Conseil municipal une entrevue des plus rassurantes.

Nous avons commencé le *classement* des œuvres d'art de Paris. Nous en avons arrêté les bases dans un rapport dû à M. Chardon, et qui a été adopté en séance générale. Plusieurs notes ou notices ont été remises à votre secrétaire par MM. Questel de l'Institut, Lameire de la commission des Monuments Historiques, Albert Lenoir de l'Institut, Gaudry, A. Rhoné, Sellier, Mario Proth. Que tous imitent cet exemple et nous aurons bientôt la possibilité de connaître, non seulement les édifices menacés par les démolisseurs, mais encore une foule d'œuvres d'art intéressantes appartenant à des particuliers [3]. Ils prépareront ainsi les éléments d'une publication utile qui pourra faire honneur à notre Société. Les indications données dans notre premier Bulletin sur les divers emplacements occupés par les

1. Voir le Bulletin n° 1 de la Société, p. 23 et 24.

2. Nous donnons à cette occasion le tombeau de maître H. Rousseau, qui avait pour armes trois mains, avec *trois épis de blé vus en fasce*. Il est présumable que l'écu aujourd'hui fruste, situé au-dessus de la tête du personnage, devait aussi porter l'armoirie en alliance que l'on voit du même côté au bas de la sculpture. Ce monument, brisé et restauré dans sa partie supérieure, se voit dans la nef méridionale de l'église. Cet avocat fonda des messes à l'église Saint-Julien-le-Pauvre ; revêtu de son linceul, il se soulève pour adresser au Christ une prière, dont les termes sont gravés sur un phylactère.

3. Des feuilles, dites de *classement*, toutes prêtes et qu'il suffit de remplir, seront adressées à ceux qui en feront la demande au Secrétaire général, 215, boulevard Saint-Germain.

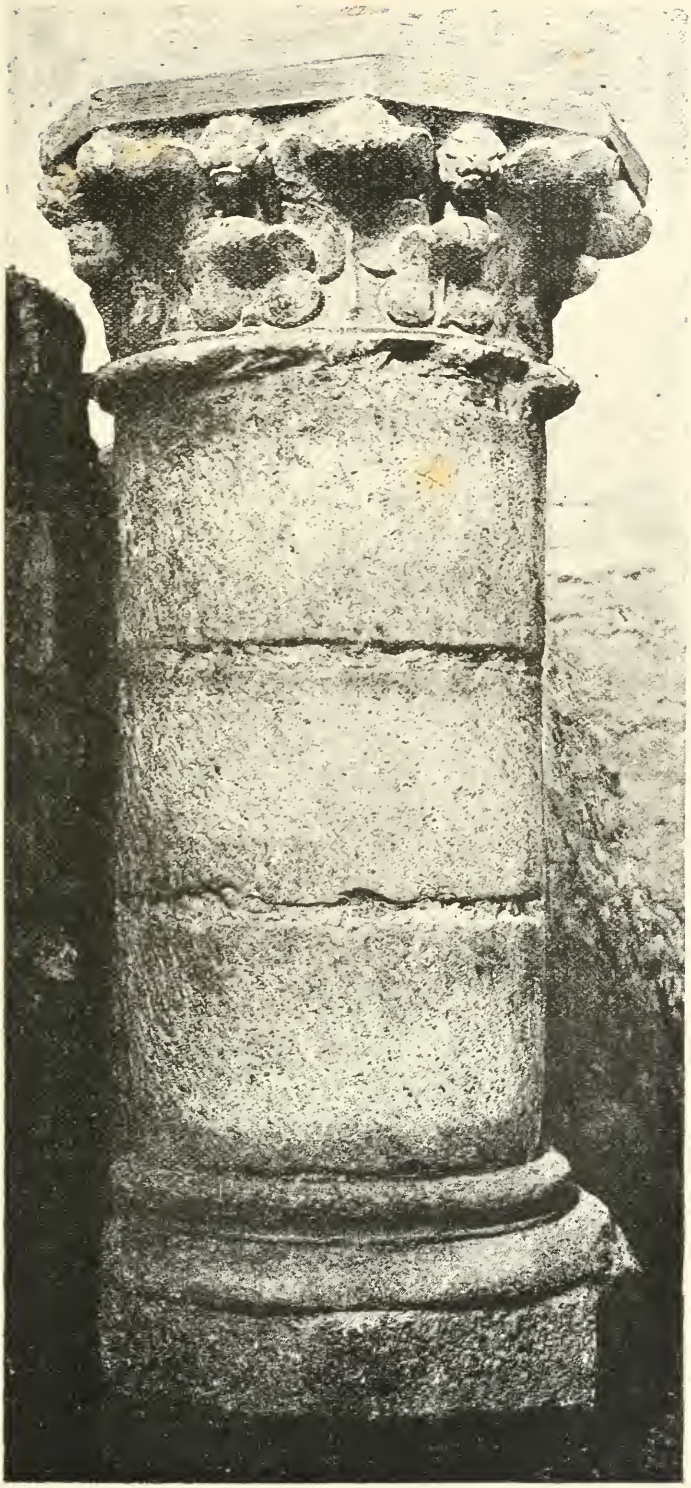

Fig. 2 *bis*. — Dernières fouilles du vieux Louvre. — Colonne.
(Souvenir de la Promenade de la Société au Louvre.)

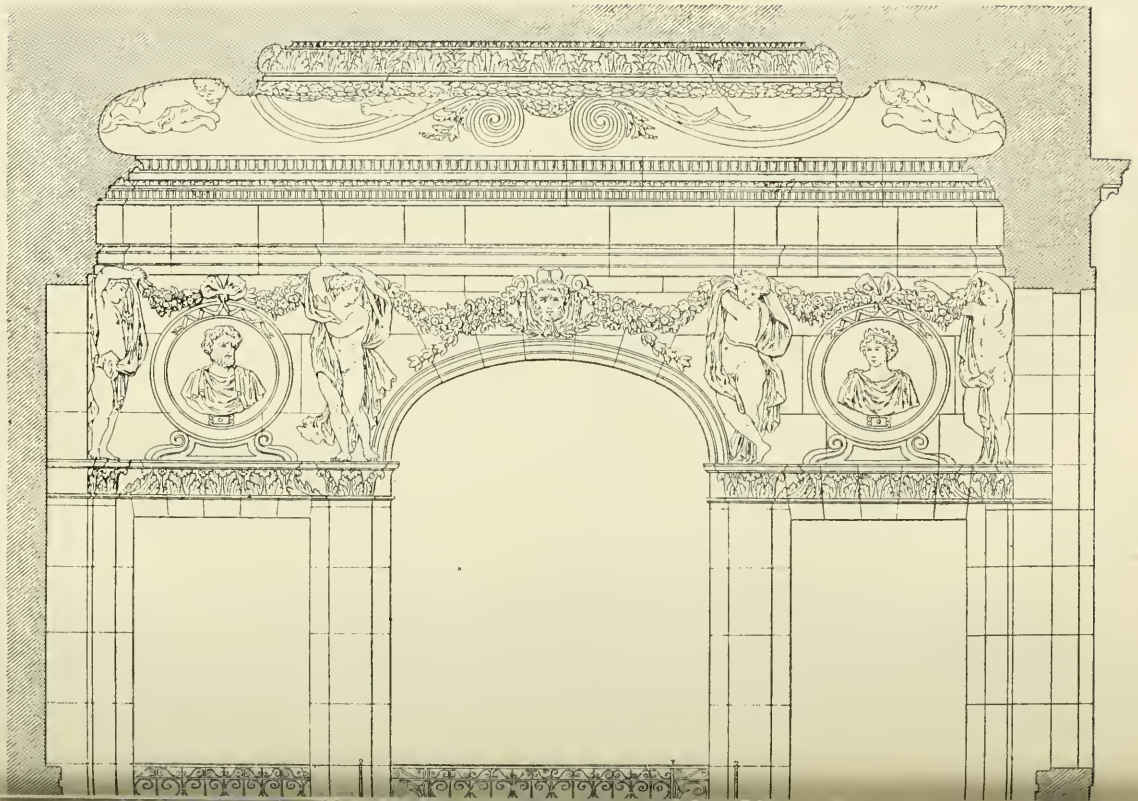

Fig 5. — Coupe en géométral de l'escalier de l'hôtel Salé, 15 millimètres pour 1 mètre.

fragments des Tuileries, sont un premier à-compte auxquels d'autres succéderont dans notre second Bulletin, en attendant l'œuvre définitive.

L'ancienne École Centrale, connue également sous le nom d'*Hôtel de*

Bas-relief funéraire de maître Henri Rousseau, avocat au Parlement, seigneur de Chaillot et de Compans, mort en 1445. (Eglise Saint-Julien-le-Pauvre.)
Dessin de M. Paul Chardin. (Fig. 1.)

Juigné, est un bel édifice du dix-septième siècle dont le terrain fut acheté, en 1656, par Aubert de Fontenay. L'immense fortune de l'acquéreur provenait des droits qu'il avait prélevés sur le sel. Aussi le peuple appli-

qua-t-il à l'habitation qu'il venait de faire édifier, le nom d'Hôtel Salé, que les habitants du « Marais » lui donnent encore. Il renferme un superbe escalier orné d'une rampe en fer forgé, des façades et des appartements dans le goût du dix-septième siècle. Notre Société fut avisée par M. Chardon, ancien élève de cette école, des dangers courus par cet édifice.

Une Commission fut nommée et elle rechercha quelle nouvelle destination pouvait assurer l'existence de cette vieille et noble maison de Paris. Plusieurs de ses membres entreprirent de faire une campagne. M. Sellier, notamment, publia une intéressante monographie, à laquelle le *Soleil* et le *Rappel* voulurent bien prêter largement leurs colonnes. Le *Temps* en donna une analyse. La *Gazette des architectes*, que dirige notre collègue M. Favre, le reproduisit en l'accompagnant de gravures [1]. La conclusion de cette enquête se trouve dans un rapport rédigé à notre demande, par M. Sellier.

M. Sellier, dans la séance de février 1885, nous annonça, à notre vive satisfaction, que le propriétaire comprenant l'intérêt de ce monument, l'œuvre n'était plus menacée d'un péril immédiat. Mais votre action n'est que suspendue. Il est utile, Messieurs, que vous ayez toujours l'attention fixée sur l'Hôtel Salé. Il importe surtout que les propriétaires des immeubles historiques renoncent à élever des prétentions qui, par leur exagération, empêchent l'œuvre protectrice de s'accomplir. Bien souvent même, en spéculant sur l'intérêt public qu'offre leur propriété, ils s'exposent, par de convoitises parfois antipatriotiques, à voir prendre des décisions à leur détriment.

Les alentours mêmes de cet hôtel nous intéressent. Ne s'élèvent-il pas sur cette rue des Coutures-Saint-Gervais, dernier vestige des anciennes *coutures* ou *cultures* de l'hôpital Saint-Gervais ? Ces terrains étaient la seule partie qui ne fût pas encore couverte d'édifices lors de l'édification de notre hôtel ; ils étaient le reste des anciens marais du Temple. Il n'en subsiste plus aujourd'hui d'autre trace que le nom de la rue, dite *rue des Cultures*. Ce détail, Messieurs, est un exemple entre mille de l'intérêt qui s'attache à la conservation DES ANCIENS NOMS DES RUES DE PARIS ; ceux-ci ne rappellent-ils pas au promeneur l'histoire de ses ancêtres, ne permettent-ils pas à l'érudit de retrouver le fil de la tradition, ne conservent-ils pas à Paris un reste de couleur historique ? D'autres ont pu produire des arguments plus pratiques, en faveur de la conservation des noms de rues. Pour nous, ceux que nous donnons ici sont déjà suffisants, et nous décident à nous opposer aux débaptisations entreprises sous les divers régimes. Il en est de même du vandalisme qui s'est exercé sur les *Emblèmes historiques* de toute nature qui ornent nos monuments et nos places.

Peut-être pourrons-nous atténuer le mal en remettant en lumière *les antiquités disparues du vieux Paris*. C'est dans cette intention que M. Augé

1. Les gravures relatives à l'Hôtel Salé sont empruntées à l'*Encyclopédie d'architecture*, qui a bien voulu les mettre à notre disposition. Il en est de même de celles qui concernent les fouilles du Louvre, que nous avons fait faire pour ce même recueil, à l'occasion de notre Rapport sur le Congrès des Architectes de 1885, d'après des photographies communiquées par M. Guillaume, architecte du Louvre.

de Lassus a fait des recherches, vaines il est vrai, au Mont-Valérien. M. du Seigneur, de son côté, nous a donné lecture des résultats intéressants obtenus par la Commission, nommée pour rechercher certains fragments de l'église Sainte-Geneviève, et qui, sur les indications de M. Ch. Lucas, a étendu sa mission au Panthéon [1]. Elle fut amenée à retrouver à cette occasion des fragments de l'ancienne décoration de cet édifice. Elle nous a donné l'espoir de retrouver le fronton de Moitte.

Nous avons organisé le *travail de classement* qui par avance nous fera connaître les objets dignes de sollicitude.

Nous avons pensé qu'il y avait encore un autre moyen de lutter à l'avance contre les dévastations.

En effet, associer la population parisienne à nos discussions, donner une part de responsabilité à l'opinion, faire de l'art un objet d'intérêt public, c'est mener de front l'éducation de la nation et celle des artistes. Pour y parvenir nous avons inauguré des *Promenades artistiques et archéologiques*.

Plusieurs de ces promenades ont eu lieu. Nous sommes allés en Commission rendre visite aux hôtels du Marais, à l'hôtel de Sens, à l'hôtel de Juigné, à l'église Saint-Julien, à l'ancienne Académie de Médecine, à la Tour de Dagobert, à bien d'autres encore. La première de ces visites fut celle qu'organisa notre Société, sur l'offre que lui en fit l'un des membres du Comité des arènes, notre collègue M. Read. Elle convia à cette VISITE DES ARÈNES, non seulement ses sociétaires, mais encore les délégués des sociétés savantes des départements, réunis à l'occasion du Congrès de la Sorbonne. Le succès dépassa en tout l'attente des organisateurs.

Les arènes revirent la foule dans leur enceinte : plus de quatre cents spectateurs prirent place sur ses gradins, pour écouter les savantes dissertations des membres du Comité des Arènes. Un discours éloquent de son président, M. Duruy, fut prononcé sur le lieu même, en face des modèles et des plans commentés par MM. de Menorval et Read. La Société témoigna par un vœu formel de sa sollicitude pour ces vestiges précieux. Un vœu important fut émis en leur faveur. Sur la demande des délégués de province fut introduite la phrase qui faisait ressortir l'intérêt, pour la France entière, de conserver dans la capitale un monument qui existe depuis dix-huit cents ans et qui fut le siège de la vie municipale de l'antique Lutèce.

Une surprise encourageante vous était encore ménagée pour ce jour. Un ami des Arènes, M. Martin, dont la propriété est contiguë, voulut bien nous montrer certains vestiges de l'hôtel d'Effiat, transportés de la rue Vieille-du-Temple dans son jardin, et nous prêter son appartement, pour une séance tenue spécialement en l'honneur des délégués des départements. Dans un langage élevé, M. Duruy a rappelé que le patriotisme est fait de souvenirs autant que d'espérances, et nous estimons, avec lui et avec tous, qu'il faut conserver les uns pour garder les autres.

Votre secrétaire avait exposé, au préalable, le but de cette réunion. Nos plaintes au sujet de nombreux actes de vandalisme tout récents, qui nous ont frappés dans nos voyages en France, furent énergiquement appuyées par les délégués présents. Ils chargèrent notre Société de servir de centre commun à cette tâche méritoire à laquelle la Société française d'archéo-

1. Voir p. 42 de ce Bulletin.

logie a contribué avec tant de succès pour la sauvegarde des œuvres d'art en France. La Société parisienne et les Sociétés locales garderont leur parfaite autonomie, tout en se prêtant un appui dont l'efficacité ne saurait être contesté. Notre rôle se bornera à servir de lien commun. Une Commission a étudié longuement les moyens pratiques de réaliser cette œuvre et de déterminer les limites de l'entreprise.

Dernières fouilles du vieux Louvre. — Cul-de-lampe. (Fig. 2.)

Les journaux les plus autorisés ont bien voulu nous prêter leur concours pour démontrer la nécessité d'admettre le principe de la sauvegarde et pour vulgariser dans le meilleur sens du mot la connaissance du vieux Paris.

Il faut citer, en première ligne, les nombreux articles de M. Sellier, sur

les hôtels de Vic, de Lamoignon, de Juigné, sur l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, sur la place des Victoires.

Le travail de M. Arthur Rhoné, sur le vandalisme à Paris et sur la Société des Amis des Monuments Parisiens, publié d'abord dans la *Chronique des arts*, a eu, de son côté, l'honneur de maintes reproductions.

M. Dalligny a souvent combattu pour nos idées dans son *Journal des Arts*.

Je ne puis citer les noms de tous ceux qui ont poursuivi partout cette campagne. MM. Vitu, Hervé, Hébrard, Durand, Vacquerie, Gerbaud, Gonse, Favre, Planat, Daly, de Launay, Véron, Brunot, Mario Proth, Muntz, Claretie, Magnier, Firmin Javel, Jean de Nivelles, Pelca et bien d'autres critiques d'art encore qui ont pris l'initiative de faire, en faveur de notre Société, une propagande active dans le grand public parisien. Nos plus vifs remerciements à tous nos amis connus et inconnus : que leurs précieux concours soit aussi persévérant que notre volonté sera ferme.

L'un de nos collègues, M. Mareuse, a donné un exemple à suivre par sa *Conférence* sur le Quartier des Batignolles. La foule qui s'y pressait nous est un sûr garant du succès, si les sujets de nos conférences sont heureusement choisis, traités à une heure et dans un centre convenables. Il nous semble indispensable d'y joindre, comme M. Mareuse, des projections reproduisant les états anciens de ces quartiers, les plans successifs, les événements qui s'y sont passés.

Nous avons encore institué pour la propagation de notre œuvre un *Bulletin* auquel sont appelés à concourir, par leurs travaux, leurs renseignements et documents de toute sorte, tous les membres de la société.

Nous avons en outre institué un banquet provisoirement annuel où se réuniront pour se connaître et mieux s'entendre tous les Amis des Monuments. Le premier banquet a été signalé par un discours de son président M. Charles Garnier, qui appela l'attention sur la physionomie éventuelle du *Paris Nouveau* qui devra mériter et continuer le renom artistique du Paris ancien.

Cette nécessité qui s'impose de conserver intact l'aspect de Paris nous a décidé à demander pour la statue de Diderot un emplacement moins fâcheux pour la vue des grandes voies qui se croisent au pied de son piédestal. Votre vice-président, M. Cernesson, vous a donné finalement les meilleures assurances dans la séance qu'il a présidée, et le rapport qu'il a été chargé de présenter au Conseil municipal vous donne une satisfaction dont nous remercions notre collègue.

Dans un Paris devenu plus salubre nous ne voulons pas voir régner l'ennui : nous voulons l'originalité des perspectives incompatibles avec l'odieux *abus* de la ligne droite. Nous voulons l'intervention des véritables artistes dans l'aménagement de nos voies et places publiques, des carrefours, et autant que possible dans la construction des maisons particulières jusqu'ici trop abandonnées à une spéculation ignorante et barbare. Qui sait tout ce que réserve l'imprévu de votre crayon et de vos méditations le jour où l'on vous délivrera des étreintes de la routine ! L'Art n'a jamais été, quoi qu'en disent les pharisiens de nos jours, l'ennemi de l'utile. Nous voulons que nos architectes soient désormais autorisés offi-

ciellement à le prouver; quand l'édilité rapportera les articles de ses règlements qui entravent la liberté de l'artiste, on verra introduire dans l'habitation une foule de dispositions aussi piquantes au dehors qu'elles seront commodes au dedans.

Quand reverrons-nous des enseignes moins vulgaires, dont le pittoresque et le bon goût charmeront l'œil du passant? Quand sera-t-on plus libre et partant plus heureux dans le choix des emplacements réservés aux œuvres de la sculpture moderne? N'est-il point temps enfin d'avoir des gares à la fois plus commodes et mieux décorées, vestibules dignes de cette ville qui s'intitule volontiers l'Athènes moderne ?

La couleur, sous toutes ses formes, viendra égayer la cité, non point seulement par la peinture décorative, mais encore par les mille ressources des verres et des fleurs habilement réparties, des émaux, des mosaïques, des matériaux naturellement colorés et des métaux. Vous avez parmi vos collègues des promoteurs ardents de ces idées.

On saura unir à la pureté du style, à l'élégance des proportions, à l'étude serrée de la ligne, le charme des harmonieuses et vibrantes colorations.

Tel est le but que poursuit votre Commission spéciale de voirie. Elle a fait venir de toutes les grandes villes d'Europe les règlements d'édilité capables de l'éclairer sur la liberté dont jouissent en général les architectes étrangers. L'aspect de la cité en ses jours de fêtes nous a aussi préoccupé, il est temps de ne plus abandonner l'organisation de nos fêtes publiques à des décorateurs d'occasion. C'est assez de mesquinerie et de décadence, il ne faut plus que la médiocrité, sous toutes ses formes, règne et se prélasse sous les yeux de la foule. Pour toutes ces choses, c'est aux véritables artistes qu'il convient de s'adresser : le moindre édicule ne peut-il avoir sur le goût public autant d'influence bonne ou mauvaise que le plus grand monument ? N'oublions pas que la majorité des gens ne peut étudier qu'en regardant ; cette éducation forcée, chacun la reçoit à son insu et constamment. Elle est pourtant celle dont notre état moderne s'est montré le plus insouciant.

Tel est, Messieurs, le récit succinct des efforts de cette première année. N'est-il pas vrai qu'il commande un renouveau d'ardeur ? Tel était le conseil nettement exprimé par celui qui présidait votre séance de réouverture, M. Questel, l'éminent architecte du musée de Grenoble et l'auteur de beaux dessins de nos monuments historiques.

Paris ne surpassera pas Londres en étendue, ni Saint-Pétersbourg en régularité de percements, ni Rome par la grandeur de ses monuments, ni les villes de la Hollande par la propreté extérieure, ni même celles des États-Unis par les splendeurs d'une monotonie mise à la mode ; mais Paris peut se distinguer entre toutes les villes par le goût pur et l'exécution châtiée de ses constructions, par le soin recherché et la perfection des moindres détails, enfin par cette préoccupation délicate qui ne souffre le mauvais nulle part et dissimule le médiocre autant que possible.

On ne peut tout d'un coup détruire le laid et le mauvais ; mais il suffit de placer sous les yeux du public le beau à côté du laid, le bon en regard du mauvais, pour épurer son goût. La foule, préparée par la vue des chefs d'œuvre de l'art et par un commerce familier avec le beau, peut devenir un

juge excellent, parce qu'il est enthousiaste, et sévère, parce qu'il a le droit d'être exigeant.

Vous pouvez y arriver en conservant tout ce que le passé vous a légué de meilleur, et par une influence continue et bienfaisante sur ce que créera l'avenir. Sans nul doute cette influence ne se réalisera point sans peine ; si la chose est conduite avec habileté, elle pourra sembler toute naturelle, sauf à être contestée après la réussite. Mais ne vous laissez pas arrêter par d'énervantes appréhensions et répétons le mot de Platon : « Moquons-nous de toutes les railleries que les beaux esprits ne manqueront pas de faire en voyant une pareille innovation. »

Le souvenir de Montaigne, ce grand connaisseur, est là pour nous soutenir, et avec lui redisons : « Paris a mon cœur dès mon enfance ; et m'en est advenu comme des choses excellentes; plus j'ay veu depuis d'autres villes belles, plus la beauté de celle-cy peut et gaigne sur mon affection; je l'aime tendrement jusques à ses verrues et à ses taches. »

Le Secrétaire général,
CHARLES NORMAND.

Le Bulletin prochain rendra compte en détail des visites organisées depuis ce rapport. La Société a visité sous la direction de M. Edmond Guillaume, architecte du Louvre, les *fouilles du vieux Louvre*. La promenade à laquelle ont assisté plus de deux cents de nos collègues a été précédée d'une conférence explicative donnée sur place, avec plans en mains, par l'architecte du monument.

Les membres de la société ont eu ensuite la primeur du grand travail de mosaïque qui s'exécute dans l'escalier Daru, au Louvre. Ils ont pu se rendre compte dans des circonstances particulièrement favorables de la manière de procéder dans cette nature de travaux.

Désireuse de témoigner son intérêt autant pour le Paris ancien que pour le Paris moderne, la Société est allée voir le *Diorama de Paris à travers les âges*, aux Champs-Élysées, dû à notre collègue M. Hoffbauer. Le directeur M. Holleville voulut bien expliquer lui-même à ses collègues les détails de ces belles vues qui restituent de la façon la plus vivante Paris à ses principales époques. M. Questel l'en remercia au nom de la Société.

Nous donnons dès aujourd'hui un souvenir de ces visites, en publiant les gravures qui se rapportent à la Promenade du Louvre.

L'HOTEL « SALÉ »

AUTREMENT DIT HÔTEL LE CAMUS, HÔTEL DE CHAMEVILLE ET HÔTEL DE JUIGNÉ (ANCIENNE ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES)

Un précieux spécimen de notre architecture privée au dix-septième siècle est menacé de disparaître. Il s'agit de l'hôtel situé rue Thorigny, qu'occupait encore récemment l'École centrale des arts et ma-

nufactures. Aujourd'hui l'immeuble est à vendre ou à louer[1] : c'est assez dire combien l'avenir est gros de dangers pour lui. Il importe donc d'intéresser l'opinion publique à la conservation d'une œuvre qui disputait jadis à l'hôtel Lambert l'admiration des Parisiens et des étrangers, et qui, malgré les injures du temps et le vandalisme des hommes, témoigne encore de sa réputation.

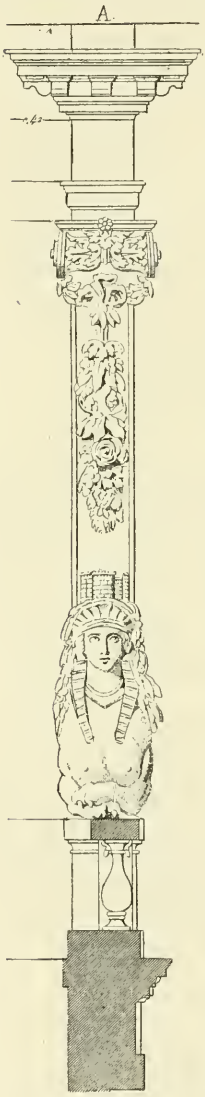

Fig. 3. — Contrefort de l'hôtel Salé.

La grand'porte, flanquée de deux ailes en avant-corps, se distingue par cette simplicité magistrale qui caractérise l'entrée des riches habitations de l'époque. A l'intérieur, s'ouvre en hémicycle une cour entourée d'un rez-de-chaussée uniforme de communs, remarquable par la symétrique ordonnance des baies et les sphinx qui surmontent les butées de l'attique[2].

La façade principale réflète surtout cet air de grandeur qui est la marque de son siècle. Sa partie centrale, relevée par un double cours de refends et de bossages, est coiffée d'un fronton circulaire, dont les sculptures, assez bien conservées, figurent un cimier en éventail couronnant un écusson supporté par des chiens, d'où retombent des guirlandes retenues de chaque côté par des Grâces et des Amours. En somme, une page architecturale digne du crayon de Le Vau ou de François Mansart, malheureusement restée anonyme.

Plus sobre d'ornementation, la façade sur le jardin présente les mêmes lignes et la même expression. Son fronton triangulaire, plus simplement écussonné, reproduit, comme supports, les mêmes figures de chiens. Ces animaux semblent jouer un certain rôle dans la décoration de cet hôtel : leurs têtes sont encore répétées au-dessus d'une porte de service sur la rue des Coutures-Saint-Gervais. Il faut aussi men-

1. Notre Société a provoqué des démarches qui eussent abouti sans les conditions particulières du propriétaire dans cette transaction. (*Note de la Direction.*)
2. Notre gravure représente l'un de ces sphinx.

tionner les deux superbes consoles qui rattachent les abouts de cette façade avec les murs du jardin, et dont les volutes massives et euillées d'acanthes reposent chacune sur un lion accroupi qu'un Amour tient en laisse.

Mais ce qui constitue la beauté capitale de cette demeure, c'est son magnifique escalier. On y accède par trois arcades, dans l'axe desquelles il monte soutenu par des rampants et des voussures d'un appareil aussi solide qu'élégant. Ses rampes et ses paliers sont munis de balustrades en fer forgé dont les rinceaux délicatement ouvrés sont une véritable merveille de serrurerie d'art. Ses murs sont ornés de pilastres corinthiens, qui soutiennent des génies posés dans les attitudes les plus variées. Au-dessus de chaque avant-corps formé par les portes et les trumeaux, ces figures accompagnent un médaillon occupé par un buste imité de l'antique : le tout sculpté en plein dans a pierre. Des chiffres et des emblèmes de moindres proportions gar-

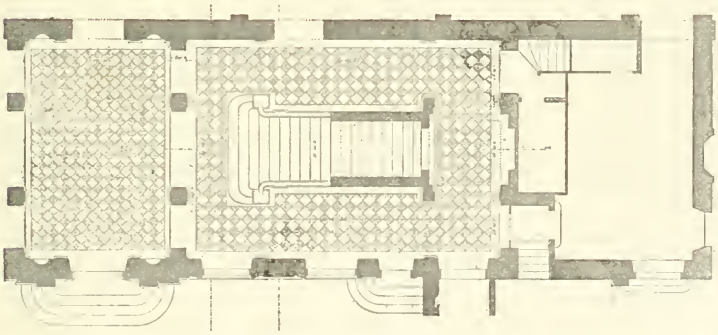

Fig. 4. — Plan de l'escalier de l'Hôtel Salé.
Echelle de 4m/m pour 1 mètre.

nissent enfin la corniche et le platond et concourent également a l'aspect vraiment monumental de cet escalier.

Au palier supérieur succède une salle d'entrée, pourvue de niches au-dessus des portes, et de piédestaux dans les trumeaux, où les principales divinités de l'Olympe sont représentées en haut-relief. Le motif dominant de cette galerie lapidaire est un Jupiter, grand comme nature, couché dans la frise qui fait face à l'escalier : il semble protéger de sa foudre l'accès des appartements.

Si l'on parcourt les chambres et les salons qui font suite, on peut encore juger, par ce qui reste de leur décoration primitive, combien celle-ci était en rapport avec le reste. Les menuiseries des panneaux

et des chambranles, traitées dans le plus grand style, quoique fort endommagées, méritent d'être conservées. Les peintures qui subsistent encore au-dessus des portes sont assurément d'excellentes copies d'après Le Poussin, Jules Romain et le Guide. Un prélat, ancien hôte de cette somptueuse demeure, en a, paraît-il, fait voiler les mythologiques nudités, trop peu sévères pour des yeux rigoureusement chastes. Parmi ces dessus de portes, deux toiles non signées, du genre Watteau, attirent particulièrement l'attention : le même sentiment de pudeur exagérée a remplacé, pour cette fois, les voiles par des fleurs! Cependant différents maîtres avaient aussi pris part à l'embellissement de ce séjour; mais leurs œuvres en ont été depuis longtemps retirées : c'étaient notamment un *Enlèvement d'Europe*, de Coypel, une *Nymphe poursuivie par des Satyres* et une *Toilette de Vénus* du même, puis des figures d'animaux peints par Oudry. Le propriétaire actuel, M. Roussilhe, conserve précieusement ces intéressants originaux dans son propre salon de la rue des Vosges, à l'exception toutefois de la *Toilette de Vénus* passée aux mains de M. Lavallée, ancien directeur-fondateur de l'École centrale.

Envisagé au point de vue historique, cet hôtel ne laisse pas non plus d'offrir quelque intérêt. Derniers vestiges des anciennes *Coutures* ou *Cultures* de l'hôpital Saint-Gervais, le sol était ce qui restait à bâtir des Marais du Temple, pour terminer l'entreprise commencée sous Henri IV en 1603 : il appartenait aux religieuses de Saint-Anastase, losque celles-ci le vendirent, en 1656, à un riche fermier des gabelles, Aubert de Fontenay, qui s'y fit construire l'édifice véritablement princier qui nous occupe ici. On retrouve le chiffre de ce personnage dans les entrelacs des balustrades de l'escalier princeps. Or, comme l'immense fortune de ce traitant provenait des droits qu'il avait prélevés sur le sel, la malice populaire fit donner à son habitation le nom d'*hôtel Salé*, que les gens du Marais lui appliquent encore. Nous insistons sur cette dénomination, d'autant plus qu'on la trouve consignée sur les anciens plans de Paris de Jouvin et Rochefort (1672 et 1676), de Nicolas de Fer (1697), de Jaillot (1713) et de Vaugondy (1760).

Le cessionnaire d'Aubert de Fontenay fut Jean Le Camus, secrétaire du roi, qui fut successivement conseiller à la Cour des Aides, intendant d'Auvergne, et occupa, depuis 1670, jusqu'à sa mort (1710), le poste de lieutenant civil au Châtelet. Il avait deux frères : l'un Nicolas Le Camus, qui fut premier président à la Cour des Aides, et l'autre Étienne Le Camus, qui fut cardinal évêque de Grenoble.

« Bon, obligeant et honnête, » dit saint Simon, qui n'a jamais laissé échapper l'occasion de railler ceux qui n'étaient pas d'aussi noble extraction que lui, « Jean Le Camus avait beaucoup d'amis; mais il était glorieux au point qu'on en riait et qu'on le prenait en pitié; quand il disait: mon frère le cardinal, il se rengorgeait que c'était un plaisir. » Quoi qu'il en soit, il a laissé la réputation d'un des plus habiles magistrats de son temps : ce qui n'a pas empêché, suivant Mercier (*Tableau de Paris*), que son testament fut cassé par arrêt du Parlement, à raison de plusieurs nullités qui s'y trouvaient. Or, qui pouvait connaître la profondeur de la coutume de Paris, si Jean Le Camus ne la connaissait pas, lui qui avait siégé plus de quarante ans au Châtelet? Après sa mort, l'hôtel de la rue Thorigny resta à l'un des siens, si bien que le plan de Turgot de 1739 le désigne sous le nom de cette famille, et que l'*Almanach royal* de 1746 l'indique encore comme étant la résidence de Mre Nicolas Le Camus, premier président de la Cour des Aides.

Cet hôtel aurait été également la résidence de l'ambassade de Venise pendant quelques années, puis celle du maréchal de Villeroi, gouverneur de Louis XV ; en 1763, il est appelé, sur le plan de Deharme, *hôtel de Chameville* : est-ce à ce nouveau nom, plutôt qu'à un Le Camus, qu'il convient d'attribuer le chiffre AC, qui se répète dans l'ornementation locale? Enfin, après avoir passé aux mains de la famille de Juigné, il appartint à celui de ses membres qui devint archevêque de Paris en 1781, tandis qu'un autre de Juigné devenait possesseur de l'ancien hôtel du duc de Mazarin, situé quai Malaquais.

Mgr Leclerc de Juigné, comme député aux États généraux, assista à l'Assemblée du 24 juin 1789, à l'issue de laquelle, sa voiture fut criblée de pierres, parce qu'il avait conseillé au roi d'employer la force pour résister à la Révolution. Il fut obligé d'émigrer; l'hôtel *Salé*, dont il avait fait sa résidence d'agrément, devint alors bien de la nation, mais n'en échappa pas moins aux dévastations que subirent à cette époque les demeures de l'aristocratie : dévastations bien autrement désastreuses que les naïves profanations déjà infligées aux peintures par Mgr de Juigné, pour satisfaire aux austères convenances de sa situation ecclésiastique.

Affecté, pendant la Convention, au dépôt provisoire des livres que l'on put sauver des bibliothèques du quartier, l'hôtel « *Salé* » fut ensuite vendu à un particulier pour la somme de quatre millions, composée en majeure partie d'assignats : il est actuellement la pro-

priété de M. Roussilhe, héritier et neveu de ce dernier acquéreur, qui, sous la Restauration, l'avait loué à une institution universitaire, En 1829, l'École centrale y établit son berceau, qu'elle vient d'abandonner pour s'installer définitivement dans ses nouveaux bâtiments du quartier des Arts et Métiers.

La disponibilité nouvelle dans laquelle se trouve l'hôtel « Salé » doit assurément tenter la bande noire des spéculateurs. Quelle belle occasion, pour ceux-ci, de l'absorber dans leurs opérations immobilières, pour le démolir et créer à la place plusieurs groupes de maisons de rapport! Nos gouvernants et nos édiles vont-ils s'émouvoir de l'avenir plein de péril que court cet intéressant édifice? Il est bien permis de faire cette demande, lorsqu'on voit chaque jour disparaître de notre chère capitale[1] tant d'œuvres qui en font l'ornement et sont autant de pages de son histoire.

Il appartenait donc à la société des *Amis des Monuments parisiens* de s'inquiéter de cette grave question. A cet effet, une commission émanant de son sein s'est rendue récemment sur place[2]. Il résulte de cette enquête, que les anciens locaux de l'École centrale sont encore parfaitement propres à recevoir l'installation d'un musée, d'une école ou d'une bibliothèque. Ce serait le meilleur moyen d'assurer encore une longue existence à un monument, remarquable à tous les points de vue, actuellement sans destination : à vendre ou à louer.

CHARLES SELLIER.

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES. — Germain Brice, édition de 1706, t. Ier, p. 352. — Piganiol de La Force, édition de 1765, t. IV, p. 372 et 480. — *Almanach royal de* 1746. — *Les anciens plans de Paris.* — *Magasin pittoresque*, année 1850. — Lefeuve, *Les anciennes Maisons de Paris*, t. IV, p. 389, et t. V, p. 495. — Edouard Fournier, *Les Maisons historiques de Paris.* — A. Louft, *les Rues de Paris*, article du journal *la Ville de Paris*, du 25 mars 1882. — Balzac, *Etudes philosophiques sur Catherine de Médicis*, édition in-12, p. 243. Ch. S.

1. Il n'est point juste d'accuser seulement l'administration. Les propriétaires de ces œuvres dignes d'un intérêt national y ont souvent contribué par leur ignorance, leur indifférence. Il appartient aux plus éclairés d'entre eux de faciliter les transactions par des concessions extrêmes, faites en raison de l'intérêt que ces œuvres ont pour le pays. Plus d'un en a fait précisément la base de prétentions ridicules, origine de la ruine de ces monuments et de déceptions des propriétaires trop tard désabusés dans leur misérable calcul.

2. Les membres de la Commission, qui ont visité l'hôtel, étaient MM. Lameire, Charles Normand, Chardon, A. Rhôné et Ch. Sellier.

CLASSEMENT DES ŒUVRES D'ART

La Société possède un travail déjà avancé dit de *classement*. Il formera, lorsqu'il sera achevé, le tableau artistique de Paris à la fin du dix-neuvième siècle et comprendra à la fois les œuvres anciennes et les œuvres modernes. La valeur de ce travail sera unique, puisque les notices seront rédigées chacune par des personnes spécialement compétentes. L'unité de ces descriptions est assurée par des formulaires, qu'il suffit de remplir, et qui seront adressés à ceux qui en feront la demande [1].

Dès aujourd'hui M. Lameire a communiqué à la Société la liste suivante, que nous croyons utile de reproduire *in extenso* un peu plus loin.

MM. Lenoir et Questel, de leur côté, ont entretenus la Société des monuments suivants :

Hôtel La Vieuville, rue Saint-Paul, n° 2, façade en briques et pierre, poutres peintes. Appartements sur le quai des Célestins, sculptures aux plafonds.

Rue des Lions-Saint-Paul, n° 13. Même propriété de M. Happey. Bas-relief sur l'escalier, appartement, boudoir avec plafond peint.

Hôtel Lambert, île Saint-Louis. Peintures de Lebrun, Lesueur, etc., etc.

Hôtel de Pimodan ou *de Lauzun*. Riches appartements, à l'île Saint-Louis.

Hôtel Scipion Sardini, rue du Fer-à-Moulin. Façade sur la cour, sculptures en terre cuite.

Hôtel Colbert, ancienne rue des Rats. Hôtel et sculptures remarquables du dix-septième siècle.

Rue Saint-André-des-Arts. Façades de maisons de la Renaissance.

Hôtel Fieubet (École Massillon), quai des Célestins.

1. Voici le modèle réduit d'une de ces feuilles :

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Constituée dans le but de veiller sur les Œuvres d'Art et la Physionomie monumentale de Paris.

N°

CLASSEMENT DES ŒUVRES D'ART

1° Désignation :
2° Emplacement :
3° Description sommaire :
4° Epoque de création. Noms des Auteurs, du Propriétaire primitif. Historique :
5° Motif appelant l'intérêt de la société. Appréciation sommaire. Comparaisons :
6° Etat de conservation. Restaurations possibles ou urgentes :
7° Bibliographie :
8° Nom du Propriétaire actuel, chances de conservation :

Renseignements communiqués par Mr

1. Le Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés. Édifice du dix-septième siècle.
2. Le bâtiment du treizième siècle enclavé dans l'École de médecine.
3. Les bâtiments de la Sorbonne qui doivent être démolis, suivant le projet approuvé.
4. Chapelle de l'ancien Collège de Beauvais. Édifice du quatorzième siècle, rue Jean-de-Beauvais.
5. Chapelle de l'ancien Collège des Irlandais, construite en 1738, située rue des Carmes, 23.
6. La Rotonde de l'ancienne Académie de médecine. Monument du dix-huitième siècle, situé à l'angle des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel-Colbert.
7. Église Saint-Julien-le-Pauvre.
8. L'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine.

Voici maintenant la note de M. Lameire :

LISTE

DE QUELQUES OBJETS D'ART QUI PARAÎTRAIENT DEVOIR APPELER (S'ILS ÉTAIENT MENACÉS DANS LEUR CONSERVATION) LA SOLLICITUDE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS.

VIIe ARRONDISSEMENT

Quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

— N° 25, rue Saint-Guillaume :

Une très belle porte cochère Louis XIV, avec trophées d'armes en haut relief, mouluration élégante.

— N° 14, même rue :

Porte cochère commencement de Louis XIV, avec médaillons de Césars laurés et grosse couronne de chêne. Ornementation très saillante et un peu lourde ; mais typique de l'époque. — L'angle du toit du petit corps de logis du concierge est orné d'un épi formé d'un vase de plomb. C'est un spécimen déjà rare à Paris.

— N° 3, rue de la Chaise :

Porte Louis XVI, dont la valeur artistique consiste dans les profils très étudiés et surtout dans l'heureuse interprétation d'oves en saillie sur la moulure principale et dégagées de leurs alvéoles, et qui mériteraient certainement les honneurs de la reproduction en plâtre, pour servir de modèle dans les écoles de la Ville de Paris.

— N° 9, même rue :

Magistrale porte Louis XVI, très simple de lignes.

— N° 20, rue de Grenelle :

Belle tête à barbe formant clef, avec tige de chêne, époque Louis XIV, très pure.

— N° 15, même rue, ancien hôtel du cardinal de Bérulle :

Deux portes dans un hémicycle, petite frise de rinceaux, avec les initiales B enlacées.

— N° 56, rue des Saints-Pères :

Portique Louis XIV à colonnes ioniques, chapiteaux à volutes saillantes ornées de feuillages; intéressant plutôt que beau.

N° 19, rue de Varenne :

Porte Louis XIV ornée avec mesure, consoles retournées d'un beau galbe et finement agrémentées.

Quartier du Palais-Bourbon.

— N° 15, même rue de Varenne :

Porte monumentale Louis XVI, d'une très belle ordonnance, avec colonnes ioniques très pures de profils.

— N° 56, même rue :

Porte Louis XIV ornée de panneaux à figures (Mars et Minerve) d'un relief bien compris, et accompagnée de moulures et crossettes d'un beau style. C'est une des portes remarquables du faubourg Saint-Germain.

— N° 66, même rue :

La porte Louis XVI de l'hôtel de M. le comte Duchâtel mérite d'être signalée par son grand aspect. Les panneaux dormants de la partie supérieure sont ornés de feuillages et d'acanthes d'un relief très doux et très gras.

— Il y avait rue de Varenne, à la place qu'occupe aujourd'hui la nouvelle rue de la Planche, une très belle porte Louis XIV avec trophées et fleurs. Cette porte a disparu ; mais elle a été copiée très exactement et forme entrée au grand hôtel (style Louis XIV) construit récemment avenue Bosquet, presque à l'angle de la rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou.

Quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

— N° 102, rue du Bac :

Beau tympan Louis XV, avec feuillages et serpents enroulés surmontant la porte. Belles têtes de femme formant clefs aux fenêtres.

— N°s 118 et 120, même rue :

Les deux magnifiques portes de cet hôtel, dans lequel sont morts Chateaubriand, Dupin, etc., ont été dessinées par Toro; elles reproduisent sur leurs panneaux supérieurs les figures allégoriques des quatre parties du monde en bas-relief. Toute l'ornementation est très étudiée. Les deux attiques, avec tympans circulaires, qui dominent ces portes, sont ornés de chimères, griffons, arabesques très remarquables; ils sont eux-mêmes surmontés de vases enlacés de guirlandes de feuillages. Malheureusement ces deux ornements ont déjà souffert des appropriations du voisinage et paraissent bien compromis.

Quartier de l'École-Militaire.

N° 12, rue de Monsieur :

Dans la cour d'honneur de cet hôtel Louis XVI, dont les bâtiments ont

été modifiés au commencement du siècle, on voit encore quatre splendides bas-reliefs décoratifs de Clodion, dont l'heureux propriétaire apprécie toute la valeur.

Je termine en donnant un regret à quelques-unes de ces belles figures souriantes qui ornent encore les clefs de bien des portes et de bien des fenêtres dans les hôtels du faubourg Saint-Germain, et qu'une fâcheuse interprétation du nettoyage décennal a déjà fort compromises.

Ch. Lameire,
Peintre, membre de la Commission des Monuments historiques.

LA RUINE DES TUILERIES

Paris, le 21 mai 1885.

A Monsieur Lenoir, Président de la
Société des Amis des Monuments parisiens.

Monsieur et honoré Président,

Je vois, dans le numéro 1 du Bulletin de notre société, qu'elle s'occupe de réunir tous les documents concernant l'affaire de la démolition des Tuileries, et il me semble qu'elle a bien raison. Elle doit donner, paraît-il (page 15), dans un autre numéro, les compléments promis dans la séance de novembre 1884 par notre honorable confrère M. Ollendorf.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser quelques réflexions à ce sujet.

Ne vous paraîtrait-il pas utile de rappeler ce qui a été dit et fait depuis l'origine de la question? Les protestations récentes et si patriotiques de MM. Elisée Reclus et Charles Normand semblent appeler des éclaircissements sur la conduite des artistes *avant* les événements et sur les actes antérieurs que les amis des arts ne doivent pas ignorer aujourd'hui.

Il y a un certain nombre d'années, avant la démolition de l'œu re d'art si regrettée, l'architecte du palais, M. Lefuel, avait tenté, à titre d'essai, certaines reprises en sous-œuvre qui avaient réussi. La Société centrale des architectes, de son côté, sur la proposition d'un de ses membres, nomma une commission, présidée par M. Lesueur, qui fut d'avis de la possibilité de *conserver* et de *restaurer*. La Commission des Monuments historiques aussi s'occupa très sérieusement de

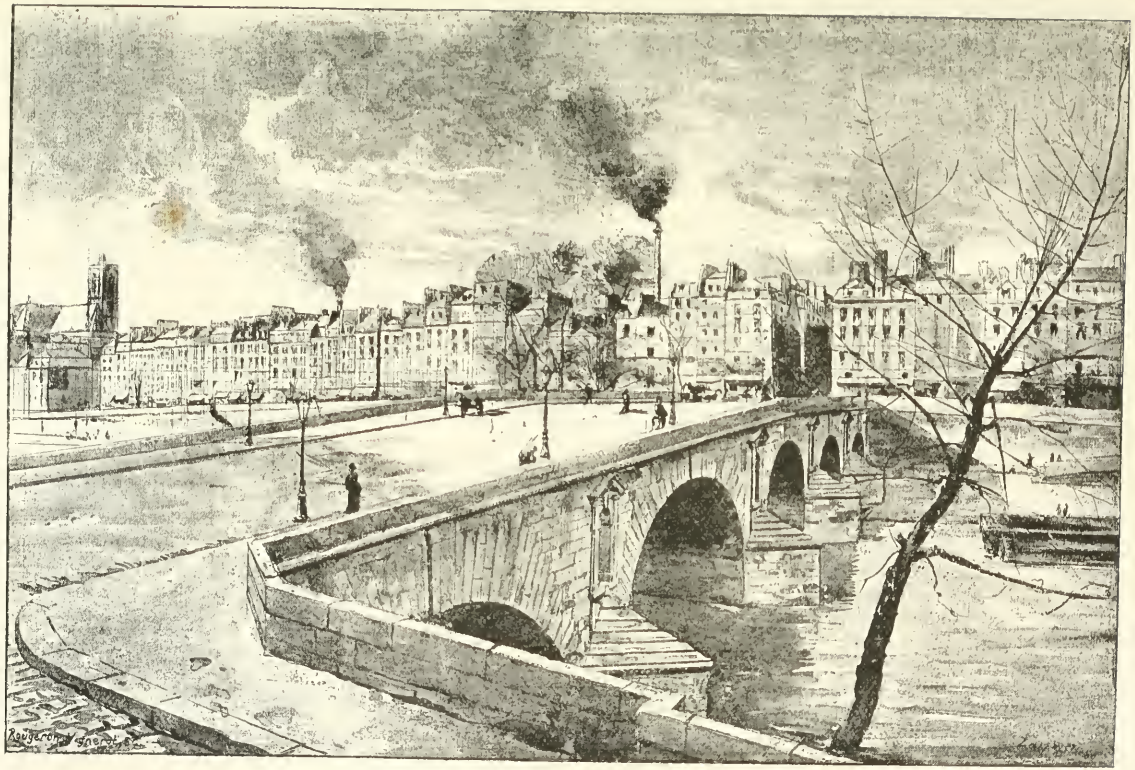

LE PONT MARIE. — D'après le dessin inédit de M. Lansyer.

cette affaire et fut, en principe, du même avis. Enfin les élèves de l'École des Beaux-Arts adressèrent aux Chambres une pétition toujours dans le même sens. Mais, devant l'adoption par le Parlement d'un projet de démolition, la commission des Monuments historiques ne put que réclamer le dépôt en lieu sûr des plus beaux fragments qu'une sous-commission, nommée par elle, dut choisir avec le concours de notre honorable confrère, M. Charles Garnier, nouvel architecte du Palais.

Cette sous-commission s'entendit avec notre confrère; ce fut seulement ensuite que disparurent les ruines des Tuileries.

Il ne faudrait peut-être pas laisser croire au public que les artistes français ne furent pas profondément émus devant la perte irréparable du chef-d'œuvre de Philibert Delorme. Tous les membres de notre société, j'en suis convaincu, penseront que l'occasion est favorable pour le rappeler.

Les éléments complets d'un travail intéressant sur ce sujet existent à la Société centrale des architectes, et à l'administration des Beaux-Arts.

Rien de plus aisé donc à retrouver, si on le voulait, que l'historique absolument non politique et désintéressé de cette grave question, et le faire serait rendre justice au souvenir de quelques hommes bien intentionnés qui ne sont plus.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur et honoré président, l'expression de mon profond respect et de tout mon dévouement.

RUPRICH ROBERT.

D'autre part, on lira avec intérêt la lettre suivante, écrite par l'architecte de l'Opéra :

Mon cher Ruprich,

Je lis seulement à l'instant votre lettre en épreuve; votre sentiment est celui d'un artiste soucieux de la dignité de notre profession. Je suis donc avec vous et, le cas échéant, je me tiens à votre disposition pour causer de l'Historique des Tuileries, ce qui n'est pas sans intérêt.

Mille amitiés.

CHARLES GARNIER.

Il est utile de donner ici, à titre documentaire, le texte, devenu aujourd'hui assez rare, de l'intéressante pétition de l'École des Beaux-Arts, à laquelle M. Ruprich Robert fait allusion : elle témoigne que notre École avait compris la valeur de l'œuvre sacrifiée.

Jeunes architectes de l'École des Beaux-Arts, nous voudrions aujourd'hui prêter notre faible concours à ces hommes qui, sans distinction

d'idées politiques ou artistiques, veulent qu'on respecte nos édifices nationaux, et en particulier les Tuileries. Nous remercions les sénateurs, les députés, qui se sont fait les interprètes de tous les artistes, unis pour cette même œuvre. Leur lutte a laissé un instant de répit; nous voudrions que ceux qui tiennent entre leurs mains le sort d'un des plus parfaits modèles qui soient sous nos yeux décident sa conservation. Espérons que ce dernier appel sera entendu.

Nous le répétons, les hommes politiques, comme les artistes les plus opposés de sentiments (M. E. Reclus, en particulier, qui a donné aux Tuileries une destination), se sont unis pour demander le rétablissement du chef-d'œuvre de Philibert Delorme.

Les élèves architectes de l'École des Beaux-Arts.

ANCIEN HOTEL DE RASSUS

Nous donnerons ultérieurement des renseignements détaillés, réunis par MM. Mario Proth et Rhoné, sur ce curieux hôtel, situé rue Visconti.

Mais il est utile de signaler, dès aujourd'hui, son intérêt en raison des dangers dont le menacent les remaniements en vue de la continuation de la rue de Rennes.

C'est là que Racine et Adrienne Lecouvreur moururent, que la Champmeslé et la Clairon habitèrent. C'est peut-être dans l'appartement habité par M. Mario Proth que Racine composa *Athalie*; c'est sous le porche que Voltaire porta le cadavre d'Adrienne Lecouvreur.

LES FRONTONS DU PANTHÉON

RAPPORT

AU SUJET DE CERTAINS RESTES DE L'ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE ET DE SCULPTURES ORNANT AUTREFOIS LE PANTHÉON

Messieurs,

Dans sa dernière réunion, la Société des Amis des monuments parisiens a délégué une commission composée de MM. Ch. Lucas, Paul Wallon et Maurice du Seigneur, à l'effet de rechercher certains fragments de sculptures provenant de l'ancienne église Sainte-Geneviève et signalés par notre secrétaire général, M. Charles Normand, comme intéressants pour l'art monumental. — Le vendredi 16 mai, les membres du comité sus-désignés se sont réunis au Panthéon; dans leur visite des caveaux de l'édifice, ils ont trouvé, en effet, un fragment architectonique du seizième siècle, sorte de pinacle en pierre sculpté, qui provient, dit-on, de l'ancienne église Sainte-Geneviève.

Ce pinacle, assez semblable à ceux qui se trouvent au-dessus des niches de l'église Saint-Eustache, sur le portail méridional, est remarquable par le style de sa sculpture; reste à savoir, au juste, l'identité de sa provenance; toujours est-il qu'il serait plus logiquement à sa place dans un de nos musées d'art que dans les caveaux du Panthéon.

Mais notre visite devait nous mettre sur les traces d'une importante découverte. Notre confrère M. Charles Lucas connaissait depuis longtemps, comme élève de l'atelier Constant Dufeux, des hangars dépendant d'un immeuble situé rue d'Ulm, n° 3, où se trouvait cet atelier, et il se souvenait y avoir vu de nombreux fragments de sculpture provenant du Panthéon. Ces hangars doivent être prochainement détruits et transformés, par suite de la décision administrative qui les a mis à la disposition de M. Paul Bert pour y établir son amphithéâtre de vivisection ; il était donc urgent d'aller les visiter. Nous avons trouvé, amoncelés parmi des débris de toutes sortes, de très importants fragments de sculpture en pierre qui paraissaient, de prime abord, provenir du fronton sculpté par Moitte, vers 1791, pour le Panthéon. Les membres de notre commission, reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait à élucider la question historique de la décoration sculpturale de ce monument et à en conserver autant que possible le souvenir, se sont rendus, aussitôt, auprès de M. Nénot, architecte de la Sorbonne, chargé de l'aménagement de l'amphithéâtre provisoire de M. Paul Bert. M. Nénot nous a fait le plus gracieux accueil et nous a promis de sauvegarder ces morceaux de sculpture. — Mes collègues ayant bien voulu me demander de faire ce rapport, je me suis préoccupé de rechercher, parmi mes notes sur les sculpteurs français, les documents relatifs aux quatre frontons successifs du Panthéon. Le premier en date est celui de Guillaume Coustou; il se composait d'une croix rayonnante adorée par des anges et des chérubins; le second est celui de Jean-Guillaume Moitte, né à Paris en 1746 et mort en 1810, représentant *la Patrie récompensant les vertus civiques et guerrières;* il fut détruit à la rentrée des Bourbons; le troisième, exécuté d'après les dessins de Baltard, représentait une croix dans une gloire; le quatrième fronton est le fronton actuel, celui de David d'Angers, dont l'idée première a été donnée par la composition de Moitte. — Comment reconnaître, parmi les pierres sculptées du hangar de la rue d'Ulm, les fragments appartenant au fronton de Moitte? Il s'agit d'en avoir une gravure exacte.

Cette gravure, je l'ai trouvée dans le *Journal des Artistes* de Guyot de Fère; elle est faite au trait et indique les parties détruites et les parties épargnées; elle est accompagnée d'une très curieuse lettre de M. Gaulle, statuaire, qui nous donne des détails précis sur la destruction de ce fronton.

Voici cette lettre, datée de 1830, au lendemain des Journées de Juillet :

Au directeur du Journal des Artistes.

« Monsieur,

« Ayant lu dans votre journal un article relatif à la conservation, par nos soins, d'une partie du bas-relief du fronton du Panthéon, j'ai pensé qu'il vous serait peut-être agréable d'avoir de plus amples notions à ce sujet.

« Lors de l'envahissement du Panthéon par les jésuites, présumant le sort que devait avoir ce bas-relief, production estimable de feu Moitte, mon maître, j'avais, pour éviter sa destruction entière, présenté un projet de modification, afin de le rendre religieux et approprié à la nouvelle destination du monument. J'y étais parvenu en changeant une seule figure et en ajoutant quelques accessoires aux autres. Mon projet avait été approuvé par un rapport de l'architecte du monument et accueilli par la direction des travaux publics; j'avais même été autorisé à rendre ma pensée par un dessin sur une grande échelle, qui doit se trouver encore dans les archives du ministère de l'intérieur. Tout paraissait donc devoir répondre favorablement à ma sollicitude, lorsque, par certaine influence, la destruction du bas-relief fut ordonnée. Alors je redoublai d'instance pour qu'au moins, par respect pour l'art, on procédât à l'enlèvement des figures en entier et avec soin; mais il en a été autrement, et la malveillance a présidé à cette opération. Ainsi il est vrai qu'il n'existe plus en entier que deux figures principales, savoir : la Patrie et la figure représentant les Vertus civiles, et un lion d'une belle étude. Le reste n'est que des fragments qui ne peuvent plus recevoir d'applications, mais qui sont bons à consulter par le mérite du style et de la belle exécution.

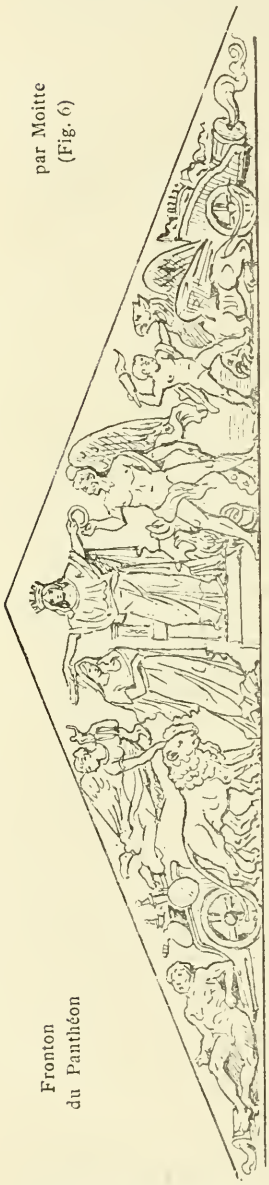

Fronton du Panthéon par Moitte (Fig. 6)

« J'avais aussi sollicité la conservation des bas-reliefs du péristyle, surtout ceux représentant le *Dévouement a la Patrie*, l'autre, l'*Amour de l'instruction publique;* le premier de feu Chaudet, l'autre de M. Le Sueur. J'ai été assez heureux pour recevoir, par fragments, ces deux bas-reliefs. Je me suis empressé d'en réunir les parties et d'en rétablir l'ensemble en suppléant aux dégradations avec du plâtre.

« De ces deux morceaux, le premier, d'un style noble et sévère, d'une exécution parfaite, semblerait avoir été fait pour les circonstances actuelles, et je me félicite d'avoir contribué à sa conservation, persuadé qu'il pourrait sur-le-champ être approprié à un des monuments funéraires que l'on se propose d'ériger à nos braves morts pour la défense de la liberté, si, mieux encore, ces bas-reliefs ne reprenaient les places qu'ils occupaient au Panthéon.

« En effet, depuis que l'attention publique est portée sur la restauration du Panthéon, j'ai pensé qu'il serait juste de réparer la barbarie commise envers les arts et la patrie, en rétablissant le bas-relief du fronton qui honorait la mémoire d'un artiste qui a beaucoup contribué à châtier le style de la sculpture en France, et a désigné une meilleure route à suivre. En outre, ce bas-relief a été exécuté à une époque où le dévouement patriotique était le plus exalté, et où nous, alors jeunes patriotes de 89, volions au secours de la patrie. Il était aussi le seul monument recommandable de ces jours héroïques.

« Ce replacement serait prompt et peu dispendieux : il existe en entier, comme je l'ai dit, deux figures principales, le groupe de lions et d'autres fragments ; mais ce qui pourrait singulièrement aider à cette restauration, c'est qu'il doit encore se trouver à l'École des Beaux-Arts le modèle sur lequel ce bas-relief a été exécuté ; les points sont encore marqués, et même sur les parties que l'artiste avait jugé convenable d'augmenter de volume ; il s'ensuivrait aussi que ce guide servirait à ne rapporter de pierre que ce qu'il faudrait pour réunir les fragments, sans avoir besoin de remplir en entier le tympan du fronton.

« Les assises des fragments qui sont conservés ont de six à huit pouces de queue, ce qui suffirait pour leur scellement.

« Quant aux deux bas-reliefs qui proviennent du péristyle, le replacement serait encore plus facile.

« Je suis, Monsieur, etc. « GAULLE [1], *statuaire.* »

Cette lettre d'Edme Gaulle vient donc nous confirmer trois points importants sur les modifications apportées dans la décoration sculpturale du Panthéon. 1° Le fronton de Moitte n'a pas été entièrement détruit. 2° Les bas-reliefs de Chaudet et de Lesueur ont été conservés. 3° Les autres bas-reliefs du péristyle ont été sacrifiés ; n'en reste-t-il pas pourtant quelques vestiges ? — Ajoutons que le vœu émis par Gaulle au sujet de la conservation du bas-relief de Chaudet et de celui de Lesueur a été exaucé lors de l'achèvement de l'édifice sous Louis-Philippe ; le premier : le *Dévouement à la Patrie*, a été replacé au-dessus de la porte de droite ; le second : l'*Amour de l'instruction publique*, a été replacé au-dessus de la porte de gauche. Quant aux trois autres bas-reliefs : celui du centre dédié au *Génie mourant*, celui qui se trouve à sa droite dédié aux *Sciences et aux Arts*, et celui qui se trouve à sa gauche dédié au *Courage civil*, ils sont l'œuvre du sculpteur Charles-François Lebœuf-Nanteuil et ont été exécutés en 1837. C'est donc à tort que tous les guides et dictionnaires donnent Nanteuil comme l'auteur des cinq bas-reliefs du péristyle.

La lettre que je viens de vous lire, Messieurs, a un intérêt encore plus élevé que l'intérêt documentaire, elle vient donner une précieuse affirmation à l'utilité, à l'opportunité de notre société naissante. La Société des Amis des monuments parisiens se trouve être la réalisation de ce que beaucoup d'artistes et de fervents de l'art ont désiré avant nous ; elle est la consécration des efforts qu'ils ont tentés pour sauver les productions de notre

1. Edme Gaulle, né à Langres en 1770, mort à Paris en 1841 (2e grand prix 1799), un des trente sculpteurs ayant travaillé à la colonne Vendôme.

génie national. Nous sommes les continuateurs de l'œuvre d'un grand homme de bien, d'un érudit dont le nom se trouve heureusement inscrit, par héritage direct, en tête de la liste des membres de notre société, j'ai nommé le chevalier Alexandre Lenoir.

J'allais terminer ce rapport, lorsque j'ai appris que les travaux de la rue d'Ulm étaient en cours d'exécution; j'ai tenu, avant de conclure, à visiter à nouveau les épaves des sculptures du Panthéon. — Les hangars avaient été débarrassés et M. Nénot avait fait disposer un baraquement en planches, en avant de la rue d'Ulm, pour classer ces fragments. Je n'ai pu reconnaître les débris du fronton de Moitte, et tout me porte à croire que les morceaux de sculpture qui sont là proviennent en majeure partie des bas-reliefs sacrifiés dont nous parle le statuaire Gaulle dans sa lettre, sans indiquer le nom de leurs auteurs.

Dans le rapport fait au Directoire du département de Paris, le 13 novembre 1792, l'an premier de la République, par Antoine Quatremère, commissaire du département pour l'administration et la direction du Panthéon français, on peut lire ces noms qui sont ceux de Boichot, Fortin et Roland. Dans la *Description du Panthéon* par Rondelet, on trouve encore mieux, c'est-à-dire la désignation exacte des sujets représentés dans les bas-reliefs; celui du centre était sculpté par Boichot et symbolisait les *Droits naturels de l'homme en société;* à sa gauche était placé celui de Roland : la *Nouvelle Jurisprudence;* à sa droite, le bas-relief de Fortin : l'*Empire et la protection de la Loi.* De plus, j'ai relevé, d'après la notice consacrée par David d'Angers à Roland et à ses ouvrages la description détaillée du bas-relief de la *Nouvelle Jurisprudence.*

« Roland sculpta aussi, sous le péristyle du Panthéon, un bas-relief en pierre, ingénieux symbole de la nouvelle Jurisprudence. La Patrie, assise à l'entrée du temple des lois, montre à l'Innocence la statue de la Justice et la salutaire institution du jury; l'Innocence embrasse avec empressement cette divinité protectrice. Deux figures, les Jurisprudences civile et criminelle, sont debout et semblent s'applaudir, l'une de la lumière apportée enfin dans le chaos des lois, l'autre de n'avoir plus à punir que des coupables. Le bas-relief de Roland s'harmonisait parfaitement sous le rapport moral avec celui de Lesueur qui lui servait de pendant, et représentait l'Instruction publique. »

Voilà un document certain et un excellent guide pour reconnaître parmi les fragments de sculpture ceux qui peuvent provenir du bas-relief de Roland. Je puis dès aujourd'hui affirmer que la figure de l'Innocence embrassant la statue de la Justice s'y trouve en majeure partie.

Pour ce qui est du fronton de Moitte, je n'ai retrouvé ni la figure de la Patrie ni celle des Vertus civiles, pas plus que le lion de gauche, et il y a lieu de supposer que ces fragments ont dû être recueillis dans les caveaux du Panthéon, à moins qu'ils n'aient été transportés au dépôt des marbres de l'île des Cygnes dont Edme Gaulle était conservateur. — Je demanderai donc à mes collègues de nous réunir à nouveau ,pour élucider cette intéressante question.

En résumé, Messieurs, notre visite au Panthéon a donné à nos projets de conservation des monuments de Paris un premier résultat effectif, et nous

devons savoir gré à M. Charles Lucas de nous avoir si bien guidés dans ce premier travail qui sera mené à bonne fin, espérons-le, et engagera chacun de nous à coopérer au succès de notre œuvre et de notre société.

MAURICE DU SEIGNEUR.

LE PONT MARIE

Notre collègue, M. Lansyer, le paysagiste connu, a bien voulu peindre spécialement pour notre *Bulletin* la vue du pont Marie, que nous reproduisons ci-contre, directement d'après son dessin.

Il est utile de conserver le souvenir de certain coins de Paris : ce sont des documents qui prendront une grande valeur, surtout lorsque, comme dans le cas présent, ces documents ont le mérite d'être une œuvre d'artiste.

Frédéric Lock s'exprime ainsi dans son *Étude sur les Ponts, les Ports et les Rues*, parue dans *Paris-Guide* (t. II, p. 1415) :

Le *pont Marie*, situé dans l'axe du pont de la Tournelle, eut l'honneur d'une première pierre, en 1614, par Louis XIII et Marie de Médicis, mais ne fut terminé qu'en 1635. Il porte le nom de Marie, le grand entrepreneur de construction de l'île Saint-Louis; cinquante maisons y étaient bâties En 1658, les eaux emportèrent deux arches et vingt-deux maisons; on reconstruisit celles-là, non celles ci. En 1788, les maisons subsistantes furent démolies ; on adoucit alors la pente du pont, qui fut encore diminuée en 1851. Il a 93^{m} 97 de longueur et 28^{m} 70 de largeur; chacune de ses cinq arches à plein cintre a de 12^{m} 80 à 14^{m} 20 d'ouverture.

LE MÉTROPOLITAIN ET L'ASPECT DE PARIS

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION ARTISTIQUE DU MÉTROPOLITAIN

Dans sa séance du 29 décembre 1885 (voir p. 20), M. Charles Normand a soulevé l'attention sur les conséquences déplorables que menacent d'avoir pour Paris certains projets de tracés de *Métropolitain*.

L'assemblée générale confia au bureau le soin de réclamer les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'aspect de la capitale.

Le bureau des Amis des Monuments Parisiens, ayant étudié la question, fit connaître au public, par la voie de la presse, que les dispositions actuelles détruiraient la physionomie de plusieurs Monuments, mutileraient l'aspect de plusieurs des plus belles perspectives de Paris, et que d'importantes modifications s'imposaient aux tracés publics pour que

Paris reste la ville de l'élégance. Il exprima aussi le désir qu'une œuvre qui doit tant influencer le goût du public donnât lieu à des motifs étudiés avec goût.

M. Firmin Javel voulut bien consacrer, le premier, un article important, dans l'*Événement* du 23 avril 1886, dans ce sens.

A la suite des délibérations du bureau, notre Président, M. Charles Garnier, a écrit au ministre, M. Baïhaut, pour lui demander la constitution d'une *Commission artistique du Métropolitain*, chargée par l'État de l'étude de la question à ce point de vue que l'on avait complètement négligé. Le Secrétaire général fut chargé de faire, dans la séance générale de mai 1886, un exposé des Perspectives de Paris, Monuments et Souvenirs menacés par certains tracés.

Le Président de la Société, M. Charles Garnier, qui, on le sait, est Président de l'Académie des Beaux-Arts, vient donc (avril 1886) d'adresser la lettre suivante à M. le Ministre des travaux publics :

« Monsieur le Ministre,

« Chacun se préoccupe de l'établissement du chemin de fer métropolitain, et, comme toujours, des opinions contradictoires se trouvent en présence. La Société des *Amis des Monuments Parisiens* n'a pas qualité pour intervenir dans la question de principe, ni dans les questions politiques, sociales, utilitaires ou budgétaires, mais elle croit devoir se préoccuper des modifications que le tracé qu'on adoptera pourrait apporter *aux divers aspects de Paris*, et des suppressions ou transformations qui pourraient résulter pour les édifices ayant un caractère historique.

« Dans ces conditions, la Société a pensé qu'il lui serait permis de vous demander, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nommer une commission spéciale, qui n'aurait d'autre but que d'étudier le tracé *strictement et exclusivement* au point de vue artistique et archéologique. Cette étude minutieuse et sincère pourrait peut-être permettre de sauvegarder quelques points menacés, et, en tout cas, elle serait bien accueillie par ceux qui, tout en voulant le progrès, regrettent parfois la disparition des antiques jalons de l'art et de l'histoire.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Président de la Société des Amis des Monuments parisiens,*
« CHARLES GARNIER. »

SOCIÉTÉ ANGLAISE

POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS

— M. Ad. Guillon, correspondant à Paris de la Société Anglaise « Society for the protection of ancient Buildings » communique le rapport annuel du Comité de cette Société.

Ce Comité est composé de cent membres.

La Société compte quatre cents adhérents, parmi lesquels cinq Français : MM. Gérôme, membre de l'Institut; Louis Gonse, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts;* Adolphe Guillon, Arthur Rhôné et Ch. Yriarte.

La souscription annuelle est de 13 francs (1/2 guinée).

Beaucoup de membres payent bénévolement une guinée.

Le Comité se réunit toutes les semaines et publie tous les ans un rapport lu devant les membres de la Société réunis en assemblée générale.

La Société s'est occupée pendant l'année 1885 de cent soixante-huit Monuments et a étendu l'action de sa protection sur un certain nombre de Monuments d'Égypte et de l'Inde.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

RAPPORTS AVEC LES SOCIÉTÉS DES DÉPARTEMENTS

On a vu à la page 21, dans le compte rendu de la visite aux Arènes, comment ont été inaugurées sur la proposition de M. Charles Normand les relations de notre Société avec les Sociétés départementales.

A la suite de cette réunion, la Société a constitué une Commission spéciale qui a étudié, dans de nombreuses séances espacées dans l'intervalle de près d'une année, le caractère qu'il convenait de donner à ces relations.

Son travail a été résumé dans la note suivante, qu'elle a adoptée à l'unanimité. A son tour, le Comité l'a votée à l'unanimité et en a décidé l'impression dans le *Bulletin*.

Voici la décision qui a été prise :

Désireuse, dans l'intérêt national, de se mettre en rapport avec les Sociétés analogues des départements qui l'en ont chargée dans un vœu unanime fait aux Arènes de Lutèce en 1885, par plus de deux cents présidents, secrétaires et délégués de Sociétés savantes, la Société des Amis des Monuments Parisiens a institué une Commission permanente spéciale.

Cette *Commission départementale* a pour objet :

1° D'échanger avec les Sociétés adhérentes le *Bulletin;*

2° De vulgariser et de protéger, par des communications fréquentes, la connaissance des moyens propres à empêcher la disparition et la dégradation des œuvres d'art;

3° De faciliter les relations entre toutes les Sociétés, notamment à l'épo-

que du Congrès des délégués des Sociétés savantes et dans d'autres occasions semblables.

Les Sociétés départementales avec lesquelles la Société des Amis des Monuments Parisiens s'est trouvée en rapports jusqu'à ce jour, sont, en suivant l'ordre dans lequel les relations se sont établies.

1. Société des Architectes de l'Aube. — Président, M. Dormoy, à Bar-sur-Aube; M. Desportes, architecte de la ville de Nogent-sur-Seine.

2. Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. — Secrétaire général, M. Depoin, à Pontoise.

3. Société Littéraire, Artistique et Archéologique de la Vendée. — Secrétaire général, M. René Sallette, à Fontenay-le-Comte.

4. Société Ramond. Études Historiques et Explorations scientifiques des Pyrénées. — Secrétaire général, M. Vaussenat, à Bagnères-de-Bigorre, directeur de l'Observatoire national du Pic du Midi.

5. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn. — Secrétaire perpétuel, M. E. Jolibois, archiviste départemental à Albi.

6. Société des Antiquaires de l'Ouest. — Président, M. Babinet, à Poitiers.

7. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — Président, M. A. Gentil, au Mans.

8. Société Dunoise (Archéologie, Histoire, Sciences et Arts. — Président, M. Brossier-Geray, à Châteaudun.

9. Société d'Études des Hautes-Alpes. — Secrétaire, M. Guillaume, à Gap (Hautes-Alpes).

10. Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Président, M. Louis Audiat, à Saintes

11. Société des Sciences de l'Yonne. — Président, M. Cotteau.

La *Chronique des Arts* a donné la note suivante que nous croyons utile de reproduire :

LE VANDALISME DANS LES DÉPARTEMENTS

Nous devons signaler à l'attention des ennemis du *Vandalisme* moderne un article vigoureusement pensé, courageusement écrit et plein d'information, publié par M. Robert Oheix, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, de mars 1886 (à Nantes, place du Commerce, 4). Cet écrit, intitulé *le Vandalisme contemporain en Bretagne*, nous met au courant des démolitions innombrables, des gaspillages et des transformations sans nom auxquelles sont voués, chaque année, les anciens monuments de cette province et principalement les églises et les chapelles des bourgs et des villages. L'auteur montre que la vanité de clocher a la plus grande part dans ces

destructions ou ces restaurations barbares qui ont pour effet, en grevant le budget des communes, de remplacer des monuments parfois précieux pour leur ancienneté, par d'insipides bâtisses en pseudo-gothique meublées avec la pacotille des magasins de confection en *bondieuserie*.

Ce que l'auteur ne dit pas, c'est qu'une partie du mal provient de l'ignorance profonde du clergé des campagnes en matière d'art et d'archéologie chrétienne. L'éducation des séminaires est à peu près nulle à cet égard et le prêtre se trompe si, pour aviver le zèle religieux, il détruit sans motif l'antique sanctuaire vénéré de ses ouailles, pour le remplacer par un lieu vide de souvenir et plein d'un luxe de mauvais aloi. Nous pourrions citer tel hameau de Bretagne où le paysan, menacé de voir démolir sa belle chapelle seigneuriale au profit d'une église neuve, se disposait à la défendre à coups de hache. Ce qui est vrai pour l'établissement mondain l'est aussi pour le sanctuaire : la vogue le fuit s'il change de forme ou de nom. L'origine du mal est si bien connue que la *Société française d'archéologie*, fondée il y a cinquante trois ans par M. Caumont, s'est décidée par l'initiative de son nouveau directeur, M. le comte de Marsy, à faire des démarches auprès des évêques de France pour que des cours d'archéologie chrétienne soient fondés dans les grands séminaires de leurs diocèses. On sait que l'évêque a des pouvoirs absolus dans la direction des études de son séminaire, et il est prouvé que l'installation d'un cours d'archéologie n'y imposerait aucune charge appréciable. Tous les séminaristes n'y deviendraient pas des savants et des artistes, mais tous pourraient acquérir, outre le respect des choses qu'ils ignoraient, des connaissances suffisantes pour devenir prudents et modestes en matière « d'embellissements ». On ne verrait plus un curé faisant mettre des yeux de poupée en verre à toutes les figures sculptées sur le porche de l'église romane d'Oloron ; tel autre, desservant d'une église abbatiale du treizième siècle, ne s'aviserait pas d'en faire continuer les fresques inachevées par un barbouilleur ambulant. Sans nuire à sa tâche pastorale de chaque jour, quelles jouissances intellectuelles le desservant pourrait se donner en continuant, dans la campagne, dans les villages qu'il parcourt sans cesse et qu'il connaît si bien, les études commencées au séminaire ! Le goût des recherches archéologiques, comme celui du jardinage ou des collections, cause le bonheur et souvent le salut des hommes isolés qui s'y adonnent. Les démarches de la Société française d'archéologie et de son Directeur seront aussi bienfaisantes qu'elles sont motivées, si elles trouvent dans tous les diocèses l'accueil favorable qui leur a déjà donné une certaine élite de prélats français dont on nous a cité les noms. Nous ne pouvons mieux faire que d'en référer au rapport de M. de Marsy, publié dans le cinquante et unième volume du *Bulletin monumental*, 1885 : *Les cours d'archéologie dans les grands séminaires et la conservation des objets d'art dans les édifices religieux.*

A. Rhoné.

CHRONIQUE

Le mercredi 1er avril 1885, à huit heures et demie du soir, notre collègue M. *Edgar Mareuse* a fait une conférence sur l'*Histoire des Batignolles*. La salle était comble, et, symptôme heureux, une foule nombreuse y a prêté l'intérêt le plus vif. La séance a eu lieu dans le préau de l'École communale, à la Mairie, 18, rue des Batignolles; les habitants du quartier se pressaient en foule pour voir les *projections à la lumière oxhydrique*. Nous ne saurions trop engager nos collègues à renouveler souvent de telles tentatives. Le conférencier avait adopté le sommaire suivant :

Origine du nom des Batignolles. — Histoire du quartier. — La défense de Paris en 1814. — Le fief des Errancis. — Monceaux et son parc. — L'abbaye de Montmartre. — Clichy-la-Garenne. — Le Château des Ternes.

— A la Société des Antiquaires :

M. Mowat a annoncé qu'il a été informé par M. Thouroude que dans le courant de l'été dernier, alors que l'on creusait les fondations de la maison qui porte le numéro 28 dans la *rue du Cardinal-Lemoine*, on découvrit, à une profondeur de quatre mètres, une substruction en forme de *courtine* longue de huit à neuf mètres sur deux mètres d'épaisseur, dans une direction parallèle à la rue; à chaque extrémité de ce pan de mur, une *demi-tour* en saillie. On a supposé que c'était un reste de l'enceinte de Philippe-Auguste.

— Visite chez Victor Hugo :

On lit dans le *Rappel* du 4 avril 1885 :

Hier soir, une délégation de la Société des amis des Monuments de Paris a eu l'honneur d'être reçue par Victor Hugo.

Elle se composait de MM. Eugène Müntz, conservateur de l'Ecole nationale des beaux-arts; Alfred Lenoir, statuaire; Raoul Rosières, homme de lettres ; Mareuse, secrétaire de la commission des inscriptions parisiennes, notre collaborateur Mario Proth ; Guillon, peintre; Lameire, peintre, membre de la commission des monuments historiques; Rhoné, correspondant de l'Institut d'Egypte; Charles Normand, secrétaire général de la société.

En quelques éloquentes paroles, M. Charles Normand a expliqué à Victor Hugo le but élevé de la société, qui est de préserver les monuments de valeur artistique et historique contre le vandalisme croissant des entrepreneurs et démolisseurs, et aussi d'entraîner dans une voie artistique les constructions nouvelles. Il était tout naturel que la société voulût se placer sous le patronage du grand poète qui fut le grand apôtre du respect aux monuments du passé, et M. Charles Normand a terminé en priant Victor Hugo de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de la société.

Victor Hugo s'est rendu gracieusement au vœu de la délégation, et il l'a fait en des termes simples, émus et charmants. « Vous êtes déjà nombreux, Messieurs, a-t-il dit, et demain vous le serez plus encore. J'étais seul quand j'ai commencé, il y a un demi-siècle... Vous êtes jeunes et les monuments sont vieux. C'est une double raison pour que votre belle œuvre réussisse. Comptez sur moi, je suis avec vous de tout cœur. »

Quelques paroles encore ont été échangées entre le grand poète et ses visiteurs. Ils lui ont appris les efforts heureux qu'ils viennent de faire pour la restauration de la porte Saint-Denis, ils lui ont rappelé comment il sauva, voici quelques années, par sa seule intervention, la tour du Verbois, et ils se sont retirés visiblement émus et encouragés. Espérons que la visite des Amis des Monuments de Paris pressera un peu les travaux de la porte Saint-Denis auxquels on nous paraît apporter une diligence médiocre.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Le règlement spécifie qu'il *pourra* être rendu compte des ouvrages lorsqu'un *double* exemplaire en aura été adressé à la Société :

Baron de Condé. — *Histoire d'un vieux château de France*, monographie du château de Montataire. (Paris, 1885, 500 pages.)

L'auteur a eu le courage d'entreprendre une de ces utiles monographies où l'on retrouve dans l'histoire d'un seul château celle de milliers d'antiques résidences, « dans un petit coin de terre, celle du pays tout entier ». Il étudie successivement l'époque gallo-romaine, franque, le moyen âge et la période moderne. Son travail est très utilement complété par un index des noms de lieu et de personnes. On ne saurait trop encourager ces arides recherches des monographies, source vive de l'histoire générale qu'on peut restituer ainsi d'une façon plus complète et avec plus de vérité.

Delon. — *Notre capitale Paris.* (Paris, 1885. Weill et Maurice.)

Excellent petit ouvrage, permettant d'avoir en peu de pages une idée de Paris à chacune des grandes époques de son histoire, tout en étant accessible aux esprits curieux les moins préparés à cette étude. Des gravures bien choisies accompagnent en grand nombre ce livre, qu'on a eu soin de mettre à la portée de toutes les bourses. Nous regrettons seulement que des considérations politiques y soient semées de temps à autre; elles n'ont rien à voir dans un livre de science et d'art, quelle qu'en puissent être la nature.

M. Darcel. — Photographie représentant l'ancien *Pavillon de Flore*; c'est la reproduction d'un fragment de la bordure de la tapisserie intitulée *la Terre* (suite des quatre Eléments), tapisserie du dix-septième siècle, conservée à l'Ecole de Médecine.

M. Mareuse. — Photographies représentant les objets récemment trouvés dans les fouilles des *Arènes de Lutèce.*

M. Charles Normand. — Gravures représentant les *Fouilles récentes*

du Louvre (extraites de son compte rendu du Congrès des Architectes 1885, dans l'*Encyclopédie d'Architecture*).

M. Charles Normand. — Eaux-fortes avant la lettre, extraites de sa *Monographie de l'Hôtel de Cluny*. (En préparation chez Lévy.)

M. Charles Normand. — Historique de l'hôtel de Scribe. (*Gazette des Architectes*, 1885.)

Notice publiée par l'Imprimerie Chaix, contenant l'historique de la maison qu'elle occupe, l'hôtel Lenormand de Mézières.

M. Ambroise Tardieu. — Son *Dictionnaire iconographique des Parisiens*, c'est-à-dire la liste générale des personnes nées à Paris, dont il existe des portraits gravés et lithographiés, avec une biographie de chaque nom cité (environ 3,000), ouvrage orné de curieux et rarissimes portraits, par Thomas de Leu, Léonard Gaultier, etc., reproduits par la photogravure. Chez l'auteur, à Herment (Puy-de-Dôme). Grand in-8, 1885.

M. Depoin. — *Instructions* relatives à la publication d'un recueil des inscriptions de Seine-et-Oise (1885).

M. Muntz. — *Rapport* adressé à M. le Ministre au nom de la Commission de la manufacture nationale de mosaïque. Paris, 1885. — Renferme de très utiles données sur l'emploi de la mosaïque dans les constructions.

M. Guillon. — Le huitième et neuvième *Rapport annuel* de la Société anglaise pour la protection des monuments,

M. Rey. — *Réglementations de voirie* de plusieurs villes d'Europe.

M. Pétrovitch. — *Réglementations de voirie* de Vienne et d'Autriche.

M. Mesureur. — Rapport présenté au nom de la troisième Commission sur un certain nombre de propositions relatives à la dénomination des voies publiques.

Échanges avec le *Bulletin* de la Société :

Journal des Arts. Directeur, M. Dalligny. — C. N.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris (Delaborde).

Fig. 9.— Hotel de Sens

Vue prise des rues du Figuier et de l'Ave-Maria.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

RÉUNIONS DU COMITÉ ET DU BUREAU

AU SUJET DU MÉTROPOLITAIN

Des séances régulières et fréquentes ont eu lieu dans les mois de janvier, février, mars, avril et mai 1886. Les réunions ont été présidées soit par M. Charles Garnier, président, soit par les vice-présidents, MM. de Champeaux et Paul Sédille. Outre l'expédition des affaires courantes, elles ont été consacrées spécialement aux études relatives au Métropolitain, question soulevée par M. Charles Normand, dans l'Assemblée générale du 29 décembre 1885 [1], qui en avait renvoyée l'étude au Bureau.

Nous ne rappellerons point le détail des observations faites dans ces séances par les membres du Bureau et du Comité parce qu'elles sont résumées nettement dans le Rapport de notre Président.

Rappelons pourtant l'observation de M. Charles Normand, qu'ont appuyée et étendue plusieurs de nos collègues, notamment. MM Monteil et Vitu. La création d'une voie en tranchée le long des boulevards extérieurs ne serait pas seulement nuisible à l'aspect de ce quartier, ce serait une œuvre véritablement anti-humanitaire et anti-démocratique. Il suffit de s'y promener pour voir que ces boulevards sont le seul lieu où des centaines de milliers de Parisiens appartenant aux classes laborieuses peuvent trouver un repos. M. Vitu a fait à cet égard une comparaison frappante avec Londres; actuellement ces boulevards sont tout à l'avantage de Paris ; en occuper une partie par une voie en tranchée, c'est en rendre le séjour intolérable à toute une population qui ne peut conduire ses enfants dans d'autres jardins, trouver ailleurs l'air et le calme relatifs dont elle jouit encore ainsi dans une certaine mesure. Enfin modifier l'aspect de ce quartier, c'est détruire un des principaux agréments de Paris.

Voici les noms de quelques-uns des membres du Comité qui ont assisté aux réunions dans lesquelles on a étudié la question du Métropolitain :

Cernesson, conseiller municipal;— De Champeaux, inspecteur des beaux-arts; — Chardon, ingénieur civil; — Cordier, professeur à l'école des langues orientales; — Daumet, architecte, membre de l'Institut; — Deslignières, architecte diplômé par le gouvernement; — Durand Claye, ingénieur en

1. Voir p. 20 du 2e Bulletin.

chef des ponts et chaussées; — Charles Garnier, de l'Institut; — Ed. Guillaume, professeur de théorie d'architecture à l'école des Beaux-Arts; — Adolphe Guillon, peintre; — Hoffbauer, auteur de *Paris à travers les Ages;* — Hardy, architecte de l'Exposition de 1878; — Lameire, peintre, membre de la commission des Monuments historiques; — Lansyer, premier président de la Société des Artistes libres; — Lemonnier, professeur à l'école des Beaux-Arts; — Albert Lenoir de l'Institut; — Louet, peintre; — Charles Lucas, architecte; — Albert Maignan, peintre; — Mareuse, secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes; — Mario Proth, homme de lettres; — De Ménorval, conseiller municipal; — André Michel, critique d'art; — A. Millerand, député de la Seine; — E. Monteil, conseiller municipal; — Eugène Muntz, conservateur de l'école des Beaux-Arts; — Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement; — Pol Nicard, bibliothécaire archiviste de la Société des Antiquaires de France; — Paul Planat, rédacteur en chef de la *Construction moderne*; — Charles Read, ancien directeur des Travaux historiques de la ville et du musée Carnavalet; — Arthur Rhoné, correspondant de la mission archéologique de France au Caire; — Paul Sédille, architecte, vice-président de la Société centrale des Architectes; — Sellier, architecte-archéologue; — Uchard, architecte de la ville; — Vitu, homme de lettres; — Paul Wallon, secrétaire général de la Société centrale des Architectes, etc., etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 MAI 1886

Présidence de M. Charles Garnier, membre de l'Institut.

AU SUJET DU MÉTROPOLITAIN

M. Charles Normand, secrétaire général, dépouille la correspondance; il lit un rapport sur les travaux des commissions qui ont élaboré divers projets. Tels sont ceux de la publication d'un guide artistique et archéologique de Paris, comprenant les œuvres anciennes et contemporaines; il engage tous les membres de la Société à prendre leur part de ce travail, qui sera un véritable tableau de Paris à la fin du dix-neuvième siècle.

M. le secrétaire annonce que la commission compétente a fini l'étude de l'organisation départementale. Il annonce qu'une commission spéciale projette l'organisation d'une exposition du vieux Paris. Elle s'occupe aussi de la participation de la Société à l'Exposition de 1889.

Il rappelle enfin qu'à la séance du 29 décembre 1885 il a attiré l'attention sur les modifications fâcheuses que la construction du Métropolitain peut apporter à l'aspect monumental de Paris.

M. Charles Garnier rapporte alors que, d'accord avec le bureau, il a écrit une lettre au Ministre des travaux publics pour attirer son attention sur ce point[1]. Il fait part à la Société du plein succès qu'a obtenu sa demande.

M. le Ministre a répondu immédiatement à M. Charles Garnier en l'in-

1. Elle a été reproduite dans tous les journaux politiques ou spéciaux et dans notre Bulletin n° 2, p. 48.

vitant à entrer en relations avec M. Lax, directeur des chemins de fer. Celui-ci est disposé à faire tous ses efforts pour que le Métropolitain n'altère pas la physionomie de la ville et ne détruise pas les rares vestiges d'autrefois, de façon à donner satisfaction aux vœux si légitimes de la population parisienne.

L'Administration a d'ailleurs prié la Société d'étudier la question à ce point de vue spécial. M. Charles Garnier propose la nomination de la Commission chargée de mener à bonne fin l'œuvre dont l'a chargé le ministre; son choix est confié au Comité.

M. Cernesson se récuse comme commissaire, en raison de sa situation dans la Commission du Conseil municipal.

M. de Ménorval, conseiller municipal, accepte volontiers.

Afin de bien éclairer la Société sur la nature de l'étude à entreprendre, M. Charles Normand rend compte d'une promenade qu'il a faite en suivant l'itinéraire indiqué sur le plan ministériel et qui concorde pour la partie qui va de la gare Saint-Lazare à celle d'Orléans, avec le tracé de M. Haag.

M. Cernesson présente quelques réserves, en se fondant sur ce fait que le tracé n'est pas encore arrêté définitivement.

M. le président répond qu'il a reçu communication du projet ministériel, dont le tracé est officiel, ou tout au moins quasi officiel. M. le Ministre fait à la Société l'honneur de lui demander un avis et ses conseils au point de vue de l'aspect décoratif du Métropolitain. Les déviations de tracé reconnues nécessaires seront apportées au projet. Le Ministre s'en rapporte absolument à la Société. Que peut-on demander de plus?

Il n'y a qu'une chose à faire, se mettre résolument à l'œuvre et apporter à l'Administration supérieure le concours qu'elle demande de la façon la plus utile et la plus raisonnée.

De vifs applaudissements accueillent cette déclaration.

Un membre de la Société appelle l'attention sur la colonne de l'*Hôtel de Soissons*, qui se trouve près de la Halle aux Blés.

M. Cernesson répond que les plans soumis au Conseil municipal prévoient sa conservation.

M. Cernesson rappelle la haute distinction dont vient d'être honoré le président de la Société : la grande médaille d'or de la reine Victoria vient de lui être décerné sur la proposition de l'Institut des Architectes Britanniques.

Tous les membres présents s'associent par leurs applaudissements à ce succès, dont l'éclat rejaillit sur notre pays et notre Société.

M. le secrétaire général remercie, au nom de la Société, M. Cernesson pour le rapport qu'il a présenté au Conseil municipal et qui donne satisfaction aux vœux exprimés par la Société en ce qui concerne la *Statue de Diderot;* on est en train de l'enlever de son fâcheux emplacement.

Nous devons à l'obligeance de M. Cousin, l'érudit Parisien, communication des documents qui nous ont permis de donner à nos lecteurs les vues perspectives de l'hôtel de Beauvais. M. Maignan, le peintre si distingué, a bien voulu nous autoriser à reproduire pour ses collègues les vues des hôtels de Sens et de Graville, qui ornent ce Bulletin, et dont il est l'auteur.

COMMISSION ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MÉTROPOLITAIN

M. Charles Garnier ayant fait savoir que M. le Ministre chargeait la Société de nommer une Commission pour étudier cette question, un certain nombre des membres du Comité dont nous avons cité les noms furent chargés d'étudier sur place la partie du tracé qui relie la gare Saint-Lazare à la gare d'Orléans.

Cette Commission se divisa en deux parties. L'une, avec le président, fut chargée d'étudier le parcours entre la gare Saint-Lazare et l'Hôtel des Postes. Elle se composait de MM. Chardon, Deslignières, Charles Garnier, Ed. Guillaume Wallon.

L'autre, avec le secrétaire général, fut chargée d'étudier le parcours de l'Hôtel des Postes à la Seine. En faisaient partie: MM. Hoffbauer, Albert Maignan, Mareuse, de Ménorval, Pol Nicard, Charles Normand, Mario Proth, Réad.

Pour les procès-verbaux :

Le Secrétaire général.

RAPPORT
ADRESSÉ A MONSIEUR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le Ministre,

En réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser au nom de la Société des amis des monuments parisiens, vous avez bien voulu autoriser M. Lax, directeur des chemins de fer, à conférer avec moi au sujet du tracé du chemin de fer métropolitain.

Je dois avant tout vous remercier de m'avoir mis à même d'entrer en relations avec cet éminent ingénieur; car j'ai trouvé près de lui l'accueil le plus bienveillant, la réception la plus courtoise et, ce qui m'a touché surtout, la volonté, nettement exprimée, de sauvegarder, du mieux possible, l'aspect pittoresque de Paris et la conservation de ses monuments. Au lieu de se tenir dans une réserve qui lui était permise, M. Lax s'est au contraire empressé de me donner avec la meilleure grâce tous les renseignements qui pouvaient m'être nécessaires. De plus, et c'est là chose importante, puisque c'était le but principal de notre requête, il nous a, non seulement autorisés à faire nos études sur le tracé; mais encore il a bien voulu me dire qu'il les

A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris (Delaborde).

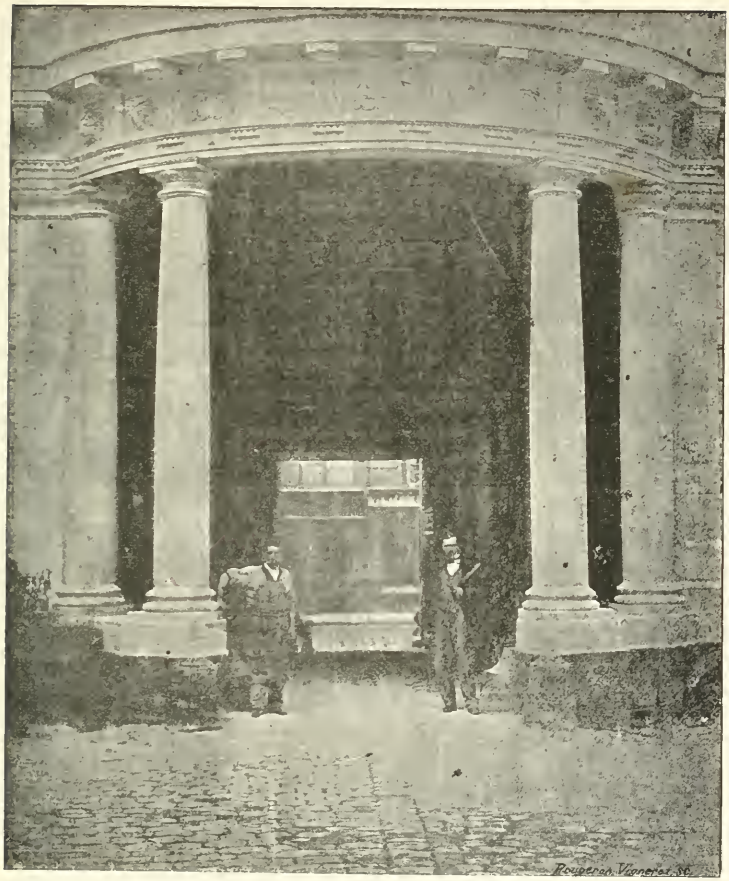

Ch. Normand, dir.

Fig. 10. — Hotel de Beauvais, vue prise de la cour.

sollicitait, en nous chargeant ainsi, non pas officiellement, cela va de soi, puisque notre Société n'a pas pour l'instant un caractère officiel; mais au moins officieusement, d'une mission qu'il jugeait utile. M. Lax m'ayant dit de plus, Monsieur le Ministre, que vous vous préoccupiez vivement des intérêts historiques et artistiques de Paris, m'a fait alors espérer que vous voudriez bien accueillir les observations que nous pensions devoir vous soumettre. Je prends donc la liberté de vous adresser ce rapport, qui ne doit avoir pour but que d'attirer votre attention sur divers points plus ou moins menacés, et ne saurait avoir l'ambition de résoudre tous les problèmes. D'ailleurs, le tracé définitif n'est pas encore complètement étudié; il sera vraisemblablement modifié en quelques parties, et il se peut que plusieurs des remarques faites en ce moment n'aient plus de raison d'être à l'avenir.

Quoi qu'il en soit, il est bien évident que nous ne pouvons prendre comme base que le tracé actuel, sans prétendre nous-mêmes en rechercher un autre, au moins pour l'ensemble; cela dépasserait les limites de la mission officieuse dont M. Lax nous a chargés, et nous devons pour accomplir loyalement notre tâche ne pas chercher à nous substituer à d'autres personnes. Cela est bien convenu ainsi, Monsieur le Ministre; c'est en somme plutôt une causerie que j'aurai l'honneur de faire avec vous qu'une discussion approfondie, puisque les bases peuvent être variables et que nous n'avons d'autre pouvoir que celui que nous retirons de notre conscience et de nos études. C'est, en résumé, comme une réponse anticipée aux demandes d'enquêtes qui pourraient être faites par la suite.

Néanmoins, et malgré ces réserves, nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien accueillir favorablement notre travail; s'il n'a pas un caractère nettement administratif, il n'en est pas moins fait avec sincérité, et le titre qu'on peut lui attribuer ne doit aucunement lui retirer de son importance. Puisque votre bienveillance nous autorise à devenir incidemment presque les collaborateurs de vos bureaux, nous devons remplir notre mission au mieux des intérêts communs et n'être pas indignes de la confiance qui nous est accordée.

Le point de départ du tracé est le raccordement à même hauteur avec les voies de la gare Saint-Lazare, placées à une élévation moyenne de dix mètres au-dessus du sol de la rive droite. Cette obligation du niveau d'amorce conduit fatalement à la création d'une ligne en viaduc, au moins dans la partie située entre la gare et la

Seine. Nous n'avons pas à discuter ce point de départ ; toujours est-il qu'il est la cause primitive d'objections que l'on peut faire sur les diverses traversées de Paris; car il est évident qu'une ligne en sous-sol, quels qu'en fussent les inconvénients, et ils sont nombreux, n'altèrerait en rien l'aspect de la ville; mais, sans discuter le principe adopté, nous devons l'accepter tel quel, puisque c'est lui qui motive ce rapport. Nous avons pris alors pour base de notre étude le projet de M. Haag, qui est sensiblement le même que celui présenté par le gouvernement, quant à ce qui a trait au parcours de la gare Saint-Lazare au quai des Célestins, parcours qui est le plus important au point de vue des modifications apportées à l'aspect de la capitale.

Eh bien! ce tracé ayant pour objectif le raccordement direct avec la gare de l'Ouest, la création d'une station derrière l'Opéra et la traversée du boulevard Poissonnière, amène nécessairement, quelles que soient les petites déviations qu'on peut faire suivre à la voie, au coupement de la rue de la Chaussée-d'Antin et à celui de la rue Laffitte. Bien que ces coupements soient déjà en eux-mêmes fort désagréables pour les voies ainsi traversées, cet inconvénient n'aurait pas une très grande importanee si les ponts ainsi placés ne venaient à masquer les deux églises de la Trinité et de Notre-Dame de Lorette. Il est vrai que plusieurs prétendent que ces églises étant modernes, il n'y a pas grand mal à n'en tenir aucun compte; mais ces églises nouvelles seront anciennes un jour, et il faut bien penser à l'avenir. En nous tenant seulement au présent, qui ne pourrait regretter l'obstacle apporté à la libre vue de ces deux édifices? Le premier, œuvre remarquable de Ballu, avec sa silhouette si caractéristique et ses proportions si élégantes; le second, œuvre de H. Lebas, qui, sans grande originalité de conception, est un modèle d'harmonie et de simplicité. Conçus tous deux dans des styles différents, tous deux sont dignes de l'attention des artistes et tous deux terminent à merveille la perspective qui se développe, soit du boulevard, soit de la rue Lafayette. C'est donc, il faut bien le reconnaître, une chose très fâcheuse que l'établissement de ces ponts, d'autant plus que ceux-ci ont une traversée oblique. Il serait néanmoins facile de remédier à ce dernier inconvénient, l'obliquité n'est pas très considérable et on peut sans doute arriver à la supprimer, tout au moins pour les faces des ponts; mais il restera toujours l'obstacle; toujours le sectionnement des lignes fuyantes des rues ; toujours les édifices divisés en deux sur leur hauteur.

Que faire à cela? Que résoudre? Hélas! la question est insoluble si

l'on adopte la voie aérienne ou si l'on ne contourne pas les chevets des églises. Ce contournement n'est possible qu'en passant en tunnel sous la rue de Londres, la rue de Clichy et la rue Blanche, pour venir aboutir en viaduc à l'angle de la rue Notre-Dame-de-Lorette et de la rue des Martyrs. Il y aurait ainsi une station près de la rue Moncey et une autre à l'angle ci-dessus désigné; mais la gare de l'Opéra devrait être supprimée, à moins d'en faire un raccordement spécial avec la gare Saint-Lazare, ce qui serait certainement une gêne pour l'exploitation. Ce parti est-il possible à adopter? En tout cas il serait pratique au point de vue des courbes, des pentes et des niveaux. Ce tracé a été étudié avec soin par M. Chardon, ingénieur civil, membre de notre Société, et de ce côté au moins on n'aurait pas de mécomptes; mais il est probable que les exigences du trafic, de la circulation ou toute autre considération empêcheront le tracé au nord des deux monuments, et l'on restera avec la difficulté signalée et qui ne pourra dès lors être vaincue. On n'aura plus d'autres ressources que de chercher des palliatifs, c'est-à-dire de se rendre compte s'il vaut mieux avancer la voie de quelques mètres, ou s'il faut au contraire la reculer d'autant, afin que les ponts placés devant les édifices puissent, tout au moins de la rue Lafayette, être assez élevés pour que la vue ne soit pas arrêtée par eux et qu'ils fassent alors comme un cadre de premier plan, laissant les regards s'étendre au-dessous de lui jusqu'aux faîtes des églises. Peut-être même pourrait-on encore prendre un niveau un peu supérieur à celui projeté, de façon à augmenter encore ce cadre dans le sens de la hauteur.

Ce travail ne pourrait être entrepris avec sécurité qu'au moyen d'essais faciles à faire; avec quelques bâtis et toiles peintes on pourrait figurer la face des ponts et placer ces bâtis à divers endroits et à diverses hauteurs en se rendant compte de l'effet produit. Je pense que, quoi que l'on décide, il faudra user de ce moyen qui frappera les yeux bien plus que toute discussion théorique ne peut frapper l'esprit.

Dans tous les cas, ce qui semblerait devoir être, au moins projeté, sinon étudié, ce serait de construire les deux ponts de premier plan, non pas en fer, mais bien en pierre, en leur donnant un caractère artistique se rapportant à ceux des monuments qu'ils devraient accompagner, si on n'ose dire masquer. Ils formeraient ainsi comme des espèces de portes triomphales ou de jubés qui pourraient constituer une œuvre d'art. Si l'on regrettait toujours leur emplacement fâcheux, au moins, en les rendant intéressants par eux-mêmes et en les reliant

par leurs styles aux deux églises, on aurait sans doute un motif ornemental et décoratif qui pourrait atténuer en partie les regrets éprouvés et le fâcheux effet des lignes de fuite, rompues dans leurs parcours.

Je ne serais même pas éloigné de placer sur le parapet des ponts un ou deux points saillants formant pyramides ou trophées, de façon à couper la ligne horizontale supérieure et à donner ainsi au devant des édifices servant de fond une silhouette un peu mouvementée, et accrochant pour ainsi dire ensemble et l'église et la passerelle. On n'en est pas encore à cette étude, je le sais, Monsieur le Ministre; néanmoins j'ai cru devoir vous soumettre une idée qui, sans remédier au mal originel peut, peut-être, le faire oublier en amenant à un effet pittoresque.

J'ai insisté beaucoup sur ce point, Monsieur le Ministre; c'est que notre Société a été très frappée du tort qui serait fait aux deux édifices par la double traversée du chemin de fer, et si j'ai cru devoir indiquer divers palliatifs, il n'en est pas moins vrai que les craintes exprimées par notre Comité dépassent de beaucoup les espérances qu'il peut avoir dans les remèdes indiqués; aussi, Monsieur le Ministre, avant de prendre une décision absolue sur cette partie du tracé, nous vous supplions de vouloir bien la faire étudier à nouveau. Il y a plusieurs façons de diriger la voie, soit en la faisant se contourner pour aller de la station de l'Opéra au chevet de l'église Notre-Dame de Lorette, soit en lui donnant une direction parallèle au boulevard Haussmann, afin de l'éloigner le plus possible du front de cette église, soit enfin par tout autre moyen que cette étude suggérera; il faut avant de se résoudre à sacrifier l'aspect de ce quartier de Paris être bien certain que le sacrifice ne peut être évité; au moins, si le résultat donne encore prise aux critiques, on aura la satisfaction d'avoir fait de son mieux pour les éviter.

Maintenant le tracé se contourne en coupant plus ou moins obliquement la rue Lafayette et le boulevard Poissonnière. Il semble possible de supprimer cette obliquité sur le boulevard; mais il sera bien difficile d'en faire autant pour la rue Lafayette. Là, cette obliquité est d'autant plus regrettable, qu'une ligne d'embranchement vient également couper la même rue à 500 mètres plus loin et dans une direction tout à fait opposée. Il y aura de cette façon un croisement de perspective très choquant. Il est d'ailleurs superflu d'insister sur le mauvais effet que produisent les ponts biais lorsqu'ils se développent suffisamment pour saisir les regards de leur direction. Certes,

en général, il ne faut pas repousser absolument les lignes divergentes qui peuvent parfois amener à des aspects pittoresques; mais lorsque ces lignes sont arrêtées à leurs extrêmités par des surfaces rigides, comme celles des maisons qui les coupent perpendiculairement, il en résulte, non plus un ensemble harmonieusement mouvementé; mais bien une sorte de décrochement rectiligne des plus désagréables. C'est ce qui arrivera sans conteste aux traversées de la belle rue Lafayette.

Les efforts doivent donc se porter sur l'étude particulière de ces ponts, afin d'en déguiser les lignes biaises trop accusées, ou tout au moins afin d'en orner les piles et les culées par des adjonctions fermement arrêtées. Il ne faut pas craindre alors d'élever ces motifs au-dessus du tablier de passage ; puisqu'on ne peut éviter le coupement de la rue et le morcellement de sa perspective, il faut que ce morcellement ne soit pas produit par des plans ayant des lignes trop sèches et leur donner au contraire des silhouettes qui satisfassent les regards et changent autant que possible l'obstacle rectiligne en un motif de décoration caractéristique. En agissant ainsi on peut, non pas supprimer l'inconvénient de la traversée, mais au moins intéresser la vue et faire une œuvre artistique d'une construction qui pourrait sembler trop industrielle.

Cette observation placée ici se rapporte naturellement à presque toutes les traversées des rues, des boulevards et des places, et c'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons instamment, lorsque le moment en sera venu, de vouloir bien faire étudier soigneusement tous les divers motifs des ponts à établir. Ils devraient, en effet, non pas être construits tous sur le même modèle; mais au contraire se diversifier suivant leurs emplacements, leurs directions et leur importance. Lorsqu'on songe que rien que pour la ligne qui nous occupe, il y a plus de cinquante voies qui seront envahies, on comprend l'importance d'une telle étude puisque, de l'exécution des ponts et passerelles, il pourrait résulter, soit une quasi-mutilation de Paris, soit une suite de constructions artistiques amenant peut-être en certains points à quelques perspectives heureuses, à quelques compositions séduisantes. En tout cas, si la vue était quelquefois blessée par ces viaducs de coupement, la question d'art serait au moins sauvegardée.

Nous avons avons dit que le passage sur le boulevard Poissonnière pourrait vraisemblablement être rendu perpendiculaire à ce boulevard au moyen d'un simple fléchissement en S du tracé; mais, quoi qu'il advienne des études ultérieures relatives à ce passage, il sem-

blerait bon d'accompagner le pont destiné à la circulation des trains par une passerelle de trois ou quatre mètres destinée à la circulation des piétons. Depuis longtemps, on réclame ces passerelles qu'on n'osait exécuter dans la crainte de détruire l'aspect des boulevards ; mais, si cet aspect est déjà modifié par l'établissement du viaduc métropolitain, rien ne s'opposerait plus à celui de la passerelle, placée ainsi près du faubourg Montmartre ; c'est-à-dire en un des points où la traversée est la plus dangereuse pour les piétons. L'étude de ce pont devrait donc, si on adopte cette proposition, être combinée de

Fig. 11. — Hôtel de Beauvais. Mascaron.

façon à y adjoindre la passerelle, destinée au public en y comprenant les escaliers d'accès.

Nous arrivons maintenant à la traversée à établir dans le pâté de maisons situé entre la rue Montmartre et la rue Montorgueil. Sur cette partie du parcours, il n'y a guère de réserves à faire; la voie nouvelle sera utile à la circulation générale et aucun immeuble ayant une importance historique ou artistique n'est atteint par la percée. S'il en était ainsi partout on ne trouverait réellement aucune objection sérieuse à faire au tracé en viaduc; mais il n'en est pas tout à

fait de même pour le reste de cette ligne sur lequel il importe, Monsieur le Ministre, d'attirer encore votre bienveillante attention.

A l'angle de la rue Tiquetonne et de la rue Etienne-Marcel, indépendamment des maisons nouvellement construites et qui devront probablement être jetées bas, le Métropolitain enlève les restes d'une tour de Philippe-Auguste, restes peu importants il est vrai, mais dont on pourrait tout au moins conserver le souvenir en en dessinant le

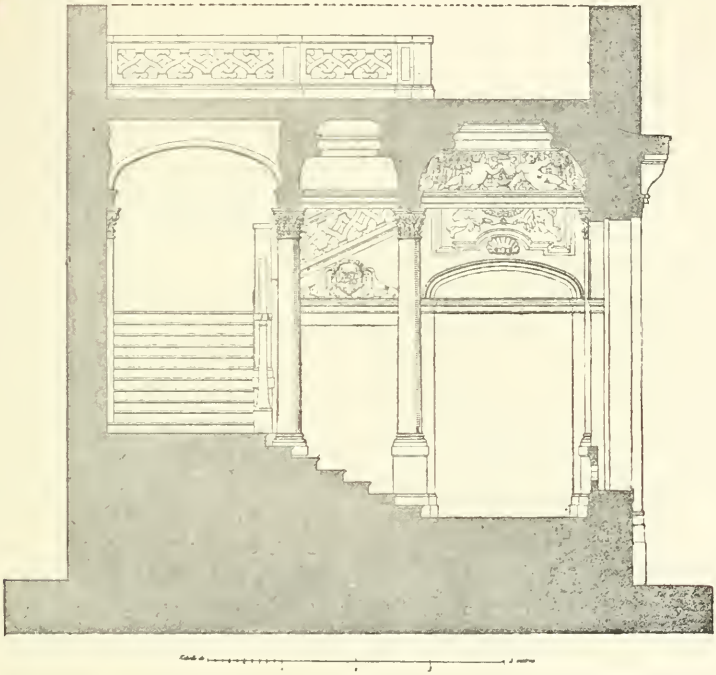

Fig. 12. — Hôtel de Beauvais. Coupe sur la ligne CD.

plan sur le sol des nouvelles voies et en plaçant dans le voisinage une plaque explicative. Cela servirait toujours de point de repère pour la constatation de l'emplacement des anciennes enceintes de Paris.

Tout au commencement de la rue Turbigo est projeté un pont biais dont l'effet sera certainement fâcheux ; il conviendrait peut être de traiter ce pont comme une sorte de porte monumentale. L'autre extrémité de la voie donnant place de la République, il peut y avoir une certaine concordance entre cette espèce d'entrée triomphale et le monument élevé place du Château-d'Eau ; en tout cas, il y a là

un emplacement bien disposé pour recevoir un motif décoratif très caractérisé.

En suivant le tracé, tel qu'il est indiqué dans le projet de M. Haag, projet qui se confond à peu près avec celui présenté par le gouvernement, on arriverait rue Saint-Denis en coupant la charmante église Saint-Leu, dont l'abside a déjà été sacrifiée lors du percement du boulevard de Sébastopol. Il est absolument impossible de maintenir ainsi cette partie du parcours ; aussi une variante a été proposée qui ne touche plus à l'église Saint-Leu ; mais qui alors, s'infléchissant du côté de la rue Rambuteau, amènerait le viaduc bien près de l'église Saint-Eustache, cette belle œuvre de la Renaissance. Je ne pense pas qu'il soit matériellement impossible de respecter l'église Saint-Leu et l'église Saint-Eustache ; mais, au moins, il ne faut pas négliger l'étude de ce nouveau tracé, car une direction mal combinée pourrait compromettre ces deux monuments dans leur existence ou dans leur aspect.

Sur le boulevard de Sébastopol, nouvelle traversée importante; mais cette fois heureusement par un pont perpendiculaire à l'axe du boulevard. Malgré cet avantage, il faut bien reconnaître que cette magnifique voie, cette grande artère, sera ainsi tronçonnée. Certes la beauté des rues n'est pas absolument inhérente à leur longueur et le pittoresque s'accorde souvent mieux de ruelles tortueuses que d'interminables percées rectilignes. Pourtant il faut bien constater que ces longues et larges voies ont un aspect de grandeur et de majesté qui impressionne vivement et que, dans une ville capitale, il est nécessaire d'avoir de ces magistrales avenues qui donnent de l'air et s'ouvrent superbement à la vue. De plus, lorsque ces vastes voies sont terminées à leurs extrémités par de grands monuments, tout l'ensemble ne fait qu'un, et la voie centrale et les édifices extrêmes.

C'est ainsi qu'il en est pour le boulevard de Sébastopol, terminé au nord par la gare de l'Est, la gare la plus monumentale de Paris, et au sud par le dôme du Tribunal de Commerce, édifié exprès dans le prolongement de ce boulevard. Eh bien! après l'établissement du pont, en quelque endroit que l'on se trouve, il y aura toujours un des deux monuments soustrait à la libre vue. N'est-ce pas réellement regrettable? Oui; il est vrai que la voie est bien longue, que les monuments sont éloignés, que les voitures de toutes sortes en cachent souvent une partie et qu'on ne regarde pas à la fois le Nord et le Midi. N'importe! on devine instinctivement ce qui n'est pas vu; le regard s'étend inconsciemment jusqu'aux points extrêmes de la

grande percée; on a quasi conscience de ce qui se trouve derrière soi et les obstacles mouvants que les yeux rencontrent ne causent pas, par leur mobilité même, l'espèce d'obsession permanente qu'un obstacle fixe, si faible qu'il soit, nous fait sentir sans trève. C'est alors, là surtout, qu'il faut transformer cet obstacle interrupteur en point à peu près terminal et remplacer le barrage qui raye la perspective par une sorte de monument qui asseoit et intéresse celle-ci. La vue est ainsi moins étendue, il est vrai; mais les regards ne sont pas

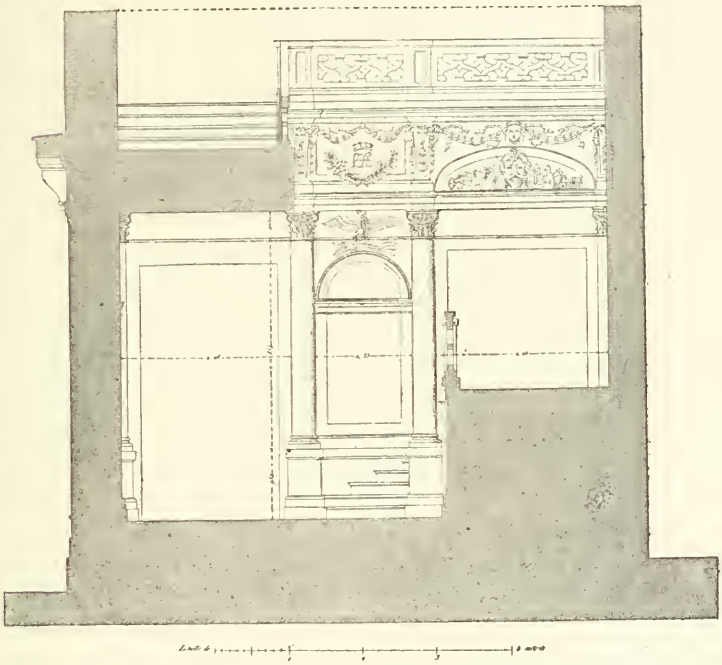

Fig. 13. — Hôtel de Beauvais. Escalier principal, rue François-Miron. Coupe sur la ligne EF.

irrités et, si l'aspect primitif est modifié, au moins la modification peut être très satisfaisante. Il va de soi, d'après ces observations, qu'un pont en pierre devrait être employé, tout au moins pour les surfaces verticales, les piles, les culées et les motifs de décoration qui le surmonteraient.

A l'angle de la rue Brantôme et de la rue Saint-Martin, au numéro 160, le chemin de fer passe tout à côté d'une grande et belle maison

du dix-huitième siècle qui, si elle était débarrassée de ses hideuses enseignes, serait un des ornements de Paris. Si le tracé est modifié pour éviter l'église Saint-Leu, il faudra faire attention à ne pas le dériver vers cette intéressante maison, qu'il serait désirable de conserver. Nous mentionnons en passant les anciennes plaques de la rue Beaubourg, appelée jadis rue des Petits-Champs, et qu'il faudrait, lors de la démolition possible, réserver pour le musée Carnavalet.

En suivant le tracé, on voit que le métropolitain passe non loin du numéro 10 de la rue de l'Homme-Armé, à l'école communale qui possède une très belle porte du dix-huitième siècle; cette porte serait menacée en cas de légère variante ou d'expropriations voisines de la voie; mais, ce à quoi il est indispensable de veiller, c'est à la conservation du cloître des Billettes, que la moindre déviation pourrait faire supprimer.

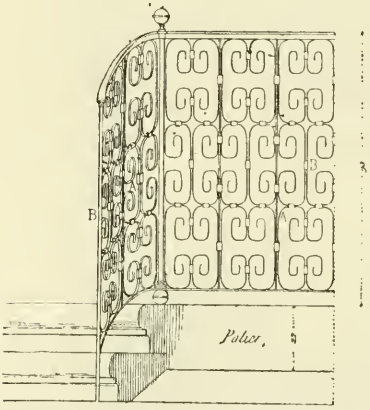

Fig. 14. — Hôtel de Beauvais. Rampe de l'escalier secondaire sur plan oval.

Ce cloître est d'un très grand intérêt et il est à craindre que les démolitions nécessitées pour le percement de la voie n'atteignent ce curieux édifice historique. Mentionnons aussi deux portes fort remarquables, l'une par son aspect grandiose, l'autre par son goût délicat et qui, placées en face le cloître des Billettes, pourraient également être menacées. Ajoutons cependant que le parcours projeté tendrait plutôt à s'éloigner de ces constructions qu'à s'en rapprocher; il semble néanmoins utile de signaler leur proximité avec le chemin de fer.

Après avoir traversé la rue de Rivoli, toujours sur un pont biais, nous arrivons ensuite à la rue François-Miron. Là il faut absolument faire en sorte d'éviter la destruction de l'hôtel de Beauvais qui, placé juste sur le tracé du Métropolitain, devrait être démoli si on ne modifie pas ce tracé. Cet hôtel, qui possède une magnifique façade sur la cour et qui a une disposition très originale de vestibules et d'escaliers, est l'œuvre de Lepautre et mérite d'être conservé à tout prix; il sera donc nécessaire d'étudier en cette partie un nouveau tracé, et c'est pour cela que nous avons signalé divers points qui pourraient être atteints si la déviation qui doit être imposée nécessitait pour leur

emplacement le nouveau passage de la voie. Quoi qu'il en soit, l'hôtel de Beauvais doit être épargné, et s'il y avait un sacrifice à faire, ce n'est pas lui qui devrait être la victime.

Le Métropolitain doit ensuite traverser, rue de Jouy, l'ancien hôtel d'Aumont; il est vrai qu'il ne devrait pas toucher à la cour qui forme la partie la plus intéressante de cet hôtel; mais qui peut savoir dès à présent la limite exacte des démolitions qui seront reconnues nécessaires? Dailleurs, en respectant l'hôtel de Beauvais, on est presque fatalement amené à enlever l'hôtel d'Aumont, à moins de modifier le tracé en ligne droite du projet. En tout cas l'étude définitive devra porter sur la conservation de ces deux hôtels; car si le premier est de Lepautre, le second est de Mansard, et sa façade intérieure, de proportions si heureuses et d'un sentiment si fin, est un rare modèle du bon goût [1].

Nous n'avons pas besoin de signaler l'hôtel de Sens, si remarquable à tant de points de vue; le tracé a bien pris soin de l'éviter. Il faudra pourtant se préoccuper de l'arrangement ultérieur des voies qui doivent l'entourer, car les abords d'un édifice ont une grande part dans son aspect, et des rues à angles aigus, ainsi que des places triangulaires, sont toujours un très mauvais cadre pour un monument.

En arrivant au quai des Célestins, le tracé du gouvernement se sépare complétement de celui de M. Haag, qui continue jusqu'à la gare de Lyon, tandis que le nouveau projet se dirige vers la gare de Vincennes, en coupant le boulevard Henri IV à son origine et en traversant la caserne des Célestins. Ce tracé ne donnerait lieu à aucune observation s'il ne modifiait l'aspect grandiose du quai, s'il ne détruisait ou ne devait détruire tout ou partie de l'hôtel la Valette, peu recommandable, il est vrai, dans ses constructions modernes, mais intéressant, à l'angle de la rue Saint-Paul, et enfin si on ne craignait de le voir passer bien près de la bibliothèque de l'Arsenal. Il sera fort difficile de sauvegarder à la fois et cette bibliothèque et cet angle de la rue Saint-Paul; mais enfin le tracé peut être modifié de façon à ne pas atteindre le quai, et à ne nuire alors en rien ni à ce quai, ni à ces édifices

Quant au raccordement avec la gare de Vincennes, il est bien évident que le viaduc cachera le soubassement de la colonne de Juillet aux voyageurs venant de la gare de Lyon pour aller à la

1. Les gravures de l'hôtel de Beauvais ont été établies sous la direction de M. Charles Normand, d'après l'*Encyclopédie d'Architecture*; — celle de l'hôtel d'Aumont, d'après la *Revue d'Architecture* de M. Daly.

Bastille, comme le viaduc de l'entrée du boulevard Henri IV le cachera aux personnes venant du pont Sully; mais il est inutile de nous arrêter de nouveau sur ces viaducs de passage, nous en avons dit assez à ce sujet. Quant à la jonction de la gare de Vincennes avec celle de Lyon, elle ne donne lieu à aucune observation artistique, et nous n'avons pas à nous en préoccuper. Disons enfin que la traversée de la Seine en amont du pont d'Austerlitz est très bien comprise et semble la seule qui doive être adoptée, en ce qu'elle ne détruit aucunement les beaux aspects qui se succèdent le long du cours du fleuve dans tout son parcours parisien.

Nous pensons devoir arrêter ici l'examen du tracé du chemin de fer métropolitain : le tracé de la rive gauche n'étant encore qu'un projet éloigné qui doit être exécuté postérieurement à celui de la rive droite. Au surplus, à part le quai Saint-Bernard, tout le parcours doit se faire en souterrain jusqu'aux boulevards extérieurs, et par conséquent ne peut guère modifier ce qui se trouve au-dessus de lui. Nous devons également ajourner toute discussion sur la ligne des boulevards de ceinture, bien que cette ligne ne laisse pas de soulever quelques sérieuses objections; mais il est inutile de s'occuper dès à présent de travaux ultérieurs, dont l'étude définitive devra venir à son heure. D'ailleurs cette note est déjà bien longue, et elle dépasse les limites dans lesquelles je pensais me renfermer. Il est donc temps de conclure.

Je me permettrai pourtant, Monsieur le Ministre, d'ajouter encore ceci : c'est que nous avons pris comme guide de la surface du tracé seulement les quarante mètres réglementaires de la largeur totale de la grande voie, en tant que limites du passage; mais si cette grande voie est conservée telle quelle, il faudra certainement compter que les travaux qu'elle occasionnera en doubleront à peu près les dimensions. En effet, les expropriations devront s'étendre à une certaine distance à droite et à gauche, afin de permettre l'établissement des nouvelles constructions qui doivent être placées en bordure, ce qui menacera peut-être encore d'autres points non signalés dans ce rapport. D'autre part, quelques stations pourront encore prendre d'autres surfaces; puis il se peut qu'on établisse un jour quelques autres stations de garage et qu'on soit conduit à réserver autour de ces stations des espaces suffisants pour permettre une active circulation; puis enfin on peut être amené à créer quelques tronçons de voies pour accéder plus facilement à ces diverses gares; tout cela, ajouté à la percée projetée devrait être étudié en même temps que le parcours,

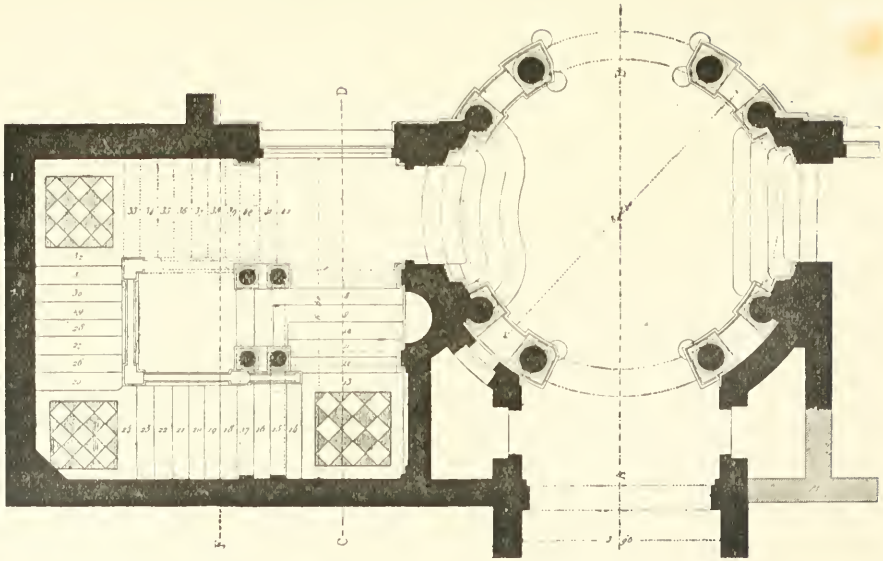

Ch. Normand, dir.

Fig. 15. — Hotel de Beauvais, plan du porche et de l'escalier.

afin qu'on n'ait pas de surprises à l'avenir. Si l'on sait bien ce que l'on veut maintenant, et surtout ce que l'on voudra plus tard, les méprises diminueront d'autant et les mécomptes disparaîtront.

Laissez-moi vous dire aussi, Monsieur le Ministre, que, quant aux stations, il ne semble pas dès l'abord que l'on puisse créer à l'avance des types conventionnels rigoureusement imposés. Suivant leur importance, leur emplacement, les quartiers où elles se trouveront et les voies qui leur donneront accès, ces stations devraient sans doute être construites avec des données différentes : c'est même ce qui me semble indiqué, si on veut les considérer, non pas seulement comme de simples hangars ou abris, mais bien, au contraire, comme des édifices qui, malgré leur simplicité, doivent avoir un caractère artistique et contribuer alors à l'embellissement de Paris. S'il en était ainsi, on perdrait peut-être peu à peu le souvenir des constructions qui auront dû disparaître, pour être satisfait par celles qui se sont élevées. En résumé, le chemin de fer métropolitain, aux yeux de la plus grande partie des Parisiens, n'aura guère d'excuse que s'il repousse absolument tout caractère industriel pour devenir complétement œuvre d'art. Paris ne doit pas se transformer en usine; il doit rester un musée. Ne craignez donc pas d'abandonner parfois les poutres en treillis et les maigres ossatures en acier; appelez à vous la pierre et le marbre; appelez le bronze, les sculptures et les colonnes triomphales; mettez au concours les stations, et surtout les ponts et les passerelles; vous aurez ainsi des compositions plus imprévues et plus variées; enfin, si par la création du chemin de fer métropolitain vous pensez venir en aide au commerce, à l'industrie, à la facilité des communications, venez aussi en aide à l'art, qui est bien capable de rendre à son tour office pour office.

Et, maintenant, Monsieur le Ministre, laissez-nous espérer que vous accueillerez avec bienveillance les idées que nous vous avons exposées en restant strictement dans notre mission. Nous ne pouvons avoir la prétention d'être écoutés sur tous les points; mais en fût-il seulement un seul qui méritât votre attention que nous ne regretterions pas le travail auquel nous nous sommes livrés. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, croyez que nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir permis d'exprimer notre sentiment en toute liberté. S'il ne peut en être tenu compte, au moins aura-t-il cela de bon que les objections auront été produites avant l'exécution et que, dès lors, c'est en parfaite connaissance de cause que l'on pourra procéder au tracé définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Le Président de la Société des Amis des monuments parisiens, membre de l'Institut,

CHARLES GARNIER.

A PROPOS DU MÉTROPOLITAIN

LETTRE DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS EN RÉPONSE A LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS — Paris, le 1er juin 1886.

Cabinet du Ministre.

Monsieur l'inspecteur général, vous m'avez fait l'honneur de me soumettre, comme président de la Société des *Amis des Monuments Parisiens*, les observations que le projet d'établissement du réseau métropolitain vous a suggérées au point de vue de l'aspect de Paris et de la conservation de ses monuments.

C'est avec la plus sérieuse attention que j'ai examiné ces observations, auxquelles votre compétence artistique donne une si haute valeur; je vous remercie de me les avoir présentées.

Croyez bien qu'il en sera tenu le plus grand compte lors de la rédaction des projets définitifs du Métropolitain, et que mon administration s'attachera à sauvegarder, dans toute la mesure du possible, les intérêts historiques et artistiques dont vous avez bien voulu, au nom de la Société des *Amis des Monuments Parisiens*, vous faire le défenseur auprès de moi.

Agréez, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre des Travaux publics,

Signé : BAIHAUT.

A M. Ch. Garnier, Inspecteur général des Bâtiments civils, membre de l'Institut.

A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris (Delaborde).

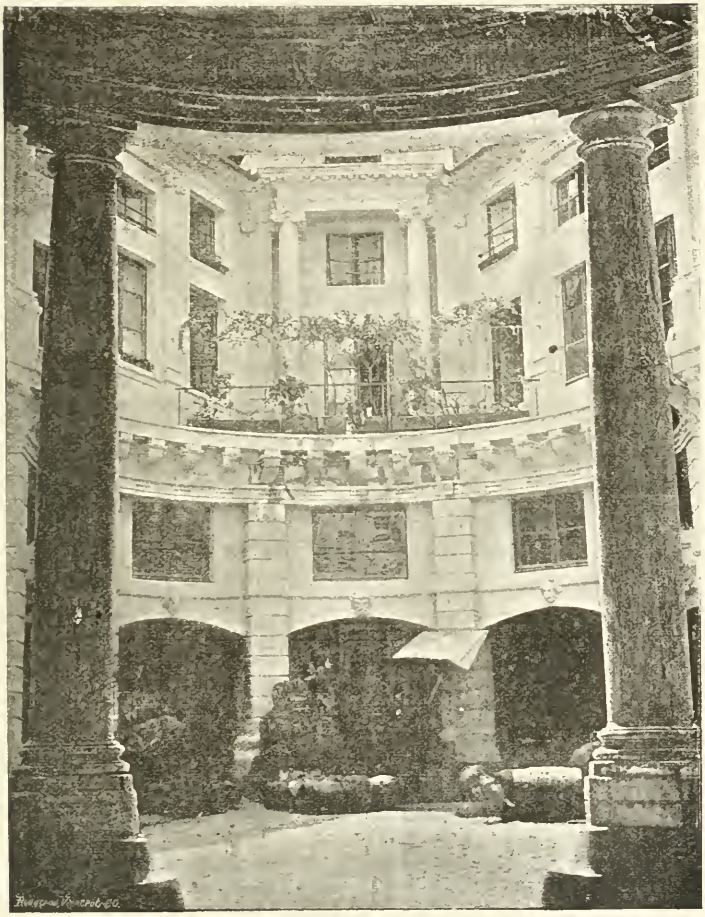

Ch. Normand, dir.

Fig. 16. — Hotel de Beauvais, vue prise de la rue François-Miron.

NOTICES HISTORIQUES

SUR QUELQUES-UNS DES MONUMENTS DES BEAUX-ARTS QUI RESTENT ENCORE A DÉTRUIRE A PARIS A PROPOS DU MÉTROPOLITAIN.

La présente note n'a point pour but d'exposer en détail l'histoire de tous les restes qui menacent de disparaître. C'est un travail de longue haleine que nous avons commencé déjà dans ce Bulletin et ailleurs. Nous y reviendrons souvent, de façon à établir une histoire complète et renouvelée des monuments des beaux-arts possédés par Paris.

Mais sur l'invitation du Comité de rédaction, nous avons cru utile de donner en quelques mots un court résumé historique de quelques-uns des monuments rencontrés par le Métropolitain, sans attendre le fruit de recherches spéciales.

Ces notes sont complétées par les dessins qui accompagnent ce Bulletin. Nous avons fait graver plusieurs vues destinées à accompagner le rapport de M. Charles Garnier et les autres parties du Bulletin, afin de rendre plus sensibles l'intérêt de ces œuvres.

L'**Hôtel de Beauvais**[1] est l'un des plus remarquables. Mme de Beauvais le fit commencer, en 1655, sur l'emplacement de l'hôtel des abbés de Chaalis. Les caves sont encore de cette époque. Celles qui donnent sur la rue Saint-Antoine sont du treizième siècle, tandis que celles de la rue de Jouy sont du quinzième siècle.

L'architecte Antoine Lepautre, père du célèbre graveur, utilisa très habilement la configuration irrégulière du terrain. Il sut en tirer un parti qui peut servir d'exemple aux constructeurs contemporains; eux aussi se trouvent aux prises avec les mêmes difficultés. La forme polygonale a servi à produire un aspect grandiose et décoratif. La disposition du fond de la cour est digne de remarque. Le vestibule circulaire est à la fois très décoratif, très pratique et fort original; l'escalier d'une étude remarquable.

C'est un modèle unique à Paris.

L'hôtel joua un grand rôle lors de l'*entrée triomphante de leurs Majestés Louis XV* et *Marie-Thérèse dans la ville de Paris* (jeudi 26 août 1660). La gravure de Marot nous montre la reine-mère sur le balcon; un grand nombre de personnages y figurent; le cardinal *Mazarin* et *M. de Thurenne* se trouvaient à ses fenêtres.

Les sculptures de l'escalier sont dues au sculpteur flamand Martin van Bogaërt, connu aussi sous le nom de Martin Desjardins.

Le Métropolitain passe complètement au travers.

L'**Hôtel d'Aumont**, situé tout auprès, que nous nous avons fait graver sur la figure 17, fut construit par François Mansard pour le maréchal

1. Voir la Bibliographie, p. 102, et les travaux de MM. Berty, Cousin, Du Seigneur. — Voir aussi les anciens traités d'architecture.

d'Aumont. Primitivement les trois portes n'existaient pas ; il y avait cinq fenêtres toutes pareilles entre elles, avec cinq soupiraux. La façade gagnait ainsi en calme, en grandeur; son unité, son harmonie s'en trouvaient encore rehaussés.

Notre gravure ne peut rendre, en raison de son échelle, le caractère bien français et délicat de la sculpture et des détails.

L'abbé Terray le posséda dans la suite. Puis il fut occupé successivement par une mairie, par une pension. C'est aujourd'hui la Pharmacie centrale qui s'y trouve installée.

Lebrun y avait peint l'*Apothéose de Romulus*, et Anguier avait orné le jardin d'une sculpture réputée *la Vénus couchée*.

Le Métropolitain le coupe légèrement; la moindre déviation, lors des études définitives, peut le faire disparaître.

Hôtel de Graville, dans le passage Charlemagne (fig. 19). Son histoire commence à Hugues Aubryot, fondateur de la Bastille, et finit aux Jésuites. Louis d'Orléans y créa l'ordre du *Porc-Épic*, dont Louis XII garda la devise. Il passa entre des mains illustres. Il doit son nom à l'un de ses propriétaires, l'amiral de Graville. Le cardinal de Bourbon l'acheta au connétable de Bourbon et le légua aux Jésuites, qui en firent une dépendance de leur collège, aujourd'hui lycée Charlemagne. Il est remarquable par son escalier, les gaînes décoratives et diverses façades.

Le Métropolitain passe dans son voisinage immédiat.

Saint-Leu rappelle une curieuse histoire de Paris. Tous les ans, le 3 juillet, on brûlait au coin de la rue aux Ours un mannequin costumé en Suisse et préablement promené dans Paris : le soir il y avait feu d'artifices.

Saint-Leu, église construite en 1235, reconstruite en 1320 et 1617, réparée en 1727. Sa crypte fut ajoutée en 1783, son abside a été démoli en 1856, afin d'établir l'alignement du boulevard Sébastopol! Il en est résulté à l'intérieur de l'église un changement des plus disgrâcieux, et à l'extérieur une façade forcément des plus plates, sans effet.

Nous arrêterons ici pour aujourd'hui ces quelques indications historiques. Elles devraient être longuement développées et s'étendre à un plus grand nombre d'œuvres. Mais notre but n'est point d'écrire cette histoire du vandalisme; il nous suffit d'avoir exposé l'intérêt de quelques-unes d'entre elles au point de vue de l'art et des souvenirs.

CHARLES NORMAND.

CHRONIQUE DU VANDALISME

La Commission d'enquête choisie par la Société pour lui rendre compte des dégâts que ferait la création du Métropolitain dit *aérien*, a constaté qu'il y aurait suppression complète d'un des points les plus curieux du Paris d'autrefois. Le quartier minuscule, formé par la rue de la Grande-Truanderie et par le croisement de la vieille ruelle Mondétour

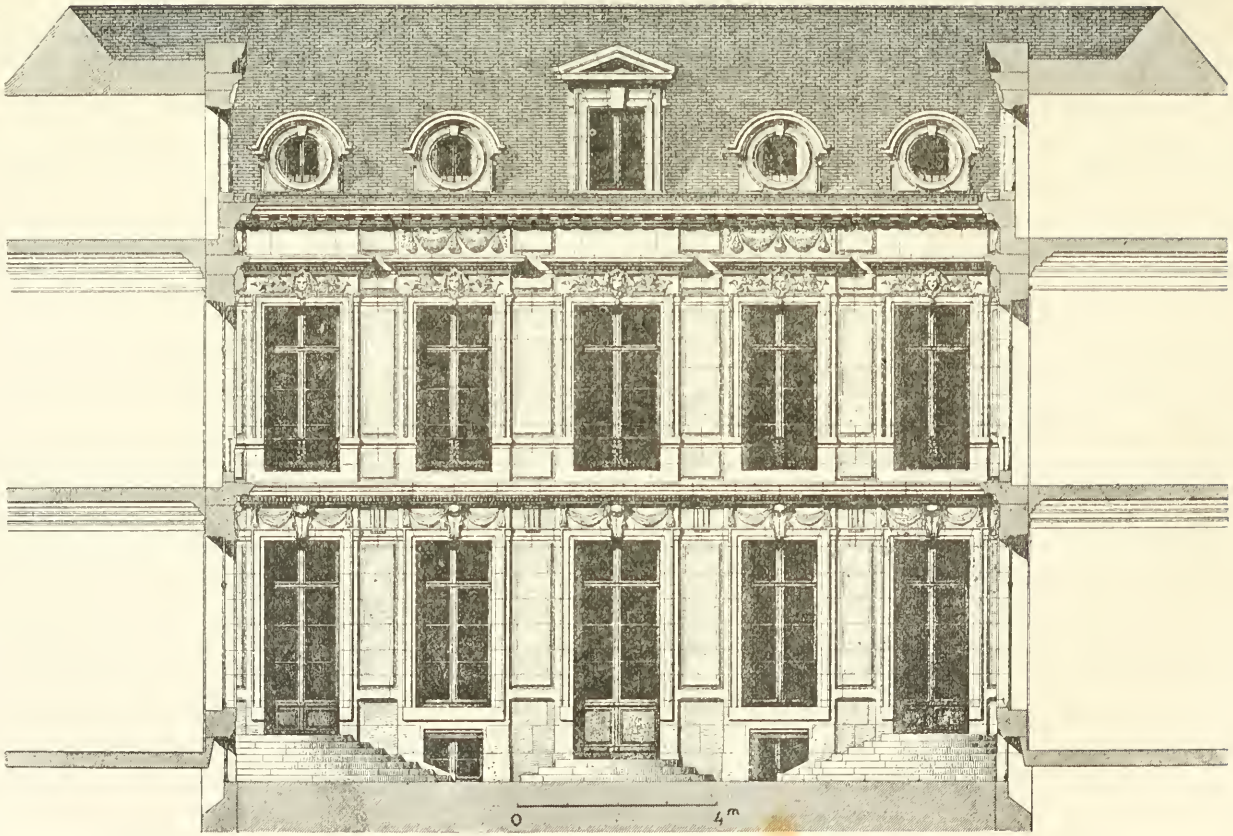

Ch. Normand, dir.

Fig. 17. — Hotel d'Aumont, 7, rue de Jouy.

avec les rues Pirouette et de la Petite-Truanderie, serait emporté sans qu'il restât même une trace de ces noms superbes, immortalisés par Victor Hugo, ou célébrés dans les fastes du vieux Paris des Halles.

Au numéro 5 de la rue Pirouette existe toujours, avec son nom caractéristique du moyen âge, *Hôtel du Heaume*, la dernière de ces maisons à piliers qui entouraient les anciennes halles. Une longue allée encore plafonnée de solives donne accès à deux cours, entourées de galeries à piliers de bois, qui ont une autre issue par le numéro 39 de la rue de la Grande-Truanderie. Le premier étage est sur encorbellement de modillons en bois, et, à travers le vitrage moderne qui abrite la première cour, on aperçoit à différentes hauteurs des corps de logis en saillie portés sur un rang de poitraux en charpente, disposés comme les bâtons d'un râtelier. On peut se demander, en vérité, si cet antique logis n'est pas un reste ou un contemporain de ces fameuses galeries des Halles où, comme dans les bazars de l'Orient, se vendaient toutes sortes d'objets d'habillement et de parure. Au numéro 11 de ladite rue Pirouette, il existe une autre porte de maison, biaise et très ancienne, dont un des piliers est de coupe élégante et curieuse. Il faut souhaiter de le voir consolider au plus tôt et, en attendant le sort qui lui est réservé, il ne serait que prudent de photographier et de dessiner cet angle de maison, qui est marqué sur les plus anciens plans de Paris.

C'est du seuil de ces maisons qu'on apercevait jadis le puits et le pilori des Halles, situés à peu de distance, sur l'emplacement actuel de la rue de Rambuteau. Le nom même de rue *Pirouette* est expressif au point de vue des souvenirs : c'est, dit-on, l'appellation populaire donnée à la machine tournante du pilori qui, lentement, faisait faire le tour de l'horizon ou la « pirouette » au patient qu'on y exposait. Tout auprès, se dressa bien souvent l'échafaud où périrent les grands traîtres au royaume de France : en 1344, Olivier de Clisson et, en 1477, Jacques d'Armagnac, accusés de conspiration avec les Anglais.

Le carrefour des ruelles Mondétour et de la Petite-Truanderie est resté tellement pittoresque, et les maisons, avec leurs étages à encorbellement, avec d'étroites façades et des escaliers en vis, sont si bien conservées, qu'on s'y trouve en pleine vision de ce moyen âge mystérieux, populaire et grouillant, décrit par Victor Hugo. Toute ville d'esprit, ayant comme la nôtre une histoire sans pareille et de l'argent dans ses coffres, n'hésiterait pas à exproprier ce tout petit quartier qui est si complet et tient si peu de place ; mais elle se garderait bien de le raser ! Par patriotisme de souvenir, cette ville confierait plutôt sa trouvaille à un « Viollet-le-Duc », pour qu'il la nettoyât prudemment comme Sauvageot purgeait ses vieilles ferronneries de la gangue séculaire qui en altérait la forme et les détails. On verrait alors reparaître les pans de bois des façades, les boiseries des encorbellements et ces *sierras* de pignons aigus dont le Parisien moderne ne connaît plus le charme et la poésie, maintenant qu'on enmuraille son horizon entre d'inflexibles horizontales d'une lieue de long. Sur l'océan plat de ses transformations modernes, au milieu de ce spleen américain qui envahit ses perspectives, notre Paris pourrait bien se conserver à lui-même ce tout petit îlot de refuge, ce témoin de la jeunesse du pays où depuis lors, hélas ! « quelque chose s'est perdue, un rien,

une petite étincelle qui rendait le monde plus pittoresque et la vie plus attachante[1] ».

D'ailleurs, puisque l'on paraît comprendre la dignité qu'il y aurait à conserver, pour leurs souvenirs et leur mérite architectural, les plus belles demeures seigneuriales d'autrefois, pourquoi ne préserverait-on pas aussi ce petit morceau de vieille ville qui nous peint si bien la vie du marchand et de l'artisan du moyen âge?

Il est vrai que bien des palais encore intacts ne sont pas sauvés! Témoin le bel hôtel de Sully, rue Saint-Antoine, dont les jardins sont entiers à ce point que leur extrémité confine encore aux arcades de la place Royale, comme du temps où le vieux Sully ne résistait point à franchir son passage secret, pour se montrer tout à coup en habits surannés au milieu de la jeunesse railleuse et dorée de la cour de Louis XIII.

Le Métropolitain aérien nous offre de ne démolir que l'un ou l'autre de l'hôtel de Beauvais, n° 68, rue François-Miron, ou celui d'Aumont, 5, rue de Jouy, deux édifices de Louis XIV, tous deux admirables à des points de vue très différents. Il est vrai qu'il promet de ne pas toucher à l'hôtel des archevêques de Sens, élevé sous Charles V aux confins de l'hôtel royal de Saint-Pol ; mais il ne pourra pas, sans doute, s'empêcher de devenir un voisin très dangereux pour ce charmant édifice, qui ne saurait se comparer qu'à l'hôtel de Cluny, dont Paris est fier aujourd'hui, mais que M. le préfet de 1833 ne put se consoler de n'avoir pas coupé en quatre avec le prolongement de la rue de Sorbonne et le redressement de la rue des Mathurins, désormais rue du Sommerard[2]. En revanche, le Métropolitain ferait disparaître tout auprès, outre un marché neuf et une école neuve, la rue de l'*Ave-Maria*, et avec elle la porte du *théâtre du Marais* « l'illustre théâtre » que dirigeait Molière, dont la maison existe encore vis-à-vis et où il lui arriva cette mésaventure d'être appréhendé par les exempts du Châtelet, pour n'avoir pu payer cent et quelques livres à son fournisseur de rubans et à son allumeur de chandelles.

Pour exprimer les sentiments, les regrets et les tentatives de notre Société, servons-nous de ces paroles récentes du *Temps*, à propos du siècle où vivait Jeanne d'Arc : « On vous dit qu'il y a deux Frances, l'ancienne et la nouvelle ; que celle-ci est bonne et que l'autre était mauvaise. Ne le croyez pas. Il n'y en a qu'une. Elle s'est développée; elle n'a point changé de nature. L'âme de la vieille France était charmante... Ce que nous défendons, ce que nous sauvons là, ce sont nos champs et nos bois, ce sont nos maisons, nos familles; c'est, mieux encore, notre clair génie français et ce je ne sais quoi de gai, d'aimable et de bon que nous avons à nous ; c'est l'avenir, ce sont par avance nos grands siècles de poésie, de morale et de philosophie... » Ce que nous défendons enfin, c'est tout ce que l'esprit étranger, agioteur ou exploiteur à outrance, voudrait étouffer en nous et qui pourrait encore éclairer le monde!

ARTHUR RHONÉ.

1. A. Barine, à propos du siècle où vivait sainte Thérèse. (*Rev. des Deux Mondes*, 1er juin 1886.)

2. Le charmant hôtel de Cluny ne subsiste encore que grâce aux courageux efforts que fit à cette époque notre vénéré Président honoraire, M. Albert Lenoir. (Voir, à cet égard, la brochure intitulée : *les Thermes et l'Hôtel de Cluny*, qui l'établit par la simple publication de la correspondance.)

LE VIEUX LOUVRE ET L'ESCALIER DARU

PROMENADE DE LA SOCIÉTÉ

La Société est allée visiter les fouilles du vieux Louvre, sous la direction de M. Guillaume, architecte du Louvre.

La promenade fut précédée d'une conférence faite par M. Guillaume, avec plans en mains, dans la galerie des Cariatides. Nous la donnons ci-dessous avec le plan de ces fouilles. On a vu, dans notre *Bulletin* n° 2, les gravures représentant avec une scrupuleuse fidélité la colonne et le cul-de-lampe.

La Société a visité ensuite la décoration en mosaïque de l'escalier Daru. Nous nous réservons de revenir sur ce sujet lorsque le travail sera plus avancé. Disons toutefois que cette décoration a été exécutée, sous la direction de M. Guillaume, par les artistes de l'atelier national de mosaïque, dirigé par M. Gerspach, d'après les cartons de M. Lenepveu. Nous donnerons aujourd'hui des renseignements sur les fouilles du Louvre, d'après les explications du conférencier[1].

M. Guillaume, prenant la direction de la promenade, explique aux assistants que les fouilles ont eu pour objet d'établir des caves d'assainissement ainsi que des calorifères; qu'elles ont permis de retrouver les restes de deux faces de l'ancien Louvre, celle de l'Ouest et celle du Sud, ce qui complète l'ensemble, les faces du Nord et de l'Est ayant été retrouvées en 1866, sous le pavage de la cour, où elles sont tracées sur le sol. Une série de photographies montre l'ensemble et les détails des constructions retrouvées, des plans à grande échelle indiquent par des teintes différentes les constructions actuelles, celle du treizième siècle et des siècles suivants, jusqu'à François Ier, Henri II et Charles IX.

Avant de descendre dans les caves, où tous les restes retrouvés sont visibles et accessibles, M. Guillaume fait l'historique de la salle même des Cariatides dont l'achèvement, par Percier et Fontaine, ne remonte qu'au premier empire. Il montre que, d'après Ducerceau, la voûte surbaissée et les piliers cantonnés de colonnes qui la portent ne sont pas de Pierre Lescot, qui a dû couvrir cette salle dans le goût de son temps, c'est-à-dire par un plafond à poutrelles apparentes. Ces piliers et les pénétrations qui les surmontent n'ont aucune liaison avec les murs et forment, dans toute la hauteur, un simple *collage*. Piliers et voûtes sont indiqués dans le *Vitruve* de Perrault, dans *l'Architecture française* de J.-François Blondel, il faut donc remonter plus haut pour trouver l'origine de ces adjonctions. M. Guillaume les attribue à Lemercier qui, sous Louis XIII, construisit le pavillon de l'Horloge, et le prenant pour axe de la cour, ainsi quadruplée, répéta du côté droit, la façade de Pierre Lescot.

La descente dans les caves nouvelles a lieu par un escalier à vis situé près de la salle des Cariatides, et qui forme aujourd'hui le seul reste, en élévation, du Louvre de Charles V. Cet escalier, partant du rez-de-chaussée, s'élève jusqu'au dernier étage. M. Guillaume a dû le reprendre

1. Nous empruntons ce passage au compte rendu sténographié, revu par M. Guillaume et publié dans l'excellent *Bulletin de la Société centrale des Architectes* (supplément au *Bulletin* de juillet 1885).

en sous-œuvre et continuer ses révolutions jusqu'au sol des caves. aboutit sous *la chapelle*, partie de la salle des Cariatides que Ducerceau appelait « le Tribunal ». Là n'ont été trouvés que des fragments de sculpture et d'architecture provenant du Louvre ogival démoli, et qui ont servi de moellons pour construire les murs de fondation. D'autres blocs portent les marques des tâcherons du moyen âge qui les ont taillés. Sous la salle proprement dite se montrent les restes importants d'une salle basse, à trois travées, divisée en deux nefs par deux gros piliers (P) reposant sur un sol situé à 5 mètres en contre-bas du rez-de-chaussée. Cette salle basse était adossée au mur d'enceinte du château féodal (A); la base de ce mur existe encore et porte la façade ouest du Louvre actuel. Ces piliers trapus, ces culs-de-lampe (C) formés de têtes sculptées, les moulures des arcs-doubleaux et des nervures, tout indique une construction de Philippe-Auguste, des premières années du treizième siècle. Elle était moins longue que la salle des Cariatides et aussi un peu moins large. Il y a donc aux extrémités deux terres-pleins (B) où les fouilles n'ont fait trouver que de la terre végétale. Cette terre contenait de nombreux ossements ayant appartenu à des femmes ou à des enfants et aussi à des chiens, des sangliers ou des chevaux de petite taille. Il n'y avait pas trace de cercueils.

Dans le milieu de la salle existaient trois murs épais (E), portant les retombées de deux voûtes plein-cintre, et construits avec des débris du Louvre féodal. Ils dataient, sans doute, des premiers travaux exécutés par Pierre Lescot pour François Ier et semblent indiquer que l'escalier droit, à l'Italienne, dit d'Henri II, et qui serait le premier de ce genre construit en France, aurait été projeté d'abord sur ce point milieu, ce qui supprimait la grande salle. Le fils de François Ier, à la mort de son père, confirma par lettres patentes Pierre Lescot dans sa charge d'architecte du roi, à la condition d'effectuer les changements convenus entre eux. Ce serait là un de ces changements : il a consisté à reporter l'escalier à l'extrémité d'une grande salle qui, tout d'abord, n'était pas projetée. Les trois murs de François Ier ont été démolis presque entièrement pour laisser libre l'aspect de la salle de Philippe-Auguste.

Au seizième siècle, dans une des trois travées de cette salle basse, on a construit un cellier (D), communiquant avec la cour des cuisines du palais, située à l'Ouest.

Dans les ébrasements des soupiraux établis pour la ventilation des nouvelles caves sont disposés tous les fragments de sculpture et d'architecture, d'époques différentes, retrouvés dans les fouilles. Une petite vitrine contient des carreaux de pavage, en terre cuite émaillée; plusieurs sont ornés de fleurs de lis, de lions héraldiques, etc.

Quittant le bâtiment Ouest pour passer dans celui du Sud, sous la galerie où est exposée la Vénus de Milo, on retrouve tout d'abord le massif qui portait la façade du château parallèle à la Seine et, à ses extrémités, la base en talus, bien appareillée, des tours du Sud-Ouest et du Sud-Est, qui en formaient les extrémités. Dans le milieu un égout à pente rapide, voûté en arc de cercle et construit en beaux matériaux provenant du Louvre ogival, se dirige vers la Seine. Sur un des blocs est gravé le

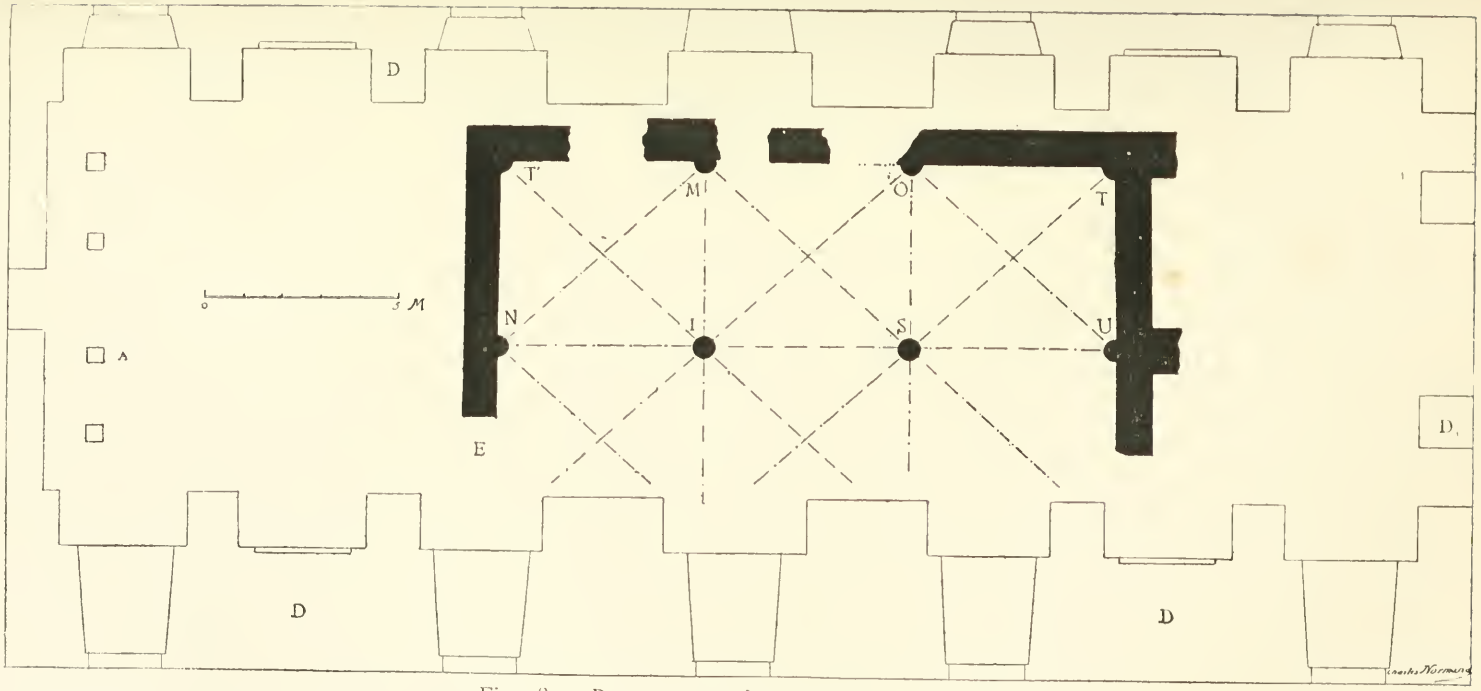

Fig. 18. — Plan des dernières fouilles au Louvre

Plan dressé pour la Société d'après les documents fournis par M. Guillaume, architecte du Louvre (5 m/m pour 1m ou 1/200 de la grandeur réelle).

La partie teintée en noir nous indique les constructions de Philippe-Auguste. — Les murs au trait DD sont ceux de la salle actuelle des Cariatides, sous laquelle ils se trouvent. — A, Cariatides. — I, S piliers, dont l'un se trouve reproduit dans le Bulletin n° 2. — N, T, M, O culs-de-lampe, dont l'un se trouve reproduit dans le Bulletin n° 2.

dessin d'un soldat de l'époque de Charles IX, un autre porte la date de 1567. On savait déjà que cette partie du Louvre avait été reconstruite sous Charles IX.

Dans certains endroits les fouilles n'ont donné que des gravats, mais presque partout les fondations des murs présentent des blocs moulurés, sculptés, d'époques différentes, du treizième au quinzième siècle; partout aussi se montrent les marques des tâcherons du moyen âge qui ont taillé ces blocs, réemployés au seizième siècle.

Près de l'égout s'est retrouvée une citerne en forme de fer à cheval, du treizième siècle indubitablement, dont le fond en cuvette et les parements sont parfaitement dressés. La naissance d'une nervure de la voûte est encore en place. Cette citerne près d'un fleuve peut paraître singulière, mais il ne faut pas oublier que le château de Philippe-Auguste était un ouvrage de défense, pouvant être assiégé et qui devait avoir sa provision d'eau.

Sous la salle même de la Vénus de Milo, à la profondeur de 7 mètres, s'est montré un cellier semblable à celui retrouvé sous la salle des Cariatides. Les marches inférieures de l'escalier qui y conduisait sont encore en place. Ce cellier servira désormais de prise d'air au calorifère projeté dans la cave qui le surmonte.

Sous la galerie de la Vénus de Milo et surtout sous la galerie de Melpomène ont été retrouvées les traces des habitations nombreuses pratiquées dans le Louvre, quand Louis XIV, ayant terminé ou à peu près la grande colonnade du Louvre, abandonna ce palais pour s'occuper exclusivement de celui de Versailles. Elles consistent en caves assez légèrement construites et en fosses d'aisances. Ces dispositions concordent généralement avec les indications des plans de ces logements donnés par François Blondel (*Architecture française*).

La galerie de Melpomène a été ajoutée sous Louis XIV. Levau a doublé le bâtiment Sud pour s'aligner avec l'extrémité de la colonnade. Sous le mur qui sépare les deux galeries parallèles et qui était autrefois un mur de façade, subsiste le talus en pierre, bien appareillée, qui plongeait dans les anciens fossés et le cordon orné de postes qui le couronnait. On le retrouve dans des caves mieux construites, qu'on a pu conserver et qui seront utilisées pour établir des calorifères destinés à chauffer la galerie de Melpomène.

Tout ce qui reste des faces Sud et Est du vieux Louvre est donc aujourd'hui accessible et visible dans les nouvelles caves formant une sorte de vaste crypte qui est en même temps un musée où sont installés tous les fragments de sculpture et d'architecture retrouvés dans les fouilles. »

VISITE AU DIORAMA DE PARIS A TRAVERS LES AGES

PROMENADE DE LA SOCIÉTÉ

Un grand nombre de nos collègues se sont rendus à cette visite, dont l'intérêt était augmentée des explications fournies par l'auteur de ces vues, M. Hoffbauer et le directeur du diorama, M. Holleville.

Le premier tableau montre Lutèce vers la fin du quatrième siècle. On a utilisé habilement l'aqueduc d'Arcueil comme premier plan, de façon à présenter Lutèce dans le lointain. De la sorte, on a pu nous le montrer avec la vraisemblance, forcément un peu vague, qu'impose l'état de nos connaissances.

Le second tableau fait voir l'Hôtel de Ville avec la place de Grève. Le spectateur est placé dans la Cité. Du dessus de la terrasse de la maison de *Lymaige Saincte Katherine*, contiguë à l'hôtel des Ursins, il contemple l'exécution de Coconas et de la Mole, le 30 avril 1574.

Le Louvre et ses environs se déroulent ensuite dans leur aspect au matin de la Saint-Barthélemy, tels qu'on pouvait le voir de la place Dauphine. — L'entrée d'Henri IV fournit l'occasion de montrer les Tuileries le 22 mars 1594. — De la caserne du quai d'Orsay on aperçoit le four de l'immortel Palissy.

Le cinquième tableau nous rappelle la célèbre histoire de la Tour de Nesle, en 1543. Le spectateur est placé au-dessus du moulin à vent du Marché-aux-Moutons, près la Tour-des-Bois.

Des vues plus émouvantes nous montrent ensuite la Journée des Barricades, le 2 mai 1588; — le Cimetière des Innocents, avec l'Arrestation de Ravaillac; — enfin l'Incendie du Pont-au-Change, du 24 octobre 1621.

Pour terminer, M. Questel, membre de l'Institut, remercie nos hôtes de leur aimable accueil et du plaisir que cette œuvre si difficile et si bien réussie a causé à la Société. Nous conseillons vivement cette visite à ceux de nos collègues qui n'ont pu se joindre à nous. C. N.

VISITE DES ARCHIVES ET DES VIEUX QUARTIERS DE PARIS

PROMENADE DE LA SOCIÉTÉ

Le jeudi 29 avril 1886, la *Société des Amis des Monuments Parisiens* entreprenait, au vieux et curieux quartier du Marais, un voyage d'exploration, et l'on pourrait dire de découverte; en effet, pour quelques-uns des membres présents les souvenirs évoqués, les restes salués au passage, les moments eux-mêmes avaient l'attrait de l'ignoré et de l'imprévu. Le vieux est souvent ce qu'il y a de plus nouveau.

A deux heures, formant déjà un groupe nombreux d'excursionnistes nous nous réunissions sous les fastueuses colonnades du palais des Archives ; conduits par notre éminent Président M. Garnier et notre Secrétaire général M. Charles Normand, nous commençions la visite de cet hôtel de Soubise, l'un des plus beaux et des plus complets qui subsistent encore à Paris. Les boiseries, d'une exécution parfaite, les peintures de Boucher, Natoire, Carle Van Loo épuiseraient bien vite les formules de l'admiration. Tout cela est fin, exquis, spirituel, d'une invention toujours ingénieuse, d'un effet décoratif toujours harmonieux. Le dix-huitième siècle a laissé là de charmants sourires.

Signalons un escalier, dernier vestige de l'hôtel de Guise, annexé aux bâ-

timents des Archives. La rampe garde encore la croix double, emblème de la maison de Lorraine et des Guises. Une sollicitude intelligente a veillé à la conservation et à la restauration de cet escalier.

Nos remerciements à M. Ruet pour son accueil bienveillant.

Au sortir du palais des Archives, la petite maison de la rue Vieille-du-Temple, dite improprement hôtel Barbette, nous arrêtait quelques instants. Que de fois nous avons dénoncé des actes insensés et sauvages de vandalisme; c'est un bonheur pour nous d'avoir au contraire à signaler et louer ici un acte de respect inaccoutumé. Cette maison, élégant spécimen de l'architecture civile au quinzième siècle, vient d'être restaurée.

Le vieil hôtel qui, du séjour prolongé des ambassadeurs de Hollande, a gardé le nom d'hôtel de Hollande, rue Vieille-du-Temple, nous prit plus de temps. Le portail, les deux cours, le passage voûté qui les relie, présentent encore un ensemble grandiose, imposant, où se reflètent bien les magnificences un peu solennelles chères au grand roi.

C'est encore le dix-septième siècle que nous retrouvons à l'hôtel vaste et somptueux qui garde le nom fameux de Lamoignon. Cette cour régulière, ces hautes façades traversées de pilastres énormes, nous font songer aux compositions un peu massives, imposantes cependant, de l'architecte Levau, et nous disent à merveille la vie large, l'opulence satisfaite et bruyante des grands parlementaires.

L'hôtel du maréchal d'Albret mérite un souvenir; sa façade bien complète a de l'harmonie et de l'élégance. Enfin nous arrivons à l'hôtel Carnavalet, heureux assemblage d'un petit hôtel du seizième siècle, où se promena le léger ciseau de Ponce et de Jean Goujon, et d'un petit hôtel plus vaste, plus riche, mais moins délicatement orné du dix-septième siècle. Deux monuments, deux siècles sont là comme greffés l'un sur l'autre. L'hôtel Carnavalet est trop connu pour qu'il y ait lieu de s'étendre à ce sujet. N'oublions pas toutefois de remercier encore ici MM. Vacquer et Card, qui, en l'absence de l'érudit conservateur M. Cousin, ont fait aux visiteurs, avec une obligeance parfaite, l'honneur de leur élégant domaine.

Augé de Lassus.

* * *

La suite de cette promenade a été résumée par M. de Ménorval de la façon suivante dans une note dont l'impression a été décidée dans la séance générale de mai 1886 :

Je crois devoir vous rendre compte de l'itinéraire que nous avons suivi avant-hier :

1. Hôtel de Graville, passage Charlemagne.

   Construction très gracieuse de la Renaissance, élevée sur l'emplacement de l'hôtel d'Hugues Aubriot, dit sur plusieurs plans : « Hôtel des Prévôts de Paris ».

   Escalier à vis remarquable.

2. Hôtel de Sens. A peu près le seul de cette architecture à Paris. Au fond de la cour, donjon carré, avec machicoulis. Souvenir du temps où Paris était suffragant de Sens et souvenir plus ancien encore des *Parisii*, clients des Senonais. J'ai fait remarquer tout cela. J'ai insisté

aussi sur l'erreur de beaucoup d'historiens de Paris qui mentionnent cet hôtel comme une *dépendance* de l'hôtel Saint-Paul, le *confondant* ainsi avec un *premier* hôtel de Sens, qui était en effet dans l'hôtel Saint-Paul.

3. Maison de Molière, au coin de la rue de l'Ave-Maria et des Jardins-Saint-Paul. Traces de l'*Illustre théâtre*. Porte du dix-septième siècle, par laquelle entraient les artistes. C'est dans cette maison que Molière fut arrêté et conduit au Châtelet parce qu'il devait 115 livres à Antoine Fausser, son « moucheur de chandelles ».

4. Rue des Jardins-Saint-Paul. Souvenir de Rabelais, qui y est mort.

5. Rue Saint-Paul. Traces de l'église de ce nom. Baie ogivale. Visite des charniers dans le passage Saint-Pierre. Emplacement du cimetière où Rabelais fut enterré.

6. Hôtel Sully, rue Saint-Antoine, 143. Les visiteurs ont été vivement impressionnés par la magnificence de cette belle habitation, grandiose entre toutes. Chacun exprimait hautement le désir qu'elle fût enfin affectée à quelque service public qui en assurerait la conservation. On a vu avec étonnement, au cœur de Paris, l'immense jardin qui est encore intact.

7. Hôtel de Beauvais, 168, rue François-Miron, ancienne rue Saint-Antoine.

   Au-dessus de la grande porte, le balcon d'où Anne d'Autriche vit l'entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse.

   Magnifique escalier. Péristyle circulaire d'un grand effet. Cour de forme ovale. Disposition habile de l'architecte Lepautre, qui a su dissimuler le terrain triangulaire sur lequel il devait bâtir.

8. Hôtel de Châlon-Luxembourg, rue Geoffroy-Lasnier. Porte cochère monumentale. Au fond de la cour, pavillon Louis XIII, briques et pierre, de proportions très élégantes. Beau jardin derrière.

Nous nous sommes séparés vers cinq heures, presque aussi nombreux qu'au début. Les dames ont été intrépides. L'intérêt pour tous ces débris est plus grand que je ne l'aurais supposé, et c'est un encouragement pour continuer.

De Ménorval,
Conseiller municipal.

BANQUET DE 1886

Le samedi 22 mai 1886, la Société a réuni, chez Lemardelay, dans son second banquet, un grand nombre de ses membres.

Au dessert, M. Charles Garnier annonce qu'il a obtenu plusieurs dons pour la Société. Il termine en portant un toast à sa santé, à celle du président des *Amis des Monuments*. Les applaudissements les plus vifs accueillent les paroles de M. Charles Garnier. M. Charles Normand, expose qu'il est nécessaire que la Société réponde par une grande activité à la fa-

A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris (Delaborde).

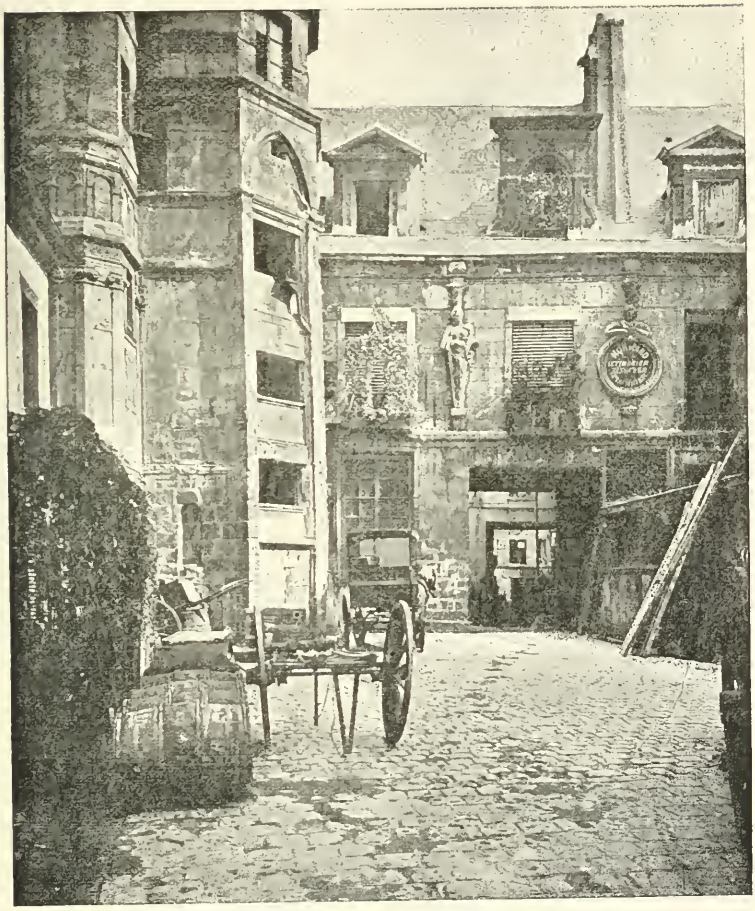

Fig. 19. — L'Hotel des Prévots de Paris, dans le passage Charlemagne.
(Aussi nommé Hôtel de Graville)

veur dont le public l'entoure. Il termine en portant un toast à la santé des *Précurseurs*, parmi lesquels la Société s'enorgueillit de posséder son président d'honneur actuel, M. Albert Lenoir, dont l'illustre prédécesseur fut Victor Hugo, ceux qui ont devancé l'œuvre de la Société et l'ont, en quelque sorte, préparée. Des applaudissements sympathiques accueillent ces mots. La Société, dans ses publications, tiendra à honneur d'exposer leurs travaux, de faire connaître leurs courageuses initiatives. Elle croira les continuer en publiant, à leur exemple, des notices spéciales, des études d'ensemble et de détail sur les richesses d'art oubliées que Paris possède encore, sur les actes de vandalisme commis, sur les soins à donner pour rendre plus artistique encore l'aspect de la capitale.

M. Ch. Garnier, en quelques mots, insiste sur la nécessité de ne pas disséminer ses efforts et de les concentrer sur le *Bulletin*.

M. de Ménorval, conseiller municipal, parle avec énergie au sujet du Métropolitain. Il est surtout applaudi quand il montre la nécessité de conserver les monuments du vieux Paris. A ce propos il rappelle la part prise par notre collègue, M. du Seigneur, à la conservation des Arènes. Il termine en demandant à la Société d'envoyer un tableau des hôtels historiques au conseil municipal, par lequel il ne peut manquer d'être pris en considération.

M. Charles Garnier annonce alors le prochain dépôt de son rapport qui appelle l'attention du gouvernement sur cette question.

La soirée s'est prolongée fort tard. A une heure du matin les *Amis* causaient encore avec ardeur des détails de leur œuvre.

Voici les noms des personnes présentes à ce dîner :

Aubry, architecte.

Beaucour, publiciste.
Blazy, architecte.
Prince Roland Bonaparte.
Charles Buquet, architecte.

Capelle (Pelca), publiciste.
De Champeaux, inspecteur des beaux-arts à la préfecture de la Seine.
Chardon, ingénieur civil.
Cohn, publiciste.
Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales, directeur de la *Revue de l'Extrême Orient*.
Corroyer, architecte, inspecteur général des édifices diocésains.
Henri Cros, statuaire et peintre.

Darvant, sculpteur.
Davoust, architecte diplômé par le gouvernement.
Deslignières, architecte diplômé par le gouvernement.
Dupuis (Charles), architecte de la Banque de France.
Du Seigneur, architecte, critique d'art.

Eschenauer, ancien pasteur protestant.

Gandois de Labregère.

Garrau, vérificateur.
Charles Garnier, architecte, membre de l'Institut.
Guicestre, architecte diplômé par le gouvernement.

Hoffbauer, architecte, auteur de *Paris à travers les âges.*

Jandet, du cercle Saint-Simon (Société historique).
Jousset, publiciste.

Georges Lefenestre, conservateur-adjoint de la peinture et des dessins, au Musée national du Louvre.
Lansyer, peintre, président de la Société libre des Artistes français.
Ernest Lamy.
Lebesgue, publiciste.
Stanislas Legis, professeur au collège Rollin.
Alfred Lenoir, statuaire.
Docteur Le Pileur.
Jules Lœbnitz, céramiste.
Louet (A.-J.-J.).

Albert Maignan, peintre.
Malliez.
Abel Tommy Martin, docteur en droit.
De Ménorval, conseiller municipal.
André Michel, critique d'art.
Monod, directeur de la *Revue historique*, président de la Société Historique (cercle Saint-Simon).

Alfred Normand, architecte, inspecteur général des édifices pénitentiaires.
Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement.

Arsène Olivier, ingénieur civil.

Peyre, professeur au collège Stanilas.
Abel Poulin, sculpteur.
Mario Proth, critique d'art.

Read, de la Société des Antiquaires de France, ancien directeur des travaux historiques de la ville.
Félix Regamey, peintre, inspecteur de l'enseignement du dessin.
Arthur Rhoné, correspondant de la Mission archéologique de France au Caire.
Rosières, homme de lettre.

Paul Sédille, architecte, vice-président de la Société centrale des Architectes.
Henri Schmit, architecte.

Thiebault, sculpteur.
Varat.

De Vauréal, statuaire.
Vitu, homme de lettres.

LISTE

DE QUELQUES OBJETS D'ART QUI PARAÎTRAIENT DEVOIR APPELER (S'ILS ÉTAIENT MENACÉS DANS LEUR CONSERVATION) LA SOLLICITUDE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS.

Nous avons donné dans le deuxième *Bulletin*, page 38, une liste comprenant un certain nombre de monuments intéressants signalés par M. Lameire. Nous poursuivons aujourd'hui la publication de ce travail.

VIIe ARRONDISSEMENT

1. Ferme des Tabacs. A signaler aussi comme spécimen intéressant d'appareil à bossages de la fin du règne de Louis XVI, le pavillon qui reste encore de ce qui fut la pompe à feu du Gros-Caillou.

   Bâtiment dont la première pierre fut posée en 1786 en grande solennité par le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris.

   — Tout à côté, à l'angle de la ferme des Tabacs, ornant les deux tympans au-dessus de l'archivolte de la porte d'entrée, deux figures en bas-relief de l'époque de la Restauration. Le Commerce et l'Abondance, sculptures dont l'existence est complètement ignorée et qui ne sont pas sans intérêt.

2. Fontaine en face l'Hôpital militaire. Dans la rue Saint-Dominique, vis-à-vis l'Hôpital militaire du Gros-Caillou, existe une fontaine quadrangulaire, aujourd'hui encaissée par les maisons qui la dominent; elle n'est pas sans intérêt. Construite en 1806, elle est ornée de deux grandes figures en demi-relief. — La déesse Hygie donne un breuvage salutaire à un soldat blessé. De chaque côté des vases aplatis avec nymphes courantes, rappelant certains vases de Clodion.

3. Hôpital Laënnec, rue de Sèvres. Dans la chapelle de l'hôpital Laënnec, il faut signaler le tombeau de marbre blanc du cardinal de la Rochefoucauld, son fondateur. Construit au dix-septième siècle, il rappelle par ses proportions la partie centrale du monument funèbre du cardinal Mazarin actuellement au Louvre.

   — On peut voir dans la rue de Sèvres, adossée au même hôpital, une niche quadrangulaire, dont le sommet, formé d'une attique évasée, est orné d'un aigle en haut-relief aux ailes parallèles et étendues comme celles de l'ibis égyptien; cette niche abrite une statue d'homme raide, les bras collés, portant deux urnes. Cette figure, placée sous le premier Empire, rappelle le style égyptien mi-hiératique et mi-nature de l'époque des Antonins.

4. École militaire. Dans la cour de l'École militaire, construite par l'architecte Gabriel en 1752, sur les piédestaux des extrémités des galeries du rez-de-chaussée, on remarque des groupes de génies ailés déployant, avec toute l'élégance maniérée de l'époque, les plans des batailles de Fontenoy et de Laufeld.

Dans le vestibule, on voit encore les niches qui abritaient la statue du maréchal de Luxembourg, sculptée par Monchi ; celle de Turenne, par Pajou; celle de Condé, par Le Comte, et celle de Maurice de Saxe, par Huez, et qui ornent aujourd'hui les galeries de Versailles.

A droite du vestibule se trouve la chapelle, magnifique vaisseau construit en 1759, qui occupe la moitié du bâtiment principal sur le Champ-de-Mars, avec tribunes donnant également sur la galerie de la cour d'honneur.

Le motif qui surmonte l'autel principal est formé de deux anges énormes agenouillés, admirablement composés et exécutés sans doute par Pajou.

Ils rappellent les plus beaux morceaux de sculpture de cette époque.

Nous n'oublierons pas de signaler les splendides trophées placés au-dessous et le ravissant bas-relief en bois doré formant le dessus de porte de l'entrée latérale.

LAMEIRE, peintre,
Membre de la Commission des Monuments historiques.

CHRONIQUE

— Au sujet du MÉTROPOLITAIN.

La Société des Antiquaires de France, l'une des plus anciennes et des plus influentes par la notoriété de ses membres, vient de s'occuper du *Métropolitain*. Sur la proposition de M. Nicard, son bibliothécaire-archiviste, elle a décidé de signaler à l'attention de M. le Ministre des travaux publics les monuments menacés par le Métropolitain.

— Organisation du contre-vandalisme dans les départements. — Rouen.

Lors du Congrès des architectes, en juin 1885, une excursion fut organisée à Rouen. Un banquet eut lieu le soir dans la gare ; il y fut question des monuments. M. Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen, y fit un discours très énergique en faveur de la sauvegarde des œuvres d'art.

M. P. Wallon, secrétaire général de la Société centrale des architectes, fit remarquer alors que le programme de M. Le Breton était précisément celui que poursuivait la Société des Amis des monuments parisiens, sur l'initiative de M. Charles Normand qu'il invita à prendre la parole pour rappeler les récents efforts déjà tentés lors du Congrès des délégués des Sociétés à la Sorbonne [1].

A la suite de cette entrevue, M. Le Breton s'engagea à provoquer à Rouen la création d'une société analogue à la notre — liée intimement avec elle, tout en respectant le caractère indépendant de chacune d'elles.

1. Voir les premiers résultats dans notre Bulletin n° 2, p. 19, 21 et 49, et celui de la Société centrale des Architectes, compte rendu de son congrès de 1885, p. 372 et 373.

De son côté, M. Despois de Folleville, sculpteur, à Rouen faisait également, vers la fin de 1885, diverses tentatives dans le même ordre d'idées. Il fit une proposition à la Société industrielle de Rouen. Un grand progrès fut ainsi réalisé par lui. M. Despois de Folleville continua sa propagande et, malgré les difficultés que connaissent tous ceux qui prennent une initiative utile à la chose publique, une première réunion préparatoire eut lieu le vendredi 14 mai 1886, chez M. Fauquet.

A la suite, réunion nouvelle à laquelle assistaient MM :
Despois de Folleville, sculpteur, auteur de l'*Ornement var la nature.*
Dubosc, publiciste, artiste peintre.
Fauquet, président de la Société artistique de Normandie.
Souchières, publiciste.
J. Hédou, ancien président de l'Académie des sciences, belles-lettres e arts de Rouen.
G. Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen.

Rappelons que l'œuvre est tout a fait différente de celle des Monuments historiques ou diocésains, comme de celle fondée par M. de Caumont, actuellement présidée par M. de Marsy et qui a produit de si heureux résultats. Cette fois c'est une ligue qu'il faut constituer pour empêcher les *utilitaires quand même* de rendre insupportable les conditions de l'existence, par l'aspect qu'ils donnent aux cités, et pour arracher à leur vandalisme tout un passé de notre histoire, dont nous devons être fiers, et que nous avons le devoir de léguer aux générations futures. C'est ce qu'a fort excellement dit M. Wallon dans la gare de Rouen.

On a vu p. 49, du deuxième *Bulletin*, les relations déjà établies par notre Société avec les départements [1].

— M. Guillabert a fait d'actives démarches, dont il a avisé M. Charles Garnier, pour la sauvegarde d'une porte ogivale à *Toulon* (Var). Le préfet du département, M. Laugier, saura, sans nul doute, se souvenir de ses études d'architecture et assurer sa conservation.

— M. Lelong, architecte au *Tréport* (Seine-Inférieure), nous a écrit pour exprimer, lui aussi, la vive sympathie que lui inspire l'organisation du contre-vandalisme. Il rapporte qu'il a fallu lutter beaucoup pour conserver au Tréport une partie de bâtiment de l'Hôtel de Ville qui date de 1563. Un vieux vestige de bâtiment dépendant du presbytère, qui date de 1500, a été condamné à la démolition, mais on est revenu sur cette décision. A l'église de Septmeules, canton d'Eu (Seine-Inférieure), on a caché une crédence du XIIIe siècle par un lambris, et on avait commencé des dégradations heureusement suspendues.

— *Une section du IXe arrondissement* est en formation ; une première réunion consacrée à l'organisation a eu lieu chez M. Chardon, membre de la Société.

1. Adresser tout ce qui concerne l organisation départementale à M. Charles Normand.

— M. Peyre, professeur d'histoire et de géographie au collège Stanislas, nous signale dans une lettre le fâcheux état dans lequel se trouve un *groupe de Pollet*, placé dans le jardin du Luxembourg. Il pense qu'il devrait être placé dans un musée.

— Une maison de la Renaissance à Paris.

MM. Du Seigneur, Lansyer, Charles Normand, Mario Proth, se sont rendus, sur les indications et sous la direction de M. de Ménorval, au numéro 25 de la rue du Jour, pour y voir des fragments de la Renaissance que notre collègue y avait remarqués. Mais, à leur grande surprise, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils avaient devant eux une maison de la Renaissance à peu près complète. C'est un unique spécimen à Paris où l'on a presque tout détruit.

Au fond d'une cour, de grandes consoles analogues à celles de l'hôtel d'Assezat, de Toulouse, portent encore un logis en encorbellement. Des constructions modernes cachent une partie de ces consoles.

Une porte ancienne fort intéressante donne ensuite accès dans un escalier muni de sa rampe; des ornements multiples se voient au-dessus des portes; une pièce possède tout son plafond primitif, dont les finesses sont actuellement empâtées par un badigeon moderne.

Derrière une écurie se dissimule une porte curieuse. En montant dans les mansardes on passe sur le toit où l'on voit un fronton orné d'un grand écusson analogue à celui que l'on voit de la cour.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails d'une description que nous nous réservons de faire ultérieurement. Mais nous voulons attirer l'attention sur cette maison unique à Paris et pourtant généralement ignorée.

Il paraît, en effet, que l'élargissement de la rue du Jour doit se faire précisément sur le côté de cette rue où se trouve cette maison. En outre, on sait que le Métropolitain sera complété, après son exécution, par une voie complémentaire dite de *raccordement des postes*, qui traversera, sans doute, l'emplacement qu'elle occupe. C. N.

BIBLIOGRAPHIE

Le *Bulletin* publiera des extraits des revues et journaux qui lui seront envoyés, continuera à rendre compte des ouvrages dont un double exemplaire lui sera adressé.

— Notes diverses : *Hôtel de Beauvais.*

1. C'est à l'hôtel de Beauvais, que Mozart, âgé de moins de huit ans, descendit en arrivant à Paris avec son père, sa mère et sa sœur, le 18 novembre 1763. Cet hôtel était alors occupé par le comte Van Eyck, gendre du comte Arcolé, grand chambellan de la cour de l'archevêque de Salzbourg, la ville natale de Mozart (Voy. la *Biographie de Mozart*, par Wilder; Paris, Charpentier, 1881, in-12). — Communication de M. Arthur Rhoné.

3. Notre collègue, M. Maurice du Seigneur, a publié une étude sur

l'hôtel de Beauvais dans la *Construction moderne* (nos 30-31-32 — 1886). Nous y remarquons particulièrement le plan des caves; c'est le plan de la salle basse de l'hôtel des Abbés de Chaalis. Tandis que l'hôtel dont on admire aujourd'hui la cour, malgré son mauvais entretien, fut commencé en 1655, ses caves, sur l'ex-rue Saint-Antoine (rue François-Miron, 68) sont du XIIIe siècle. M. du Seigneur nous les présente également en vue perspective restaurée (p. 378, 15 mai 1886) et dégagée de tous les accessoires modernes. Les caves du bâtiment qui donne sur la rue de Jouy sont du XVe siècle.

— M. Gerspach a publié une note intéresssante dans la *Revue d'Alsace*, de mars 1886 (Paris, Berger-Levrault), sur l'*Hôtel de Strasbourg*, situé rue Vieille-du-Temple, aujourd'hui l'Imprimerie nationale.

— Un député de la Seine, M. Millerand, a consacré un important article dans *la Justice*, en faveur de la campagne soulevée par notre Société relativement *au Métropolitain*.

— M. de Cleuziou a donné, dans la *Semaine des Constructeurs*, une note sur la *Tour de Philippe-Auguste*, rue des Francs-Bourgeois dans laquelle il se plaint que depuis une trentaine d'années on a démoli, sans phrases et sous prétexte d'alignement, une incroyable quantité de curieux témoins des vieux âges : l'hôtel de la Trémoille; la tour Bichat, place des Écoles; le collège de Cluny, boulevard Saint-Michel; le portail des Jacobins, rue Saint-Jacques; celui du collège de Bayeux, rue de la Harpe; Saint-Jean-de-Latran, rue Thénard; le cloître des Mathurins, rue du Sommerard (p. 320, n° 27, 2 janv. 1886). Il s'élève ensuite énergiquement contre les mesures qui ont amené la suppression des *noms des rues Contrescarpe-Dauphine, des Fossés-Saint-Germain, l'Estrapade, des Marais-Saint-Germain*, etc. « Pourquoi, dit-il, avoir remplacé tous ces noms si caractéristiques par d'autres noms, respectables sans doute, mais qui auraient pu trouver place en tout autre lieu?... S'il y a vandalisme il est là plutôt qu'ailleurs.

— M. Paul Planat a écrit, avec sa verve habituelle, une causerie sur la *Promenade de la commission artistique et archéologique* dans les vieux quartiers (*Construction moderne*, 15 mai 1886, p. 373, n° 31).

Elle est divisé en quatre chapitres : le Mystère de la rue Maubuée. — Le Mystère de l'Opéra. — Où on apprend qui étaient les sept hommes de la rue Maubuée. — Souvenirs du vieux Paris.

Dans le même recueil, M. Dupuis a longuement rendu compte de la séance générale de mai 1886 de notre Société.

— Charles Sellier. *La Tourelle de la rue Vieille-du-Temple*. Paris, chez Hugonis, 6, rue Martel. In-8. Mai, 1886.

Excellent opuscule sur la tourelle sise à l'angle des rues des Francs-Bourgeois et Vieille-du-Temple. M. Sellier établit (p. 12) que l'hôtel Barbette et le logis de la tourelle étaient, en l'an 1561, deux immeubles parfaitement distincts, séparés l'un de l'autre par plusieurs bâtisses.

La date et les auteurs de cette tourelle *dite à tort Tourelle de l'hôtel Barbette* sont inconnus. Mais on sait qu'à la date des 15 septembre 1519

ses propriétaires, V. de la Balue et Marie Malingre, avaient constitué au bénéfice du curé de Saint-Bénart une rente à prendre sur cette maison.

Les propriétaires successifs sont ensuite Joseph Lemercier, époux de L. Pelloquen, Louise Lemercier, femme de François Tessier ; J.-B. Brunet de Chailly, président de la Chambre des comptes l'acquit le 15 mars 1659 pour 26,000 livres, qui, en 1689, loue sa maison à Philippe Perrotin écuyer, conseiller, secrétaire du roi.

Les héritiers du président Brunet (p. 14) le possèdent ensuite sans l'habiter : tels sont notamment du Tillet, marquis de Villasciaux, président au Parlement. En 1784, il est vendu au sieur Noleau, maître épicier confiseur. Depuis un siècle l'épicier possède pignon et tourelle sur rue.

Rappelons aussi les articles qu'on bien voulu consacrer à la Société MM. Lebesgue, Mario Proth, Sisson, Terrier, Bertol-Graivil, Boucheron, Durand, Javel, Capelle, Sarcey, Tisserand, Maurel. C. N.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES

LISTE DES ADHÉSIONS POSTÉRIEURES A L'IMPRESSION DU BULLETIN N° 2
MOIS DE MAI 1886

(Voir pour la liste complète, pages 3 à 14 du *Bulletin* n° 2)

Nous devons au zèle de plusieurs de nos collègues d'importantes recrues réunies pendant le mois de mai. Elles sont particulièrement dues à MM. Andry, Cordies, Cros, Dupuis, Charles Garnier, Adolphe Guillon, Karl Hanotaux, Hoffbauer, Lansyer, Charles Normand, Marco Proth, Arthur Rhoné, Rosières, Sarcey, Charles Sellier. Nous espérons que tous nos collègues voudront imiter cet exemple.

Ancelle, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Faidherbe, 15, boulevard La-Tour-Maubourg.

Bacicalupo, Washington-Cottage, à Champigny-sur-Marne (Seine).
Beau (H.), 131, boulevard Sébastopol.
Bertier (comte de), au Château de Pensagriel, par Muret (Haute-Garonne).
Bertot, architecte, 8, avenue du Maine.
Bida, 22, boulevard Saint-Michel.
Bischoffsheim, 3, rue Taitbout.
Blazy (Eugène), architecte, 45, rue de Sèvres.
Bonenfant, architecte diplômé par le gouvernement, 5 *bis*, rue de Solférino.
Boselli (Paul), 64, rue de Rome.
Breton (Guillaume), artiste peintre, 22, boulevard Saint-Michel.
Brizard (René), avocat à la Cour d'appel, 51, rue de La Bruyère.
Brouardel (J.), président du conseil d'hygiène, 175, boulevard Saint-Michel.

Capelle (Felix), rédacteur au *Gaulois*, 58, rue de Larochefoucauld.
Carrelet (Paul), général de division, 10, rue de Turin.
Caussade (François de), conservateur à bibliothèque Mazarine.
Charpentier (Camille), architecte, 64, quai de la Rapée.

Chauveau, membre de l'Institut, 6, avenue J.-Janin, Passy.
Choisnard (Félix), artiste peintre, 60, rue de Vaugirard.
Clairin (G.), artiste peintre, 62, rue de Rome.
Coignet, 23, rue des Écuries-d'Artois.
Coutant (E.), 43, boulevard Sébastopol.
Curnieu (Baron de), 23, rue Saint-Lazare.

Dalou, sculpteur, 17, boulevard Garibaldi.
Dargant (Victor), peintre, 7, quai Bourbon.
Darvant, sculpteur, 113, boulevard Hausmann.
Davoust, architecte diplômé par le gouvernement, 5, rue des Saints-Pères.
Decrit, 64, rue Claude-Bernard.
El Dior, 167, boulevard Hausmann.
Douillard (Alexis), peintre, 11, rue d'Assas.
Douillard (Lucien), architecte, 11, rue d'Assas.
Albert Duclos, architecte de l'Eden-Théâtre, 64, rue des Mathurins.
Dufour (Marie-Adolphe), bibliothécaire à Corbeil.
Dunand, entrepreneur de maçonnerie, 6, rue de Monceaux.
Dupont White.
Dussaud (Philippe), avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, 58, rue de Rennes.
Duval (Maxime), rue Fortuny, 31.

Fagniez (Gustave), archiviste paléographe, à Meudon (Seine-et-Oise).
Faure (Maurice), député, 159, rue de Rennes.
Fouret (René), 22, boulevard Saint-Michel.

Gareau, vérificateur, 40, rue d'Amsterdam.
Garot (Emile), 46, boulevard Beaumarchais.
Gelis-Didot, architecte, 15, rue des Beaux-Arts.
Granger, architecte, 8, boulevard Magenta.
Grassoreille, 13, rue Bonaparte.
Guérin (Edmond), 22, boulevard Saint-Michel.
Guicestre, architecte diplomé par le gouvernement, 12, rue Visconti.
Guillard (Léon), libraire, 47, rue Saint-André-des-Arts.

Hilpert (Jules), caissier d'agent de change, 24, rue Téhéran.

Jambon, décorateur, 42, rue Claude-Villefaux.
Jandet, gérant du Cercle historique, 215, boulevard Saint-Germain.
Jare (Léon), ingénieur électricien, 2, rue des Pyramides.
Jariest (Mme), 114, boulevard Pereire.
Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.
Joly de Morey, 2, rue de Miroménil,

Kœnig (L'abbé), second vicaire de St-Nicolas-des-Champs, 5, rue Palestro.
Krafft (Hugues), 84, boulevard Malesherbes.
Krafft, 135, boulevard Malesherbes.

Labregère (Gandois de), 10, rue de la Sorbonne.
Lafon (Albert), architecte diplômé par le gouvernement, 31, rue Beaurepaire.
Lalanne.

Lamquet, adjoint au XVIIIe arrondissement, 21, rue Poulet.
Lamy (Ernest), 12, rue d'Isly.
Langlais (Félix), architecte, 15, rue du Bel-Respiro.
Langlais (Mme Noémie), 15, rue du Bel-Respiro.
Langlais (Mlle Marie), 15, rue du Bel-Respiro.
Lapalus (J.), 27, quai Bourbon.
Laplacette (Raphael), 6, rue de l'Entrepôt.
Larnac (De), hommes de lettres, 26, rue Jacob.
Lebesgue (Octave), Caribert et Georges Montorgueil, du *Paris*; — Germinal, du *Mot d'Ordre*; — Bruicour, de l'*Écho de Paris*, — 42, rue des Martyrs.
Leblond (Ernest), sous-préfet de Bayeux.
Le Deschauld (Edmond), architecte, 97, boulevard Excelmans.
Le Jouteuk (Gontran), artiste peintre, 10, rue Garancière.
Lenepveu, membre de l'Institut, 67 *bis*, boulevard de Clichy.
Lepic (comte), 3 *bis*, rue Labruyère.
Letellier (Maurice), 29, boulevard Henri IV.
Level (André), 3, place Wagram.
Levert, à Croix, près Roubaix (Nord).
Letourneur (Jacques), administrateur délégué au Crédit Lyonnais, à Lyon (Rhône).
Le Pileur (Dr), 15, rue de l'Arcade.

Maignan-Champromain (Jules), agent comptable, 14, rue de l'Échiquier.
Majou (Gustave), 344, rue des Pyrénées.
Malliez, 22, rue François Ier.
Marc, directeur de l'*Illustration*, 15, rue Saint-Georges.
Marx (Roger), hommes de lettres, 16, rue de Valois.
Mattar (A.), employé d'assurances, 7, rue Guy-Patin.
Michaud, à la mairie du Panthéon.
Morillon (Philias-Louis-Adolphe), de la Société historique de Paris et de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 4, cité Condorcet.

Nicard fils, architecte, 12 (ou 23), impasse de la Lozière (Asnières).
Nuitter, archiviste de l'Opéra, 83, faubourg Saint-Honoré.

Olive fils, architecte, 2, rue de Berne.

Paris, 94, place Beauveau.
Paumier, architecte, 34, avenue de Villiers.
Piperaud, conseiller municipal, 24, rue Pavée-au-Marais.
Poulin (Abel), sculpteur, 13, rue Duvivier (Grenelle).

Ralph Brown, chef du bureau des beaux-arts à la Préfecture de la Seine, 75, rue de Rome.
Reynaud (Ch.), architecte, 7, rue Villedo.
Roll, peintre, 53, rue Brémontier.
Roll, 73, avenue Niel.
Rotschild (baron Alphonse de), membre de l'Institut, 2, rue St-Florentin.

Sabran (Mlle), 81, rue Madame.
Saint-Senoch (Edgard de), 55, rue de Rome.

Sarcey (Francisque), homme de lettres, 59, rue de Douai.
Schopp, 27, rue de l'Echiquier.
Simonet (E.), 60, avenue de Breteuil.
Sonntag (E.), 25, rue Madame.
Starck (J.-Justin), 24, rue de l'Abbé-Grégoire.

Tassin, 28, rue d'Alésia.
Templier (Armand), 24, boulevard Saint-Michel.

Van Dorsser, 125, boulevard Saint-Germain.
Varat, 17, boulevard de la Madeleine.
Vaudoyer (Alfred), 63 *bis*, rue Jouffroy.
Vaux (Ludovic de), 5, rue de Mailly.
Vidal (Francis de Saint-), 27 *bis*, rue Bayen.

Adresser les *adhésions nouvelles*, les modifications d'adresse, les professions et titres à indiquer au Secrétaire général, 215, boulevard Saint-Germain.

Fig. 20. — Hôtel de Beauvais. Mascaron du bâtiment terminant le fond de la cour.

PROMENADE DU 15 JUIN 1886

Ce Bulletin était déjà terminé lorsque la promenade du 15 juin 1886 a eu lieu. Nous ne pouvons en donner aujourd'hui un compte rendu sérieux. Nous nous contenterons donc de rappeler l'itinéraire suivi dans cette journée, qui a laissé à tous un si agréable souvenir, véritable succès pour notre Société.

Le rendez-vous avait été fixé à une heure et demie dans un point bien central, commode pour les habitants des deux rives : Mme Adam, qui a animé toute la promenade de son entrain, avait mis à la disposition de la Société le local de la *Nouvelle Revue*, boulevard Poissonnière.

Quatorze omnibus à la file, suivis de voitures de maîtres et de louage, ont suivi les boulevards, salué au passage de leur hurrah la restauration de la porte Saint-Denis, obtenue grâce à leurs efforts, et gagné le *Palais de Justice*, dont M. Daumet, de l'Institut, leur a fait les honneurs. On y a visité notamment les restes de l'époque ogivale, habituellement fermés aux visiteurs.

De là on s'est rendu à la *Sainte-Chapelle*, M. Charles Normand en a conté l'histoire et a expliqué les particularités de sa construction.

M. Nuitter a fait les honneurs du *Musée de l'Opéra*, dont il est le conservateur. M. *Charles Garnier*, de l'Institut, salué par une ovation enthousiaste, nous a fait voir les combles magnifiques de ce gigantesque théâtre.

On a couru ensuite aux hôtels de Sens, de Beauvais, d'Aumont, sous la conduite de M. Charles Normand. A l'hôtel de Mme de Sévigné, M. Cousin nous a expliqué avec une bonne volonté inépuisable son *Musée historique*.

A sept heures on était encore réuni. Les dames ont été intrépides. Leur grâce a rendu charmante cette visite. Des sommités des partis les plus opposés s'y trouvaient rassemblés; c'était bien une fête de famille française, unie dans un même amour de l'art de notre pays. En se quittant, tous se demandaient quand l'on recommencerait.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

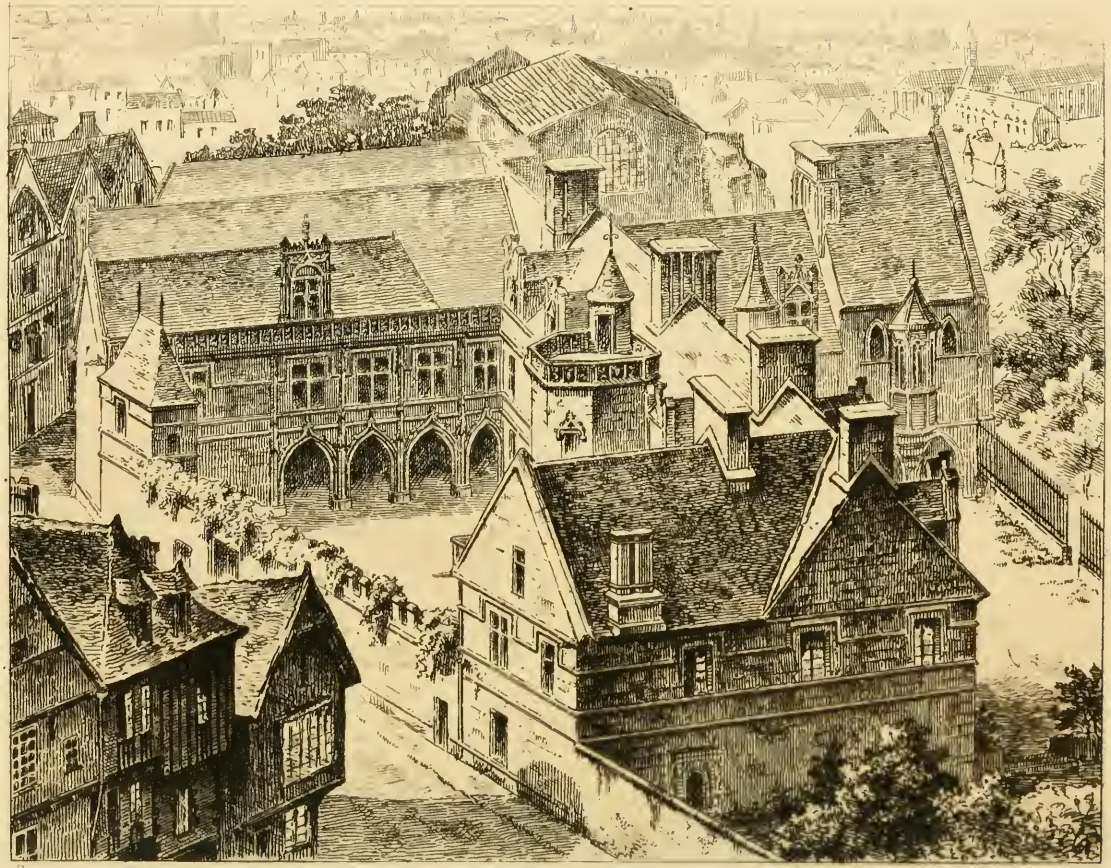

MONOGRAPHIE DE L'HÔTEL DE CLUNY
par Charles Normand

A. Levy Editeur

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

PROMENADE DU 15 JUIN 1886

Le compte rendu de cette promenade se divise, naturellement, de la façon suivante :

1° Visite du Palais de Justice;

2° Visite de la Sainte-Chapelle;

3° Visite du musée-bibliothèque de l'Opéra et des combles de l'édifice ;

4° Promenade aux hôtels du Marais et à l'hôtel Carnavalet, qui est actuellement le Musée historique de la ville de Paris.

La place nous manque dans le présent Bulletin pour donner un compte rendu détaillé de tout ce que nous avons vu. La promenade fournira cependant l'occasion de donner sur la Sainte-Chapelle les indications qui intéressent spécialement le visiteur.

Les gravures ci-jointes laisseront un souvenir de notre promenade au Palais de Justice.

Nous donnerons, à propos du musée-bibliothèque de l'Opéra, des détails inédits, que nous devons à l'amabilité de son archiviste, M. Nuitter.

Nous ne pouvons revenir aujourd'hui sur les hôtels du Marais; nos lecteurs trouveront dans nos précédents Bulletins des détails et des dessins qui les commentent. Toutefois nous saisirons l'occasion que nous offre la visite de l'hôtel de Beauvais pour inaugurer nos réimpressions de livres et gravures rares ou curieux.

Mme Adam avait bien voulu recevoir, dans les bureaux de la *Nouvelle Revue*, ceux de nos collègues qui ont pris part à l'excursion.

En ce temps-là, a dit un de nos collègues, dans un article intitulé : *La découverte de Paris par les Parisiens*, les Parisiens savaient bien des choses : ils connaissaient à merveille l'art de se faire cuire au Carrousel et de se faire mouiller au Grand-Prix. Toutes les curiosités de l'étranger leur étaient devenues familières : la musique de Wagner n'avait plus pour eux rien d'étrange; ils applaudissaient les chanteurs russes, les équilibristes japonais leur plaisaient, les clowns anglais leur étaient chers. Les Parisiennes excellaient dans l'art de se vêtir de cos-

tumes souvent laids, qui paraissaient exquis dès qu'ils moulaient leur fine taille. Ni Parisiens ni Parisiennes n'ignoraient que leur vieux Paris renfermait des monuments sans nombre et des bijoux de l'architecture d'autrefois ; mais ces bijoux, ni les uns ni les autres ne les appréciaient à leur prix, par la simple raison qu'ils ne les connaissaient pas.

La Société des Amis des Monuments parisiens s'en émut ; on s'invita mutuellement, on prit jour, et voilà pourquoi hier mardi, entre une heure et demie et deux heures, un rassemblement s'était formé sur le boulevard Poissonnière.

Jamais, a dit un des principaux journaux parisiens, on n'avait vu tant d'omnibus à la queue leu leu dans les rues de Paris. Il semblait qu'on les eût tous réquisitionnés... Tant hommes que femmes, ils étaient bien deux cents.

Les touristes se composaient de peintres, d'architectes, de journalistes, d'hommes de lettres..... des deux sexes.

Il est nécessaire de rendre tout d'abord l'aspect pittoresque de cette curieuse promenade.

On se dirige d'abord sur le **Palais de Justice**. Au passage, des acclamations saluent les échafaudages de la Porte Saint-Denis, dont la réparation est due à l'initiative de la Société.

M. Daumet, l'architecte du Palais, s'est mis gracieusement à la disposition des visiteurs. On est entré dans l'ancienne salle des Parlements, datant de l'époque de Louis XII, dont le magnifique plafond a été fort admiré.

Puis on a contemplé un tableau du quinzième siècle, attribué à tort à Van Eyck, où la Passion se déroule dans un paysage parisien. C'est ensuite la Conciergerie avec ses salles souterraines si considérables, et la cuisine dite de Saint-Louis, avec ses quatre cheminées. Là le spectacle a changé ; les bœufs n'y rôtissent plus tout entiers, mais les décombres de plusieurs siècles s'y amassent pêle-mêle, avec les emblèmes de huit ou dix régimes. Le grand Empereur y est représenté par vingt bustes mélancoliquement alignés sous de larges traînées de poussière, et les écussons de deux ou trois rois s'y entassent sur des battants de portes sculptés, où le triangle égalitaire et le compas alternent avec le bonnet phrygien à cocarde.

Puis on se rend à la Sainte-Chapelle.

La Sainte-Chapelle.

M. *Charles Normand*, secrétaire général de la Société, en l'absence de M. Boeswilwald, voulut bien le suppléer pour fournir aux visiteurs des explications techniques et historiques.

Il explique d'abord les façades extérieures et fait ressortir la raison d'être des *gables*, frontons qui surmontent les fenêtres ogivales, afin d'assurer la stabilité de leur arc ogive. M. Charles Normand s'efforce de l'établir par la traduction, en termes compréhensibles pour tous, des preuves qu'en donnent les épures et les calculs de résistance des matériaux.

Il joint des considérations historiques à celles du praticien ; c'est ainsi qu'il indique que la forme des gables a été inspirée par les gables de bois qui recouvraient provisoirement les formerets, et qu'il désigne l'époque de construction des diverses parties de la Sainte-Chapelle. Il fait ressortir

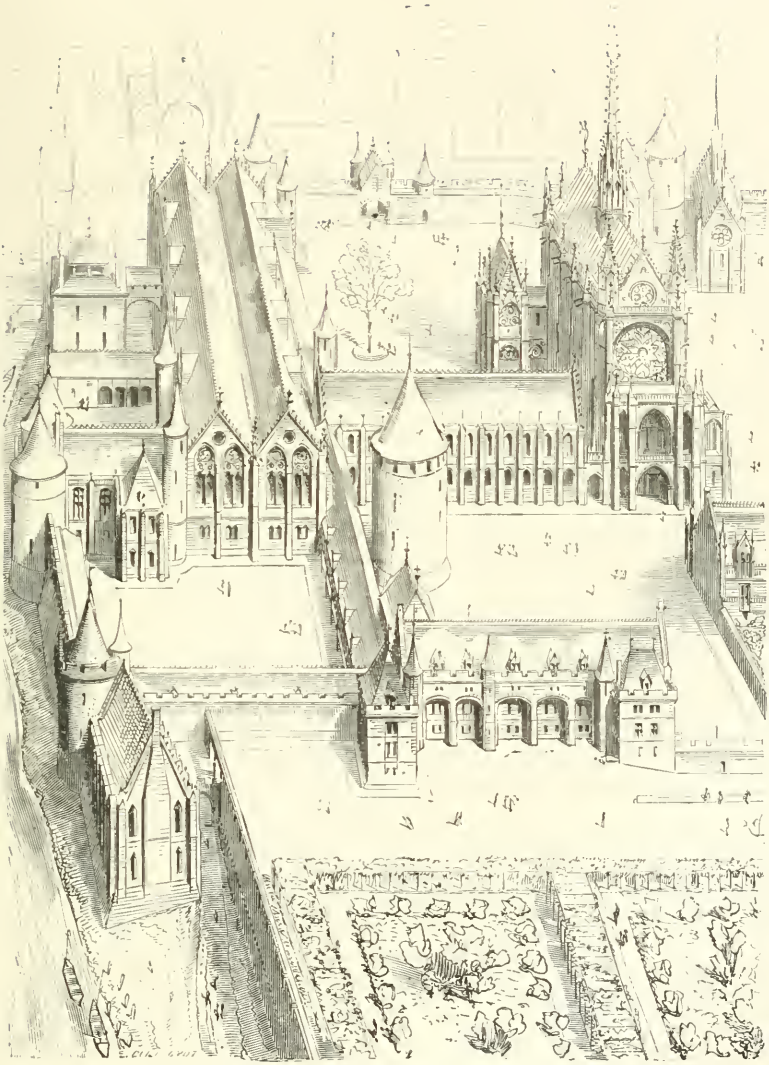

Fig. 21. — Vue du Palais, prise de la pointe de l'île en aval (xve siècle).

(Gravure extraite du *Dictionnaire d'Architecture* de Viollet-le-Duc, t. VII.)

Le Trésor des Chartes se voit sur cette figure il s'y trouve à l'arrière-plan et à gauche de la Sainte-Chapelle à laquelle il est relié par un étroit bâtiment percé d'une fenêtre.

la perte causée au pays par la destruction du Trésor des Chartes, et de l'édifice ravissant de la Cour des comptes.

Pénétrant dans l'intérieur, M. Charles Normand indique les parties restaurées et les parties anciennes, la raison d'être des divers éléments de cette construction ; il attire particulièrement l'attention sur le système d'arcs-boutants rigides employés dans les bas-côtés de la chapelle basse, et sur les armatures en fer des voûtes.

Il fait ressortir, au milieu de ses considérations historiques et descriptives la date de la construction (1242 ou 1245 à 1247), le nom de l'illustre architecte de cette gigantesque châsse, Pierre de Montereau, qui sut en faire un chef-d'œuvre. M. Charles Normand rappelle ensuite les mérites de ceux de ses confrères auxquels on doit la restitution de l'œuvre dans son éclat primitif, et ceux des autres artistes qui ont concouru à lui restituer son caractère, MM. Lassus, Viollet-le-Duc, Boeswilwald, Stenheil et Cusson-Deschaume.

Il déplore, en désignant son emplacement d'autrefois, la destruction du jubé de la chapelle haute, la disparition de l'ameublement de la Sainte-Chapelle, notamment de l'ostensoir suspendu au-dessus de l'autel. Il fait remarquer que des deux escaliers circulaires qui servent à monter sur la plate-forme du chœur, seul celui du Nord est ancien ; nous en devons la conservation à Alexandre Lenoir, père de notre président honoraire, qui a rendu tant d'autres services à notre pays et à son art par sa création du Musée des monuments français ; c'est ainsi que les Apôtres qui portent les croix de consécration ont été en partie sauvés et ont pu être rétablis ; M. Charles Normand indique les parties d'entre eux qui sont modernes.

Enfin, puisant dans les souvenirs que lui ont laissés ses études de voyages en France, M. Normand rappelle que, pour la restauration de la flèche, Lassus est allé s'inspirer des admirables épis qui couronnent les lucarnes de l'hôpital de Beaune ; des échafaudages furent alors établis afin d'en prendre des moulages.

L'auditoire remercie par ses applaudissements notre Secrétaire général de ses explications.

Deuxième station. — Nous arrivons à l'**Opéra**, où M. Charles Garnier nous reçoit accompagné de M. Nuitter, qui nous fait visiter le musée riche en curiosités de la plus haute valeur[1]. M. de Lajarte nous donne des détails sur la bibliothèque ; on relève une très curieuse affiche annonçant la représentation du *Le Feint Alcibiade*, de Quinault, par les comédiens ordinaires du roi, et en dessous : « *Deffences* aux soldats d'y entrer sur peine de la vie. »

On se répand dans le foyer, où une ovation est faite à M. Charles Garnier lorsqu'il montre son escalier. Il invite à monter sur les combles, et pour rassurer les dames, il les prévient qu'il n'y a que quatorze étages à gravir. Mais les dames sont intrépides. Dans une obscurité profonde, que le feu d'un maigre falot rend plus sombre, on monte héroïquement. Parfois on aperçoit un trou sombre où vacille une lanterne : c'est la salle.

1. Voir la Notice spéciale de M. Nuitter, p. 146.

Enfin on débouche sur le toit. Par de larges marches on monte jusqu'à la large plate-forme qui sert de faîte à l'édifice. Paris se déroule à nos pieds. Quel coup d'œil ! Ni l'Arc-de-Triomphe, ni le Panthéon, ni les tours Notre-Dame ne présentent un panorama aussi vaste, une vue circulaire aussi belle.

Cependant il en est parmi nous qui, sous la conduite de M. Louis Gallet, jettent un coup d'œil indiscret sur les loges inoccupées. Les dames ne sont pas les moins curieuses. Mais il est tard ; et l'on s'est promis de redescendre au Marais. On tient parole.

La promenade s'est terminée par une visite des **Vieux hôtels** du quartier du Marais, sous la conduite de M. Charles Normand. On se rend à l'hôtel de Sens, transformé en fabrique de confitures. De là à l'hôtel de Beauvais, un joyau ; puis à l'hôtel d'Aumont, d'un style si calme, si sévère. L'excursion se termine à l'hôtel Carnavalet. Enfin l'on se quitte en se promettant de renouveler cette série d'intéressantes promenades.

LE MÉTROPOLITAIN

ET LA

DÉFENSE DE L'ASPECT DE LA VILLE ET DE SES SOUVENIRS

ARTISTIQUES OU HISTORIQUES

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

On a vu, dans le Bulletin nos 2 et 3, les efforts faits en ce sens par la Société. Le ministre nous a donné bon espoir. D'un autre côté, plusieurs de nos collègues ont courageusement plaidé au Conseil municipal la cause de la sauvegarde des intérêts parisiens.

Nous ne pouvons reproduire ces longues discussions ; mais comme un grand nombre de comptes rendus en ont altéré le caractère, pour des raisons d'ordre divers, nous jugeons nécessaire de reproduire *in extenso* les parties de ce discours, qui concernent particulièrement la défense de ce qui fait le charme de Paris. Nous espérons que la Chambre des députés saura se souvenir des idées qu'ont émises certains de nos conseillers municipaux pour la défense de la capitale.

Nous reproduisons le texte tel qu'il est donné dans le *Bulletin municipal officiel*, et nous joignons à l'appui des gravures qui complètent celles que nous avons données dans le *Bulletin* nos 2 et 3.

Quel que soit le résultat des discussions, la défense énergique faite des droits et des intérêts de Paris menacé restera un titre d'honneur pour le Conseil municipal.

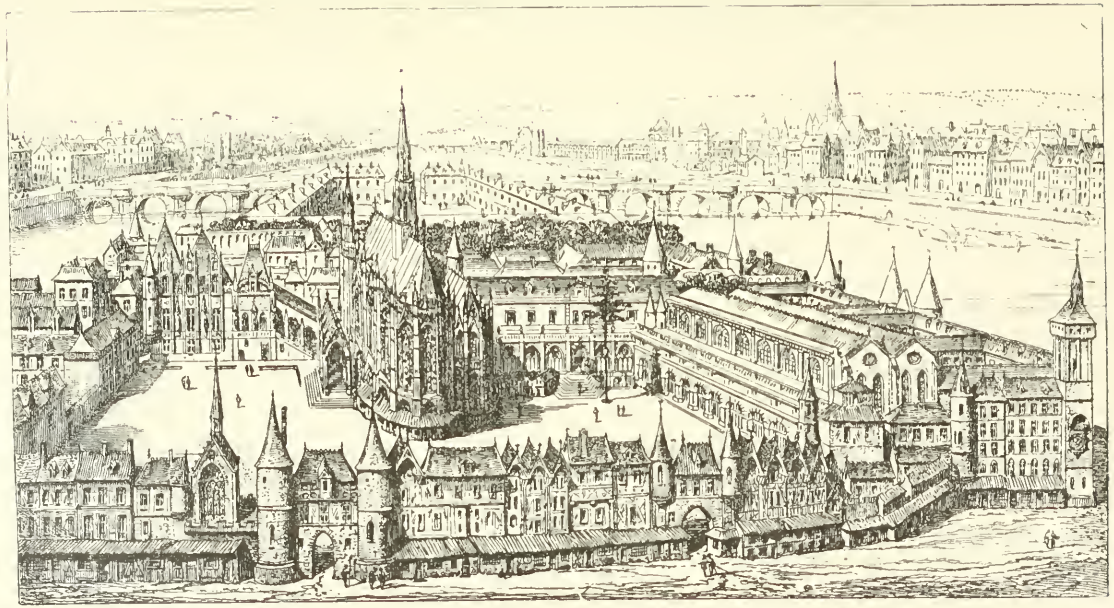

Fig. 22. — Le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle (fin du XVIIIe siècle), côté opposé à celui de la gravure précédente.
(Gravure extraite de l'*Itinéraire archéologique de Paris*, par de Guilhermy.)

La Cour des Comptes se voit sur cette figure: elle se trouve au fond de la cour et à gauche de la Sainte-Chapelle.

INTERVENTION DE LA VILLE DE PARIS DANS L'EXÉCUTION DU CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN.

Séance du 21 juin 1886.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté par M. Lefebvre-Roncier, au nom de la Commission spéciale, dans la séance du 31 mai 1886, sur l'intervention de la ville de Paris dans l'exécution du chemin de fer métropolitain.

Après la lecture du rapport, M. Armengaud dépose un projet de vœu qui réclame un ensemble de dispositions satisfaisant aux conditions requises d'hygiène et *d'agrément*, pour les tranchées couvertes.

Profitons de la circonstance pour faire remarquer à propos des paroles de M. Amengaud qu'il serait nécessaire de songer au caractère anti-artistique, que les *annonces industrielles et commerciales* pourraient donner aux parties souterraines et aux stations.

MM. Gaufrès, de Bouteiller, désirent voir établir en tranchée couverte la ligne du Trocadéro, de l'Étoile et des Batignolles.

Notre collègue M. de Menorval qui, en véritable ami du progrès, s'est montré le courageux défenseur de l'aspect de la capitale, point le plus important de la question, dépose un projet de vœu tendant à la suppression du tronçon passant au chevet de Notre-Dame.

Un autre de nos collègues, prend avec non moins de hardiesse, la défense des intérêts de Paris. Dans un discours très heureux, qui lui vaut l'approbation de ses collègues, comme de tous ceux qui aiment Paris, M. Monteil s'écrie :

Mais ce qui a touché M. Hervieux, ce qui m'a toujours tenu au cœur, ce qui nous touche tous, c'est l'aspect artistique et monumental de Paris. Nous devons sans cesse le défendre et nous le défendrons toujours, même s'il importe peu au Gouvernement de le respecter.

Je ne suis pas toujours d'accord avec M. le Directeur des Travaux, mais je reconnais que, jusqu'à ce jour, il a constamment combattu pour la conservation des embellissements réalisés à Paris, si souvent par lui-même. Aussi suis-je profondément étonné de ne pas le voir protester lorsqu'on n'hésite pas à détruire ce superbe point de vue de la pointe de la Cité, assurément un des plus magnifiques de la Ville, celui qu'on retrouve dans les plus vieilles gravures, par la création du pont du Louvre. Et, tandis qu'on va détruire la Cité en aval, en amont le Métropolitain va détruire complètement cette splendide perspective de l'abside Notre-Dame par un viaduc traversant la Seine à l'endroit où se trouve la Morgue.

Existe-t-il une raison pour se livrer à un pareil vandalisme? Quant à moi, je n'en vois aucune.

M. Léon Donnat. — Ce n'est pas le projet de la Commission

M. Monteil. — Il faut cependant s'entendre ; la Commission présente ce projet, comment le fait-elle s'il n'est pas sien?

M. Léon Donnat. — Le seul tracé adopté pour la ligne de la gare de l'Est à la gare de Sceaux comporte le passage de la Seine en souterrain .

Le plan contient comme variante le passage en amont de la Cité au moyen d'un viaduc : mais ce projet n'est pas adopté par la Commission.

M. Monteil. — Vous assurez donc qu'il ne l'est pas ?

M. Lefebvre-Roncier, rapporteur. — Cette question a été réservée pour être tranchée par les commissions techniques compétentes.

M. Jobbé-Duval. — Nous votons les yeux fermés.

M. Lefebvre-Roncier, rapporteur. — Êtes-vous ingénieur pour trancher cette question ? Je répète que l'un ou l'autre mode de passage reste subordonné aux nécessités techniques.

M. Monteil. — Les explications de M. Léon Donnat laissaient subsister un certain doute, celles de M. le Rapporteur sont très claires et me renseignent complètement : le tracé qui peut détruire la perspective en amont existe bien. Nous allons simplement livrer aux ingénieurs la faculté de détruire le Paris monumental. . . . . .

Quoi qu'il en soit, si la Seine peut être traversée en dessous d'une façon ou d'une autre, l'aspect de Paris n'en souffrira point. Si, au contraire, il faut abîmer cette belle perspective de Notre-Dame, je vous dis : prenez garde, réfléchissez avant de vous décider à voter cette détérioration de Paris, et j'ai le droit d'espérer que vous ne pourrez pas vous résoudre à faire disparaître un des plus beaux aspects de notre cité.

Alors, avant de prendre des résolutions définitives, vous exigerez que cette ligne subisse une inflexion qui la fasse remonter plus haut et qui sauve le Paris monumental.

Une autre ligne a aussi beaucoup ému les artistes, tous les Parisiens...

M. Jobbé-Duval. — Tous ceux qui aiment Paris.

M. Monteil. — C'est la ligne en S allant de la gare Saint-Lazare à la gare du Nord en passant près le carrefour Drouot.

Voici ce que dit de ce tronçon notre éminent président de la Société des Amis des Monuments parisiens, M. Ch. Garnier, dans un rapport, au nom de cette société, au Ministre des travaux publics :

. . . . . .

. . . . . .

Voir ici le rapport de M. Ch. Garnier, publié dans notre Bulletin n° 3, page dont M. Monteil donne lecture au Conseil municipal, et qui se trouve reproduit dans le *Bulletin municipal officiel*, p. 1330.

. . . . . .

. . . . . .

A la lecture de ce rapport, M. Strauss proteste contre le viaduc, à l'angle des rues Notre-Dame-de-Lorette et des Martyrs.

M. Monteil. — Je suis on ne peut plus heureux d'entendre les conseillers des quartiers les plus directement intéressés protester énergiquement contre le tracé qui me choque si fort moi-même. Mais un de nos collègues a fait plus que protester, il a, tombant d'accord avec M. Lefebvre-Roncier, rapporteur de la Commission, proposé une modification à ce tracé . . . . . .

Je pense que la boucle aérienne, allant de la gare du Nord à la gare Saint-Lazare, pourrait être remplacée par une boucle souterraine passant par la rue Lafayette, le boulevard Haussmann, se raccordant avec la ligne

Réaumur-Turbigo à l'Opéra, où serait placée une gare de bagages, suivant la rue de Rome et allant se rattacher aux lignes de l'Ouest, près du collège Chaptal . . . . . .

Aujourd'hui que, après avoir fait sentir qu'on se moquait de votre avis moral, on sollicite votre concours financier, vous devez profiter de votre situation pour sauvegarder le Paris artistique et monumental, en même temps que vous sauvegardez les intérêts de la population.

En tenant compte des observations que je viens de vous soumettre, en tenant compte de ce que peut amener le Métropolitain au point de vue de la population parisienne, au point de vue de la valeur locative, de la propriété foncière, de l'octroi, au point de vue des charges qui pèseront sur les habitants restés à Paris, au point de vue de la nécessité de sauvegarder ce qui fait de Paris une ville unique au monde, la plus belle, la plus aimée, la plus recherchée de toutes les capitales, vous n'émettrez pas de vote définitif, vous ne vous lierez pas, ne vous engagerez pas, avant d'avoir obtenu du Ministre des travaux publics des engagements formels de garantir tous vos droits, de conserver tous les aspects de notre grande ville, tout ce que avez toujours eu à cœur de faire respecter. (Très bien ! Très bien !)

M. Léon Donnat parlant du voyage de la Commission municipale s'exprime ainsi :

Les uns ont trouvé le métropolitain berlinois séduisant, les autres en sont revenus avec une médiocre opinion, au point de vue de l'aspect bien entendu. J'avoue que je suis de ceux-ci.

Je sais parfaitement que les routes que nous aurions à Paris auraient une toute autre élégance, M. le Directeur des travaux saurait nous construire des viaducs dont la vue présenterait des qualités artistiques bien supérieures à celles qu'offrent les viaducs de Berlin.

Mais il ne saurait empêcher le mauvais effet de ces viaducs au croisement des voies. A Berlin, des rues importantes sont arrêtées net dans leur développement par une voûte qui les traverse ; c'est un véritable barrage qu'elles ne franchissent pas.

L'effet n'est supportable que dans les faubourgs peu peuplés, où les constructions ont été élevées après la création du chemin de fer. Sur un côté, quelquefois sur les deux, c'est une voie bordée de maisons d'assez belle apparence en face desquelles le viaduc se produit par un mauvais coup d'œil.

Nous avons même quelquefois trouvé des perspectives agréables. C'est à l'exposition des Beaux-Arts, qui est située au milieu d'un parc élégant. Le viaduc passant dans le fond au-dessus des arbres, derrière des jets d'eau et des pelouses, produit un effet qui n'est pas dépourvue de poésie. . . . . .

Dans les conditions que les grandes compagnies proposent, le Métropolitain ne déparerait pas Paris, mais il le détruirait . . . . . .

Je vous citerai encore un métropolitain aérien, celui de New-York. La Commission ne l'a pas vu, mais je l'ai vu presque entièrement construit. Il est laid, dépare les quartiers qu'il traverse, au point que les loyers y ont diminué de 50 o/o depuis son établissement . . . . . .

La grande préoccupation de ceux qui s'opposent à la traversée de

la Seine en viaduc est de ne pas gâter ce coin si pittoresque de Paris qu'on appelle le chevet de Notre-Dame . . . . . .

Séance du 22 juin.

M. Georges Berry. — Je dépose l'amendement suivant :

« Considérant qu'une ligne aérienne allant de la gare Saint-Lazare à la gare du Nord, non seulement aurait l'inconvénient d'entraîner des dépenses énormes, mais encore, changerait, quel que soit son tracé, la physionomie d'un des plus beaux quartiers de Paris, puisqu'il lui faudrait traverser et le boulevard Haussman et la rue Lafayette et autres nouvelles voies créées à grands sacrifices.

« Le Conseil émet le vœu que, quelle que soit la ligne suivie pour relier la gare Saint-Lazare à la gare du Nord, cette ligne ne puisse être que souterraine.

« Signé : Georges Berry. »

M. de Menorval entame alors une brillante discussion étayée de considérations les plus sérieuses.

... Puis, continue-t-il avec raison, faut-il vraiment pousser nos artisans à s'éloigner de ces quartiers où sont toutes leurs traditions, à se transplanter dans ces laides bâtisses qui avoisinent les fortifications, à s'éloigner de nos monuments, de nos chefs-d'œuvre, de la vie parisienne en un mot, qui leur donne cette élégance, ce goût, cette supériorité indéniable, ce tour de main, qui s'amoindriraient, disparaîtraient avec un quasi exil? . . . . . .

Il n'est pas besoin d'aller jusqu'à Berlin pour s'en rendre compte; allez voir l'avenue Daumesnil, j'en appelle à mes collègues du douzième arrondissement, et vous jugerez de l'effet produit par cette jetée massive qui rend deux moitiés de quartier étrangères l'une à l'autre. Ce sont des nécessités qu'il faut subir sur certains points quand elles sont inévitables, mais qu'il faut bien se garder de généraliser.

L'État, toujours bon prince envers la bonne ville de Paris, ne pouvait rien nous accorder en ce qui concerne les lignes essentielles; mais notre Commission « est heureuse de constater que, partout où elle ne s'est pas heurtée à ces lignes essentielles, elle a obtenu gain de cause dans ses réclamations ».

Messieurs, je me félicite vraiment qu'il en soit ainsi, car ce sont ces lignes non essentielles qui sont les plus dangereuses pour l'aspect de la capitale, et je vous signale surtout celle qui, partant du quai des Célestins pour aboutir à la rue de Trévise, éventrerait Paris, menaçant sur son passage et cet hôtel de Sens dont il y a deux jours mon collègue, M. Monteil, vous demandait si éloquemment d'assurer la conservation, et l'hôtel de Beauvais, et l'hôtel de Hollande, et le cloître des Billettes, et l'église Saint-Leu, et Saint-Eustache, détruisant toute perspective, coupant nos rues, nos boulevards, par plus de... ponts, je n'ai pu achever de les compter tant il y en a.

On vous a parlé hier de l'autre ligne qui masquerait le chevet de

Notre-Dame. Mais je n'insiste pas, car le projet ici me paraît tomber dans l'eau.

Par quel miracle d'ingénieur, par quel rachat de pente, peut-on parler sérieusement d'une ligne qui, en viaduc à la pointe de l'île Saint-Louis, raserait la Seine et deviendrait souterraine à l'Hôtel de Ville ?

Messieurs, Paris n'est pas Londres, encore moins New-York ou Berlin. Le concours du temps, de la situation la plus heureuse, du génie de ses artistes, du goût de ses artisans, de la culture de ses citoyens, en a fait la ville belle entre toutes, la ville aimable, chère, gaie, que nous sommes trop heureux d'habiter, que les étrangers se plaisent à visiter Craignez d'y rien changer, d'en altérer le caractère ; conservez ses moindres débris; n'y portez jamais qu'une main légère.

M. Lyon-Alemand parlant de Berlin nous donne un avis utile en ce qui touche cet aspect du chemin de fer qui préoccupe si vivement notre Société. Nous ajouterons à ses paroles, pour remplir complètement nos fonctions de secretaire-général que, en étudiant l'Alsace-Lorraine cet été, nous avons également constaté dans les moindres villages des *quais stratégiques* gigantesques. Notre Société qui désire voir donner en toute chose un aspect monumental ne saurait trop prôner la multiplication indéfinie de cette disposition qui donne aux stations un aspect de grandeur et de puissance.

D'un bout à l'autre du réseau berlinois, dit M. Lyon-Alemand, la bordure de la voie n'est qu'un immense quai approprié à l'embarquement des troupes. La ville est traversée d'un bout à l'autre par huit voies distinctes, si bien que, au lieu d'être comme Paris un obstacle à la concentration, elle en devient un des éléments essentiels. Les armées peuvent y converger de tous les points de l'Empire et, en quelques heures, sans transbordement, être lancées sur la frontière menacée.

Après avoir constaté la puissance et l'intelligente conception de cet instrument de guerre, jamais je n'hésiterai à voter un métropolitain qui nous donne les mêmes garanties de sécurité nationale.

M. le Directeur des travaux. — M. Monteil s'est étonné que je n'intervienne pas au nom des embellissements de Paris, que va compromettre la construction du Métropolitain.

Je partage absolument sa manière de voir à cet égard. Pour moi, l'exécution du tracé proposé serait un malheur pour Paris.

En effet, après avoir traversé la place de l'Hôtel-de-Ville et la culée du pont d'Arcole, la ligne s'élève en viaduc sur les quais pour passer dans l'île Saint-Louis à une hauteur telle que la circulation ne puisse être interrompue. Il faudrait ensuite un viaduc, un pont à rampes, et on revient encore aux pentes de 25 millimètres. Mais aussi on aura abîmé la perspective de l'Hôtel de Ville. Ce monument a coûté assez cher pour que la Ville ait le droit de ne pas le voir en quelque sorte déshonorer. (Très bien !)

M. Cernesson. — Le tracé de la Commission n'est pas celui-là.

M. le Directeur des travaux. — Cette pointe de l'île Saint-Louis, qui est une des plus belles vues de Paris, serait absolument perdue, au point e vue de la perspective, par l'établissement d'un viaduc. On dit, je le

sais, que la Morgue dépare le chevet de Notre-Dame, mais le Conseil général en a voté le déplacement précisément pour ce motif. (Très bien !) Il faut donc renoncer à ce tracé. Mais il en existe un autre. (P. 1355.)

Séance du 21 juin 1886.

. . . . . .

M. Gaufrès. — Les arbres des boulevards extérieurs seront-ils sauvegardés par l'établissement de la tranchée couverte ?

M. le Directeur des travaux. — Messieurs, de l'Étoile à la gare du Nord, les boulevards peuvent être divisés en deux parties. La première va de la place de l'Étoile même au débouché de l'avenue de Villiers ; les arbres y sont placés latéralement à la chaussée qui est centrale et qui est d'une largeur d'environ 14 mètres. Le chemin de fer ne devant nécessiter qu'une largeur de 10 mètres, il est bien clair que son établissement ne portera aucun préjudice aux arbres.

Quant à la seconde partie qui, partant de l'avenue de Villiers, comprend les boulevards des Batignolles, de Clichy, Rochechouart, la situation est moins simple. Il y a deux chaussées séparées par un plateau central où sont installées quatre rangées d'arbres. Je ne puis évidemment promettre que ces quatre rangées seront intégralement maintenues, mais, en raison de la largeur de ce plateau central, je puis affirmer qu'il en sera conservé deux au moins, celles qui bordent les deux chaussées latérales.

Si, à ces deux rangées d'arbres, on ajoute de petits jardins aménagés autour des prises d'air, j'ai la conviction que l'on aura donné pleine satisfaction à tous les intérêts légitimes de la population.

M. Cattiaux. — Les explications de M. le Directeur des travaux ne me satisfont pas complètement et me feront repousser le projet. La tranchée couverte est une concession destinée à faire passer le projet de la Commission; mais l'on n'est même pas d'accord sur la largeur des baies qui donneront l'air et la lumière.

Même dans le cas contraire, je repousserais encore l'amendement, parce que les arbres du boulevard sont nécessaires; ces plateaux plantés sont la seule promenade des habitants de ces quartiers, qui après leur travail ont besoin de respirer un air plus pur que celui de leur logement.

M. Joffrin exprime le vœu que la population puisse comme aujourd'hui se promener sur ses boulevards et y prendre l'air sans obstacle.

M. Monteil. — Je prie M. le Directeur des travaux de dire s'il est bien entendu que la ligne Nord-Sud ne passera pas par la pointe amont de la Cité.

M. le Directeur des travaux. — En acceptant le renvoi pour étude du projet de M. Deschamps, je dois rappeler aux Conseil que le passage de la Seine en viaduc à la pointe amont de la Cité a été énergiquement combattu par moi. Le Conseil a saisi la portée de mes observations et a été presque unanime à les accepter. Il est donc bien entendu que ce système de traversée du fleuve ne sera pas étudié.

M. Mesureur. — Je demande au Conseil de respecter nos boulevards.

Fig. 23. — A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris. *Suite*. (Voir le Bulletin n° 3.)

Dessin de M. Vacquer dans la *Statistique monumentale de Paris*, de M. A. Lenoir.

... J'affirme que, même souterrain, le Métropolitain viendra troubler les mœurs et les habitudes des promeneurs du boulevard. Ai-je besoin d'entrer dans des détails? Vous connaissez tous la physionomie, les mœurs pour ainsi dire, de cette promenade merveilleuse, unique dans le monde; chaque heure de la journée a son caractère distinct, le jour comme la nuit; citerai-je ce qu'on appelle la sortie des théâtres, ce moment où la circulation des voitures est si intense. Supposez, les dimanches et les jours de fêtes, des trains déversant sur le boulevard, entre l'Opéra et la place de la République, toute la population revenant de la campagne. Quelle cohue! quelles bousculades!

En outre, quelle perturbation pendant la durée des travaux de construction!

Séance du 25 juin 1886.

. . . . . .

M. Georges Berry. — Nous travaillons dans l'intérêt de la ville de Paris et non pour les compagnies. Voulons-nous couper et masquer nos rues les plus belles, nos monuments les plus remarquables, pour faire plaisir à ces compagnies? Non, n'est-ce pas? Qu'elles achètent de nouveaux wagons, qu'elles se procurent des locomotives d'un système perfectionné. Que cela leur coûte cher, je n'en ai cure. Nous sommes ici les défenseurs de la ville de Paris et non les leurs.

Nous ne déshonorerons pas notre Paris pour cette question pécuniaire; nous ne ferons pas disparaître derrière des viaducs, plus ou moins élevés, et des locomotives, plus ou moins fumantes, ce que l'étranger admire depuis si longtemps chez nous. Pensez-vous aussi à la santé publique des quartiers, où vous avez donné l'air et la lumière? Voyez-vous d'ici ces rues enfumées dont vous ferez des déserts? Une pareille perspective serait intolérable, et nous ne l'accepterons pas.

Aussi, sans tenir compte des observations de M. le dirvcteur des travaux, je suis, et je précise la volonté de la plus grande partie des membres du conseil de la commission, absolument opposé au moindre passage aérien. . . . . .

M. Strauss. — Oui, sans doute, c'est l'intérêt des voyageurs d'avoir une gare centrale derrière l'Opéra, permettant aux arrivants des grandes lignes de pénétrer au cœur même de Paris. Mais autoriser les grandes compagnies à pénétrer jusque-là avec leurs trains à grande vitesse, leurs locomotives à bruit strident et à poussière aveuglante, est une monstruosité qui ne soutient pas la discussion . . . . . .

Ah! certes, je comprends que l'intérêt des compagnies soit de pénétrer dans le cœur même de Paris. Mais nous ne pouvons à aucun prix leur permettre de rendre inhabitables des quartiers riches et commerçants, et de faire la solitude là où l'activité est si grande aujourd'hui. . . . . .

Ce n'est pas un intérêt de quartier que je défends ici, c'est un intérêt parisien, national même . . . . . .

Il ne faut pas que nous laissions les compagnies mettre la main sur Paris. (Très bien! très bien!)

Traitons avec elles de puissance à puissance; donnons-leur des facilités de communication, mais n'abdiquons pas; n'abandonnons pas à leur merci ce Paris que nous devons défendre. (Très bien!)

Notre responsabilité serait terrible. Pensons aux plaintes, aux doléances, aux explosions de colère que soulèverait dans l'avenir un pareil oubli de nos devoirs. Voilà, avant le vote, ce que doivent méditer tous qui ceux qui aiment véritablement Paris. (Très bien! Applaudissements.)

M. Sauton. — ... Quant à moi, je demande que la ligne de la gare Saint-Lazare à la gare du Nord soit aérienne.

Jobbé-Duval. — Comme ce sera joli!

M. Alfred amoureux. — En effet!

. . . . . .

M. Stupuy. — Paris a été édifié par des artistes, et Berlin par des entrepreneurs de bâtisse. . . . . .

... Nous l'avons vu à Berlin, le chemin de fer aérien! Nous savons ce qu'il vaut.

M. Armengaud. — La ligne aérienne, telle qu'elle est présentée dans le projet du gouvernement, n'occupe pas une largeur supérieure à 8 mètres, elle traverse les courettes, passe derrière des maisons.

M. Cattiaux. — Vous ne connaissez pas Paris.

M. Armengaud. — La ligne ne longe pas les rues, les boulevards; elle coupe les îlots de maisons en passant le plus souvent au milieu des cours.

M. Cattiaux. — A travers les maisons.

M. Marius Martin. — Et sur les toits.

M. Armengaud. — On s'est surtout préoccupé de l'aspect que la nouvelle construction donnera aux voies publiques qu'elle suivra ou qu'elle coupera. Que ceux qui craignent pour le coup d'œil se rassurent. Les viaducs seront édifiés avec toute l'ornementation que comporte une architecture vraiment artistique, les terrasses et les ponts pourront être décorés par des statues.

M. Cattiaux. — Vous les commanderez à des grands maîtres et vous les ferez couler en bronze; coût : 70,000 francs la pièce. (Bruit.)

. . . . . .

M. Jobbé-Duval. — Vous voulez le Métropolitain ; j'en suis l'ennemi, je le dis sans subterfuges.....

M. Desprès. — C'est entendu.

M. Jobbé-Duval. — ..... Parce que j'ai la conviction absolue que, dans le cas où il réussirait, c'est la destruction de ce que le génie de plusieurs siècles a fait de Paris, c'est une cause de décadence de la capitale.

M. Mesureur. — Voici ce que vous avez voté : « Le Conseil décide que cette ligne (la boucle Ouest-Nord) sera exécutée en tranchée couverte. »

Le Conseil a voulu, à une immense majorité, protester contre l'établissement d'un viaduc dans ces quartiers. Vous n'avez, en cela, fait que suivre l'avis de votre Commission, qui ne l'a pas caché au Ministre.

Mais celui-ci a déclaré qu'il était lié par son entente avec les compagnies.

M. le Directeur des travaux expose qu'une station sera établie dans le voisinage de l'Opéra.

M. Marius Martin. — Alors les locomotives des Compagnies pénétreront dans l'intérieur de Paris ?

M. de Ménorval. — Mais à coup sûr.

M. Alphonse Humbert. — Dans ce projet, tout ce qui est avantage est incertain ; tout ce qui est péril est certain ?

Séance du 30 juin 1886.

M. de Ménorval. — Messieurs, je viens développer un amendement ainsi conçu :

« Le Conseil

« Emet le vœu :

« Le réseau teinté en vert sur la rive droite est supprimé. »

C'est la ligne indiquée dans le projet délibération comme :

« Se détachant de la précédente près le carrefour Drouot et rejoignant la ligne circulaire à ou près la Bastille. »

Elle est figurée sur le plan par un trait continu. C'est donc bien d'une voie en viaduc qu'il s'agit, et voilà pourquoi je vous demande de la supprimer ou plutôt d'y subsistuer une voie souterraine.

Je la considère, en effet, comme la plus coûteuse et la plus funeste de toutes celles que vous avez déjà examinées.

Du carrefour Drouot à la Bastille, elle parcourt avec de nombreux détours plus de quatre kilomètres au centre de Paris, franchissant quarante et quelques rues ou boulevards, sur autant de ponts que vous pourrez compter comme moi et dont je tiens d'ailleurs la liste instructive à votre disposition.

M. Léon Donnat nous a dit que M. le Direcreur des travaux « saurait bien nous construire des viaducs dont la vue présenterait des qualités artistiques ». Je n'en doute pas, mais, quels que soient le goût et la fécondité de M. le Directeur, je m'effraye de cette quantité de ponts, et le projet me fait songer à ce personnage des « Fâcheux », qui voulait mettre toutes les côtes de France en ports de mer. Ici, ce serait Paris en ponts.

Dès le début, le tracé menace, à votre choix, le Conservatoire ou le Comptoir d'escompte, — peut-être les deux, — puis coupe le boulevard Poissonnière, vers la rue Rougemont; éventre le quartier du Sentier, la rue Saint-Fiacre, sans trop de trouble, — vu leur peu d'importances commerciale ; puis s'avance entre les rues Montmartre et Montorgueil, frôle Saint-Eustache, à la pointe, sans le déranger, sans nuire, assure-t-on, à son aspect. Il cotoie en suite, au Nord, la rue Rambuteau, coupe la rue Saint-Denis, le boulevard Sébastopol, la rue Saint-Martin, enjambe la rue de Rambuteau et entre obliquement dans le vieux Marais, où vous ne saurez jamais comment le diriger, si vous voulez épargner, à la fois, le cloître des Billettes, l'hôtel de Hollande, l'école de la rue de Jouy, l'hôtel d'Aumont, l'école de Sens, l'école neuve de l'Ave-Maria. J'ai omis de vous dire qu'entre temps, pour arriver là, il avait coupé la rue de Rivoli, la rue François-Miron ; mais qu'est-ce auprès de la perspective du boulevard Henri-IV, l'une des plus heureuses du nouveau Paris, qu'il sacrifie à l'entrée du quai, masquant ainsi la vue de la colonne de Juillet ?

Du quai des Célestins à la Bastille il détruit la caserne qui, elle, je vous l'avoue, ne me laisse aucun regret.

Eh bien, Messieurs, ce qu'il faudrait nous dire, c'est comment ce viaduc serait conçu. Le projet se garde bien d'en souffler mot. Dois-je croire mon honorable collègue M. Donnat qui prétend que : « Le système aérien n'est possible que dans les conditions indiquées à l'origine par M. Haag, c'est-à-dire, avec des viaducs de 12 mètres, bordés de chaque côté de largés avenues de 15 ou 20 mètres chacune » ?

Dois-je m'en rapporter, au contraire, à M. le Directeur des travaux qui, faisant violence à ses préférences bien connues, nous propose : « un viaduc s'enfonçant dans l'intérieur des îlots avec deux petits passages de chaque côté » ? Ce qui faisait pousser ce cri à M. Jobbé-Duval : « Lorsque j'entends ainsi parler de massacrer Paris, je ne puis contenir mon indignation ! »

M. Georges Berry. — Je viens vous demander de voter qu'une enquête sera faite concurremment par deux ingénieurs désignés par la Ville et deux par l'État, au sujet de savoir s'il sera possible de faire relier la gare Saint-Lazare et la ligne du Nord par une voie absolument souterraine, convaincu que je suis, d'après les études et les recherches auxquelles je me suis livré, que cette voie souterraine, que j'ai soutenue malgré tout, malgré le Minisire et le Conseil, est, non seulement possible, mais la seule possible.

M. Jacques. — Tous ceux qui, comme moi, ont vu le déplorable effet produit par le viaduc de l'avenue du Maine, ne voudront pas encore aggraver dans les trois arrondissements que je viens de désigner les inconvénients de ces laides constructions ; j'ajoute qu'au point de vue financier l'exécution en tranchée ouverte ou en souterrain est aussi de beaucoup plus avantageuse que la construction en viaduc.

LE MÉTROPOLITAIN

DEVANT LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER DE LA CHAMBRE

La commission des chemins de fer s'est réunie hier pour commencer la discussion du nouveau projet de chemin de fer métropolitain déposé par M. le ministre des travaux publics.

Les adversaires du projet ont fait tous leurs efforts hier, soit en combattant directement le projet, soit en essayant d'en ajourner le vote.

Parmi les adversaires directs, M. Madier de Montjau s'est signalé par la vivacité de ses attaques. Il a dit textuellement que le Métropolitain était « antinational, antimunicipal, antipatriotique et attentatoire à la gloire de Paris ».

Les adversaires de la seconde catégorie, MM. Wickersheimer et Labrousse, ont combattu la garantie d'intérêt accordée par l'État. Ils consentiraient au plus à une subvention fixe déterminée une fois pour toutes.

Enfin, parmi les adversaires du même ordre se trouve M. Delmas, qui a

conteste le caractère d'intérêt général du projet et soutenu qu'il était exclusivement municipal.

Quoique la commission ait, par un vote antérieur, reconnu au Métropolitain le caractère général, la majorité des membres présents hier a remis cette décision en question et a résolu d'entendre sur ce point le président du conseil et le ministre des travaux publics. Enfin, le ministre de la guerre sera invité à venir, s'il le juge nécessaire, présenter ses observations au point de vue stratégique.

M. le ministre de la guerre, dans un mémoire écrit, expose que le Métropolitain, tel qu'il est projeté avec ses courbes, ne peut être utilisé pour les transports militaires; que l'artillerie et les chevaux ne pourraient jamais être transportés au point de vue de la concentration des troupes et de leur envoi à la frontière, qu'il ne serait pas utilisé, car on évitera, autant que possible, qu'elles passent à Paris.

Sur une question de M. Dreyfus, le ministre de la guerre dit que, dans le cas d'un siège de Paris, le Métropolitain pourrait tout au plus servir à porter de l'infanterie en trains composés seulement de 35 wagons; mais, les opérations se passant en dehors de Paris le plus souvent, ce serait par la petite ceinture que s'opéreraient les transports. Le ministre de la guerre déclare, en outre, qu'il n'aurait jamais songé à l'établissement du Métropolitain.

Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il n'est pas nuisible et qu'il est inutile au point de vue stratégique. Ainsi, l'administration de la guerre désire rester neutre dans la question et s'en désintéresser absolument.

M. de Freycinet a fait dire à la commission qu'il n'avait rien à ajouter aux explications si complètes que M. Baïhaut a données vendredi à la commission au nom du cabinet.

Il défendra le projet du Métropolitain lorsqu'il viendra en discussion.

LES AFFICHES AGAÇANTES

N'êtes-vous pas comme moi? ne vous sentez-vous pas offusqués par ces grandes pancartes industrielles qui s'étalent au milieu de nos rues, s'imposent à nos regards et nous gâtent tant de belles vues de notre cité? Peut-être serez-vous étonnés de cette question? Tant pis alors : car déjà vous êtes contaminés par le milieu dans lequel vous vivez, et le sentiment du goût s'est émoussé dans votre esprit. Quant à moi, ces énormes affiches peintes me causent toujours une impression fort désagréable, pénible même, et je me sens bien souvent saisi d'un violent dépit contre les administrateurs qui laissent ou qui ont laissé si négligemment notre ville compromettre sa beauté par de telles enseignes.

Comment, je ne pourrai pas, en parcourant certains quartiers de

Paris, admirer à mon aise les édifices qui y sont construits, sans être entravé dans mon admiration par d'énormes annonces qui attirent et blessent ma vue! Comment, je ne pourrai pas chercher à étudier un monument sans être distrait de mon étude par les monstrueux placards de la *Belle Jardinière*, de la *Maison du Pont-Neuf*, ou des *Dents à 5 francs!* Mais il y a là un véritable abus, presque une action déloyale! Je paye mes impôts pour avoir une ville gaie, agréable, propre et bien tenue; je paye mes taxes, surtaxes, centimes et décimes pour que vous, maire de Paris, préfet de la Seine ou préfet de police, me donniez un peu de bien-être par-ci, un peu d'art par-là et si vous laissez s'étaler ces écriteaux insolents tout le long des murs des maisons, n'ai-je pas le droit de trouver que mon argent est en partie mal employé? Ce n'est pas assez de me balayer les rues afin que mes pieds ne se crottent pas; balayez-moi donc aussi ces adresses envahissantes qui se plaquent sur mon passage et qui m'éclaboussent les yeux! Car je tiens à mes yeux tout autant que vous paraissez tenir à vos oreilles, que vous semblez pourtant ménager, en défendant de jouer du cor dans la rue, ou de crier les journaux; ménagez donc aussi mes regards et empêchez qu'on ne les irrite par de déplaisantes et énormes annonces!

Et ce n'est pas tout : non seulement des lettres de grandeur ridicule s'étalent sur les murs isolés, mais aussi d'ignobles et barbares peintures s'agrippent sur les moellons et froissent mon sens artistique. Heureux encore si ces badigeonnages n'avaient que cet inconvénient! mais croyez-vous que ce *Bon Diable* qui sème des habits verts, que ce *Hérissé* qui s'entoure d'une auréole de casquettes, que cet affreux grand *Œil* de cyclope qui regarde impudemment, croyez-vous que cette niaise composition de l'*Histoire de France*, soient faits pour inspirer au peuple l'amour du bien et le sentiment du beau?

Est-ce que tout ce gros public qui délaisse les musées et qui est complètement étranger à l'esthétique; est-ce que tous ces enfants, qui ne savent encore rien de l'art, ne peuvent pas se laisser surprendre par ces grossières images imposées chaque jour à leur vue? Oh! non, ils ne pourront pas se soustraire à l'influence persistante des milieux; si le baroque, le bizarre, le mauvais goût et l'impudence dominent dans ces placards mercantiles, ils se familiariseront avec l'impudence et le mauvais goût. De cette promiscuité malsaine avec la laideur et la barbarie naîtra l'indifférence du beau, et l'habitude la consacrera bientôt. Les rues, les places, les villes enfin, doivent faire l'office de professeurs; l'éducation première et persistante vient de ce

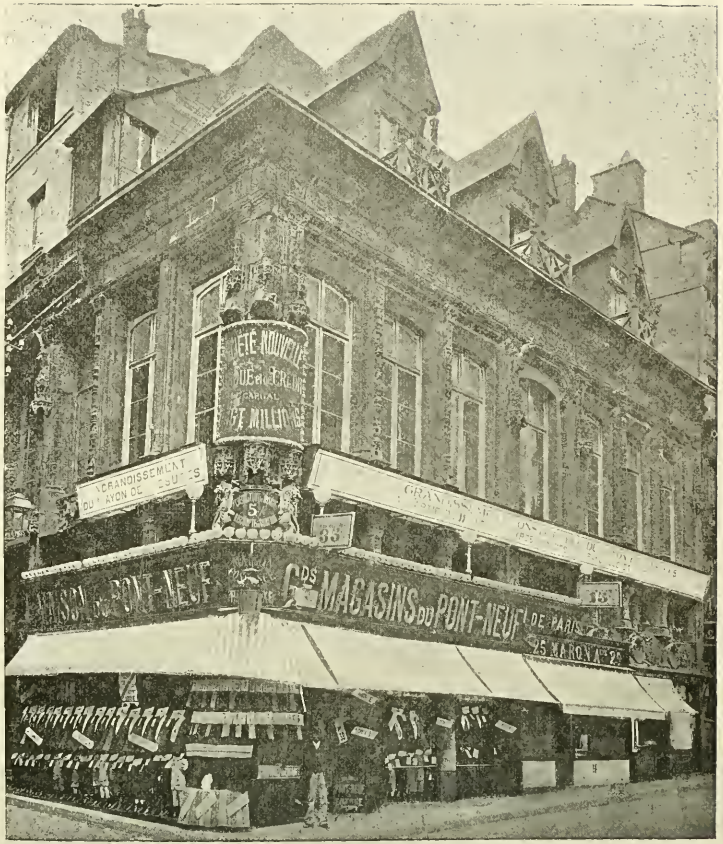

Fig. 24. — *Les Affiches agaçantes :* Exemple avec des affiches. Vue prise sur l'angle.
(Voir ci-dessous la même maison sans affiches.)

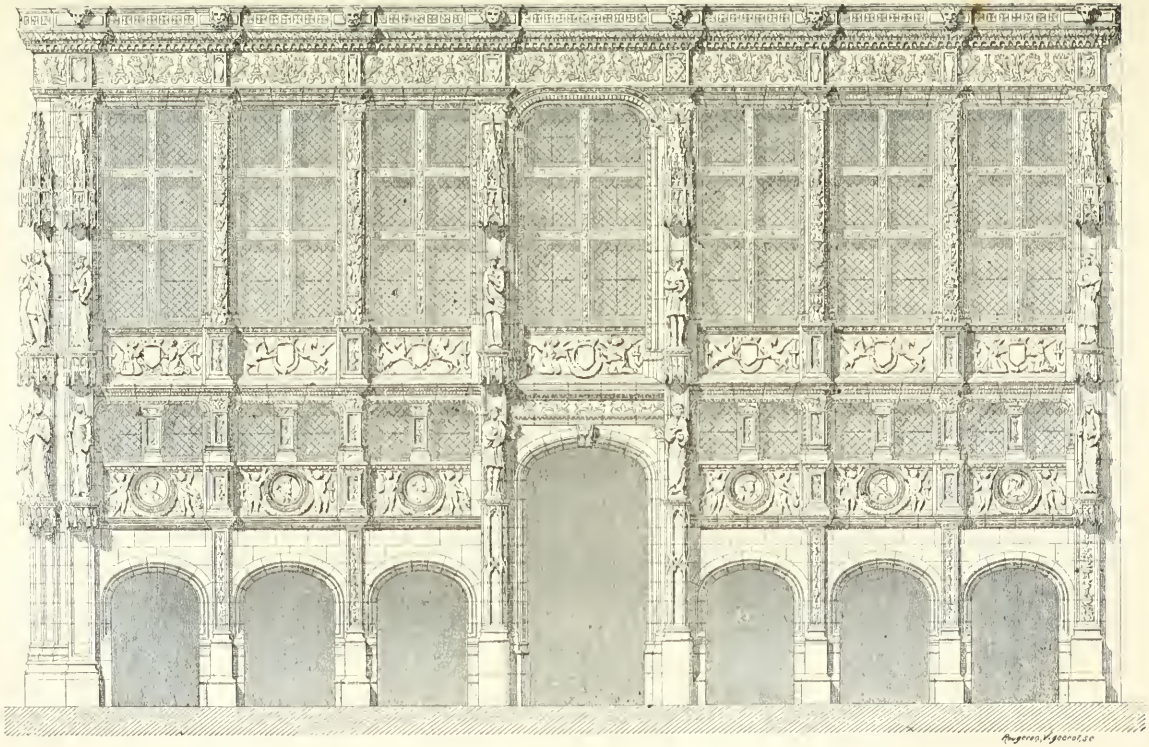

Fig. 25. — *Les Affiches agaçantes :* Exemple dégagé de ses affiches agaçantes.
(Voir ci-dessus le même monument avec les affiches agaçantes.)
(Maison de Rouen, d'après Sauvageot : *Palais, Châteaux et Maisons de France.*

qui nous entoure, et il ne faut pas négliger ces enseignements *forenses*, car les leçons qu'on en reçoit, bonnes ou mauvaises, laissent des germes profonds, qui seront bien longs à disparaître, si même ils disparaissent jamais.

Si vous vous sentez impuissants à développer cet enseignement, au moins soyez assez forts pour ne pas le pervertir. Mieux vaut une nation ignorante qu'une nation corrompue, et, ne fût-ce que partiellement, vous aidez sans conteste à la corruption du goût en ne proscrivant pas sévèrement de telles enseignes.

Oh! je sais bien que vous allez vous retrancher derrière le grand mot de liberté individuelle, et que vous me direz que tout propriétaire a le droit de dispo er de son mur à sa façon; mais si vous le laissez libre d'abandonner ce mur à la confection de grosses réclames, vous ne laissez plus tous les autres habitants libres de se promener sans être agacés par elles.

D'ailleurs, vous faites bien des lois et des ordonnances de voirie; vous empêchez de construire de quelques centimètres en dehors de vos alignements; vous imposez les hauteurs des constructions; vous mesurez parcimonieusement les saillies; vous enserrez enfin les architectes dans un filet administratif dont ils ne peuvent briser les mailles; vous faites tout cela dans un intérêt soi-disant général, et quand vous avez contraint nombre de propriétaires à construire des façades indentiques parce que cela vous paraît le comble de l'art, quand vous avez tiré au cordeau vos grandes voies monotones, vous laissez déshonorer votre œuvre par ces *tire-l'œil* barbares qui détruisent immédiatement l'uniformité des proportions que vous aviez imposées avec tant de rigueur.

Mais que voulez-vous que deviennent ces pauvres monuments[1] accolés à ces grandes pancartes? Lorsqu'un mur de vingt mètres de haut contient en deux ou trois lignes des lettres de six pieds, ou bien lorsqu'un grand diable qui vend des allumettes va du premier au dernier étage de la maison, quand ce n'est pas une redingote grise qui pourrait vêtir le colosse de Rhodes, tout diminue à l'instant : les fenêtres paraissent des trous de souris, et les maisons des niches à chiens; sans compter que tout cela est enluminé avec des tons criards qui hurlent, se combattent et rappellent les devantures de boutiques de marchands de couleurs. Et vous pensez que l'art aimable

1. Voir un de ces exemples sur la figure de la page 132. — Nous devons aux *Amis des Monuments rouennais* d'avoir fait prendre la photographie, qui nous a permis de donner un saisissant exemple d'affiche agaçante.

et discret pourra se soutenir à côté de ce voisinage incommode! Et vous pensez que les délicats souffriront sans se plaindre, et que les artistes ne réclameront pas contre un tel abus, qui n'a pour avantage que de nous apprendre que : *la maison n'est pas au coin du quai?*

Eh bien! non; dussé-je être honni par tous les marchands de confections, je veux protester et je proteste contre cette coutume déplorable, qui n'est en résumé qu'une marque de décadence, qui tend, hélas! à se généraliser. La province imite Paris dans cette laideur; l'étranger suit la même voie; l'Italie, l'harmonieuse Italie, se laisse peu à peu envahir par ces déplaisantes enseignes, et insensiblement nous allons accepter les usages des Barnums, en laissant nos chères cités suivre l'exemple de Londres, la ville anti-artistique. Allons! allons! suivons le mauvais goût qui marche! nargue de la beauté! quelque peu d'expansion encore et faisons de notre ville le réceptacle de gigantesque alphabets et de difformes badigeons! que les réclames mouvantes, portées à dos d'homme, encombrent nos rues; que des milliers d'affiches juxtaposées nous montrent des régiments de *The mask*, ou que cet exécrable monsieur au lorgnon, qui comptait sur ses doigts, vienne se coller sur toutes les murailles, la tête en haut ou en bas; *Old England*, *Old England*, répétition de noms ou de choses importunes; que les kiosques criaillent avec leurs carreaux coloriés; que les voitures rayés, jaunes et rouges, que les omnibus enluminés comme ceux de Regent-street secouent leurs mascarades de tons sur nos boulevards; que les bottes sans couture, les allumettes phosphoriques, la poudre insecticide ou la pommade Galopeau fassent circuler leurs voitures de mardi gras. — Pauvre grand art, comme tu seras loin! et vous aussi, chers Athéniens du temps de Périclès, et vous, séduisants Italiens de la Renaissance, disciples de la forme, amants de la couleur! Turcaret fera oublier Mécène, comme Pilotell fera oublier Phidias et Michel-Ange.

. . . . . Vraiment, vous trouvez que j'exagère; vous trouvez que ces barbouillages ne valent pas tant de colère et de tristesse. Hélas! hélas! ils sont nombreux ceux qui pensent comme vous et font bon marché de ces petites profanations artistiques. Que leur importe si les lettres du placard adossé à Saint-Séverin sont plus grandes que les clochetons de cette charmante église, et que leur a importé si longtemps cette annonce de Dorigny dont l'or étincelait brutalement au-dessus du pâté si pittoresque du Palais de justice et de la Sainte-Chapelle! Mais ils ne se sont donc jamais arrêtés sur le pont des Arts

pour admirer cette splendide vue de Paris, qu'ils n'ont pas maudit et le dentiste qui s'implantait au centre de ce motif unique au monde, et ce propriétaire complice de cet acte de vandalisme? Et pour comble de misère, toutes les photographies qui étaient prises de cet ensemble et qui se répandaient à l'étranger montraient à tous les artistes de la terre que, peu soucieux du caractère accusé et typique de cette vue, les Parisiens souffraient que pour l'appât de quelques francs un quidam se donnât le droit de détruire et les lignes et les couleurs de la pointe du Pont-Neuf. Ah! si l'on s'avisait de coller un chiffon de papier sur le nez de la *Vierge à la chaise*, si l'on s'avisait de suspendre un haillon à la queue des chevaux de Costou, l'on pousserait de beaux cris, et, avec raison, toute la presse serait unanime à flétrir cet attentat à la beauté; mais l'art n'est pas seulement dans les Raphaëls : les silhouettes des villes impressionnent autant que les silhouettes des statues, et vous êtes aussi coupables en mutilant celles-ci qu'en mutilant celles-là. L'art est partout, il est dans tout : dans la rue comme dans le musée, et je dénie le droit que s'arrogent quatre ou cinq industriels de maculer avec leurs enseignes outrecuidantes la ville qui abrite un million d'habitants!

Mon insistance est donc juste, ma passion est donc logique, mes griefs sont donc sérieux, et si j'ai pris à partie les affiches parisiennes, c'est qu'elles touchent à cette série si grande d'objets qui blessent journellement les regards; si j'ai pu faire diriger un instant la pensée vers une de ces productions dont s'indignent les artistes, peut-être cette pensée pourra-t-elle être mise en éveil chez quelques-uns de nos administrateurs, et leur donnera-t-elle l'idée de s'opposer à la démoralisation populaire de l'art. Si, il y a quelques années à peine, ceux qui se sont avisés de mettre au coin de nos rues et à toutes les portes de nos maisons des lettres et des numéros blancs sur des plaques bleues avaient réfléchi quelque peu avant de prendre cette détermination, ils eussent écarté sans nul doute ces écriteaux émaillés qui, faux de ton, sans aucune harmonie avec ce qui les entoure, mal placés, mal encadrés, sont d'autant plus regrettables que, grâce à leur nature, ils doivent résister longtemps à l'air et augmenter par suite l'antagonisme de couleur qui existe entre eux et les parois des murs sur lesquels ils sont placés. Voyons, Messieurs, de grâce, puisque vous avez une commission des beaux-arts, consultez-la donc un peu, au lieu de donner à un chef de bureau le pouvoir de nous agacer pendant vingt ans en nous imposant du blanc et du bleu, là où ces couleurs seules devaient être bannies, et le pouvoir d'agacer

bien des générations en décrétant des maisons bêtement uniformes, et des boulevards moroses et inflexibles comme des formules d'ingénieur.

Mais je ne veux point insister sur les erreurs et les négligences des administrations passées; elles avaient des tâches ardues; elles ont fait en somme de grandes choses, et si l'on regrette souvent bien des défaillances, plus souvent encore il faut reconnaître les bénéfices d'une volonté unique et persistante. Je borne donc ces réflexions à ce qui fait le titre de cet article, et comme le remède peut s'employer sans que le mal passé remonte aux préfets, aux maires ou aux conseillers actuels, il peut se faire que le petit grelot que je fais sonner tinte assez fort aux oreilles de nos édiles, pour qu'ils supposent que le bruit qu'ils entendent n'est pas fait par moi tout seul, mais bien aussi par nombre de gens qui partagent mes impressions à l'endroit des affiches agaçantes.

CHARLES GARNIER.

Cet article a été publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

L'HOTEL DE CLUNY

Notre Secrétaire général va publier prochainement une *Monographie de l'Hôtel de Cluny*[1], accompagnée de gravures et d'eaux-fortes reproduisant les aspects et le caractères des détails de ce ravissant monument.

Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs, avant son apparition prochaine, la primeur de l'histoire de l'Hôtel telle qu'elle résulte des recherches du fondateur de la Société des Amis des Monuments Parisiens. Certain chapitre tel que celui des Hôtels de Cluny primitifs se trouve publié pour la première fois.

L'ouvrage comporte d'ailleurs des renseignements détaillés et les preuves ou pièces à l'appui du travail ci-dessous, résumé de ces recherches.

Ceci dit, nous cédons la place à M. Charles Normand, pour l'exposition de l'essai chronologique de l'histoire abrégée de l'Hôtel de Cluny.

1. Chez Lévy, éditeur, 13, rue Lafayette.
Nous devons à l'éditeur le don des exemplaires de l'eau-forte qui illustre ce numéro.

ESSAI
D'UNE CHRONOLOGIE
DE
L'HISTOIRE DE L'HOTEL DE CLUNY

L'auteur saura le plus grand gré aux personnes qui voudraient bien lui indiquer des faits omis dans cette notice et des sources où il pourrait puiser des renseignements nouveaux. Il les utilisera pour la publication de son livre que l'éditeur se promet de livrer au public au commencement de décembre.

PREMIÈRE PARTIE

LES HOTELS DE CLUNY PRIMITIFS

Ayant précédé l'Hôtel actuel et situés également près des Thermes, dits alors *Maison des Thermes*, dits aussi *A l'Enseigne de la Marguerite* ou encore *A l'Écu de Bretaigne*.

Mars 1218.	Date du plus ancien acte connu sur les Thermes. Philippe-Auguste les donne à son chambellan, Henri le Concierge, sous certaines conditions.
1324.	Une charte mentionne la vente d'une partie des Thermes à l'évêque de Bayeux par Jean de Courtenay.
1331.	Arrêt du Parlement qui confirme l'acte de 1324. Le nom de Cluny intervient pour la première fois à propos de l'achat de 1324.
Entre 1322 et 1344.	Achat d'une partie des Thermes par Petrus II Castrolucii (Pierre de Chaslus), 21e abbé de cet ordre, qui dut faire l'acquisition pendant la durée de son abbatiat, c'est-à-dire entre 1322 et 1344.
Dimanche après la St-Martin d'été, 1334.	Les biens de l'abbé de Cluny sont mis sous la protection du roi et notamment sa maison proche les Boucheries-Saint-Germain.
1334.	Arrêt du Parlement par lequel les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu cèdent aux abbés de Cluny pour 40 livres un terrain sur les restes des Thermes de Cluny, qui sans doute leur avait été légué par l'évêque de Bayeux. Les abbés de Cluny possédaient là une maison attenante à cet espace, qui avait appartenu à messire Philippe de Mareuil. Ce terrain donna naissance à un procès à la suite duquel on leur accorda la concession de ce terrain, objet de leur désir, en raison de son voisinage avec leur propriété.

1378. Date d'un acte donné, par Jacques Ier de nom, 37e abbé de Cluny, « en son palais des Thermes ».

1424. Les maisons du groupe comprenant l'hôtel de Cluny étaient à vendre où à louer lors de l'occupation de Paris par les Bourguignons réunis aux Anglais.

1425. Les abbés de Cluny possèdaient dans la rue de la Harpe une maison à l'enseigne de la *Marguerite* et une autre à l'enseigne de l'*Ecu de Bretaigne*.

1427. Renouvellement des faits de 1424.

6 septembre 1428. Même situation qu'en 1424 et 1427.

Mardi 23 nov. 1428. Il est fait mention en la rue de la Harpe d'un hôtel à l'enseigne de la *Marguerite* appartenant aux religieux, abbés et couvent de Clugny.

Continuation de la misère des années de 1424, 1427, 1428.

1440 (jour des Morts). La ruine produite par la guerre civile est telle que les maisons de la rue du Palais ou des Mathurins sont inhabitées. L'abbé de Cluny lui-même n'acquitte pas les 7 livres parisis de cens dont il est redevable à la ville. Il vend la maison à l'*Ecu de Bretaigne*.

1441. On trouve la maison dite *A l'enseigne de la Marguerite* entre les mains de Guillaume Potier en 1445.

1440-1441. Un hôtel de Cluny est mentionné pour la première fois dans la rue de la Harpe. Peut-être était-ce le même que celui dit *A l'enseigne de la Marguerite*.

SECONDE PARTIE

HOTEL DE CLUNY ACTUEL

Entre 1456 et 1480. Jean III de Bourbon commence, pendant son abbatiat, c'est-à-dire entre 1456 et 1480, des constructions dont on ignore la nature et l'importance. Ces travaux ne sont probablement pas ceux qui nous valurent la construction actuelle. Ils n'étaient peut-être des remaniements des précédents hôtels de Cluny, proches des Termes, dont l'histoire se trouve ci-dessus.

L'hôtel date du règne de Charles VIII comme le témoigne le chapiteau de la salle basse de la chapelle.

1485 à 1510. Jacques II d'Amboise, 43e abbé de Cluny, entreprend et réalise la construction actuelle avec une partie des 50,000 angelots qu'il reçoit d'Angleterre (600,000 fr.). En 1510, il quitte Paris pour Clermont dont il devient évêque.

1510 à 1518. Geoffroy d'Amboise est le 44e abbé de Cluny.

	Il n'a pas laissé de souvenir particulier relatif à l'hôtel.
Premiers jours de 1515.	François Ier octroie l'hôtel comme habitation à Marie, veuve de Louis XII. Elle l'habite et y aurait été surprise par le roi en compagnie du duc de Suffolk qu'elle est obligée d'épouser.
1517.	Jacques d'Amboise meurt à Clermont.
1518-1528.	Jean IV de la Magdeleine, puis Aimart II de Boissy sont abbés de Cluny ; il n'ont pas laissé de souvenir particulier relatif à l'hôtel.
1528.	Jacques III de Roi est élu 47e abbé de la congrégrégation.
1528 au 10 mai 1550.	Abbatiat de Jean IV de Lorraine.
1528 à 1621.	Les abbés de Cluny sont choisis durant cette période dans la maison de Lorraine.
1530	Le plan de Munster pas plus que celui de Georges Braun ne mentionnent l'hôtel de Cluny.
1533 à 1545.	Rabelais, qui, croit-on, fit paraître la première édition de *Pantagruel* à cette époque, fait loger Thaumaste [le recteur de l'Université (?)] dans l'hôtel et parle du concierge de l'hôtel de Cluny.
Dimanche de déc. 1536	Jacques V, roi d'Ecosse, y est reçu par François Ier et loge à l'hôtel.
1er janvier 1537.	Le mariage du roi d'Ecosse avec Madeleine, fille de François Ier, a lieu dans l'hôtel.
1540.	Le plan dit de la Tapisserie mentionne l'hôtel de Cluny.
1549.	Charles de Lorraine, cardinal de Guise, coadjuteur de son oncle Jean IV de Lorraine, devient abbé des Clunisiens.
1550.	Corrozet donne, dans son livre imprimé en cette année, une liste de quarante principaux hôtels de Paris; il y fait figurer l'hôtel de Cluny.
1552.	Le plan de Paris de O. Truschet et G. Hoyau, retrouvé à Bâle, montre « l'hostel de Clugni », représenté en perspective entre les rues de la Harpe et des Mathurins.
1555-1560.	Le plan dit de Ducerceau mentionne « l'ostel de Clugny ».
8 février 1558.	Il est ordonné que le pavage de la grande cour et du devant de « l'hostel » seront faits aux frais de la ville.
8 janvier 1565.	Charles de Lorraine, poursuivi par de Montmorency, s'y réfugie avec le duc d'Aumale et ses hommes.
26 décembre 1574.	Mort de Charles de Lorraine, cardinal de Guise.
1575 à 1612.	Claude de Guise est le 50e abbé de Cluny du-

rant cette période, sauf pendant deux ans de suspension.

6 octobre 1584. Un arrêt du parlement interdit à la troupe de comédiens qui occupe l'hôtel depuis une semaine de continuer de donner des représentations.

1588. Pierre de Saint-Jullien qualifie cet hôtel d'admirable; c'est le premier auteur qui donne des renseignements détaillés sur l'origine de l'hôtel.

1600. Un extrait des recettes et dépenses de l'hôtel de la ville de Paris en 1600 donne l'indication de la somme de dix deniers oboles parisis payée par l'abbé de Cluny pour son hôtel, établissant que c'était alors la propriété de l'abbaye. Leur occupation par d'autres personnages pourrait en faire douter en l'absence de ces preuves. Un acte donne le nom des maisons contigues à l'hôtel.

1601 L'hôtel devient le séjour des nonces du pape.

1601 à 1621. Louis de Lorraine est abbé de Cluny durant cette période.

1608. Le plan de François Quesnel mentionne la *rue de Cluny* sur l'emplacement de la rue des Mathurins.

1609. Le plan de de Vassalieu ne mentionne pas l'hôtel mais seulement le collège de Cluny.

1610. Le nonce Robert Ubaldin habite l'hôtel.

1615. Même observation que pour le plan de Vassalieu.

28 mai 1625. Selon une opinion erronée, Angélique Arnaud, la célèbre abbesse de Port-Royal des Champs, y aurait cherché un refuge temporaire avec ses sœurs. Mais ce séjour n'a pas eu lieu dans l'hôtel; il y a eu confusion avec l'hôtel de Clugny situé au haut du faubourg Saint-Jacques.

26 novembre 1634. Le cardinal Mazarin fait son entrée triomphale à Paris comme nonce du pape Urbain VIII, près la cour de France. Il se rendit à l'*hôtel des nonces du pape*, situé rue des Mathurins, appellation sous laquelle on désignait alors l'hôtel de Cluny.

27 novembre 1634. Le sieur de Liencourt et le comte d'Orval viennent à l'hôtel pour rendre visite à Mazarin au nom du roi et de la reine.

Vers le 7 déc. 1634. Huit ou dix jours après cette visite, ils y reviennent avec les carrosses royaux pour emmener Mazarin à Saint-Germain.

Mazarin ne resta pas à Paris pendant tout le temps que dura sa nonciature. Il habita à Rueil près du cardinal de Richelieu qui combla de prévenances Mazarin pendant sa maladie.

1636.	Mazarin est rappelé à Rome. A son retour, en 1640, il loge à l'hôtel de Clèves, rue du Louvre.
1644 à 1636 ou 1650.	Séjour du nonce Nicolas Guidi di Bagno. Il a laissé une inscription dans la chapelle en souvenir de son séjour.
1647.	Le plan de Gomboust donne cette désignation *Hostel de Cluny, demeure des Nonces.*
1681.	Il semble que la légation pontificale n'y ait plus logé depuis un certain temps, comme paraît l'établir *la Diplomatique* de Mabillon, publiée en cette année. Le séjour des nonces aurait donc duré dans cet hôtel de 1610 à 1681 environ.
1690.	Le plan de Jouvin de Rochefort mentionne l'hôtel de Cluny.
1676-1710.	Le plan de Bullet et Blondel mentionne *l'hostel de Clugny*, mais il est omis sur l'édition de 1676.
1747.	L'astronome Delisle transporte sur la tour octogone l'observatoire qu'il avait établi dans la coupole du Luxembourg.
1748.	Lalande obtient du vieux Delisle la permission d'assister et de coopérer à ses observations.
	Lalande avait été mis en pension chez un procureur qui habitait cet hôtel.
1750.	Le docteur anglais Mahiows consacre à l'hôtel la première page de son voyage à Paris. Il ne donne aucun détail, mais il exprime le regret de voir les vils usages auxquels on abandonne ces constructions.
1758.	L'hôtel est occupé par le procureur Louis Fermé et par le procureur Casteron.
1760-1765.	Description assez détaillée de l'hôtel par Piganiol dans sa *Description de Paris*, tome VI, p. 306, 307.
1774.	Le plan de Bernard Jaillot nous le montre, en 1774, adossé à la Chambre syndicale des Libraires et en fait une courte mention, p. 106, t. IV. La tour servait, quartier Saint-Benoît, aux observations de la marine.
1768 à 1817.	Messier illustre par ses découvertes astronomiques le séjour qu'il y fit.
15 avril 1751.	Date d'un bail qui montre que le local est occupé par Philippe Vincent, typographe.
1779.	L'hôtel est occupé par deux établissements d'imprimeurs-libraires, celui de Moutard, et celui de Vincent. Il appartient toujours à l'abbaye de Cluny.
7 mai 1789.	A cette date l'hôtel est loué par bail emphythéotique.
1789.	L'hôtel est visité par les enfants du duc d'Orléans, sous la conduite de Mme de Genlis.

25 juillet 1789. Lettres patentes de Louis XVI, qui reconnaissent au cardinal de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, la propriété de l'hôtel, comme abbé de Cluny. Elles l'autorisent à le louer sous certaines conditions, en raison de ce que les abbés n'y font pas un séjour assez long pour veiller eux-mêmes aux réparations de cette maison.

10 octobre 1789. La *Gazette nationale* ou *Moniteur universel* annonce que, dans la séance de l'Assemblée nationale de ce jour, un des secrétaires donna lecture de plusieurs lettres, écrites par des maisons de l'ordre de Cluny, pour adhérer à l'offre faite de leurs biens à la nation au nom des religieux de Saint-Martin-des-Champs. Parmi ces maisons se trouvait le collège de Cluny de Paris.

23 octobre 1790. Loi sur l'administration des biens des monastères, particulièrement sur ceux de l'abbaye de Cluny.

1791. Le plan de Verniquet mentionne l'hôtel.

1797. L'hôtel est occupé par le libraire Fuchs.

Vers 1798. Un célèbre traitant de la République et de l'empire, Godin, y avait un appartement à sa disposition.

6 thermidor an VI (1798). Procès-verbal de Rougevin, architecte, estimant en 1790 à 8,800 fr. le revenu annuel de ce domaine et en capital à vingt fois le revenu, soit 176,000 fr.

17 et 23 pluviôse an VIII (1800). L'Administration de la Seine aliène la maison de Cluny qui passe entre les mains du sieur Beaudot, médecin, ex-législateur, puis entre celles de M. Belin Le Prieur, libraire.

1807. Les Thermes, en 1800, ne furent pas vendus avec l'hôtel, mais donnés en 1807 à l'hospice de Charenton.

1812. L'hôtel est vendu 92,000 fr.

Vers 1826. Un Anglais offre à M. Le Prieur de lui acheter la chapelle pour la transporter en Grande-Bretagne. Ce dernier refuse en exprimant le désir de conserver à notre pays une œuvre si précieuse.

1832. M. Alexandre du Sommerard, né en 1779, mort en 1842, y installe sa collection.

1833. M. Albert Lenoir, aujourd'hui membre de l'Institut, expose au Louvre, sous le numéro 1546, un projet de Musée national destiné à sauvegarder l'hôtel de Cluny, par l'installation d'un musée comprenant les Thermes, l'hôtel et les Mathurins. Ce projet reçut plusieurs hautes distinctions.

1841. L'hôtel est la propriété de la veuve de M. Belin Le Prieur.

19 juillet 1842. La Chambre des députés et celle des pairs votent les fonds nécessaires à l'acquisition de l'hôtel et de

la collection du Sommerard qui s'y trouve installée. Cet heureux résultat est dû au rapport d'Arago et aux efforts de Lenoir et Vitet. Le crédit alloué à cet effet monte à 590,000 fr. à prélever sur l'exercice 1843, sur lesquels 390,000 sont consacrés à l'achat des bâtiments. La ville cède les Thermes à l'État et le reste aux collections laissées à sa mort par M. du Sommerard fils. Le fils de M. du Sommerard est nommé conservateur du Musée.

17 janvier 1844. M. Albert Lenoir est mis en possession du monument à l'effet de pourvoir à sa restauration.

M. Sauvé, imprimeur en taille-douce, quitte l'hôtel non sans peine. Il logeait au-dessus des trois arcades de la cour, ses ateliers étaient installés dans les combles.

M. Guyot, graveur, avait quitté un peu auparavant l'appartement qu'il occupait et qui était celui qu'habite actuellement le directeur.

Le premier étage était occupé par des ateliers de plieuses.

Le rez-de-chaussée était occupé par Mme Belin, auquel M. Lenoir avait loué une pièce pour faire ses relevés.

16 mars 1844. Le musée est ouvert au public.

Première ouverture du musée qui, dès le début, attire de très nombreux visiteurs.

1856. Commencement des travaux d'isolement de l'hôtel qui durent environ deux ans.

17 juin 1857. Loi qui fixe la part de l'État dans l'ouverture des boulevards pour le prix des terrains à réunir aux dépendances du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

1885. M. Darcel est nommé directeur du musée de Cluny à la mort de M. du Sommerard.

1885. Construction, sous la direction de M. Paul Bœswilwald, d'une salle moderne dans la cour située au couchant de la chapelle. Réfection des cheminées. Les contreforts des lucarnes sont également dans le plus triste état de conservation.

CHARLES NORMAND.

CURIOSITÉS
ET SOUVENIRS HISTORIQUES DE PARIS

ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUE MUSICALE ET BIBLIOTHÈQUE DRAMATIQUE
DE L'OPÉRA

A PROPOS DE LA PROMENADE DE LA SOCIÉTÉ

I

ARCHIVES DE L'OPÉRA

L'Opéra, institué en 1669, a commencé, en 1671, la série de ses représentations ; mais les documents conservés aux archives de ce théâtre ne remontent pas à son origine. Tandis qu'à la Comédie française et à la Comédie italienne la continuité d'une même société contribuait à la conservation des délibérations, des registres de recettes et de dépenses, etc., à l'Opéra les nombreuses directions qui succédèrent à Lulli finissaient tour à tour par des liquidations désastreuses, au milieu desquelles les pièces de toute sorte étaient dispersées ou détruites. Il résulte de l'inventaire de 1748, le plus ancien que possède l'Opéra, que dès cette époque il ne restait plus de registres ni de papiers antérieurs à 1721. La série de ceux qui existent actuellement ne commence qu'en 1735.

Toutefois, même pour les premiers temps de l'histoire de l'Académie royale de musique, les archives ont pu être reconstituées en partie, a l'aide des documents officiels conservés dans les dépôts publics; les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, en ont fourni un grand nombre; en outre, des copies ont heureusement été prises à la Bibliothèque de la ville de Paris et aux archives de la préfecture de police, aujourd'hui détruites.

A partir de 1749, l'administration de l'Opéra est placée dans les attributions de la ville de Paris, sous la surveillance du prévôt des marchands. L'ordre se fait, le contrôle s'établit, les pièces qui existaient dans les bureaux sont conservées; déposées au magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, elles échappent aux deux incendies de 1763 et 1781. Elles s'accroissent avec le temps, sans que l'on semble prendre grand souci de leur classement. En 1815, un rapport constate que les archives encombrent les greniers du théâtre. « Depuis la révolution il n'a pas été possible, par le défaut de local, de donner une classification aux papiers de l'administration ; il y a dans cette partie essentielle un désordre qu'il est indispensable de faire cesser. » Il ne paraît pas que ces réclamations ait été suivies d'effet En 1860, c'est encore dans un grenier, au-dessus du foyer du public, qu'étaient déposés *les vieux papiers*.

A cette époque on commença à en prendre soin, un inventaire sommaire fut dressé. En 1861, dans le programme rédigé pour la construction du nouvel Opéra, l'installation de la bibliothèque et des archives fut prévue. Ces deux services furent définitivement organisés par l'arrêté du

16 mai 1866, portant règlementation du cahier des charges de l'Opéra.

L'article relatif aux archives était ainsi conçu :

« Un archiviste, nommé par le ministre, sera chargé de réunir et de mettre en ordre tous les dessins des décors anciens et nouveaux exécutés à l'Opéra, ainsi que les livres ou estampes donnés à ce théâtre ou acquis par lui, et de classer et cataloguer tous les titres et papiers relatifs à l'administration de l'Opéra depuis son origine. »

Cet article a été reproduit par l'article 42 de l'arrêté du 14 mai 1879, qui contient en outre les dispositions suivantes :

« Art. 36. Il (le directeur) sera tenu de livrer aux archives de l'Opéra la maquette de chaque nouvelle décoration crée par lui, ainsi que des dessins et costumes.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt des documents contenus dans ces archives, de ces volumineuses correspondances administratives et artistiques. Tous les ministres, depuis MM. de Maurepas et d'Argenson, y sont représentés par de nombreux autographes. Sous la Révolution, les arrêtés du Comité du salut public succèdent aux dépêches du ministre de la maison du roi. Plus tard, de l'an XI à 1807, les moindres autorisations de dépenses sont signées de la main du premier consul, puis de l'empereur, qui avait tenu à administrer directement — comme Louis XIV — son Académie de musique. Les dossiers du personnel, les dossiers relatifs à la mise en scène de chaque ouvrage représenté, sont remplis de la correspondance des auteurs, des artistes du chant et de la danse, et les noms les plus célèbres se lisent au bas de ces lettres, d'autant plus curieuses que presque toujours l'intérêt et l'amour-propre y sont en jeu.

La comptabilité n'offre pas des renseignements moins précieux pour l'histoire littéraire. Les registres des recettes présentent le tableau fidèle des destinées de chaque ouvrage ; on peut y suivre jour par jour le succès des œuvres de Rameau, de Glück, de Piccini, et plus tard de Spontini, de Rossini et de Meyerbeer. Même en dehors de l'histoire littéraire, les archives de l'Opéra abondent en renseignements curieux que l'on ne s'attendrait pas à y trouver. Par exemple, sous l'ancien régime, toutes les locations de loges sont faites par baux passés devant notaires. Cette nombreuse série d'actes authentiques donne les noms et les titres de toutes les familles qui eurent une loge à l'Opéra de 1728 à 1789. Les documents relatifs à l'industrie ne sont pas moins intéressants : c'est ainsi qu'on trouve joints aux états de soumission des fournisseurs les échantillons de soieries, de rubans, de toiles, de draps, etc., avec leurs séries de prix, qui constituent une sorte d'histoire des tissus au commencement du siècle et avant l'introduction des machines et des nouveaux procédés.

Les archives de l'Opéra viennent de s'enrichir d'une importante collection : à la suite de la démolition de la salle Ventadour, il a été possible d'acquérir les archives de l'Opéra-Comique, qui y avaient été laissées depuis 1832, époque où ce théâtre cessa d'y donner ses représentations. Ces archives, sauf quelques lacunes à l'origine, comprennent la série des registres et documents divers depuis l'ouverture de la Comédie italienne à l'hôtel de Bourgogne, en 1716, jusqu'à l'année 1832.

II

BIBLIOTHÈQUE MUSICALE DE L'OPÉRA

La bibliothèque musicale possède la collection complète des opéras et ballets qui ont été représentés à l'Opéra depuis son origine,

L'article 37 de l'arrêté du 16 mai 1866, reproduit par l'article 41 de l'arrêté du 14 mai 1879, est ainsi conçu :

« Art. 37. Un bibliothécaire nommé par le ministre sera chargé de la conservation des partitions manuscrites ou gravées, et généralement de toute la musique servant à l'exploitation du théâtre. »

M. Théodore de Lajarte, attaché aux archives de l'Opéra en 1873, et spécialement chargé de tout ce qui concerne la bibliothèque musicale, a entrepris et achevé le classement méthodique de cet immense répertoire, qui ne comprend pas moins d'environ vingt-cinq mille volumes et cahiers; il en a dressé le catalogue historique et anecdotique, dont la publication est achevée et qui forme 2 volumes in-8.

La plupart des partitions de la bibliothèque sont manuscrites. Celles qui sont imprimées ou gravées, ayant servi aux représentations, offrent presque toutes des coupures indiquées et de nombreux changements manuscrits, souvent autographes, qui leur donnent un intérêt tout particulier. Un grand nombre d'opéras et tous les ballets jusqu'en 1869 sont inédits. Près de cinquante partitions, qui existent dans la bibliothèque, n'ont jamais été exécutées. Parmi les auteurs de ces ouvrages, dont les circonstances diverses empêchèrent la représentation, on trouve cependant des noms célèbres, tels que ceux de Sacchini, de Zingarelli, de Philidor, de Gossec, de Monsigny, de Berton, d'Halévy, etc.

La collection des parties d'orchestre présente un très grand intérêt pour l'étude des anciens ouvrages, dont les partitions sont rarement rédigées d'une façon assez complète pour que l'on y retrouve toute l'instrumentation. Dans ce cas, les parties d'orchestre suppléent à ce qu'il peut y avoir d'incomplet ou d'obscur dans les partitions.

Outre cette importante collection de partitions ou parties d'orchestre de plus de 600 ouvrages, la bibliothèque de l'Opéra possède encore un grand nombre de recueils manuscrits, contenant plus de 5,000 morceaux de chant et de danse, presque tous inédits. Elle possède aussi une collection de morceaux autographes qui comprend des fragments du plus grand intérêt. Nous citerons, entre autres :

Rameau. Trois partitions autographes : *la Naissance d'Osiris, le Retour d'Astrée, Daphnis et Églé.*

Gluck. Deux actes d'*Armide*, des fragments importants d'*Orphée.*

Meyerbeer. De nombreux fragments inédits des *Huguenots*, de *Robert le Diable;* d'autres fragments de *Robert le Diable* qui ont été gravés. A la suite de la vente de la bibliothèque de M. Lindner à Berlin, il a été possible d'acquérir une très remarquable collection d'autographes de Meyerbeer, entre autres, tout ce qu'il avait écrit de *Cinq-Mars*, une partie de la première partition de *Robert le Diable*, deux ouvertures des *Huguenots* et un

cahier d'esquisses où le maître avait noté ses inspirations, ses idées, pendant la première période de sa carrière.

Rossini. Des fragments inédits de *Guillaume Tell*, des fragments du *Siège de Corinthe*.

Enfin, des autographes musicaux de presque tous les compositeurs qui ont été représentés à l'Opéra depuis plus d'un siècle. Piccini, Sacchini, Salieri, Grétry, Berton, Lesueur, Persuis, Nicolo, Spontini, Gossec, Cherubini, Hérold, Halévy, Auber, Donizetti, etc., figurent également dans cette collection.

Mme Spontini a bien voulu faire don à la bibliothèque de l'Opéra des partitions autographes de *la Vestale*, *Fernand Cortez*, *Olympie*, *Agnès*, *Nurmahal*, *Alcidor*. Ce précieux recueil forme quinze gros volumes in-folio, entièrement écrits de la main de Spontini.

M. F. Hérold, fils de l'illustre compositeur, a fait don à la bibliothèque de l'Opéra d'un important fragment autographe de *Zampa*. M. Gounod a donné des airs de danse inédits de *Sapho*.

III

BIBLIOTHÈQUE DRAMATIQUE ET MUSÉE DE L'OPÉRA

La bibliothèque dramatique est de création récente. Avant l'organisation des archives, l'Opéra, sauf le recueil des dessins de costumes exécutés depuis l'an XII, ne possédait pas un seul volume.

Aujourd'hui la bibliothèque se compose de plus de 10,000 volumes et brochures, et de plus de 60,000 estampes, qui proviennent en grande partie d'attributions faites par les Ministères des beaux-arts, de l'instruction publique, etc., et de dons divers.

Parmi les documents relatifs au costume, il convient de signaler la collection des dessins originaux exécutés pour les 200 opéras ou ballets représentés depuis l'an XII. Ces dessins sont dus aux dessinateurs spéciaux de l'Opéra : Berthélemy (an VIII-1808), Ménageot (1809-1816), Dublin (1817-1819), Garneray (1820-1822), Hippolyte Lecomte (1823-1836), M. Paul Lormier, dont les premiers dessins datent de 1832, et qui de 1856 à 1876 a eu pour collaborateur M. A. Albert; enfin M. Eugène Lacoste, M. le comte Lepic et M. Bianchini.

Plusieurs autres artistes ont en outre enrichi de leurs croquis les collections de l'Opéra. Nous citerons entre autres Louis Boulanger, Léopold Robert, Eugène Lami, M. Lepaulle, etc.

A la vente de M. le baron Taylor, en 1876, la bibliothèque de l'Opéra a acquis une importante collection de costumes de l'Opéra au dix-huitième siècle. Cette collection, provenant du dépôt des Menus-Plaisirs, se compose de 438 dessins, parmi lesquels il en est de Boucher, de Watteau, d'Eisen, de Boquet, etc. Depuis, l'État a acquis et partagé entre les Bibliothèques de l'Opéra, du Conservatoire et de la Comédie-Française, la plus grande partie des pièces de théâtre qui avaient été réunies par M. le baron Taylor et classées par répertoires. La collection de tous les livrets d'opéras représentés à Milan, qui avait été formée par M. Silvestri, est également entrée dans la Bibliothèque de l'Opéra.

M. Eugène Manuel a fait don d'un album contenant quatre-vingt-dix dessins, portraits-charges et caricatures, par Savinien Pierret, qui fut successivement musicien de l'orchestre à l'Odéon, aux Italiens, à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, de 1286 à 1850, et qui avait pu voir de près les types qu'il a reproduits.

En juin 1879, par suite d'un échange opéré entre le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et le Ministère des travaux publics, la bibliothèque de l'Opéra a reçu une très intéressante série de dessins originaux de costumes et de décors du dix-septième et du dix-huitième siècle, qui appartenait au mobilier national.

La Direction des Beaux-Arts a fait exécuter des copies de peintures antiques à Pompeï, des moulages d'après des bas-reliefs conservés aux musées de Rome ou de Naples, fort utiles à étudier pour l'histoire du Théâtre des anciens.

Dans la série des plans de théâtre se trouve une collection de tous les plans et vues des salles occupées par l'Opéra depuis son origine. Cette série a acquis une importance particulière par le versement des plans et dessins exécutés sous la direction de M. Ch. Garnier pour la construction du nouvel Opéra. Elle offre un véritable intérêt au point de vue de l'histoire de Paris. La plupart des salles de spectacle aujourd'hui détruites y figurent, souvent avec beaucoup de détails. Une série de photographies reproduit les différents aspects des ruines de l'Opéra de la rue Lepeletier au moment où elles fumaient encore.

Parmi les collections spéciales formées à la Bibliothèque de l'Opéra, il convient de citer une collection de journaux de théâtre et de journaux littéraires depuis le dix-huitième siècle. C'est une source précieuse de renseignements pour l'histoire dramatique et la plupart de ces journaux sont d'une insigne rareté.

Depuis l'organisation des archives, les maquettes des décorations de chaque ouvrage représenté sont conservées à la bibliothèque. Cette collection a contribué à former, avec les recueils de costumes, le fonds de l'exposition théâtrale qui, après avoir figuré en 1878 à l'Exposition universelle, a fait presque complètement retour à la bibliothèque de l'Opéra.

La galerie du musée expose une série de dessins de costumes et de décors, plusieurs tableaux représentant des scènes théâtrales; on voit dans ses vitrines de curieuses affiches de théâtre, entre autres des affiches du dix-septième siècle, des théâtres de l'Hôtel de Bourgogne et du Marais, contemporaines de Corneille et de Molière. Elle est ornée des bustes de Gardel, de Duport, d'Habeneck, de Baroilhet, de Roger, etc., de Mesdames Cinti-Damoreau, Cerrito, Emma Livry, Viardot, Krauss, Carvalho, E. Fiocre. — Ce musée est public.

Dès l'année 1877, la commission du budget a recommandé au gouvernement l'étude de dispositions permettant d'installer dans le pavillon Ouest (destiné à l'origine au service particulier du chef de l'État) *la riche bibliothèque musicale et dramatique, les précieuses collections d'estampes et de costumes que possède l'Opéra, et d'enrichir ainsi Paris d'une nouvelle bibliothèque publique consacrée à l'histoire du théâtre et de la musique.* (Rapports faits au nom de la commission du budget, session de 1877, nos 173 et 937, chap. LVI.)

En conséquence, deux crédits de 100,000 francs chacun ont été inscrits aux budgets de 1879 et de 1880. Ils ont permis d'achever les constructions, de meubler la galerie de la bibliothèque, celle du musée et la vaste salle de lecture qui occupe tout le pavillon central. — A partir de 1881 un crédit de 10,000 fr. a été alloué pour les dépenses du personnel, les acquisitions, les reliures. — En 1885, une partie des frais du matériel ayant été mise à la charge de la direction, ce crédit a été réduit à 6,000 fr.

CHARLES NUITTER,
archiviste de l'Opéra.

ASSOCIATION DES AMIS DES MONUMENTS FRANÇAIS

Société des Amis des Monuments ROUENNAIS

Nous avons indiqué dans le Bulletin n° 2, pages 22 et 49, l'origine et le principe de l'organisation départementale [1]. Nous avons donné de nouveaux détails dans le numéro 3, page 100, à propos de la première Société départementale alors en voie de formation.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que depuis lors la Société des Amis des Monuments rouennais a été définitivement constituée.

Elle a fait connaître sa fondation par la circulaire suivante :

Rouen, le 1er juillet 1886.

Monsieur,

Vous êtes invité à honorer de votre présence une réunion en vue de fonder à Rouen une Société des Amis des Monuments rouennais, qui aura lieu le jeudi 8 juillet, à 4 heures très précises, à l'Hôtel de Ville de Rouen.

Cette réunion se tiendra sous les auspices et en présence de M. Charles Garnier, membre de l'Institut, architecte de l'Opéra, président de la Société des Amis des Monuments parisiens, et M. Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement, secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de notre considération très distinguée.

H. Despois de Folleville, G. Dubosc, E. Fauquet
J. Hédou, G. Le Breton.

La séance eut lieu à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Lebon, maire de Rouen, ayant à sa droite M. Charles Garnier, à gauche M. Charles Normand. Le bureau était formé par les organisateurs de la Société.

1. Adresser les demandes de renseignements et autres relatives à l'organisation départementale à M. Charles Normand, 117, boulevard Saint-Germain.

M. *Charles Garnier* prend alors la parole en ces termes :

Messieurs,

Laissez-moi, avant tout, vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à assister à cette réunion, et vous exprimer la gratitude de la Société des Amis des Monuments parisiens. Cette société doit, en effet, vous être reconnaissante; car pour arriver au but qu'elle poursuit, au résultat qu'elle recherche, il est nécessaire qu'elle soit soutenue de toutes parts et qu'elle s'unisse aux hommes de bonne volonté qui consentent à l'accompagner dans la route qu'elle a choisie.

Vous êtes, Messieurs, parmi les premiers qui reconnaissent cette solidarité indispensable; vous avez compris que les efforts isolés ne peuvent toujours amener au bien, et vous nous apportez une vaillante collaboration qui constitue, non seulement une aide effective, mais encore un réel encouragement; vous nous montrez ainsi que notre mission est utile et que la création, due à M. Charles Normand, peut et doit se développer et s'étendre sur toute la France.

Il serait même désirable qu'elle s'étendît à l'étranger; car l'art de chacun appartient à tous, et le tort artistique fait à un pays s'étend fatalement à tous les autres.

Votre nouvelle fondation montre que vous êtes partisans des doctrines de notre société; mais si vous venez avec nous, si vous approuvez les principes qui nous guident, nous savons que votre liberté personnelle ne peut être atteinte et que vous conservez toute votre indépendance. En effet, pour marcher côte à côte sans se nuire en chemin, il faut que chaque société particulière qui s'établit, chaque section qui s'organise, soit maîtresse absolue de ses actions; il faut qu'elle ait son autonomie complète et qu'elle puisse agir en toute souveraineté au point de vue des intérêts spéciaux qu'elle a à ménager. Mais une fois cette œuvre terminée, il est bon que ces compagnies distinctes se réunissent à certains jours et fassent alors profiter celles-ci des travaux de celles-là.

C'est pour cela, Messieurs, que votre exemple est digne d'être suivi; car si tous agissaient comme vous agissez, nous pourrions trouver, dans une union confraternelle et générale, des ressources et des forces qui pourraient nous échapper si nous étions isolés dans nos comités respectifs.

Oui, il faut que chaque département, que chaque ville, chaque village même, vous imite et vous suive; alors, de toutes ces sociétés locales, de toutes ces réunions spéciales, naîtra une grande association qui, avec probité, avec conscience et dévouement, veillera à la conservation de ce qui doit être conservé. Peut-être même un jour, cette Association générale nommera-t-elle des délégués pour la représenter et qui, sortes de députés officiels de l'art et de l'histoire, sauront avoir une autorité réelle et puissante pour défendre le pittoresque qui disparaît et les vieux souvenirs qui s'évanouissent ?...

En attendant ce moment, Messieurs, nous devons procéder avec une grande prudence et une grande circonspection. Nous devons nous attacher à convaincre plutôt qu'à critiquer, à éclairer plutôt qu'à combattre. Il faut que les administrations qui décident du sort des choses s'habituent graduellement à trouver en nous, non pas des opposants ou des fâcheux, mais bien des alliés véritables et directs. D'ailleurs il ne faut rien exagérer; l'antiquité d'un bâtiment n'en constitue pas le mérite absolu, et, si l'on doit garder avec soin les œuvres intéressantes du passé et conserver aux cités leur caractère propre, on ne saurait exiger l'immobilité des actes et l'abandon du progrès. Restons donc dans notre rôle de conseillers modestes, et, lorsqu'on sera bien convaincu que le patriotisme artistique est notre seule guide et que nous ne voulons nous substituer à personne, on viendra nous demander des avis sincèrement exprimés.

Quant à vous, Messieurs, votre mission particulière, celle que vous vous imposez est bien grande et bien enviable en même temps; car nulle ville de France ne réclame plus que la vôtre une sérieuse et persévérante attention. Déjà, hélas! bien des richesses archéologiques et pittoresques ont disparu de la ville de Rouen; bien des trouées ont

été faites dans les vieux quartiers que les artistes admiraient; mais vous avez encore tant d'édifices si remarquables, tant de rues si mouvementées, tant de quais si superbes, et tant d'aspects si divers et si grandioses, que vous ne pourrez guère vous reposer si vous faites bonne garde autour de tous les trésors qui vous restent.

Enfin, si, grâce à votre sollicitude, grâce à l'union qui doit se faire entre les diverses sociétés déjà fondées ici, et qui ne peuvent qu'applaudir à votre nouvelle création, car il ne saurait y avoir de rivalité là où il y a un but commun à atteindre et une défense commune à organiser; si donc, grâce à vos efforts réunis, vous parvenez à sauvegarder quelques vestiges d'un autre âge, à faire rendre des libertés à la construction moderne et à fixer ainsi les jalons de votre histoire artistique, soyez certains que votre tâche aura été bien et dignement accomplie, et que la France entière vous aura grande reconnaissance.

Du reste, les noms de ceux qui se sont mis à la tête de votre nouvelle Société sont de sûrs garants de la réussite de votre œuvre; aussi, c'est avec la certitude que nous trouverons en vous des collaborateurs éminents, ou, plutôt, avec la conviction que vous nous donnerez les meilleurs exemples, que je viens au nom de la Société des Amis des Monuments parisiens souhaiter une cordiale bienvenue à la Société des Amis des Monuments rouennais, et vous assurer personnellement, Messieurs, de ma bien affectueuse sympathie.

CHARLES GARNIER.

M. *Despois de Folleville* résume ensuite les idées de la Commission d'initiative. Nous regrettons que l'espace mesuré dont nous disposons ne nous permette pas de reproduire en entier son exposé si complet et si étendu. Nous tenons au moins à en dégager les parties essentielles.

Je ne puis mieux répondre à votre attente qu'en remerciant chaleureusement aussi et en souhaitant une cordiale bienvenue aux deux hommes éminents qui ont bien voulu honorer de leur présence cette réunion, M. Charles Garnier, l'illustre architecte de l'Opéra, dont le nom restera comme l'un des plus brillants et des plus caractéristiques dans l'histoire de l'Art au dix-neuvième siècle, et M. Charles Normand, à l'initiative intelligente duquel on doit ce généreux mouvement en faveur des œuvres d'arts, qui a trouvé son expression dans la *Société des Amis des Monuments parisiens*.

Il me faut maintenant vous exposer, au nom du Comité d'initiative, Messieurs, les causes, le but et les bases de l'œuvre semblable que nous désirons créer à Rouen, et à laquelle vous avez bien voulu prêter votre appui favorable.

Notre ville est certainement, parmi toutes les cités de France, l'une de celles qui offrent la plus grande richesse de monuments et la plus intéressante physionomie pittoresque. Dans cette ville, témoin de tant d'événements importants, théâtre de tant de drames célèbres, berceau d'une civilisation aussi active qu'industrieuse, tous les âges, toutes les époques ont laissé des monuments, des traces et des vestiges. A coté des splendides édifices encore debout et qui racontent si magnifiquement toutes les transformations de notre architecture nationale du moyen âge, mille autres débris de monuments abandonnés ou détruits en partie, existent encore, pierres éparses qui sont comme les fragments de notre histoire locale, si souvent reliée à l'histoire générale, histoire qui embrasse à la fois les révolutions et les progrès des arts, de la religion, de la politique, de la guerre, de l'industrie et des mœurs domestiques.

Malheureusement, depuis ces grandes époques artistiques, il semble que l'on se soit complu à détruire et à renverser l'œuvre des créateurs De tous cotés, dans notre ville, les ruines se sont accumulées. . . . . .

Ce n'est point que, contre un pareil état de choses, contre une situation aussi triste et aussi menacante, on n'ait point entendu, à toutes les époques, de vigoureuses protestations. Des voix éloquentes, celles de nos archéologues et savants rouennais, les Hyacinthe Langlois, les Deville Delaquerrière, Th. Licquet, l'abbé Cochet, André

Pottier, etc., etc., se sont élevées pour plaider la cause de nos vieux édifices qu'ils considéraient comme une partie de nos gloires nationales. Nous serions injustes si nous ne rendions pas pleine justice à ces travaux si nombreux de nos antiquaires rouennais, aussi recommandables par la justesse de leurs vues que par la profondeur de leurs connaissances.

Ces initiatives isolées, ces protestations particulières, quelles que soient la compétence et l'autorité de leurs auteurs, n'ont point toujours abouti et ne sont pas toujours parvenues à briser les obstacles et à vaincre les résistances qu'on leur opposait.

Réunir ces efforts isolés, leur donner la force et la puissance que fournit l'union organisée, telle est la raison d'être de la Société que nous vous proposons de fonder. Concentrer dans une association libre, complètement étrangère à toute idée de secte et de parti, toutes les bonnes volontés, créer, ainsi qu'on l'a dit, une force permanente, gardienne jalouse et intelligente des diverses branches de l'Art, dont notre ville, à toutes les époques, nous a légué de si superbes exemples, telle est la raison qui motive la création de l'Association des Amis des Monuments, qui serait comme la Ligue pour la défense des intérêts artistiques de notre cité.

Ces préoccupations s'imposent si rigoureusement qu'elles ont amené, il y a deux ans, la création à Paris de la *Société des Amis des Monuments parisiens*, constituée sur l'initiative de M. Charles Normand, avec le concours de MM. A. Normand, Jules Claretie, Albert Lenoir, Müntz et Monteil, qui nous devançait sur la route où nous voulons la suivre aujourd'hui. La Société parisienne, organisée dans le but de veiller sur les monuments d'art et sur la physionomie monumentale de Paris, qui compte parmi les membres de son bureau les noms les plus distingués, ne se désintéresse pas de la défense et de la protection des monuments départementaux.

Tout en conservant notre initiative personnelle, tout en gardant notre autonomie en tout ce qui concerne notre organisation intérieure — formation de nos statuts et de notre règlement — nous nous rallions à la Société des Amis des Monuments parisiens et demandons à cette association éminemment utile, qui a rendu à l'Art de signalés services, l'appui moral de son autorité et de son puissant patronage.

C'est dans cette mesure que nous comprenons l'union avec notre sœur aînée de Paris, qui partage cette manière de voir. . . . . .

Ce rôle était encore défini dans le rapport sur les travaux de la Société présenté par le secrétaire, M. Ch. Normand. « La Société parisienne et les sociétés locales garderont leur parfaite autonomie, tout en se prêtant un appui dont l'efficacité ne saurait être contestée. Notre rôle se bornera à servir de lien commun. »

. . . . . .

Nous poursuivons un double but : 1° la conservation archéologique de tous les monuments de la ville de Rouen ; 2° le développement et l'embellissement de la physionomie monumentale et pittoresque de Rouen.

L'importance de la PREMIÈRE PARTIE de cette question n'a certes point échappé à vos esprits, car elle se subdivise en deux questions secondaires : la conservation des Monuments d'un caractère public et la conservation des Monuments du domaine privé.

Les premiers qui appartiennent à l'État, à la Ville, au Département, ou à de grandes associations, par leur caractère général sont connus de tous, ont été souvent décrits et catalogués. Si leur existence était menacée par la destruction ; si leur caractère artistique devait être défiguré par des restaurations inintelligentes, conduites à l'aide de mauvais procédés, par des adjonctions maladroites, des mutilations ou des dégradations ; si tout ou partie des richesses artistiques qu'ils contiennent était vendu ou aliéné, le rôle de notre Société serait de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour sauvegarder les monuments, de prévoir le sort qui lui serait réservé et de protester de toutes façons contre cette nouvelle situation.

Ce rôle paraît être exclusivement réservé, nous dira t-on, à nos grandes Commissions administratives, au Comité des Monuments historiques, à la Commission des Antiquités, au Comité consultatif des Beaux-Arts, à nos grandes Sociétés d'intérêt

local, qui ont toujours fait preuve d'une vive sollicitude en ce qui concerne les intérêts artistiques.

Notre but sera de les aider avec une plus grande liberté d'action dans cette besogne difficile, de donner encore plus de force et d'intensité à leurs idées, de créer autour de leurs délibérations et de leurs propositions un mouvement plus général de l'opinion.

Là où se terminera leur rôle purement consultatif, nous pourrons, avec une plus grande indépendance, poursuivre la tâche qu'ils auraient commencée, en usant de tous les moyens que fournit la propagande des idées et leur publicité. La situation de notre Société indépendante serait un peu celle de la Société pour la défense des intérêts de la Vallée de la Seine, vis-à-vis de corps constitués comme la Chambre de commerce.

Sur le second point, en ce qui concerne les monuments du domaine privé, l'utilité de notre intervention serait encore beaucoup plus efficace, car une société privée peut seule aborder cette question. . . . . .

Souvent inconnus, ignorés ou dédaignés du public, notre tâche serait en les faisant connaître, en les divulguant, en les désignant à l'attention générale, de les mettre, par nos publications, sous la protection du public intéressé, à leur conservation. Elle consisterait aussi à sauvegarder ces monuments privés, en intéressant à leur sauvegarde les propriétaires eux-mêmes, qui bien souvent ignorent la valeur de ce qu'ils possèdent. Quelles que puissent être les difficultés que soulève cette question, il n'est point impossible de les surmonter, ainsi que nous le montre la Société des Amis des Monuments parisiens. . . . . .

Nous sommes arrivés à la SECONDE DIVISION de notre tâche, à celle que nous avons désignée sous cette dénomination : *Développement et embellissement de l'aspect monumental et pittoresque de la ville de Rouen.*

Si nous sommes les admirateurs des chefs-d'œuvre laissés par nos devanciers, nous ne devons pas moins être passionnés pour les intérêts artistiques actuels du Rouen moderne, qui doit mériter et continuer la renommée du Rouen ancien.

C'est dans cet ordre d'idées que notre Société pourrait soumettre à ses délibérations tout ce qui concerne l'aménagement de nos voies et places publiques, de nos quais, de nos carrefours, de nos ponts, de nos promenades, de nos jardins et de nos cimetières. Nous ne ferons que suivre les indications de la Société des Monuments parisiens en nous préoccupant des questions si importantes de voirie publique, en ce qui concerne le tracé des voies nouvelles, et les suppressions ou les modifications d'édifices intéressants, que ces tracés pourraient entraîner. Notre Société se préoccupera aussi de la destruction de l'aspect des perspectives remarquables que peuvent offrir nos promenades publiques. Elle appellera l'attention sur les réglementations spéciales qui entravent la liberté de l'architecte et de l'artiste, en ce qui concerne les alignements et les questions de saillie ou d'élévation.

En ce qui concerne les monuments publics à édifier ou à décorer, les emplacements et les choix des statues, ou des édifices commémoratifs, elle pourra aussi être utilement consultée. Pour ce qui regarde l'habitation privée l'Association pourra utilement user de son initiative et de sa propagande pour lui faire donner un caractère plus décoratif. . . . . .

Cette utile fonction, elle pourra encore la remplir en suscitant l'initiative de monuments des services publics, d'un modèle plus artistique et plus décoratif : kiosques, candélabres, bornes-fontaines, bancs ; elle pourra aussi aider à l'érection de fontaines d'un aspect plus intéressant, comme celles si nombreuses qui furent élevées dans notre ville du seizième au dix-huitième siecle, à l'établissement d'inscriptions ou de plaques commémoratives d'un caractère décoratif.

Vous pourrez aussi, si vous le jugez convenable, vous occuper de la conservation des anciens noms historiques de nos rues, si utiles pour la topographie de la ville ancienne, et de la destruction des emblèmes historiques . . . . . .

Pour résumer cet exposé, en vous proposant de fonder la Société des Amis des

Monuments rouennais, nous croyons que vous ne ferez point seulement une œuvre utile, impérieusement rendue nécessaire pour notre ville, mais nous estimons aussi qu'en unissant sur un terrain commun toutes les bonnes volontés, sans exception de parti, en défendant la cause des arts qui ont porté si haut la gloire de notre patrie, vous ferez aussi une œuvre véritablement nationale et française.

DESPOIS DE FOLLEVILLE.

M. *Charles Normand* prononce alors les paroles suivantes :

Messieurs,

Les hasards de la vie semblent vouloir me rattacher à Rouen par des liens particuliers. Après ceux que la Société normande de Géographie avait créés il y a huit ans, voici qu'une amabilité nouvelle les resserre encore davantage. Croyez combien je suis sensible au grand honneur que vous m'avez fait en m'invitant à prendre place dans votre assemblée. Permettez-moi de me joindre à notre Président pour vous en exprimer tous mes remerciements, comme Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens, à vous, Monsieur le Maire, qui, par votre présence, avez tenu à donner un si précieux témoignage de votre intelligente sollicitude pour Rouen. Merci à vous tous auxquels cette ville est redevable d'une si utile institution, à vous, Messieurs H. Despois de Folleville, G. Dubosc, E. Fauquet, J Hédou, G. Le Breton.

J'en éprouve d'autant plus de plaisir que je vois s'amoindrir ainsi les regrets que j'avais gardés de mon absence forcée à la première réunion de la Société normande de Géographie. Son fondateur, M. Gabriel Gravier, avait bien voulu me convier à son organisation avec cette courtoisie dont vous me donnez aujourd'hui un nouveau témoignage. Je fus forcé alors de me contenter de publier dans son premier Bulletin le rapport que je devais lire. Plus heureux aujourd'hui, je puis me trouver présent à la fondation de cette société naissante. Je ne doute pas que les Amis des Monuments rouennais ne maintiennent le renom qu'ont acquis à Rouen tant de brillantes sociétés artistiques, scientifiques, industrielles, commerciales, qui ne manqueront pas de vous seconder.

J'éprouve d'ailleurs un plaisir tout particulier chaque fois qu'il m'est donné de revenir dans votre ville. Elle est si pleine d'enseignements pour ceux qui ont le culte des choses belles ou rares! J'y ai consacré de si douces heures à dessiner quelques-uns de vos admirables chefs-d'œuvre : quels charmes j'ai ressentis devant ces portes de l'église Saint-Maclou! comme je me suis senti ému à l'heure matinale d'un printemps ensoleillé, devant cette tour de Jeanne d'Arc qui ne subsiste encore que grâce aux *précurseurs* de l'œuvre d'aujourd'hui, hommes énergiques qui par souscription publique la rachetèrent de mains oublieuses de nos plus glorieuses traditions nationales.

C'était bien à Rouen qu'il convenait d'être une des premières à réagir contre le flot montant des *utilitaires quand même*. Grâce à votre société, vous avez donné ici un nom et une organisation au courant du contre-vandalisme. Vous concentrez à l'avance tous les savoirs, toutes les forces, toutes les volontés. Ainsi les lutteurs pour la cause des arts ne seront plus isolés. Ils disposeront, pour les seconder, de moyens chaque jour plus puissants.

Oui, sans doute, il faut qu'on fasse place au soleil, et qu'on donne à Rouen des poumons là où il éprouve de la peine à respirer. Mais les villes ont une âme, qui est leur passé, et leur beauté matérielle n'atteint tout son éclat que quand on y conserve les traces visibles de cette beauté qui se compose de souvenirs : c'est commettre le crime de parricide que d'y porter atteinte. Le patriotisme est fait de souvenirs et d'espérances: conservons les uns pour garder les autres.

L'un des plus illustres de la glorieuse phalange des Mérimée, des Vitet, des de Caumont, n'a-t-il pas apporté d'ailleurs des arguments concluants propres à gagner votre cause devant la société moderne, s'il est vrai qu'elle soit si positive que veulent le faire croire quelques esprits dépourvus d'idéal. Dans sa *Guerre aux démolisseurs*, Victor Hugo n'a-t-il pas dit de nos vieux monuments : « Ce sont des capitaux. Beau-

coup d'entre eux, dont la renommée attire les étrangers riches en France, rapportent au pays bien au delà de l'intérêt de l'argent qu'ils ont coûté. Les détruire, c'est priver le pays d'un revenu? »

Aussi combien ont été chaudement applaudies les énergiques paroles prononcées par M. *Le Breton* au soir d'une laborieuse journée consacrée l'an dernier par le Congrès des Architectes à l'admiration des monuments de Rouen! Les voyageurs émerveillés étaient bien préparés par une telle visite à comprendre la portée d'une manifestation nationale contre les *brutalistes*, *les banalistes*. Les conversations s'étaient si souvent aiguisées dans la journée des regrets qu'inspirait l'absence des belles choses qu'on avait connues jadis!

M. *Paul Wallon*, secrétaire général du Congrès, rappela alors la réunion que nous avions organisée aux Arènes de Lutèce et que présida M. Duruy. Là, deux cents présidents, secrétaires et délégués de sociétés départementales au Congrès de la Sorbonne de 1885, chargèrent le Comité des Amis des Monuments parisiens de seconder de son mieux les initiatives locales pour arracher aux *utilitaires quand même* tout ce passé dont nous devons être fiers et que nous avons le devoir de léguer aux générations futures.

M. *Le Breton* nous quitta en promettant de se mettre à l'œuvre. Mais j'ai hâte de rendre à M. *Desprès de Folleville* la part qui lui revient dans l'existence de la Société des Amis des Monuments rouennais. Dès le mois de mai il m'entretenait du projet aujourd'hui réalisé. Tous les obstacles ont été aplanis grâce à son énergique volonté, grâce aussi au concours que lui ont prêté, avec M. Le Breton, MM. Dubosc, Fauquet, Hédou, ses collaborateurs de la première heure. Permettez-moi d'associer aussi dans la même pensée toutes les personnes qui, par leur présence à cette réunion, se sont acquis l'honneur d'être les tout premiers adhérents d'une œuvre que leur esprit de propagande ne peut manquer de rendre puissante.

Quelle tâche fut jamais plus méritoire? Vous sauvez à votre ville des trésors inestimables: vous voulez que les rues, les places, la ville entière, en devenant un musée, fassent l'office de professeurs. Est-il un moyen plus sûr d'assurer la suprématie artistique de notre pays que de mettre l'art partout, dans la rue comme dans la maison?

Il est grand temps que des théories toutes contraires, qui ont enlaidi notre vie, cessent de vivre. C'est parce qu'elle s'est courageusement attribué cette tâche qu'en quelques mois la Société des Monuments parisiens a vu venir à elle, avec la notoriété toute l'élite du monde parisien. C'est pour cela — mille lettres en font foi — que des centaines d'adhérents se sont déjà inscrits sur nos listes. C'est ainsi que nous avons pu obtenir, sans autre pouvoir que celui de nos études et de notre conscience, bien des mesures utiles, telles que celle de la restauration de la Porte Saint-Denis, qui perpétuera longtemps encore le souvenir du *Rhin enchaîné* par les armées françaises. Si l'État moderne semble s'être montré complètement insouciant de laisser la médiocrité se prélasser sous toutes ses formes devant les yeux du public, j'ose espérer qu'il ne tardera pas à entrer dans une voie propre à épurer le goût. On ne peut tout d'un coup détruire le laid et le mauvais; mais en plaçant le bon à côté du mauvais, la foule, préparée par la vue des chefs-d'œuvre de l'art et par un commerce familier avec le beau, peut devenir un juge excellent, parce qu'il est enthousiaste, et sévère, parce qu'il a le droit d'être exigeant.

C'est pourquoi nous n'avons pas craint de parler avec énergie quand Paris s'est vu menacer d'une conception du Métropolitain propre à détruire tout ce qui fait aux yeux des étrangers le charme de la capitale de la France. Nous avons dû à cette attitude, et, j'ai hâte de l'ajouter, nous le devons surtout à notre éminent Président, Charles Garnier, d'être chargé par M. le Ministre des Travaux publics de la mission importante de lui désigner presque officiellement quels sont les intérêts de l'archéologie et de la beauté de Paris qu'il convient de sauvegarder en cette circonstance. J'aime à espérer que M. le Ministre conservera jusqu'au moment de la réalisation pratique du Métropolitain cette sollicitude pour le beau dont il nous a donné un premier témoignage.

C'est toujours dans le même but que nous avons créé un Bulletin, que nous prépa-

rons un Guide artistique et archéologique de Paris, publications qui nous offrent les moyens de faire pénétrer partout le goût délicat de la perfection et la lutte contre la tendance à la vulgarité. Nous avons pensé que faire connaître nos monuments, c'est assurer par avance leur sauvegarde; c'est pourquoi nous avons organisé des promenades qui, en peu de temps, par la qualité et le nombre des assistants, sont devenues des manifestations publiques en faveur de notre thèse. Associer la population à nos discussions, donner une part de responsabilité à l'opinion publique, c'est faire de l'art un objet d'intérêt public, c'est mener de front l'éducation de la nation et celle des artistes. C'est la tâche que vous avez l'honneur d'assumer aujourd'hui et pour laquelle nous sommes venus vous souhaiter cordialement un succès digne du but que vous poursuivez.

CHARLES NORMAND.

M. *Le Breton* remercie MM. Garnier et Charles Normand de leur présence à la réunion. Puis il déclare que la tâche de la Commission d'initiative est terminée. Les membres de l'assemblée, qui compte toute l'élite de la société rouennaise réunie au grand complet dans la grande salle qui est comble, adhèrent à la nouvelle Société. Ils confirment la Commission d'initiative dans ses pouvoirs, à l'effet d'élaborer les statuts en s'adjoignant cinq autres membres.

Les statuts qui sont les mêmes que ceux de la Société parisienne, sauf de très légères variantes imposées par les conditions locales, furent adoptés dans une nouvelle réunion. Puis on élut un comité dont les membres sont en suivant l'ordre du nombre de voix obtenues :

COMITÉ ROUENNAIS

GASTON LE BRETON, directeur du Musée céramique.
ERNEST FOUQUET, président de la Société artistique de Normandie.
J. FÉLIX, secrétaire de l'Académie de Rouen.
J. ADELINE, aquafortiste.
O. FRÉRET, architecte.
LEFORT, architecte du département.
DESPOIS DE FOLLEVILLE, sculpteur ornemaniste.
HÉDOU, de l'Académie de Rouen.
DUBOSC, artiste peintre.
DE LA QUERRIÈRE, secrétaire de la Société d'émulation.
BARRE, président de la Société des architectes de la Seine-Inférieure.
CUSSON, du Comité consultatif des beaux-arts de la ville.
MARROU, artiste repousseur en métaux.
TOUZET, architecte de la ville.
BEAURAIN, bibliothécaire adjoint.
MAILLET DU BOULLAY, directeur du Musée départemental.
NICOLLE, aquafortiste.
LEBEL, directeur de l'École régionale des beaux-arts.
FOUCHER, artiste sculpteur.
JANET, architecte.
WALLON, ancien élève de l'École normale supérieure.
DEVAUX, artiste sculpteur
LOISEL, architecte.

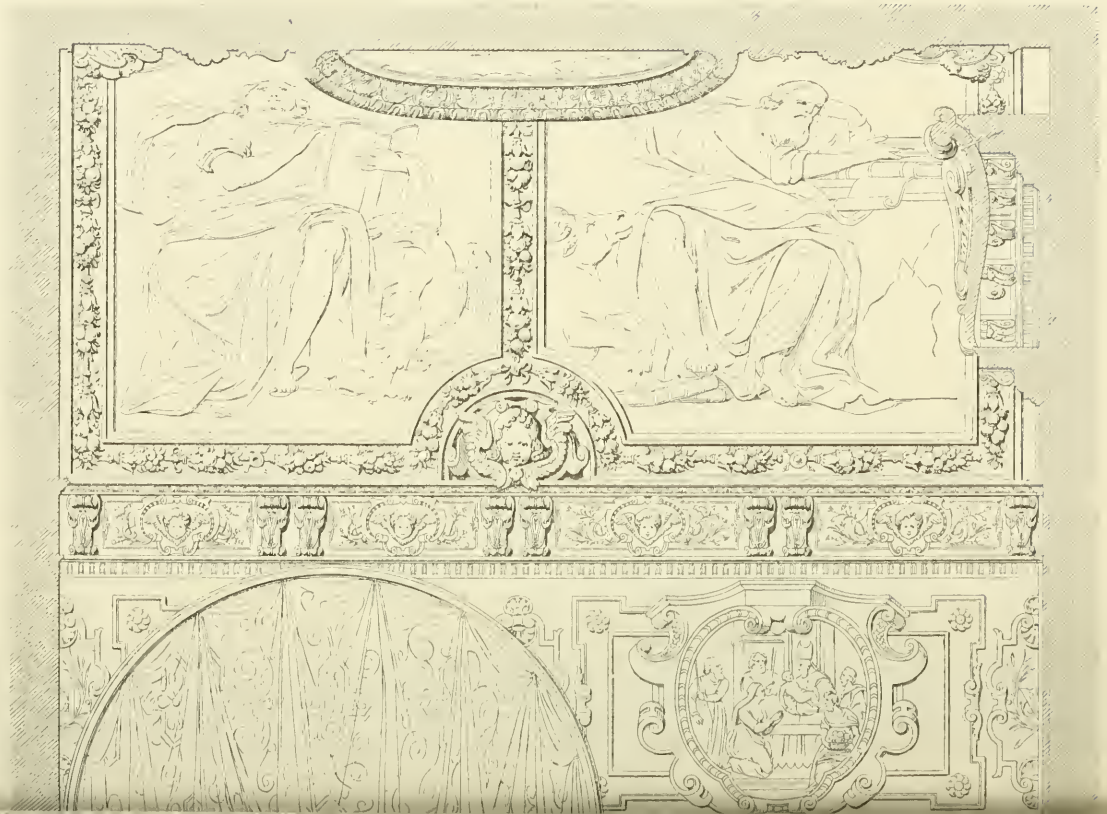

N° 48

3 mètres

COUPE LONGITUDINALE

PARIS DÉMOLI (Fig. 26)

Extrait de la *Statistique monumentale de Paris*, par Albert Lenoir.

Dessin de J. Bouchet.

Bellon, archéologue.
Depeaux, amateur.
E. Pineau, artiste peinte décorateur.
Garretta, adjoint au maire, amateur.
Leteurtre, conseiller municipal, etc.
Edmond Bonnet, artiste sculpteur.
Albert Fromage, amateur.

Ce Comité, réuni le 2 août 1886, a constitué son Bureau de la façon suivante :

BUREAU ROUENNAIS

Présidents honoraires.

Charles Garnier.
Charles Normand.

Président.

Le Breton, conservateur du Musée céramique de Rouen.

Vice-Présidents.

Fouquet, président de la Société artistique de Normandie ;
Jules Adeline, architecte aquafortiste.

Secrétaires.

Jules de la Querrière, secrétaire de Société d'émulation du commerce et de l'industrie ;
Cusson, ancien secrétaire de la mairie de Rouen et ancien président de plusieurs Sociétés.

Archiviste.

Narcisse Beaurain, conservateur adjoint de la Bibliothèque publique de Rouen.

Trésorier.

Albert Fromage, amateur, manufacturier.

Les noms des membres du Comité et du Bureau nous sont un sûr garant de la réussite de l'œuvre qui possède à sa tête un homme aussi actif et vigilant que M. Le Breton. Nous souhaitons que cet exemple soit suivi pour le bien de ce pays par les autres régions de la France, grâce à l'initiative d'hommes dévoués et énergiques !

RÉIMPRESSION DE LIVRES RARES ET CURIEUX

Nous avons l'intention de publier, en dehors des articles originaux écrits spécialement pour le Bulletin, des reproductions d'ouvrages et de gravures rares ou coûteux. Nous commençons aujourd'hui en reproduisant des fragments se rapportant à toutes les époques de l'art : l'antiquité classique, le moyen âge, la Renaissance, les temps modernes.

C'est ainsi que nous donnerons des gravures avec leur texte explicatif, extraites de la *Statistique Monumentale* d'Albert Lenoir, ouvrage rare autant qu'utile, mais que son prix ne met à la portée que de peu de bourses.

On peut appliquer les mêmes observations au *Traité d'Architecture françoise*, dont nous reproduisons également des extraits.

PARIS DÉMOLI

Sous cette rubrique nous ferons passer devant les yeux de nos lecteurs les chefs-d'œuvre qui ont disparu de Paris. Nous recourons à cet effet aux livres et dessins anciens. En aiguisant les regrets nous réveillerons peut-être le zèle pour les monuments à sauver, nous en vulgariserons en tous cas la connaissance, ce qui est encore un moyen de sauver de l'oubli les monuments vieux de Paris. Nous empruntons au bel ouvrage *La Statistique monumentale de Paris*, d'Albert Lenoir, notre président honoraire, le commencement de la monographie des

I. CARMES DÉCHAUSSÉS

Plan du couvent.

Le pape Paul V envoya, en 1610, à Paris, deux carmes déchaussés qui, le 11 mai de l'année suivante, prirent possession d'une maison et d'un vaste jardin situés rue de Vaugirard, auprès de la rue Cassette. Nicolas Vivien, maître des comptes, leur avait fait don de cette propriété. On y bâtit des logements et une chapelle ; mais ces constructions devenant insuffisantes par le grand concours des fidèles, le monastère et une église furent fondés en 1613.

Le plan général du monastère des Carmes déchaussés est gravé au bas de la planche Ire. Une grande cour A précède l'église, qui est située au fond, en B ; le grand et le petit cloître C et D s'élèvent au sud de l'église, au milieu des bâtiments réguliers dont l'ensemble est gravé en E. Les jardins F, beaucoup plus étendus dans l'origine, ont été réduits, en 1806, par le percement de la rue d'Assas.

(*La suite prochainement.*)

A PROPOS DU MÉTROPOLITAIN

On a vu que l'Hôtel de Beauvais se trouvé menacé par le Métropolitain. Pour compléter les renseignements et les gravures donnés dans nos précédents bulletins, nous extrayons du livre IV, chapitre VI, de l'*Architecture françoise*, la description de l'hôtel Beauvais au dix-huitième siècle. Elle est curieuse par les appréciations et les idées générales qui s'y trouvent reproduites.

HOTEL DE BEAUVAIS

Ce bâtiment est situé dans une très grande rue, mais inégalement alignée, afin, disent plusieurs auteurs, qu'elle ne fût pas enfilée par le canon de la Bastille; cependant toutes les rues de Paris, à l'exception de quelques-unes au faubourg Saint-Germain et au Marais, sont dans le même cas que celle-ci, sans avoir eu originairement le même objet en vue. Quoi qu'il en soit, cette rue est d'une belle largeur, et elle sert aux entrées des ambassadeurs et aux cérémonies extraordinaires, ce qui rend ce quartier très habité et décoré de magnifiques hôtels, de grandes maisons, d'édifices publics. etc. L'hôtel dont nous parlons est un de ceux qui se remarquent le plus à l'entrée de la rue Saint-Antoine; il fût bâti sur les dessins et sous la conduite d'Antoine le Paultre, architecte du Roi, pour *Pierre de Beauvais* et *Catherine-Henriette Bellier*, sa femme, première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche. En 1706, M. Jean Orry, président à mortier du Parlement de Metz, qui en devint propriétaire, y fit des réparations considérables. Cet hôtel a appartenu depuis à M. Orry, directeur général des bâtiments, arts et manufactures de France, controlleur général des Finances, et ministre d'État, fils de M. Orry, président à mortier : ensuite il a passé à M. Orry de Fulvy, intendant des Finances et conseiller d'État; il appartient aujourd'hui à M. Philibert-Louis Orry de Fulvy, comte de Nogent et de Saint-Geran, seigneur de la Chapelle, Fulvy et autres lieux.

Plan au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Beauvais. (Planche I.)

Cet édifice élevé dans un terrain très irrégulier nous offre néanmoins une distribution assez régulière et qui tout ensemble a deux objets, la magnificence et l'utilité : le premier, en ce que tout le rez-de-chaussée du côté de la cour est destiné aux dépendances d'une maison regardée comme très importante pour le temps où elle a été bâtie; le second, parce que pour joindre à ce bâtiment des revenus, du côté de la rue Saint-Antoine, on a pratiqué des boutiques qui n'ont aucune communication avec le grand corps de logis. Ces bâtiments répondent à la nécessité où l'on se trouvait d'élever dans ce quartier un édifice capable de le décorer et qui en même temps pût loger des gens de commerce dont le nombre est assez considérable dans cette rue. Ce genre d'édifice, quoique distribué avec moins de commodité en apparence que ceux qu'on élève de nos jours, devrait être imité dans plus d'une occasion; on ne verrait

pas alors les quartiers destinés au commerce occupés la plupart par des maisons qui n'ont pour objet que la magnificence, et d'autres au contraire où l'on ne devrait bâtir que de beaux hôtels, défigurés par des boutiques et des maisons particulières. Ce défaut de convenance non seulement nuit à l'embellissement de la Capitale, mais même est préju-

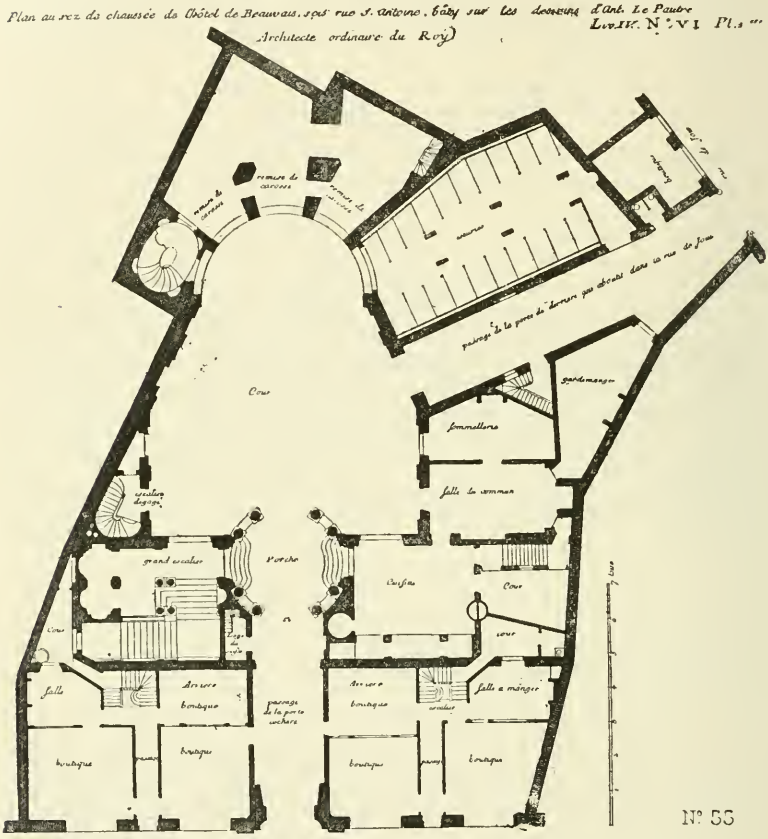

Fig. 27. — A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris. *Suite.* (Voir le Bulletin n° 3.)

(Reproductions de livres anciens : *Traité d'Architecture françoise*, par Blondel.)

diciable à l'intérêt des propriétaires, au lieu que si l'on imitait plus souvent le bâtiment dont nous parlons, il en résulterait deux avantages réels ; le premier, qu'il n'y aurait point de bâtiment qui ne rapportât quelque revenu ; le second, que tous les quartiers en seraient bien plus peuplés, et conséquemment les citoyens plus en sûreté, sans néanmoins

que cette espèce d'économie nuisît à la décoration des rues dont la plupart des façades sont trop négligées.

Cette négligence provient sans doute de ce que dans les beaux quartiers de Paris les principaux corps de logis des bâtiments d'une certaine importance sont élevés entre cour et jardin, et que ceux au contraire que l'on destine au commerce sont bâtis avec tant d'irrégularité et avec si peu de goût, qu'on serait tenté de croire, contre toute idée de vraisemblance, que la symétrie est incompatible avec l'intérêt des particuliers, dont le plus grand nombre semble avoir besoin, pour se réunir sous une idée commune, d'être conduit et animé au bien public par les officiers chargés de l'alignement des rues, le voyer, la police, etc., qui d'ailleurs sont très attentifs à tout ce qui peut contribuer à la commodité et à l'utilité des habitants.

Pour revenir au plan du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Beauvais, nous observerons que le mur de face du côté de la rue est percé de cinq arcades; celle du milieu est destinée au passage des personnes qui habitent dans le principal corps de bâtiment, et les quatre autres pour les boutiques dont nous venons de parler; ces boutiques sont séparées chacune par un passage qui conduit à un escalier pour monter aux entresols qui en dépendent et qui sont compris dans la hauteur des arcades du rez-de-chaussée de cette façade. L'arcade du milieu conduit à un porche circulaire orné de huit colonnes d'ordre dorique couronnées d'une corniche mutulaire. Cette ordonnance est d'une belle exécution, et de l'entrée de ce porche, vers A, l'on jouit peut être du plus beau coup d'œil qu'il soit possible d'imaginer par l'aspect de l'architecture qui décore le fond de la cour au premier étage[1]. Comme cet étage se trouve rétréci par l'obliquité des murs collatéraux de cette même cour, et orné dans son pourtour de colonnes, de pilastres, et de membres d'architecture distribués avec beaucoup de goût, cet assemblage forme une perspective réelle au-dessus de toute description. Nous n'avons pas donné les élévations du dedans de la cour, parce qu'elles n'étaient pas gravées dans les œuvres de Marot dont ces planches sont tirées; d'ailleurs elles ne représenteraient que très imparfaitement le coup d'œil dont je veux parler, qui mérite à bon droit d'être examiné sur le lieu. C'est pourquoi j'y renvoie expressément nos jeunes dessinateurs et peintres d'architecture, tant pour leur faire connaître le pouvoir de l'optique et l'effet que produit le clair obscur, que pour leur apprendre à rendre la vérité des tons, des lumières, des teintes et des ombres.

A la gauche de ce porche est un escalier d'une ordonnance et d'une distribution assez singulière aussi bien que la forme de la cour; cette dernière néanmoins est autorisée par l'irrégularité du terrain, et il ne lui manque que d'être un peu plus spacieuse, ou que les bâtiments qui l'environnent soient moins élevés. La décoration des bâtiments de cette cour est un peu trop tourmentée; c'est le seul reproche qu'on puisse faire à Le Pautre, qui, dans toutes ses productions, a regardé le mouvement et la variété dans les plans comme une beauté satisfaisante. Cependant les plus habiles architectes de son siècle, tels que François Mansart, François

1. Voyez dans le Bulletin n° 3 la vue prise de ce point.

Blondel et plusieurs autres ont sçu éviter ce défaut, ainsi que ceux de nos jours qui se sont acquis le plus de réputation, sçavoir, MM. Boffrand, Cartaud, etc.

A la droite de cette cour est un grand passage qui dégage les équipages

Fig. 28. — A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris. *Suite.* (Voir le Bulletin n° 3.)

(Reproductions de livres anciens : *Traité d'Architecture françoise,* par Blondel.)

et les voitures par la rue de Jouy, ce qui produit une grande commodité à cet hôtel, en rend l'accès beaucoup plus facile, et lui procure l'avantage d'une beaucoup plus grande maison. A côté de cette porte de dégagement est aussi pratiquée une boutique sur la rue, et sous ce grand passage il peut tenir quelques carrosses, ce qui multiplie les remises qui sont en

trop petite quantité dans la cour de cet hôtel depuis qu'il est devenu la résidence des personnes du premier ordre.

Plan du premier étage. (Planche II.)

Il ne manque à la distribution de ce plan que quelques commodités de plus pour former un logement très complet; en effet, un bel appartement sur la rue, plusieurs belles pièces en aile, une chapelle, un jardin en terrasse pratiqué au-dessus des écuries, un appartement privé sur la rue de Jouy, enfin des corridors, des escaliers de dégagement et des appartements particuliers dans l'attique supérieur de ce bâtiment, offrent ici une distribution très ingénieuse et capable de fournir plusieurs moyens de tirer parti du terrain le plus ingrat. On peut remarquer aussi que le terrain qu'occupe l'appartement sur la rue du Jouy tient un plus grand espace que le rez-de-chaussée, sans doute parce que cette partie a été acquise après coup, ou qu'elle a été sujette à quelque partage, ainsi que nous avons eu occasion d'observer un pareil changement, chapitre IV de ce volume, page 32, en parlant de l'emplacement de la salle de spectacle de la Comédie-Française.

Élévation du côté de la rue. (Planche III.)

La décoration de cette façade tient de cet air de pesanteur que nous avons dit être le goût dominant de Le Pautre, mais néanmoins dans lequel on remarque une expression ferme, mâle et nourrie; si ce caractère était soutenu partout, il ferait un très bon effet dans l'ordonnance d'un bâtiment dont la convenance est d'être moyenne, relativement au double usage que nous avons reconnu être appliqué à cet édifice; mais on ne peut se refuser de remarquer ici trop de simplicité dans de certaines parties et trop de richesse, au contraire, dans d'autres. D'ailleurs les corps de refend en général sont trop sveltes, la proportion des mezzanines trop écrasée, le fronton trop licencieux, la trompe de la porte du milieu trop hasardée, et enfin l'avant-corps du milieu trop étroit pour sa hauteur.

L'arrière-corps marqué A a été affecté ici comme ne faisant pas partie de l'ordonnance de cette façade : moyen qui peut servir d'autorité lorsque le point du milieu de l'intérieur du bâtiment ne peut s'accorder avec celui du mur de face, principalement lorsque cette différence n'est pas assez considérable pour former un pavillon ou un avant-corps qui puisse symétriser extérieurement avec le reste du bâtiment.

A PROPOS DE LA RESTAURATION

LA PORTE SAINT-DENIS

SON EXPLICATION PAR SON ARCHITECTE BLONDEL

Notre Société ayant obtenu la restauration de la porte Saint-Denis, nous avons pensé qu'il serait à propos de rappeler en quelques mots la vie de l'architecte Blondel qui en est l'auteur.

François Blondel, né en 1617, n'avait aucunement cultivé les arts dans sa jeunesse; d'heureuses circonstances lui en firent naître le goût. Choisi par Henri-Auguste de Loménie pour achever l'éducation de son fils âgé de seize ans, et l'accompagner dans ses voyages, Blondel partit en 1652, et parcourut avec son élève une partie de l'Europe, et particulièrement l'Italie. Ayant acquis dans ces voyages une grande pratique des hommes et des choses, Blondel fut distingué par les personnages placés alors à la tête du gouvernement. Après avoir été chargé de plusieurs négociations auprès de divers princes étrangers, il reçut mission de se rendre à Constantinople comme envoyé extraordinaire du roi à la Porte ottomane. L'objet de sa mission était d'obtenir la mise en liberté de l'ambassadeur de France, détenu au château des Sept-Tours. Sa négociation fut couronnée de succès, et à son retour il fut récompensé par un brevet de conseiller d'Etat. Cette mission, ainsi qu'il nous l'apprend dans son cours d'architecture, lui donna l'occasion de visiter, non seulement la Turquie, mais l'Egypte.

Blondel réunissait à des connaissances littéraires un savoir profond dans les mathématiques. Il fut choisi par le roi pour enseigner cette science au grand Dauphin, et plus tard il la professa au Collège royal (le Collège de France).

La vue des monuments de l'antiquité avait inspiré à Blondel un goût très prononcé pour l'architecture, et les connaissances variées qu'il possédait le mirent bientôt à même de se livrer à l'exercice de cet art. La première occasion qui s'offrit à lui fut la reconstruction du pont de Saintes, dont il fut chargé par le roi en 1665 (il avait alors quarante-huit ans); opération qui n'était pas sans difficulté, et qu'il mena à bonne fin.

En 1670, Blondel fut chargé de reconstruire la porte Saint-Bernard, non loin du pont de la Tournelle.

Mais l'œuvre capitale de Blondel celle qui lui assigne un rang très-distingué parmi les architectes du règne de Louis XIV, c'est la porte Saint-Denis qu'il conçut et exécuta en toute liberté. Rien ne nous paraît plus intéressant que de le laisser parler lui-même de son ouvrage, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rapporter ici ce qu'il dit au sujet de ce monument dans le quatrième livre de son Cours d'architecture :

« Dans la construction de la porte Saint-Denis, qui est peut-estre un des plus grands ouvrages qui soient de cette nature au reste du monde, sa masse ayant plus de soixante-douze pieds de hauteur et autant de largeur,

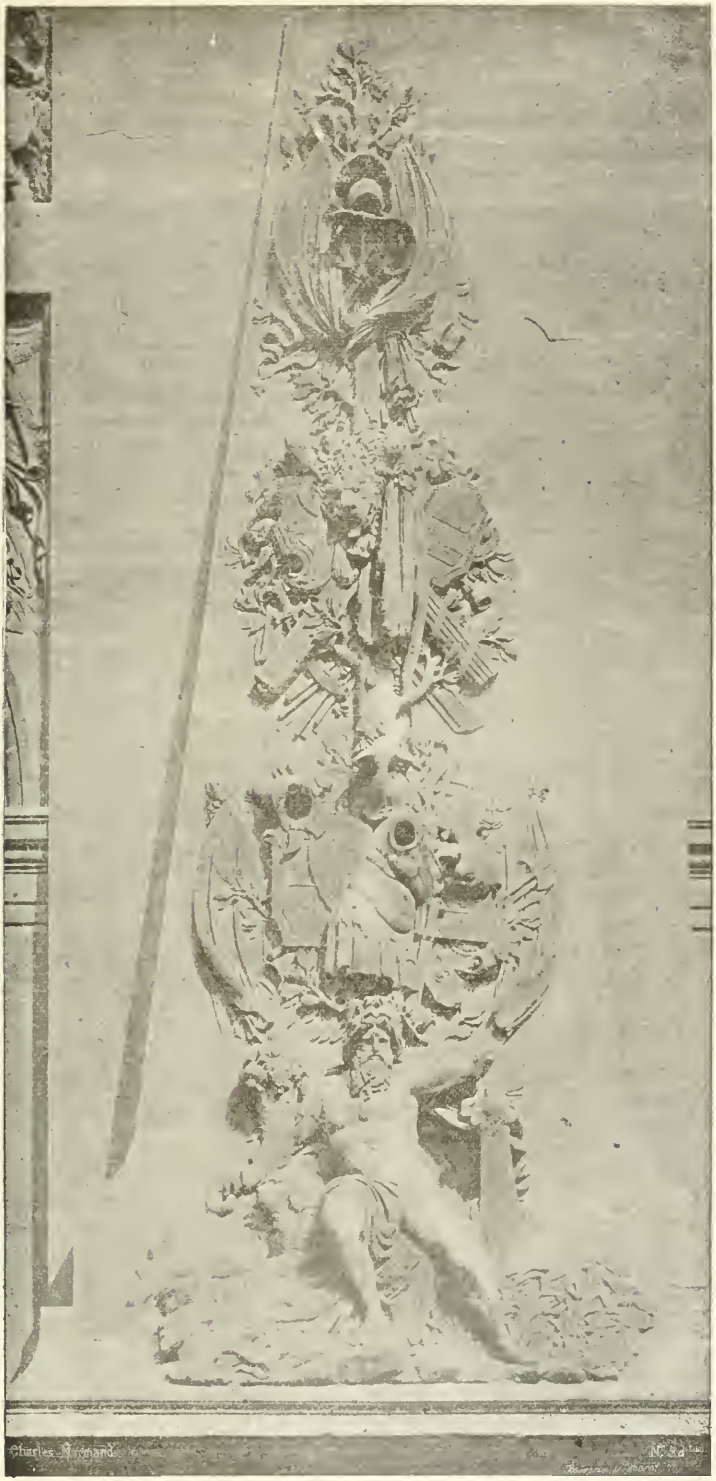

Fig. 30. — Porte Saint-Denis. — État des bas-reliefs antérieurement à la restauration obtenue par la Société. — Le Rhin épouvanté.

avec une ouverture de plus de vingt-quatre pieds dans le milieu, je me suis principalement appliqué à la rendre plus considérable par la justesse des proportions qu'elle a du tout à ses parties et de ses parties entre elles, que par la quantité d'ornemens dont elle auroit pu être chargée. J'ay même recherché avec soin que le peu d'ornemens dont elle est parée fust extraordinaire, et choisi parmi ceux qui ont eu et qui ont encore le plus de réputation dans les ouvrages des anciens; et comme tout le monde tombe d'accord qu'il n'y a rien de plus beau parmi les reste de l'antique que la colonne Trajane, que les obélisques qui ont été transférées d'Egypte en la ville de Rome, et ce reste de la colonne rostrale que l'on voit encore au Capitole, j'ay voulu que l'ornement de la porte Saint-Denis fust composé de parties copiées sur de beaux originaux.

« Pour cet effet, j'ai placé deux pyramides aux costés de l'ouverture de la porte, que j'ay engagées suffisamment dans le mur du massif, et qui, posées sur des piédestaux semblables à celuy de la colonne Trajane, s'étendent avec leur amortissement jusqu'au-dessous de l'architrave du grand entablement, et tiennent pour ainsi dire la place des colonnes, sans estre néanmoins obligées de rien porter, parce que l'entablement n'a de saillie que ce qui luy en faut pour estre distingué du massif sur lequel il est entièrement assis; et pour donner plus de grâce aux pyramides, je les avois fait accompagner de trois rangs de rostres, c'est-à-dire de proues ou de pouppes de galères antiques, pareilles à celles de la colonne rostrale, et faisant face de trois costés dans chaque rang, c'est-à-dire sur le devant de la pyramide et sur ce qui paraît de leur flanc de chaque côté hors du mur. Ce que je faisois pour deux raisons: la première, parce que cet ornement a beaucoup de rapport aux armes de la ville, et l'autre, qui est la principale, est que l'on s'est bien jusqu'icy appliqué à tracer dans les monumens publics les principales actions, les victoires et les conquêtes que le roy a faites par ses armées de terre; mais personne ne s'est encore avisé de laisser à la postérité quelques marques du soin qu'il a pris de remettre les choses de la marine sur un tel pied, qu'il s'est à la fin trouvé en estat de résister et même de vaincre les nations les plus puissantes, et de reprendre cet empire de la mer qui luy a été contesté depuis si longtems. Ainsi ces proues et ces poupes de navires antiques, accompagnées des inscriptions que je voulois y mettre, auroient pu servir à ce dessein, et c'est ainsi que je l'avois projeté.

« Mais la rapidité des conquestes du roy dans son voyage de Hollande, et ce fameux passage du Rhin à Tholus, qui arriva dans l'année que la porte Saint-Denis fut commencée, nous obligea de prendre d'autres mesures; et messieurs les prévost des marchands et eschevins crurent que l'on ne pouvoit point accompagner la porte Saint-Denis d'autres ornemens ni plus heureux ni plus magnifiques que ceux qui pourroient servir de marques de ces grandes actions et de ces victoires. Ainsi, comme il n'y a rien de plus superbe pour la gloire des conquérans que les arcs de triomphe, les pyramides et les trophées que l'on élève à leur mémoire, j'ay cru que je ne pouvois mieux faire que d'attacher sur les pyramides et aux distances où j'avois voulu placer les rostres des galères, des masses de trophées antiques pendus à des cordons nouez à leur sommet, entremêlez de boucliers chargez des armes des provinces et des villes principales que le roy avoit

subjuguées. J'ay même fait asseoir des figures colossales au bas des mêmes pyramides, à l'exemple des excellens revers de médailles que nous avons d'Auguste et de Titus, où l'on voit des figures de femmes assises aux pieds des trophées ou des palmiers, et qui marquent ou la conqueste de l'Egypte par Auguste, ou celle de la Judée par Titus. C'est ainsi que, d'un costé, j'ay fait mettre une statue de femme assise sur un lion demi-mort, qui, d'une de ses pattes, tient une épée rompue, et de l'autre un trousseau de flèches brisées en partie et renversées ; et de l'autre côté, la figure d'un Fleuve étonné. Et dans l'espace qui se trouve entre le haut de l'arc de la porte et de l'entablement, j'ay trouvé place pour un grand quadre de bas-relief où j'ay fait tracer cette action si surprenante du passage du Rhin à Tholus, dans laquelle néanmoins le sculpteur n'a pas entièrement suivi ma première pensée. »

Blondel rapporte ensuite les diverses inscriptions qu'il avait composées et fait graver sur ce monument ; puis il donne les dimensions et les proportions de toutes les parties, et décrit tous les détails d'ornementation dont il a cru devoir faire usage dans sa composition.

L'écrivain anonyme qui a écrit les Études sur l'Architecture en France parues dans le *Magasin pittoresque* de 1847, ajoute des observations qui sont dignes d'être reproduites, car cet auteur est, croyons-nous, Vaudoyer, architecte d'une grande valeur. Il s'exprime ainsi :

« Rien ne peut mieux faire apprécier l'esprit et les principes qui servaient de guide aux architectes de cette époque, que cette explication faite par Blondel et son propre ouvrage ; on voit quelle était alors l'admiration excessive professée pour les œuvres de l'antiquité, et l'on ne peut douter que la préoccupation exclusive des architectes n'eût pour but de pouvoir s'en rapprocher autant que possible. Avec quelle franchise Blondel nous avoue son éclectisme ! Combien n'est-il pas curieux d'apprendre de lui-même que ce monument, qu'on serait tenté de croire conçu d'un seul jet, n'a été pour lui qu'une occasion de rassembler tout ce qui, dans les monuments antiques, lui avait semblé le plus beau. Néanmoins, il faut cependant le reconnaître, l'art avec lequel il a su déterminer les proportions de la porte Saint-Denis, et l'unité qu'il est parvenu à mettre dans son ensemble, sont loin d'être sans valeur ; et en somme, ce monument sera toujours considéré comme l'un des plus remarquables de cette époque, quelque reproche qu'on puisse justement faire à certains détails tenant au goût du temps, dont tout artiste à son insu subit inévitablement l'influence ; telles sont, par exemplr, ces sortes de pyramides, bas-reliefs, dont la forme bâtarde tient un milieu équivoque entre l'obélisque et la pyramide, et plusieurs autres ajustements qui sont bien loin de cette sévérité et de cette pureté antique dont Blondel pourtant était un des plus zélés apôtres.

« Nous ferons remarquer que la masse de la porte Saint-Denis est un carré parfait, c'est-à-dire que la hauteur de ce monument est égale à sa largeur.

« Les sculptures de la porte Saint-Denis sont assez célèbres pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire ressortir tout le mérite. Elles furent exécutées par Girardon et Michel Anguier ; les bas-reliefs méplats, qui décorent les piédestaux des pyramides, sont d'une composition et d'une exécution

Fig. 30. — Porte Saint-Denis. — État des bas-reliefs antérieurement à la restauration obtenue par la Société. — La Hollande conquise.

très remarquables ; bien qu'inspirées par celles du piédestal de la colonne Trajane, ces sculptures ont un caractère très particulier; il sera toujours permis d'imiter ainsi. »

SOCIÉTÉ ANGLAISE

POUR LA PROTECTION DES VIEUX MONUMENTS

M. Ad. Guillon, correspondant à Paris de la Société anglaise *Society for the protection of ancient Buildings,* communique le rapport annuel de cette Société (année 1886).

La neuvième réunion a eu lieu à Londres sous la présidence de l'hononorable M. Richard C. Grosvenor.

Le rapport établit que la Société a continué son œuvre avec persévérance Les efforts du Comité ont été, cette année, récompensés de succès, dans deux circonstances importantes, à propos des églises d'York et de Charterhouse.

Plusieurs membres protestent contre certaines restaurations et disent qu'il ne faut pas confondre les réparations utiles et nécessaires avec les remises à neuf inutiles et nuisibles.

Le Comité se félicite d'être entré en relation avec la Société des Amis des Monuments parisiens.

Avant de se séparer l'assemblée vote la formation d'une société pour la conservation des monuments anciens dans l'Inde.

CHRONIQUE

— **Académie des Inscriptions, août 1886.**

— Notre collègue M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, lit une note de M. des Tilleuls, chef de division à la préfecture de la Seine, ayant pour titre : *Le Domaine de la Ville de Paris dans le présent et dans le passé.* Ce travail, qui suit pas à pas le terrain de la Grève depuis 1141, sous Louis VII, jusqu'à la Révolution de 1789, nécessitait des connaissances de feudiste qui sont très rares de nos jours, cette partie de notre ancien droit n'ayant plus, maintenant, qu'un intérêt purement historique. M. des Tilleuls n'en a que plus de mérite, d'avoir su la mettre à profit pour rétablir l'histoire des modifications successives qu'a subies la propriété du Palais de la Grève, aux différentes époques de nos institutions politiques.

— **Hôtel de Sens.** — Dans une séance du mois de juin 1886, notre collègue M. Monteil a pris la parole au Conseil municipal, en faveur de l'Hôtel de Sens.

— Notre collègue, M. Despois de Folleville, a fait paraître en brochure

le travail qu'il a lu à la Sorbonne, sur l'art décoratif dans les monuments de Rouen.

— M. Guicestre, publie dans la *Construction moderne*, qui lui doit de fort bonnes études, un article très remarquable sur la Promenade faite le 5 juin par la Société.

— Un de nos collègues les plus distinguées, Miss Emelia R. Edwards, L. L. D., qui défend en Angleterre la sauvegarde des monuments de l'antique Égypte, a bien voulu donner un témoignage spécial de l'intérêt que les Anglais portent à la conservation des monuments parisiens. Elle a consacré dans *The Academy*, du 17 juillet 1886, quelques lignes faisant connaître le but, les actes de notre Société, le succès des promenades et l'a félicitée du charme des dessins de son *Bulletin*. Enfin, elle rappelle que les étrangers qui s'intéressent à Paris sont admis dans notre Société.

— M. du Seigneur a réuni en brochure les articles qu'il a consacrés, dans la *Construction moderne*, aux Arènes de Lutèce. Notre collègue est particulièrement bien placé pour nous renseigner à cet égard ; sans entrer dans un examen des idées émises dans cette brochure, nous n'avons pas besoin de rappeler que, membre du Comité des Arènes, il n'a cessé de suivre ces fouilles. La brochure est illustrée d'élégants croquis.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Séance du 25 octobre 1886.

Le Métropolitain. — M. Stanislas Leven appelle l'attention du Conseil sur les conditions dans lesquelles le projet du Métropolitain vient d'être présenté au Parlement, conditions qui ne tiennent qu'un compte insuffisant des vœux du Conseil. Après lui, d'autres membres de l'assemblée, MM. Marius Martin, Strauss, Humbert, signalent les divers points sur lesquels le ministre des travaux publics s'éloigne des décisions prises à à l'Hôtel de Ville. M. Humbert exprime assez vivement son mécontentement. Une commission de quatre ingénieurs, deux nommés par l'État, deux nommés par la Ville, devait notamment étudier les moyens de réduire aux plus faibles proportions possibles les parties en viaduc de la boucle Ouest-Nord. Or, on n'a plus entendu parler de cette commission, et le projet de loi arrive devant le Parlement avant qu'elle ait fonctionné. M. le directeur des travaux répond sur ce point que les deux ingénieurs de la Ville sont nommés et que ceux de l'État ne tarderont pas à l'être. M. Humbert propose alors l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil, prenant acte des déclarations de M. le directeur des travaux, rappelle expressément les termes de sa délibération du 2 juillet sur le mode de construction de la ligne gare du Nord-gare de l'Ouest, réclame la nomination immédiate de la commission établie par cet article, et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté.

BIBLIOGRAPHIE

Le *Bulletin* continuera à *rendre compte* des livres et journaux, dont un *double* exemplaire aura été envoyé à la Société ; il *mentionnera* ceux qui lui seront expédiés en simple exemplaire.

— Le chateau de Fontainebleau au dix-septième siècle, d'après des documents inédits, par Eugène Muntz et Em. Molinier. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1885), offert par M. Eugène Muntz.

Recueil de documents precieux pour l'histoire de la décoration du château, de l'ameublement du palais, des habitudes de ses habitants.

— Charles Lucas. *Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes*, fait au Congrès des Architectes de 1886. Extrait du *Bulletin de la Société centrale des Architectes.*

La brochure contient notamment la constatation des difficultés opposées par l'administration aux sociétés qui désirent s'intéresser aux travaux des délégués départementaux. Elle constate qu'un progrès a été accompli cette année, et laisse espérer qu'il continuera à s'accentuer l'an prochain.

— Mlle Niel a offert à la Société une suite de grandes et belles eaux-fortes, qu'elle a gravées d'après les monuments de Paris. On y remarque l'église Saint-Julien-le-Pauvre, les Cagnards, etc., etc.

— Marcel Deslignères, *Conférence sur l'emploi de la terre dans les constructions.* Ce travail, extrait de la *Revue des Arts décoratifs*, se rattache intimement au but que poursuit notre Société, en poussant notre architecture dans un style plus mouvementé et plus pittoresque, tout en lui conservant ses qualités maîtresses d'harmonie, de pureté de lignes et de finesse de sentiment. Le travail de notre collègue comprend les industries qui se rattachent, en Orient, à l'emploi de la terre, depuis l'origine du monde jusqu'au quatrième siècle avant notre ère.

LE GRAND HOTEL DES HAUTES-ALPES, A PARIS

On lit dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, qui est en correspondance avec la nôtre, et dont M. Guillaume est le secrétaire zélé, l'intéressant article que nous reproduisons ci-dessous :

Il existe à Paris, au numéro 12 de la rue Richelieu, un grand et bel hôtel à trois étages (avec combles modernes), de quatre fenêtres de face, ayant pour enseigne : Grand Hôtel des Hautes-Alpes.

D'après la tradition de la maison, cette enseigne daterait d'au moins

soixante à quatre-vingts ans; mais on ignore par qui et pourquoi elle lui fut donnée.

Il est mort l'an dernier un vieillard qui y descendait depuis soixante ans, et qui l'avait toujours entendu appeler : *Grand Hôtel des Hautes-Alpes*.

Malgré ce titre, cet hôtel, situé au centre de Paris, ne reçoit que des voyageurs du nord de la France. Il n'y vient presque personne du Midi, et on n'y a jamais logé aucun habitant des Hautes-Alpes.

C'était avant la Révolution un hôtel particulier; un bel escalier et de riches dorures indiquent encore ce qu'il fut autrefois. On prétend que cet hôtel a été une dépendance du Palais-Cardinal, sous Richelieu, ayant double sortie, sur la rue Richelieu et sur le jardin du Palais-Royal. Lefeuvre, dans ses recherches sur les maisons des rues de Paris, n'en fait point mention.

Il y aurait, peut-être, un travail intéressant à faire sur les logis dauphinois à Paris, qui disparaissent chaque jour. Ces temps-ci, en parcourant La Villette, j'ai rencontré, rue de Flandre, un petit hôtel à deux étages et deux fenêtres de front, de très maigre apparence, qui conserve encore, bien que, désaffecté, son ancienne enseigne : Hôtel du Dauphiné. Ce n'était là qu'une auberge de la banlieue, à l'usage des ouvriers, des domestiques sans places et des passants.

Victor Advielle.

3e LISTE

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES

LISTE DES ADHÉSIONS POSTÉRIEURES A L'IMPRESSION DU BULLETIN N° 3

Nous sollicitons vivement nos collègues de propager notre œuvre. Si chacun d'eux, sans exception, pouvait nous adresser seulement deux ou trois adhérents nouveaux, notre Société pourrait réaliser ce qu'elle se propose d'entreprendre. Les adhésions ci-dessous sont dues à MM. Charles Garnier, Ch. Mercier, Mario Proth, Adolphe Guillon, Deslignières, Muntz, Mme A. Normand, Brey, Ch. Sellier, Rhoné, Garnault, Augé de Lassus, Rolland Bonaparte, Cordier, Rosières, Monnier, Charles Normand.

Alvarado, 21, boulevard Haussmann.
Augé de Lassus (Mme), 66, rue du faubourg Saint-Honoré.

Bauer (Frantz), architecte, 114, avenue des Champs-Élysées.
Berton-Blavet, avocat, à Béthune (Pas-de-Calais).
Blavet, secrétaire général de l'Opéra.
Bourdais, architecte, 46, avenue du Trocadéro.
Bourgeot, 34, rue du Bac.

Bouvrain, architecte, 26, boulevard Saint-Michel.
Bouvret (Alphonse), directeur du *Journal des Artistes*, 32-34, galerie Vivienne.

Carel, chez M. Monnier, 7, rue de l'Odéon.
Chabert (A.), 6, chaussée de la Muette, Passy.
Chatillon (Mme de), 190, boulevard Malesherbes.
Chevalier (l'abbé François), chimiste, 17, avenue Victor-Hugo.
Cousin (Léon), 44, rue Borghèse.

David (Louis-Charles), artiste peintre, 1, rue des Saints-Pères.
Debras, caissier au Ministère de l'instruction publique.
Decaen (docteur Bernard), 17, rue Daubenton.
Delamotte, banquier, 21, boulevard Haussmann.
Despois de Folleville, sculpteur ornemaniste, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 35 *bis*, rue Chasse-Lièvre, à Rouen (Seine-inférieure).
Dubosc, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 2, rue Fontenelle, à Rouen (Seine-Inférieure).
Duray, architecte, 34, rue de Seine.

Enlart (Camille), élève de l'Ecole des Chartes.

Falateuf (Octave), avocat à la cour d'Appel de Paris, 37, rue Saint-Roch.

Gallet, 12, rue Ambroise-Paré.
Galy, statuaire, fabricant de bronze, 8 et 10, rue Ternaux.
Gauché, représentant de la Société des papeteries de Vidalon, 2, rue du Puits-de-l'Ermite.
Gerspach, administrateur de la manufacture des Gobelins.
Guesviller, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Direction du Commerce extérieur, 244, boulevard Saint-Germain.

Hamy (docteur), directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

Ideville (le comte Henri d'), 10, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Juglar, professeur à l'École des sciences politiques, vice-président de la Société d'économie politique, 167, rue Saint-Jacques.

Kaltenheuser, sculpteur céramiste, 57 *bis*, avenue de Saxe.
Kinsbourg (Paul), 19, rue Presbourg.

Lacroix (A.), chimiste, 186, avenue Parmentier.
Lamquet, 21, rue Poulet.
Le Breton, directeur du Musée céramique, président des Amis des Monuments rouennais, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen (Seine-Inférieure).
Lichtenfelder, entrepreneur de serrurerie, 45, avenue de la Grande-Armée.
Likatchof (l'amiral), 11, rue Montaigne.
Lœvenberg (docteur), 15, rue Auber.

Maillet du Boullay (Ch.), directeur du Musée départemental de Rouen, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, à Rouen (Seine-Inférieure).
Mannheim, expert, 7, rue Saint-Georges.
Masson (Georges), éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.
Mauzin, secrétaire général du « Vieux Montmartre », 26, rue Antoinette (XVIIIe arrondissement).
Mercier (Henri), élève de l'École des Beaux-Arts, 19, rue de Lille.
Michelet, 132, rue du Bac.
Missonier, propriétaire de la tourelle de la rue Vieille-du-Temple, 19, rue de Sévigné.

Nachet, opticien, 17, rue Saint-Séverin.
Noisette (Henri), 31, rue du Rocher.
Normand (Jacques), homme de lettres, 81, boulevard Malesherbes.

Paris (Auguste), sculpteur, 13, rue Boissonnade.
Pasquette, architecte, 13, rue de Londres.
Paul (docteur Constantin), 45, rue Cambon.
Paul (Mme Constantin), 45, rue Cambon.
Paul (Hermann), peintre, 45, rue Cambon.
Picard (Paul), professeur, 226, boulevard Saint-Germain.

Rabeau, sous-directeur du Crédit Lyonnais, 38, rue de Turin.
Richardière, architecte diplomé par le gouvernement, 98, rue du Cherche-Midi.
Robida, directeur de la *Caricature*, 1, boulevard de Calais, à Argenteuil.
Rozan (Jules), étudiant en médecine, 16, rue Cuvier.

Salis (Rodolphe), directeur du *Chat noir*, 12, rue de Laval.
Simon (Adolphe), céramiste, 42, avenue de Ceinture.
Sorge (Mme), 82, rue du Ranelagh, Passy.

Tandon, 120 *bis*, avenue de Neuilly.
Teyssier, 93, rue Saint-Lazare.

Vassard, négociant, 11, rue de Cambrai.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

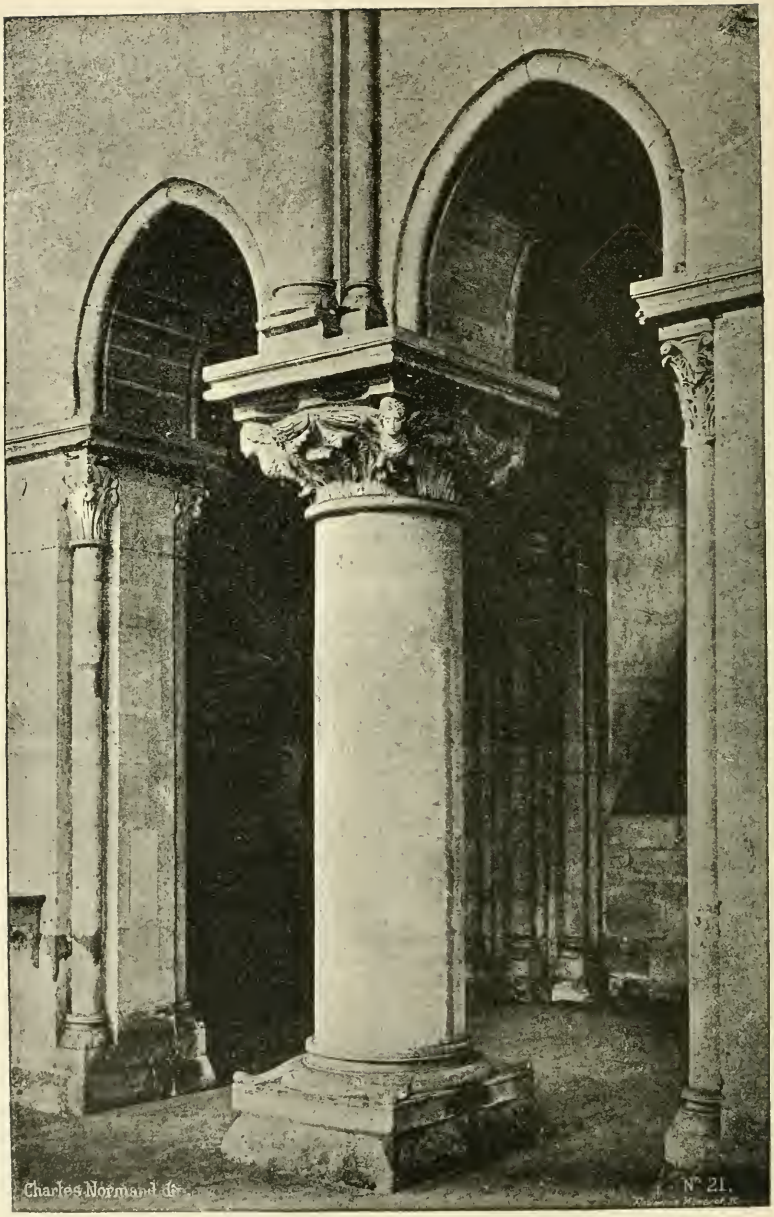

Fig. 31. — Colonne à Saint-Julien-le-Pauvre.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 NOVEMBRE 1886

La Société s'est réunie, lundi 29 novembre, à trois heures et demie, dans la grande salle du Cercle de la libraire, 117, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Charles Garnier, assisté de M. Paul Sédille et de Champeaux, vice-présidents, Charles Normand, secrétaire général; MM. Chardon, Maignan, Mareuse, secrétaires adjoints, et Rhoné, trésorier.

M. Charles Normand a rendu compte des travaux de la société depuis la dernière réunion; M. Rhoné, trésorier, a exposé la situation financière.

Les diverses questions à l'ordre du jour ont été ensuite soumises au vote de l'assemblée.

Pour la question du Métropolitain, M. Charles Garnier a annoncé que M. Lax, directeur des chemins de fer, qui devait assister à la réunion, pour entendre les observations qui auraient pu lui être soumises et pour y répondre, se trouvait empêché et demandait la remise de la discussion à un autre jour. — Adopté.

M. le président revient sur la question des sections d'arrondissement et demande à l'assemblée de laisser au bureau la mission de constituer ces diverses sections. Les membres qui ne seraient pas satisfaits de la section dans laquelle ils se trouveraient classés seront toujours libres de permuter, pour le mieux des intérêts de la Société. — Adopté.

M. le président met également au vote de la réunion l'augmentation du minimum de la cotisation annuelle qui sera porté, pour les membres nouveaux, à 10 francs au lieu de 6. Ce supplément permettra de parer aux imprévus et de donner plus d'importance au Bulletin. — Adopté.

Puis le secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Jules Comte, directeur des bâtiments civils, pour annoncer au bureau la décision prise par M. le Préfet de la Seine, relativement à l'affichage sur les monuments publics.

M. le président rappelle, à ce propos, que toute apposition d'affiches d'intérêt privé sur les bâtiments et palais nationaux, désignés dans la circulaire, doit être poursuivie devant les tribunaux compétents, sans préjudice de l'enlèvement d'office et dommages-intérêts, s'il y a lieu. Il prie

ses confrères d'apporter la plus rigoureuse surveillance à l'observation stricte des termes de cet arrêté, pour la sauvegarde des monuments dont ils ont charge.

La question de la participation de la Société à l'Exposition de 1889 est remise à une séance ultérieure.

Le Secrétaire général,
CHARLES NORMAND.

CRÉATION DE SECTIONS D'ARRONDISSEMENT

La Société a décidé de créer dans chaque arrondissement une section. Une commission a étudié, durant plusieurs séances, la manière de les organiser. Elle a résumé son travail dans le règlement suivant, que le Comité a adopté. Il précise exactement leur but et leur limite.

RÈGLEMENT DES SECTIONS D'ARRONDISSEMENT

ARTICLE PREMIER. — Un groupe spécial représentera la **Société des Amis des Monuments Parisiens** dans chacun des arrondissements de Paris.

ART. 2. — Les membres de ce groupe devront faire partie de la Société.

ART. 3. — Chaque groupe sera désigné par le titre général de la Société avec le sous-titre : *Section du* e *arrondissement de Paris.*

ART. 4. — La section d'arrondissement aura pour tâche : de propager les idées de la Société, d'étendre son influence, de veiller conformément à son programme à la défense du beau sous toutes ses formes, dans les œuvres modernes comme dans celles du passé, de recruter des membres nouveaux, de rechercher, d'étudier, de classer les monuments, curiosités diverses, souvenirs historiques,qui existent dans l'arrondissement; de communiquer au Comité de la Société le résultat de ses travaux, de ses observations; de signaler sans retard les dangers que pourrait courir tel ou tel monument digne de sa sollicitude et d'indiquer les mesures qu'elle croirait propres à conserver ce monument.

ART. 5. — La section se bornera au rôle indiqué à l'article 4 du présent règlement et laissera au Comité de la Société l'initiative de toutes actions, démarches, adresses ou pétitions.

Art. 6. — La section nommera un président, deux vice-présidents et deux secrétaires rééligibles chaque année.

Art. 7. — Elle sera représentée au Comité de la Société par son président ou par délégation de celui-ci, par son vice-président lorsqu'elle aura quelque question à lui soumettre.

Art. 8. — La section déterminera elle-même le lieu et la date de ses réunions, l'envoi des convocations; les frais des convocations seront supportés par la Société.

Art. 9. — Les convocations seront faites au moyen d'imprimés affranchis que les sections trouveront au siège social.

Art. 10. — Les travaux des sections d'arrondissement seront mentionnés dans le Bulletin.

Le Président de la Commission d'organisation des Sections d'arrondissement,
DESLIGNIÈRES,
Architecte diocésain diplômé par le Gouvernement.

Le Secrétaire de la Commission,
AUGÉ DE LASSUS,

Vu et approuvé par le Comité de la Société dans sa séance du 21 janvier 1887.

Le Président de la Société des Amis des Monuments parisiens,
CHARLES GARNIER,
Membre de l'Institut.

Le Secrétaire général de la Société,
CHARLES NORMAND,
Architecte diplômé par le Gouvernement.

Une copie des procès-verbaux et de toutes les pièces de la section sera adressée au secrétaire général, le lendemain des séances, afin d'être déposée au dossier que chaque section possédera au siège social.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les Membres du Bureau de la Société devront recevoir toutes les convocations adressées aux membres des sections, ainsi que toutes les autres pièces qui leur seraient envoyées.

Le bulletin était terminé lorsque l'organisation des sections d'arrondissement a eu lieu, aussi ne pouvons-nous qu'à grand' peine

intercaler quelques lignes pour en exposer les premiers débuts.

Nous tenons à dire toutefois que, grâce à M. Deslignières, la section du XVIe arrondissement se trouve constituée.

La section du XVIIe arrondissement doit à M. Sellier d'exister également. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit bientôt aussi forte que celle du XVIe arrondissement, qui sans nul doute ne voudra pas se laisser distancer dans l'avance qu'elle a prise.

PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DE PARIS

LA NOUVELLE FAÇADE DE LA GARE SAINT-LAZARE

Le président de notre Société vient d'adresser la lettre suivante au Conseil municipal de Paris :

A Monsieur le Président et à Messieurs les membres du Conseil municipal de Paris.

MESSIEURS,

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ayant l'intention d'aliéner, pour y établir des constructions particulières, une partie du terrain existant entre la rue Saint-Lazare et la nouvelle façade de la gare, la Société des Amis des Monuments parisiens croit de son devoir d'exprimer au Conseil municipal les regrets que lui ferait éprouver l'adoption de ce projet.

En effet, les constructions futures occuperaient à peu près le même emplacement que les vieilles maisons encore debout en bordure sur la rue Saint-Lazare, sauf reculement des façades principales et régularisation des façades potérieures ; celles-ci seraient alors à un alignement distant seulement de 15 mètres de la saillie des pavillons extrêmes de la gare agrandie.

Or, ces bâtiments, ainsi édifiés sur l'îlôt vendu par la Compagnie, masqueraient presque entièrement la belle et grande façade que cette Compagnie élève actuellement, et, de la place du Havre ainsi que du carrefour de la rue de Rome, on ne pourrait apercevoir que l'un des pavillons d'angle du monument, tandis que la partie centrale, si bien composée, ne pourrait plus se voir qu'en raccourci dans la ruelle de séparation. Il est vrai qu'on argue de l'édification sur l'îlôt d'un somptueux terminus hôtel. Qu'importe ! quel que soit l'écran, il n'en forme pas moins obstacle !

Si les convenances artistiques amènent chaque jour au dégagement des abords des anciens monuments, on ne comprend guère qu'un nouvel édifice soit au contraire déjà masqué dès sa construction, et qu'on prépare ainsi pour l'avenir des expropriations qui seront fatalement réclamées et fatalement onéreuses.

Désireux de rester dans les limites que nous nous sommes imposées,

nous ne voulons pas insister sur les graves inconvénients qui, au point de vue de la circulation, résulteraient de la suppression de la plus grande partie de la cour d'accès à la gare. Ces inconvénients seront mieux étudiés par vous, Messieurs, qu'ils ne pourraient l'être par nous-mêmes. Nous n'avons pas non plus à nous immiscer dans les questions d'argent, si importantes qu'elles soient; mais si nous n'appuyons notre vœu que sur des raisons artistiques, nous sommes au moins soutenus dans nos espérances par la population parisienne; en effet, de toute part circulent des listes de pétitions; des protestations se produisent, et, chacun, en somme, après avoir salué avec joie la transformation de ce grand emplacement, est maintenant attristé et inquiet d'un projet qui, tel qu'il est conçu, serait loin d'amener à une amélioration.

Nous venons donc à vous avec confiance, Messieurs; nous venons joindre notre voix à celle des artistes et des défenseurs du beau, et nous vous supplions de marcher au devant de nous pour agir efficacement et pour accorder, s'il se peut, les intérêts de la ville de Paris, les intérêts de la Compagnie de l'Ouest et les intérêts, non moins considérables, de l'art français.

Nous n'ignorons pas, Messieurs, les négociations déjà entamées par vous à ce sujet, ni les difficultés que présentent les questions budgétaires; nous n'ignorons pas surtout que notre Société, n'ayant aucun caractère officiel, ne peut avoir d'influence que si elle est soutenue par les pouvoirs publics; mais, si notre action est encore limitée, nous espérons pourtant que vous ferez bon accueil à nos efforts; ceux-ci n'ayant pour but que le bien de notre cité. C'est ce but que vous poursuivez vous-mêmes, Messieurs, et la communauté des intentions doit réunir ceux qui jettent un cri d'alarme et ceux qui peuvent vaillamment défendre la place menacée.

Veuillez, Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Conseil municipal, agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président de la Société des Amis des Monuments parisiens
Membre de l'Institut,
CHARLES GARNIER.

RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 1886, AU NOM DU COMITÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 3 MAI 1886 AU 27 NOVEMBRE 1886.

Le Métropolitain. — Organisation départementale. — Création de section d'arrondissement et classement des œuvres d'art de Paris. — Promenades. — L'aspect du Paris moderne. — Les Affiches agaçantes.

Messieurs,

Au moment de la réouverture des séances de notre Société, votre Bureau m'a chargé de résumer les travaux de votre comité et de vos

commissions, depuis la dernière assemblée, celle du 3 mai 1886. De nombreuses séances ont été tenues sous la présidence de M. Charles Garnier, et pendant ses très rares absences, sous celle de MM. de Champeaux et Paul Sédille.

Une grave question vous préoccupait alors. Le projet de chemin de fer *Métropolitain* menaçait de détruire les derniers vestiges du vieux Paris et de mutiler les plus beaux aspects du nouveau. Je n'ai pas à revenir sur les détails de cette entreprise, que vous connaissez par nos bulletins ; mais il est utile d'exposer les résultats heureux obtenus par votre comité.

Il y a ouze mois, le 29 décembre 1885, votre Secrétaire général crut d'avoir signaler à votre attention les désastres qu'il importait d'empêcher. L'assemblée ayant bien voulu prendre cette proposition en considération, votre Bureau, puis votre comité, étudièrent dans de nombreuses séances les moyens de la réaliser. La presse voulut bien tout d'abord s'intéresser à votre cause. Votre Président écrivit alors, en 1886, une lettre au ministre compétent pour le prier de nommer une commission qui n'aurait d'autre but que d'étudier le tracé, strictement et exclusivement au point de vue artistique et archéologique.

M. le Ministre mit en rapport M. le Directeur des chemins de fer et votre Président. A la suite de diverses entrevues, il chargea votre Comité de nommer cette Commission.

La Commission se divisa en deux sous-commissions ; l'une étudia avec votre Président le parcours du Métropolitain, compris entre la gare Saint-Lazare et l'hôtel des Postes ; votre Secrétaire général réunit avec l'autre sous-commission les notes concernant le trajet s'étendant de ce dernier point à la Seine.

Des observations ainsi faites sur place et sur les plans résulta le rapport que votre Président présenta à M. le Ministre des travaux publics. M. Baïhaut répondit que son administration s'attacherait à sauvegarder, dans toute la mesure du possible, les intérêts historiques et artistiques de Paris.

Cette promesse était le premier résultat que vous obteniez. La campagne fut poursuivie ; des publicistes dévoués et indépendants purent la continuer. Un député de Paris, M. Millerand, voulut bien vous soutenir dans la campagne que le seul souci de l'amour de Paris dicta aux hommes de tous les partis.

La promenade organisée le 15 juin attira l'attention publique sur les vieux hôtels qu'il s'agissait de sauver d'une ruine imminente. Dans

cette foule choisie qui comptait tant de personnes pouvant servir utilement la cause parisienne se trouvaient plusieurs conseillers municipaux. Déjà, dans votre banquet, l'un d'eux qui s'est montré en cette circonstance l'énergique défenseur de Paris, M. de Ménorval, avait pris la parole contre le tracé qui eût détruit l'aspect de la capitale sans l'intervention de la Presse et de votre Comité. Un autre membre de votre Comité, également conseiller municipal, M. Monteil, déclara nettement comme M. de Ménorval ce qu'un de nos collègues, M. Robida, figura si spirituellement dans les dessins de *La Caricature*. Le rapport de votre Président fut lu en séance du Conseil municipal, par M. Monteil, et reproduit dans le *Bulletin municipal officiel*. C'est un devoir qui s'impose que de remercier tous les Conseillers si nombreux qui élevèrent la voix en faveur de Paris, et qui furent d'un si utile concours. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement nos amis de la presse.

A la suite de ces discussions, M. le Ministre fit préparer un nouveau projet qui sauvegardait les œuvres que vous défendiez. Deux choses fâcheuses subsistaient encore : le passage en viaduc de la gare du Nord à la gare Saint-Lazare et le passage en viaduc au long du Champ de Mars, ce qui détruira la belle perspective que l'Ecole Militaire d'un aspect si grandiose offre au spectateur qui se place au Trocadéro. Cet inconvénient subsiste toujours, si j'en juge par les derniers plans publiés ; il est vrai que de ce côté le colossal squelette de métal, dont on nous impose la hideuse silhouette, va réaliser cette triste besogne.

A la suite de nouvelles réclamations, que M. de Ménorval annonçait dès la séance d'octobre à notre Comité, et qui furent formulées par MM. Marius Martin, Strauss, Humbert, le projet gouvernemental a dû subir de nouvelles modifications ; pour ce qui concerne la ligne de la gare du Nord à la gare Saint-Lazare, le tracé fut modifié de façon à donner satisfaction aux vœux exprimés.

En résumé, Messieurs, en soulevant l'objection artistique et historique dont personne ne paraissait saisir l'opinion avant votre intervention de décembre 1885, vous avez contribué à sauver l'aspect de nos principales rues, de nos boulevards, du Paris monumental. Par l'éveil que vous avez donné, par votre action combinée avec celle de la presse et du Conseil municipal, les superbes points de vue qu'offrent la pointe de la Cité, en aval, la splendide et historique perspective de Notre-Dame, en amont, ne sont plus menacés. Un viaduc ne mutilera sans doute plus l'aspect que l'avenue Chaussée-d'Antin

offre des boulevards, et l'église de la Trinité qui lui forme un si beau fond ne sera plus dégradée par un pont encombrant. Vous êtes donc de ceux qui ont empêché un projet qui n'eût pas déparé Paris, mais qui l'eût détruit, franchissant quarante et quelques rues ou boulevards, du carrefour Drouot à la Bastille seulement, sur plus de ponts qu'on n'en pouvait compter : c'était Paris en ponts. On en voyait partout : les uns masquaient la vue du boulevard Henri IV, les autres celle de la rue de Rivoli ou de la colonne de Juillet. Vous avez contribué à empêcher un tracé qui menaçait le Conservatoire ou le Comptoir d'Escompte, peut-être les deux, qui coupait le boulevard Poissonnière, éventrait le quartier du Sentier, la rue Saint-Fiacre, frôlant Saint-Eustache à la pointe, sans nuire, paraît-il, à son aspect — ou qui installait près de l'Opéra, à côté du boulevard, une gare avec ses inconvénients. Vous avez demandé qu'il ne coupât pas la rue Saint-Denis, que le Métropolitain ne traversât plus la nef de la vieille église Saint-Leu, avant d'aller cacher les vues du boulevard Sébastopol.

Vous avez ainsi contribué par vos études à faire supprimer un tracé qu'on ne savait comment diriger pour épargner à la fois le cloître des Billettes, l'hôtel des ambassadeurs de Hollande, l'hôtel de Beauvais, l'hôtel d'Aumont, l'hôtel de Sens, d'autres encore.

Messieurs, telle est votre œuvre et celle du comité auquel vous confiez le soin de veiller à la sauvegarde des derniers restes de nos richesses monumentales. Lors des débuts de cette Société, plus d'un esprit, pris de doute en face de la lourde tâche que vous assumiez, vous a témoigné une sympathie qui n'allait point sans une pointe d'un démoralisant scepticisme; les résultats nouveaux que vous venez d'obtenir, sans rappeler vos succès antérieurs, permettent d'apprécier aujourd'hui si vos visées pour être généreuses étaient trop ambitieuses.

Messieurs, vous trouverez dans la constatation de ce résultat la confiance nécessaire à la réalisation des entreprises nouvelles que vous méditez. Les mêmes doutes surgiront comme lorsqu'il s'est agi d'obtenir la restauration de la porte Saint-Denis. Il convient donc à présent de passer rapidement en revue quelques-uns de ces projets.

Le désir le plus cher, que caressent la plupart d'entre vous, depuis les premiers débuts de cette société est de voir la France entière profiter des avantages que vos efforts procurent à Paris. Mais vous avez pensé que l'initiative ne devait pas venir d'ici, et qu'en vous imposant, elle risquait d'être moins active, moins utile. Vous avez

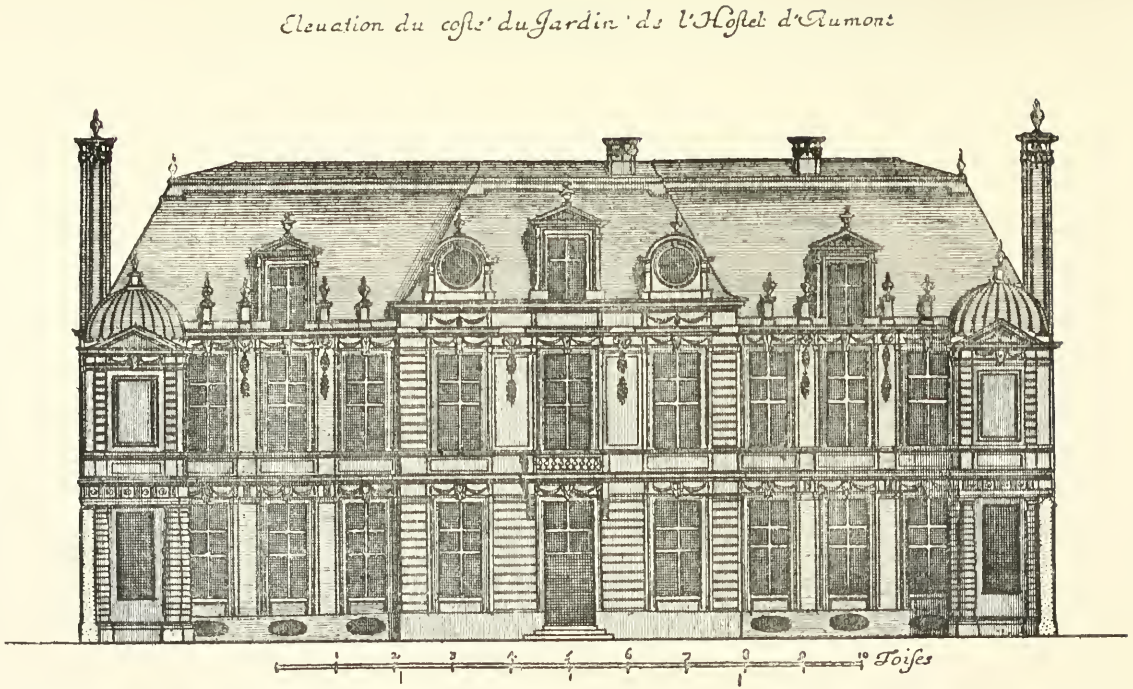

Fig. 34. — A propos du Métropolitain. — De quelques monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire dans Paris. Rapport du Secrétaire général, page 192.

pensé que les intéressés devaient spontanément organiser pour leur département l'œuvre qui doit lui sauver tant de choses précieuses. D'ailleurs tous savent qu'ils trouveront ici toute l'aide qu'on pourra leur prêter. Ces idées étaient déjà bien arrêtées, lors de la conférence présidée par M. Duruy, quand deux cents présidents, secrétaires et délégués de Sociétés savantes jetèrent les bases de cette organisation dans l'enceinte même des arènes de l'antique Lutèce, le 11 avril 1885.

Le mouvement se précise aujourd'hui. C'est ainsi que des relations furent nouées à plusieurs reprises avec les Sociétés départementales. Telle est aussi l'origine de l'invitation envoyée à votre Président et à votre Secrétaire par les organisateurs de la Société des Amis des Monuments *Rouennais*, en vue d'assister à la séance de fondations de cette Société. Les promoteurs, MM. Le Breton et Despois de Folleville auxquels s'adjoignirent dès le début MM. Dubosc, Fauquet et Hédou, obtinrent un éclatant succès. M. Lebon, maire de Rouen, présida l'assemblée à l'hôtel de ville.

Le concours zélé des Rouennais prouve à nouveau que le goût des belles choses que leurs pères y ont laissées pour l'illustration de la cité existe bien toujours, et qu'il y a là un ardent foyer pour ranimer les feux du culte des Beaux-Arts. En quelques jours, l'Association comptait cent cinquante membres.

Le mouvement, d'ailleurs, s'accuse un peu partout. J'espère que bientôt, l'Aube, les Bouches-du-Rhône et l'Yonne posséderont une organisation assez avancée pour qu'on en puisse parler.

Vous avez au surplus d'autres projets. Une Commission étudie en ce moment même les moyens de créer dans chaque arrondissement une section de la Société. Votre Comité a vu là une manière d'augmenter le nombre de vos adhérents, l'efficacité de votre surveillance, le zèle de tous. M. Augé de Lassus, Secrétaire de la Commission d'organisation des sections d'arrondissement, que présida M. Delignières, en a résumé les idées dans une note qui vous sera communiquée.

Ces sections d'arrondissement auront aussi pour mission spéciale de recueillir, afin de les transmettre au Comité compétent, les éléments du travail de classement des œuvres d'art. Des notices nouvelles se sont depuis peu ajoutées à celles que votre Secrétaire avait déjà reçues. Nous ne saurions trop prier tous nos collègues de nous communiquer tout ce que le hasard des courses à travers Paris leur fait découvrir pour le grand guide artistique et archéologique que vous préparez pour Paris. Nous les supplions de ne pas se

laisser retenir par la crainte d'apporter un renseignement déjà connu, car le moindre objet signalé fortuitement peut devenir précieux à connaître. Notre Comité leur en saura le plus grand gré.

J'ai à vous dire à présent quelle est la situation de notre Société. Je suis heureux tout d'abord d'avoir à remercier ici, pour leurs généreuses cotisations, M. le baron Alphonse de Rothschild, qui vous a donné mille francs ; M. Bischoffheim, qui vous en a donné deux cents, et les vingt-deux adhérents perpétuels qui, par un versement unique, vous ont constitué de suite un premier capital.

Un grand nombre de nos collègues ont voulu servir de leur mieux vos intérêts en versant des cotisations d'un chiffre bien supérieur au minimum de 6 francs que vous aviez établi, pour n'écarter personne. Je ne puis citer malheureusement tous les noms de ceux qui, volontairement, ont offert pour leur cotisation personnelle, les sommes de 10, 15 et 20 francs.

Grâce à ces ressources, à diverses combinaisons et à la sagesse persistante de votre trésorier, nous avons pu donner aux adhérents, au lieu du numéro unique que nous avions pu à grand'peine faire imprimer durant la première année 1885, trois numéros accompagnés d'illustrations nombreuses. Nous voudrions que l'état de nos recettes nous permît de terminer notre premier voume, par l'apparition d'un cinquième numéro.

Messieurs, je dois signaler encore le déplacement que vous avez obtenus de la statue de Diderot, à la suite de réclamations répétées. Notre collègue, M. Cernesson, qui les connaissait bien pour avoir présidé une de nos séances, leur donna satisfaction lors du rapport dont il fut chargé par le Conseil municipal. Ainsi se trouve dégagé l'aspect du boulevard Saint-Germain et celui de la rue Bonaparte.

Je devrais dire aussi le charme et l'utilité de vos banquets. Je devrais conter, non plus seulement vos promenades aux Arènes, au vieux Louvre, à l'escalier Daru, au Diorama de Paris, mais aussi celles que vous avez faites aux Archives nationales, aux vieux et curieux Hôtels du Marais, à la maison presque inconnue de la rue du Jour. Paris est de toutes choses la plus inconnue aux Parisiens. Je devrai donc insister sur ces visites, si tant d'écrivains distingués ne se chargeaient de les découvrir au grand public qui bénéficie ainsi, dans une certaine mesure, du plaisir que vous avez à étudier votre ville en compagnie de guides tels que MM. Duruy, Ed. Guillaume, Hoffbauer, Maury, Daumet, Nuitter, Ch. Garnier, Cousin.

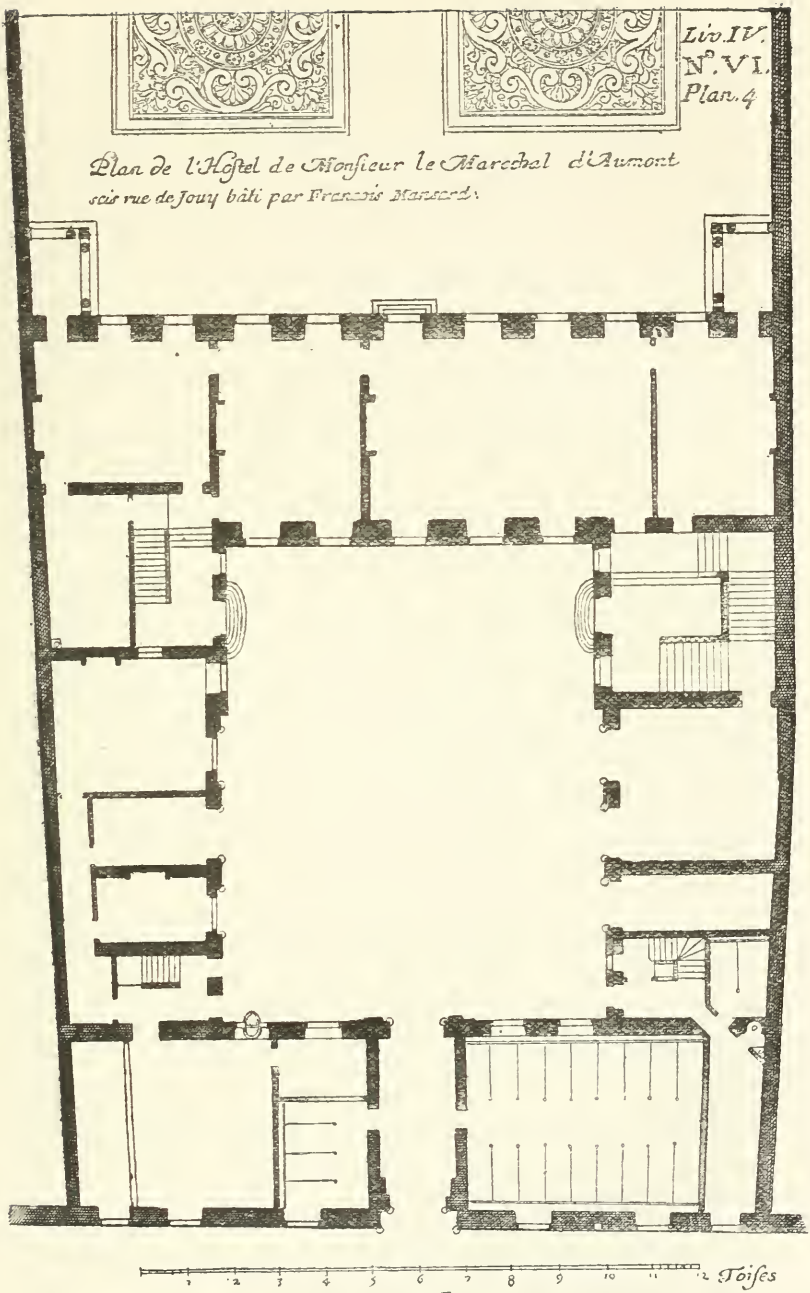

Fig. 35. — Rapport de M. Charles Normand. — A propos du Métropolitain. Plan de l'Hôtel d'Aumont.

Je ne dirais donc rien de la charmante et fort utile promenade pour le rendez-vous de laquelle Mme Adam, qui porte un si vif intérêt à l'œuvre que nous poursuivons, avait bien voulu prêter les bureaux de la *Nouvelle Revue*. Je suis sûr que le souvenir est bien vivace encore de la visite du Palais de Justice, de la Conciergerie, de la cuisine dite de Saint-Louis, de la Sainte-Chapelle. Vous voyez encore les curiosités du musée et des archives de l'Opéra, l'effet inaccoutumé qu'offre notre grand théâtre national quand il est éclairé par la lumière du jour. Il vous souvient de la montée des quatorze étages qui vous a permis de visiter ces combles gigantesques, et de découvrir le coup d'œil admirable qu'on admire du sommet de cet édifice, la grande œuvre de notre Président.

Notre premier et notre second rapport, publiés dans les Bulletins nos 1 et 2, témoignaient d'une sollicitude particulière pour le Paris moderne. Si belle, si intéressante, si profitable que soit l'étude du passé, il convient de ne pas y absorber sa personnalité et d'avoir sans cesse en vue tout ce qui peut assurer la création d'œuvres nouvelles et leur beauté. C'est là, dans l'école de la rue, que se trouve le véritable enseignement obligatoire et celui qui s'impose à tous le plus également. Paris, disions-nous alors, doit se distinguer entres toutes par le goût pur et l'exécution soignée de ses constructions, par le sentiment pittoresque de leur ensemble, par le soin recherché et la perfection des moindres détails, enfin, par cette préoccupation délicate qui ne souffre le mauvais nulle part et dissimule le médiocre autant que possible. C'est ainsi qu'en veillant à la sauvegarde du patrimoine de vos pères, vous vous montrerez en même temps les amis ardents du progrès.

Vous souriez ? — Que signifient alors, pensez-vous tout bas, ces places baraques en plein Paris, ornées d'affiches agaçantes qui dégradent nos plus beaux monuments qui, par leur baroque, leur impudence, leur mauvais goût, révoltent tant de cœurs indignés de voir former ainsi la foule à l'indifférence du beau, à l'école du laid, et de voir pervertir ainsi le jugement public.

Messieurs, nous avons voulu, dans la limite de nos forces, être fidèles à notre programme. Nous avons étudié dans plusieurs réunions les remèdes à employer pour guérir, suivant les cas pathologiques, cette lèpre monumentale.

M. Deslignières a prêché d'exemple en sachant faire enlever les affiches de la maison qu'il habite. M. Vitu nous a conté comment, une nuit, il faillit tuer un placardeur qui, par le bruit qu'il faisait à

la fenêtre de sa chambre à coucher, semblait se révéler comme un de ces habiles escrocs « que la police recherche », hypothèse que l'obscurité rendait bien vraisemblable. Quant à notre Président, vous connaissez tous le spirituel article que vous avez trouvé dans notre Bulletin, d'après lequel certaines Revues l'ont reproduit. M. Charles Garnier s'est adressé depuis au Directeur des Bâtiments civils, M. Jules Comte, qui vous a témoigné un intérêt particulier, ainsi qu'au ministre compétent. Il en a obtenu les meilleures assurances. Elles ont été confirmées par le récent arrêté de M. le Préfet de la Seine : rappelant la disposition de l'article 15 de la loi du 29 juillet 1881, il a interdit d'apposer ces affiches d'intérêt privé sur les trente-neuf bâtiments et palais nationaux, sous peine de poursuites et des conséquences qu'elles entraînent. Voilà pourquoi et comment les affiches qui déshonoraient la façade de l'École des Beaux-Arts et de plusieurs de nos monuments viennent de disparaître.

Messieurs, j'aurais voulu rappeler à la mémoire les premières difficultés et les premiers résultats obtenus par la Société. J'aurais voulu vous entretenir des autres projets qui font en ce moment l'objet des études de votre Comité. Mais, je dois me borner après un trop long entretien.

Si nos efforts vous agréent, si nous avons bien traduit vos sentiments, nous vous demandons de recruter partout des adhérents, d'user de vos relations pour faire profiter chaque département des avantages dont la nôtre a pu faire bénificier la Ville. Pour accroître la valeur de nos efforts, leur donner la puissance désirable, il nous faut des sympathies toujours en éveil et une foi qui agisse. Nous abandonnons ici, sans quitter nos convictions personnelles, les luttes stériles des partis, leurs préjugés réciproques auxquelles on doit les mesures, qui creusent pour longtemps un sillon d'une profondeur terrible entre les citoyens, et minent ainsi tous les efforts de la patrie. Écartons résolûment cette source d'affaiblissement en continuant notre œuvre de concorde et d'apaisement. Il y a place ici pour toutes les bonnes volontés, et, depuis le début, le seul souci des intérêts publics, non ceux d'une coterie quelconque, en commandant toutes les actions de la Société, a été le lien qui a rapproché des hommes trop souvent opposés. Songeons toujours au conseil du fabuliste, profond entre tous :

Tout effort est faible à moins que d'être uni.

Le Secrétaire général,

CHARLES NORMAND

ÉTAT DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ

Le 9 avril 1885, date à laquelle on nous a fait consentir à prendre les fonctions de trésorier, les comptes de la Société, fondée le 7 février 1884, se balançaient ainsi :

Recettes	1,451	90
Dépenses	809	30
Excédent de recettes	642	60

Au 31 décembre 1885, la balance s'établissait comme suit :

Avoir (excédent et recettes nouvelles)	3,212	85
Dépenses	1,890	65
Excédent des recettes	1,322	20

Au 31 décembre 1866 :

Recettes de l'année	5,723	50
Dépenses de l'année	4,342	25
Excédent de recettes, 1886	1,381	25
Excédent de recettes, 1885	1,322	20
En caisse à nouveau	2,703	45

A cette encaisse doit se joindre la somme d'environ 800 francs, qui reste à recouvrer sur les cotisations de l'année 1886; mais sera absorbée, et au delà, par le solde des frais d'impression du Bulletin numéro 4.

Si, jusqu'à ce jour, la Société n'avait eu à encaisser que le produit minimum des cotisations à 6 francs, elle n'aurait pu couvrir ses frais, — ou bien, pour y parvenir, elle eût été forcée de restreindre le nombre de ses Bulletins périodiques et de les réduire au volume du numéro 1, tout à fait dépourvu de dessins et de plans.

Si, en 1886, le Comité a pu donner trois Bulletins ornés d'illustrations inédites, c'est qu'on était nanti d'un capital de 3,500 francs formé par un petit nombre de donateurs (M. de Rothschild pour 1,000 francs) ou de membres fondateurs qui, moyennant une mise de 100 francs, ont racheté à perpétuité leurs cotisations. C'est à eux qu'est dû l'excédent de recettes qui forme l'encaisse actuelle; mais il est bon de remarquer que cette encaisse doit constituer un capital de réserve, dont le revenu seul devrait être applicable aux dépenses courantes. Pour obtenir ce desideratum de bonne gestion, il faudrait que nos collègues de Paris et des départements voulussent bien consentir à *envoyer directement* leurs cotisations de l'année, au commencement de cette même année, quelle qu'ait été la date de leur entrée dans la Société. Ainsi, au moment où nous écrivons (mars 1887) nous sommes encore à attendre la fin des

recouvrements de 1886, tandis que nous devrions avoir encaissé une partie au moins des fonds de 1887, dont presque rien encore n'a été reçu. C'est donc à la bonne volonté de nos collègues de faire en sorte que nous puissions établir un budget et régulariser ou augmenter nos publications.

Chaque numéro d'un Bulletin illustré comme celui-ci revient à près de 1,000 francs, soit 4,000 francs pour l'année, si l'on pouvait le faire paraître tous les trois mois ainsi qu'il serait désirable. Si tous les membres de la Société, qui sont aujourd'hui au nombre d'environ 700, ne versaient que 6 francs, il est certain que les 4,200 francs de produit annuel ne suffiraient pas à la publication de quatre Bulletins et aux dépenses considérables de circulaires et convocations, de recouvrements à domicile, de frais de poste et de bureau, etc., etc. C'est devant l'évidence de ce fait, que, à la séance générale du 29 novembre 1886, fut adoptée la motion de porter de 6 à 10 francs le minimum de la cotisation pour les membres nouveaux. Bien que les anciens aient le droit de rester au taux de leur mise première, un certain nombre d'entre eux, comprenant que la Société perdait sur les publications qu'elle leur sert, ont pris l'initiative de se porter au minimum nouveau.

En résumé, qui veut la fin veut les moyens. Si tous ceux qui aiment Paris sont d'avis qu'il peut perdre impunément ce qui lui reste de souvenirs, de physionomie et de chefs-d'œuvre peu connus ; s'ils préfèrent le voir tomber de plus en plus sous des aspects américains, commerciaux, banals et spleenifères ; si, par exemple, ils se consolaient à l'idée de voir détruire encore l'*hôtel de Sens* et l'*hôtel Samuel Bernard*, deux merveilles des quatorzième et dix-huitième siècles, — alors quelles raisons la Société aurait-elle pour exister, c'est-à-dire pour travailler à prendre racine dans le patriotisme intime de chacun, en vue de la *Guerre aux démolisseurs*, commencée il y a cinquante ans par Victor Hugo, Montalembert, Vitet, Mérimée ? Il pourrait arriver cependant, que bientôt surgisse une Renaissance nouvelle, où tout le monde regretterait le vieux Paris de l'art et des souvenirs et ne voudrait plus du Paris actuel de la spéculation sans frein et de la Voirie sans génie et sans âme ; mais il ne serait plus temps, et alors l'étranger, plus ménager que nous, saurait parodier notre dicton, *Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es*, par ces mots ironiques : « Français, montrez-donc vos villes, vos rues, vos maisons pour que l'on sache ce que vous êtes ? » — Et nous n'aurions à répondre que par cet aveu : « Toujours naïfs comme nos ancêtres, nous restons les dupes du pharisaïsme et du vandalisme et ne possédons plus rien de ce qui fit de nous les arbitres du goût .. »

ARTHUR RHONÉ,
Trésorier.

ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

L'AMI DES MONUMENTS FRANÇAIS

ORGANE

DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

Dès l'origine de la Société des Amis des Monuments parisiens, un grand nombre de sociétaires ont exprimé le désir de voir les départements profiter d'une organisation analogue. Ce désir s'est accentué avec les progrès et les heureux résultats obtenus par la Société. Toutefois la chose fut différée en raison de l'excès d'occupation et de dépenses (collections de documents bientôt introuvables et épuisés), que pouvait entraîner une telle entreprise. Pourtant les sollicitations devenaient plus pressantes. Aux Arènes de Lutèce, plus de deux cents présidents, secrétaires, délégués de Sociétés savantes, firent avec une certaine solennité un vœu dans ce sens. Rouen vit naître les Amis des Monuments Rouennais. Bien d'autres symptômes témoignaient qu'un courant puissant de l'opinion publique était en train de se former.

Le Bulletin de la Société parisienne offrit l'hospitalité à ces nouvelles. Mais il eût été bientôt absorbé, son caractère local eût été dénaturé. D'ailleurs des ressources restreintes ne permettent pas à la Société d'augmenter l'importance de ses publications qu'elle ne parvient à servir à ses adhérents, pour une si minime cotisation, que grâce à des prodiges d'ingéniosité de son Bureau obligé de pourvoir également aux frais nombreux qui s'imposent à toute association.

Pourtant l'éminent président de la Société, M. Charles Garnier, dans l'allocution qu'il prononça lors de la séance de fondation des Amis des Monuments Rouennais, s'adressant aux premiers adhérents, a fort bien dit : « Votre vaillante collaboration nous apporte un réel encouragement; vous nous montrez ainsi que la création, due à M. Charles Normand, peut et doit se développer et s'étendre sur toute la France... Oui, il faut que chaque département, que chaque ville, chaque village même, vous imite et vous suive... ».

En ces circonstances le secrétaire général de la Société, M. Charles Normand, désirant faciliter l'œuvre de la Société offrit aux membres du Bureau et du Comité d'entreprendre à ses frais la fondation d'une Revue, espérant que le concours volontaire d'un grand nombre de nos collègues ne lui manquerait pas. En même temps il s'occupa de recruter des adhérents dans chaque département.

Cette entreprise fut vivement encouragée. Bientôt de tous les points de la France les réponses affluèrent chaudes et unanimes. Enregistrer tout ce qui disparaît serait déjà rendre un grand service; quand ce sera possible on s'efforcera de sauvegarder les œuvres menacées; cette édition départementale du Bulletin répandra partout ce souci du beau dans les œuvres modernes qui est la caractéristique de notre œuvre; son premier numéro a déjà contribué grandement à faire connaître en France la Société parisienne, à laquelle il a même amené des adhérents nouveaux; la Revue donne en outre une suite de dessins et d'illustrations de monuments

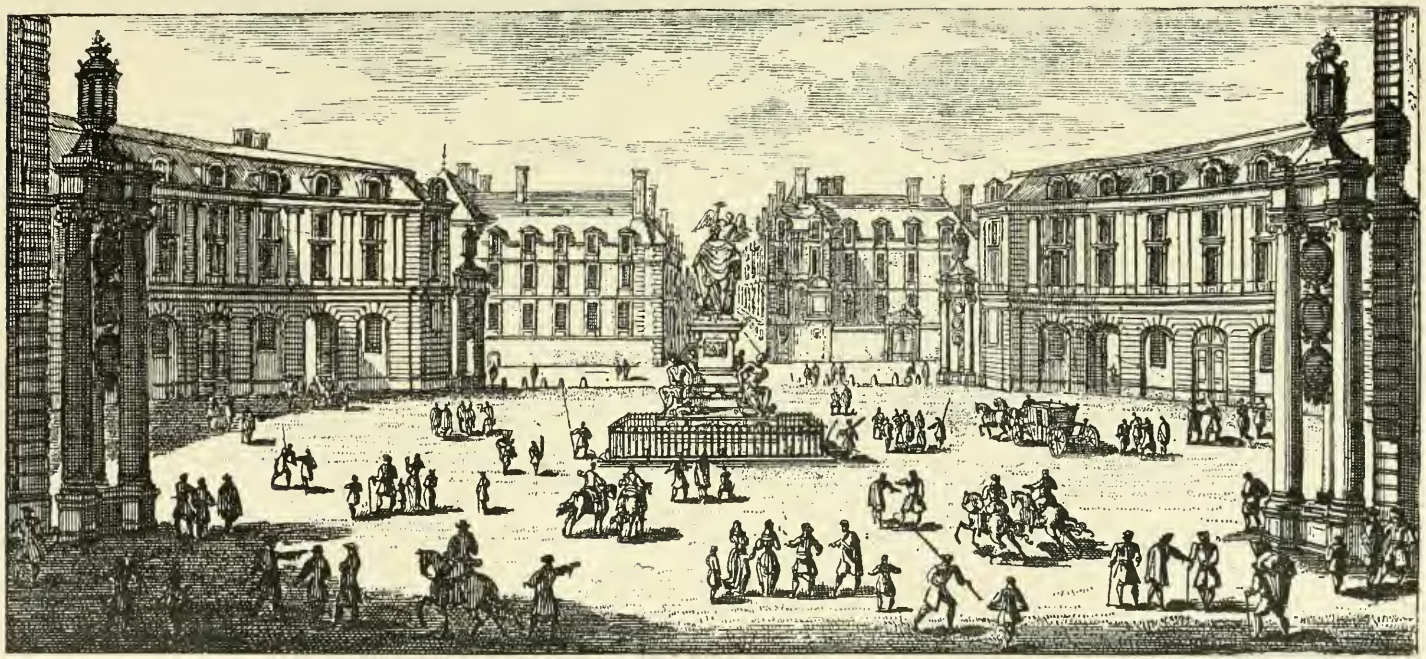

Fig. 33. — La place des Victoires telle qu'elle était jadis. (Voir ci-dessus ce que nous en avons fait.)
A propos du rapport de M. Charles Normand (p. 189).

Fig. 32. — La place des Victoires, ce qu'en ont fait les affiches agaçantes.
Voir ci-dessous son aspect primitif, à propos du rapport du secrétaire-général (p. 189).

inédits ou peu connus; ils sont reproduits avec un souci du caractère une perfection de dessin qu'on rencontre rarement. Aussi ce recueil est il indispensable non seulement aux artistes et aux érudits, mais aussi à tous ceux qui désirent parcourir les recoins trop peu connus de notre pays. La Revue signalera aux nationaux comme aux étrangers les choses les plus typiques à voir en France, contribuant ainsi à la prospérité de régions, souvent pauvres mais dotées d'un précieux *capital artistique* ou *archéologique*. Enfin il constituera bientôt un riche recueil de documents inédits. Le premier numéro a été presque entièrement épuisé en quelques jours.

Les adhérents trouveront[1] dans l'*Ami des Monuments* les indications propres à faciliter la connaissance, et les voyages dans notre pays, que l'on néglige trop pour des contrées étrangères. Pendant l'été nos collègues, en parcourant la France, sauront, par les listes publiées dans la Revue, quels sont dans chaque département les correspondants qui faciliteraient leurs travaux ou simplement rendraient plus fructueuses leurs courses à nos monuments. Les esprits distingués qui se trouvent dans les départements seront heureux de se prêter ainsi aide mutuelle pour les choses qui nous sont chères. La cause de la sauvegarde de nos monuments fera ainsi de rapides progrès.

Enfin notre Bulletin sera dégagé des nouvelles départementales qui y avaient trait. Ceux si nombreux parmi nos collègues qui ne s'intéressent pas moins aux œuvres d'art de la France qu'à celles de Paris trouveront satisfaction à des désirs souvent exprimés.

Nous ne pouvons insister sur les immenses avantages d'une telle organisation. Sans doute, comme dans toute œuvre naissante, certains esprits chagrins pourront formuler contre l'œuvre ou contre des individualités des récriminations qui n'ont point manqué à la Société des Amis des Monuments parisiens, avant qu'elle n'obtînt les brillants résultats que chacun sait. Nous engageons donc vivement nos collègues à se joindre aux trois cents adhérents qui se sont trouvés en quelques jours et qui sont recrutés dans l'élite intellectuelle de notre pays, parmi ceux qui ont le culte de nos œuvres d'art, le désir de les populariser et de les sauver. La liste du Comité des Monuments français n'est d'ailleurs pas encore complètement formée, et nous faisons appel au dévouement de ceux qui pourraient y représenter la cause de tel ou tel de nos départements.

L'HOTEL DE SENS

Messieurs les Membres du Conseil municipal, membres de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Messieurs et chers Confrères,

Dans sa dernière séance, le bureau de la *Société des Amis des Monuments Parisiens* s'est préoccupé de la situation actuelle de l'Hôtel

1. Administration : Paris, 51, rue des Martyrs. Souscription annuelle, 20 francs, donnant droit à l'envoi de l'*Ami des Monuments*.— Ce chiffre sera augmenté prochainement pour les adhérents ultérieurs.

de Sens : il s'est ému de la destination nouvelle qui pouvait être donnée à cet édifice si intéressant au point de vue historique et artistique et il a émis le vœu que la Ville pût intervenir et sauvegarder ce précieux spécimen de l'architecte civile d'une époque passée.

Le bureau, en recherchant les moyens qu'il pourrait prendre pour attirer sur ce point l'attention de la Municipalité, a pensé que le meilleur parti auquel on pouvait s'arrêter était de prier Messieurs les Conseillers municipaux faisant partie de notre Société de vouloir bien user de leur légitime influence auprès de leurs collègues pour arriver à une solution favorable. En effet, dans cette circonstance, notre Société ne saurait être mieux représentée, que par ceux qui ayant voix délibérative au Conseil sauront appuyer leur opinion sur l'intérêt qu'ils portent aux œuvres archéologiques et aux manifestations artistiques de la France.

Nous avons donc espoir, Messieurs et chers Confrères, que vous voudrez bien vous charger, au nom de notre Société, de remplir la mission de sauvegarde que nous vous prions d'accepter, certains que nos désirs sont les vôtres et que vous atteindrez le but que nous poursuivons.

D'ailleurs mieux que personne vous êtes en situation de connaître les difficultés qui peuvent se présenter dans l'accomplissement de cette tâche, et vous seuls êtes à même de les surmonter. Aussi, n'est-ce pas un appui moral que la Société a la prétention de vous apporter, puisque cet appui doit venir de vous; néanmoins, si vous pensiez qu'il pût être utile que nous formulions nos désirs et nos espérances, soit à M. le Préfet de la Seine, soit au Bureau du Conseil municipal, notre Société suivra en cela vos instructions.

Quoi qu'il en soit, Messieurs et chers Confrères, nous vous demandons instamment de saisir sans délai le Conseil de la question de l'Hôtel de Sens, et nous voulons croire que vous serez avec nous dans cette circonstance, puisque la pensée commune qui nous anime est la conservation des richesses artistiques de notre Ville de Paris.

Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Président de la Société des Amis des Monuments parisiens,
Membre de l'Institut,

CHARLES GARNIER.

Lors de l'adoption d'un projet de Musée Municipal en 1866, l'administration avait songé à acquérir l'hôtel de Sens et des pourparlers

avaient été engagés avec le propriétaire, mais le chiffre considérable de l'indemnité demandée par le locataire a entraîné l'abandon des négociations.

Depuis, il a été question d'acquérir cet immeuble pour y établir un groupe scolaire, mais le même motif a fait renvoyer toute décision jusqu'à l'expiration du bail actuellement terminé. Cette seconde phase des négociations remonte à l'époque approximative de 1875.

De Champeaux.

L'ASPECT DE PARIS ET LA VOIRIE

Dès les débuts de notre Société, M. Charles Normand crut devoir attirer l'attention sur les fâcheuses conséquences que certains règlements ont sur l'architecture moderne. Les avis furent unanimes sur ce point, une commission fut nommée, et M. Hardy rédigea un rapport destiné à servir de point de départ aux discussions ultérieures.

Depuis lors, la Société a dû porter ses efforts sur des questions d'une urgence immédiate. Mais elle ne saurait se désintéresser de questions vitales pour Paris. La plume habile de notre vice-président, M. Paul Sedille, nous fournit l'occasion naturelle de revenir sur ce sujet.

DE LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES CONSTRUCTIONS MODERNES CONTRE CERTAINS RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS [1].

Dans la dernière séance du Congrès des Architectes français, le samedi 12 juin 1886, à l'École des Beaux-Arts, M. Paul Sédille, vice-président de la Société centrale des Architectes et vice-président de la Société de Amis des Monuments parisiens, s'est élevé avec raison contre le grattage décennal imposé aux constructions de Paris par le décret de 1852, en insistant sur la nécessité de s'unir pour rechercher les abus de pouvoir de l'administration, pour les signaler et les combattre. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici la partie de ce remarquable rapport qui traite cette grosse question.

« Chaque année, je suis heureux de constater avec vous, Messieurs, combien notre art intime affirme son initiative par des œuvres de plus en plus cherchées pour satisfaire aux besoins et aux

1. Voir : *Chronique des Arts* du 24 octobre 1869. — Rapport à la Société centrale des Architectes, 24 février 1870. — Lettre au ministre des Beaux-Arts, 2 janvier 1872. — Lettre au préfet de la Seine.

goûts de notre société moderne, en même temps qu'il met en usage tous les procédés nouveaux de construction.

« Notre architecture privée restera donc l'expression fidèle des mœurs contemporaines ; elle est aussi l'appui indispensable de nos industries, dont elle ne craint pas, la première, d'expérimenter les produits. Elle les consacre ou les condamne par des emplois répétés et judicieux avant qu'ils puissent acquérir droit d'entrée sur nos chantiers publics.

« L'architecture privée, c'est aussi le travail de chaque jour, qui s'applique aux constructions les plus somptueuses et aux plus modestes, suivant des programmes très différents, qu'il s'agisse de l'habitation dans son extrême variété ou des simples constructions utilitaires.

« Ainsi, par la suite en quelque sorte ininterrompue de ses travaux, l'architecture privée conserve les bonnes traditions de l'art de bâtir et inaugure les nouvelles méthodes, étant pour tous, architectes, constructeurs ou ouvriers, un champ d'étude et d'apprentissage ouvert sans cesse.

« Tant de titres expliqueraient suffisamment, Messieurs, la haute sollicitude que vous témoignez à l'architecture privée. Mais au point de vue de l'art, notre architecture privée contemporaine ne mérite pas moins tout votre intérêt. En effet, après avoir été quelque temps trop éclectique, peut-être pour suivre le goût souvent peu décidé du public, l'architecture privée semble aujourd'hui affirmer un caractère plus particulier, qui marquera d'une façon heureuse l'époque présente. Par la logique des formes générales résultant des nécessités du plan, par l'accentuation des moyens de construction employés, par la recherche du pittoresque, le soin du détail, le goût de la coloration qui se développe chaque jour davantage, l'architecture privée prendra une place importante dans l'histoire de l'art contemporain.

« Si les dernières années passées ont été peu favorables à la construction en général, et si, par suite, ce qu'on appelle « la spéculation » en a souffert — ce qui, entre nous, n'est pas à regretter, — par contre les hôtels et les petites maisons privées se sont multipliés, remplaçant avantageusement pour beaucoup le luxe banal et monotone des grands appartements étagés. Il suffit de parcourir quelques-uns des quartiers nouveaux qui se développent vers l'ouest de Paris pour être vraiment surpris par la quantité de constructions aimables, ingénieuses, véritablement artistiques, élevées depuis peu de temps. Il semblerait presque que les architectes, se trouvant en général moins

occupés d'affaires, ont pu donner plus de soins et de temps à l'étude et à la création de charmantes petites demeures, qui sont une véritable émanation du goût français. Je sais bien que sur ce point nous avons beaucoup appris de nos voisins les Anglais, que je considère aujourd'hui comme extrêmement habiles dans tout ce qui touche à l'architecture domestique. Mais si leurs créations en ce genre sont absolument anglaises, si le « home » (aujourd'hui recherché chez nous) est bien l'expression de leurs mœurs, de leur vie de famille, de leur goût et de leur esthétique particuliers, nous pouvons de même affirmer que les nouvelles habitations parisiennes, auxquelles je fais allusion, ne sont pas moins caractéristiques de notre sentiment français, toujours élégant, toujours distingué dans sa fantaisie la plus accentuée.

« Toutefois il ne suffit pas d'encourager et de récompenser les travaux de l'architecture privée ; il ne suffit pas de faire des œuvres belles ou simplement charmantes dans leur rôle utile, qui marqueront bien notre temps et seront dignes de faire suite aux gracieux chefs-d'œuvre des siècles passés; il faut encore que les créations de nos architectes modernes soient protégées pour être durables. Or, que resterait-il des beaux hôtels du dix-septième et du dix-huitième siècle, des élégants logis de la Renaissance, des vieilles maisons et des riches habitations seigneuriales du moyen âge, si depuis plusieurs centaines d'années, ces constructions avaient été soumises au régime barbare du grattage et du lessivage ?

« Je prends pour exemple ce ravissant hôtel Bourgtheroulde, à Rouen, si bien rendu au Salon de cette année, avec toutes ses exquises délicatesses, par MM. Lafon et Marcel.

« Que resterait-il de ce précieux témoin de l'art français au commencement de la Renaissance, s'il avait subi un outrage décennal rénouvelé une vingtaine de fois ?

« Assurément rien.

« Hélas! il faut le reconnaître : depuis le décret barbare du 26 mars 1852 ; malgré les diverses campagnes entreprises; malgré les démarches répétées de la Société centrale des Architectes ; malgré les éloquentes protestations de notre honoré confrère, M. Charles Garnier; malgré nos propres efforts depuis 1869 ; malgré cette sorte de conjuration de tous contre la tyrannie du décret ; en dépit même du bon vouloir actuel de l'administration municipale, dont nous avons pour garant l'intelligente tolérance de l'éminent directeur des travaux de Paris, M. Alphand, les termes violents du décret de 1852 subsis-

tent toujours comme une menace permanente pour notre architecture contemporaine, dont ils assurent la ruine finale.

« Nos monuments eux-mêmes n'échappent pas à cette sorte de virus, dont nous cherchons en vain l'atténuation.

« N'avons-nous pas vu quelques-uns de nos édifices parisiens les plus estimés, grattés du haut en bas, ornementations et statues comprises, aux yeux de tous les artistes et de tous les gens de goût indignés?

« Le décret de 1852 a aujourd'hui pour complices naturels les entrepreneurs spéciaux qui en vivent, et la masse ignorante des propriétaires qui, contraints à faire une dépense, en veulent tout au moins pour leur argent et se complaisent devant une façade blanche, dont la pierre, désormais ruinée, leur donne cependant l'illusion agréable d'une propriété neuve.

« Les questions d'hygiène et de propreté sont indépendantes des termes excessifs du décret. Ce n'est ici ni le lieu ni l'instant de discuter ces termes. Mais, tout au moins, nous pouvons affirmer que rien n'en justifie la rigueur.

» Sans insister davantage sur les différents côtés d'une question que vous connaissez bien, nous vous prions, Messieurs et chers confrères, de joindre vos efforts aux nôtres pour demander et poursuivre incessamment la revision des termes du décret de 1852.

« De plus, en attendant cette revision urgente, il faut user de toute votre influence pour défendre les œuvres, dont la garde vous est confiée, contre les pratiques maladroites des industriels intéressés et contre l'ignorance ou l'indifférence du public qui les subit.

« La Société des Amis des Monuments parisiens, sous la présidence de notre éminent confrère, M. Charles Garnier, se préoccupe de son côté de cette grave question.

« Unissons-nous à elle ; suivons son vaillant chef toujours en avant pour la défense des bonnes causes, et sauvons d'une destruction à bref délai notre architecture contemporaine, déjà si atteinte, en tout cas très menacée, et qui cependant pourrait plus tard témoigner avec honneur des efforts de notre génération vers un idéal nouveau. »

PAUL SÉDILLE.

LES AFFICHES AGAÇANTES

La campagne poursuivie par la Société n'a pas été sans amener de premiers résultats. Nos lecteurs se souviennent du spirituel article publié par M. Charles Garnier dans le bulletin n° 4.

Voici aujourd'hui quelques renseignements sur le résultat de nos premiers efforts.

Ministère de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes.—Direction des Bâtiments civils et Palais nationaux.

Palais-Royal, 29 novembre 1886.

Monsieur le Secrétaire général,

Il ne me sera malheureusement pas possible de me rendre à la très aimable invitation que vous avez bien voulu m'adresser pour l'assemblée générale de ce jour. Je tiens du moins, en vous priant d'agréer tous mes remerciements d'être auprès de vos collègues l'interprète de mes regrets, à vous dire tout l'intérêt que je prends à votre œuvre et combien je serai toujours heureux de saisir les occasions qui se présenteront de m'associer à vos efforts.

Voulez-vous me permettre, à ce propos, de vous communiquer le texte d'une affiche qui vient de m'être envoyée par la Préfecture de la Seine; vous y verrez que nos bâtiments civils et nos palais sont enfin débarrassés des placards polychromes qui les déshonoraient; c'est un pas de fait dans la voie que vous avez indiquée; il va nous être facile maintenant de faire établir sur chaque monument un ou deux cadres en bois, exclusivement réservés aux affiches blanches, dont il paraît qu'on ne peut se passer.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération et de tous mes sentiments dévoués.

Jules Comte.

Nous donnons ici le texte de l'affiche à laquelle l'éminent directeur des bâtiments civils vient de faire allusion:

VOIRIE

AFFECTATION DES BATIMENTS ET PALAIS NATIONAUX A L'AFFICHAGE DES ACTES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

La loi du 29 juillet 1881 porte, dans son article 15, que, dans chaque commune, le maire désignera par arrêté les lieux exclusivement destinés à recevoir les affiches des lois et autres actes de l'autorité publique. Il est interdit d'y placarder des affiches particulières.

Les arrêtés des 20 octobre 1882, 19 mai et 19 novembre 1883 et 31 août 1886 ont désigné un certain nombre d'emplacements destinés à recevoir les affiches de l'autorité publique.

En exécution de cette disposition légale et d'accord avec la direction des Bâtiments civils, le préfet de la Seine vient de prendre un arrêté par lequel sont affectés exclusivement à l'affichage des lois et autres actes de l'autorité publique les bâtiments et palais nationaux désignés ci-après, savoir :

1° Palais des Tuileries. — 2° Palais du Louvre. — 3° Palais de l'Elysée. — 4° Écuries de l'Alma — 5° Mobilier national. — 6° Palais-Royal et Théâtre-Français. — 7° Manufacture des Gobelins. — 8° Palais du Luxembourg. — 9° Arc de Triomphe de l'Etoile. — 10° Archives nationales. — 11° Bibliothèque de l'Arsenal. — 12° Bibliothèque Sainte-Genevière. — 13° Collège de France. — 14° Bibliothèque nationale. — 15° Conservatoire des Arts et Métiers. — 16° Conservatoire de musique. — 17° Cour de Cassation. — 18° École des Beaux-Arts. — 19° École des Arts décoratifs. — 20° Ecole des langues orientales. — 21° École des Mines. — 22° École normale supérieure. — 23° École de pharmacie. — 24° Ecole des ponts et chaussées. — 25° Institution des Jeunes Aveugles. — 26° Institution des Sourds-Muets. — 27° Magasins des décors de l'Opéra. — 28° Magasins des décors de l'Opéra-Comique. — 29° Muséum d'histoire naturelle. — 30° Observatoire. — 31° Palais du l'Industrie. — 32° Palais de l'Institut. — 33° Palais du Trocadéro. — 34° Panthéon. — 35° Portes Saint-Denis et Saint-Martin. — 36° Théâtre national de l'Opéra. — 37° Théâtre national de l'Opéra-Comique. — 38° Théâtre national de l'Odéon. — 39° Faculté de théologie protestante.

Art. 2. — Toute apposition d'affiches d'intérêt privé sur les bâtiments et palais nationaux ci-dessus désignés sera poursuivie devant les tribunaux compétents, sans préjudice de l'enlèvement d'office et de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu.

Art. 3. — *Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur des affaires municipales sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté*, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine et au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

AFFICHAGE. — NOUVEL ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 1886.

Depuis lors, M. Poubelle a pris un nouvel arrêté qui n'autorise plus d'autre affichage que celui des lois et autres actes de l'autorité publique sur un certain nombre de nos monuments.

Ce sont l'Hôtel de Ville et ses annexes, les mairies des vingt arrondissements, les églises, temples, synagogues, murs de cimetières, Sorbonne, lycées, collèges, écoles, musée Carnavalet, casernes, Bourse, octroi, marchés, les fontaines et réservoirs [1].

Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur des affaires municipales et le Directeur des travaux sont chargés d'en assurer l'exécution. Nous espérons que d'aussi utiles mesures ne resteront pas lettre morte.

Nous tenons à signaler les cadres qui viennent d'être établis par les soins de notre dévoué collègue, M. Pascal, l'architecte distingué de la Bibliothèque nationale et qui sont réservés aux affiches administratives. Il appartient à chacun de nous de veiller à cette question de l'affichage. Les architectes de ces établissements publics peuvent beaucoup à cet égard. Il serait peut-être utile de voir aussi si les membres de notre Société ne pourraient disposer d'un mode d'action analogue à celui que peuvent exercer les membres de la Société protectrice des animaux.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

PROMENADE DE LA SOCIÉTÉ AUX CATACOMBES

ET AU

VAL-DE-GRACE

Le mercredi 23 février 1887, trois cents de nos collègues se trouvaient dans la cour du Val-de-Grâce, où ils reçurent le meilleur accueil de MM. Perrin et Poncet, directeur et médecin du Val-de-Grâce.

Chacun se livre à des discussions sur la valeur de la statue de Larrey, dont il est bon de rappeler en cette occasion la noble vertu.

Nous aurons de plus l'avantage de signaler ainsi le livre récent de notre dévoué collègue, M. Marmottan, sur *les Statues de Paris* et de

1. La nomenclature détaillée des édifices protégés a paru dans le *Bulletin municipal officiel* du 13 janvier 1887.

saluer respectueusement l'utile Français, dont on voit la statue, d'ailleurs médiocre, dans la cour du Val-de-Grâce :

« Larrey[1] est l'incarnation la plus illustre de la chirurgie militaire. La statue élevée par souscription nationale au Val-de-Grâce, dans cet hôpital où il avait professé, est due au ciseau de David d'Angers. Elle représente Larrey, drapé dans un manteau rejeté en arrière, et sous lequel on distingue l'uniforme de chirurgien de la garde. Il tient dans la main gauche un papier sur lequel sont gravées les paroles du testament de Napoléon Ier, qu'il semble porter vers son cœur par le mouvement que fait le bras. La tête est fine et expressive. Le piédestal est décoré de quatre bas-reliefs, représentant Larrey aux quatre grandes batailles des Pyramides, de Sommo-Sierra, d'Austerlitz et de la Bérésina.

« Le baron Larrey, dit un de ses biographes, résume tous les devoirs et toutes les vertus... Il fut le premier de sa race. Jusqu'à lui, on avait ignoré la grandeur et l'importance de la chirurgie aux armées. Non seulement il organisa le service, l'éleva à la hauteur où Napoléon élevait l'édifice de sa puissance militaire, mais il fit plus encore, et c'est là surtout que sa personnalité apparaît brillante et pure : il a l'intrépidité du capitaine le plus brave, la sévère probité du plus intègre administrateur, l'ardeur, l'activité du simple soldat, l'humanité d'un père, le courage du magistrat ; il est savant, il aime son art avec passion ; son esprit observateur ne laisse échapper aucun phénomène sans en tenir compte ; d'ailleurs, d'une bonté, d'une simplicité qui le font chérir de tous.

« Il vit au milieu de la Grande-Armée, comme un homme à part, une sorte de providence qu'invoquent tour à tour les amis et les ennemis, les maréchaux de France et les simples soldats. Sa mission, sa magistrature, l'ont placé à la hauteur des chefs suprêmes dont il est le camarade. C'est que lui aussi est général en chef ; il a son armée qu'il commande et qu'il fait manœuvrer... Jamais Larrey n'oublie de sillonner le terrain que l'ennemi vient d'abandonner, de recueillir des blessés comme des frères, d'étancher de ses propres mains le sang de leurs plaies, et de leur prouver que si la France est grande par le courage, elle est aussi grande par l'humanité. »

PAUL MARMOTTAN.

1. *Les Statues de Paris*, par Paul Marmottan, chez Henri Laurens (ancienne librairie Renouard), rue de Tournon.

On visita ensuite les diverses parties du magnifique édifice. L'affluence des visiteurs rendit difficiles les explications. Nous nous efforcerons d'y suppléer ici :

Ces bâtiments sont ceux de l'ancien monastère des *Filles de la réforme de Saint-Benoît*; l'abbaye était originairement située auprès de Bièvre-le-Châtel, à trois heures de Paris. La reine Anne de Bretagne prit l'abbaye sous sa protection et changea son nom de *Val Profond* en celui de *Val-de-Grâce de Notre-Dame de la Crèche*. La reine Anne d'Autriche transporta en 1621 cette abbaye dans quelques bâtiments et dans un grand emplacement du faubourg Saint-Jacques, qu'on nommait alors le *Fief-de-Valois* ou le *Petit-Bourbon*. Anne d'Autriche le fit acheter au nom de l'abbaye du Val-de-Grâce.

— *Le* 1er *juillet* 1624, Anne d'Autriche posa la première pierre des nouveaux bâtiments. A la mort de Louis XIII, étant devenue régente du royaume, elle entreprit de faire bâtir l'église et les bâtiments. Louis XIV, alors âgé de sept ans, en posa la première pierre le 1er *avril* 1645. *François Mansart* en donna les dessins, mais il ne conduisit la construction que jusqu'à neuf pieds au-dessus du sol; Anne d'Autriche lui avait demandé de restreindre les proportions d'un édifice qu'il avait conçu avec ces idées de grandeur et de majesté que nous admirons aujourd'hui. Mansart voulait établir une *place* en demi-lune sur la façade, afin de permettre de juger l'aspect de la façade, dans le milieu de laquelle on eut placé une fontaine. Il préféra alors abandonner ces travaux plutôt que de les présenter d'une façon imparfaite. Il fit construire au château de Fresne, à sept lieues de Paris, une chapelle conçue sur le modèle de celle qu'il avait rêvé pour le Val-de-Grâce. Il était fils d'un architecte célèbre aussi, Pierre-François Mansart, descendant d'une famille originaire de Rome, mais établie alors depuis 800 ans en France et qui avait rempli successivement les emplois d'architectes, de peintres, de sculpteurs de nos rois. François Mansart, l'auteur du Val-de-Grâce, né à Paris en 1598, y mourut premier architecte du roi, âgé de 68 ans, en 1666. Il fut enterré à Saint-Paul. Il a puissamment contribué à établir en France une architecture grandiose et noble.

Jacques le Mercier continua la construction d'après les plans de Mansart jusqu'à la hauteur du premier entablement. En 1654, la reine chargea Le Muet de continuer ce monument, et lui associa Gabriel le Duc.

L'abbaye fut supprimée en 1790, rendue au culte en 1826.

Chapelle Sainte-Anne. — Cette chapelle se trouve à gauche en regardant l'autel. Anne d'Autriche allait souvent passer les fêtes solennelles dans ce monastère. En 1662, l'abbesse la pria de lui faire obtenir du roi que cette abbaye servît de sépulture aux cœurs des princes et princesses de la famille royale, ce qui fut accordé; déposés dans une chapelle particulière ces cœurs furent transportés le 20 janvier 1676, par ordre du roi, dans la chapelle Sainte-Anne.

En 1792, les quarante-cinq cœurs qui s'y trouvaient furent dispersés, les cendres jetées au vent, les boîtes en vermeil envoyées à la Monnaie. On voit aujourd'hui, dans la crypte de cette chapelle, le cœur du baron Larrey.

Cette chapelle était toujours tendue de noir de haut en bas; sur cette tenture il y avait *trois lez de velours noir, chargé d'écussons aux armes de France et d'Autriche*; le pavé était couvert par un tapis de la même étoffe sur lequel s'élevait une estrade de trois degrés entourée d'une balustrade. Un tombeau couvert d'un poêle de velours noir croisé de moire et d'argent s'élevait sur ces degrés; un lit de parade en velours noir enrichi de crépines d'argent et d'écussons se voyait au-dessus du « tombeau ».

L'intérieur du tombeau se composait de petites layettes garnies en dedans les unes de velours noir, les autres de satin blanc. Le cœur de chaque prince ou princesse était déposé embaumé dans un cœur de plomb renfermé dans un autre de vermeil doré. Ces cœurs étaient posés dans les layettes sur des carreaux de velours noir ou de moire d'argent et fermés chacun séparement à clef.

Caveau de la chapelle Sainte-Anne. — Au-dessous de cette chapelle on a pratiqué un caveau incrusté de marbre et autour duquel l'on plaçait les cœurs des princes et princesses.

Cette chapelle était ordinairement fermée au public.

En regardant le plan général du Val-de-Grâce on constate un manque d'unité. L'irrégularité des bâtiments provient de la variété de direction donnée par les artistes successivement chargés de la conduite des travaux. « Il n'arrive que trop souvent, dit Blondel, qu'un projet qui aura été bien conçu par son auteur, se trouvant dans le cas d'être continué par un autre architecte, celui-ci bien souvent, pour le plaisir d'ajouter aux idées d'autrui, sacrifie les masses, les parties et l'esprit de convenance. Je l'ai dit ailleurs, il

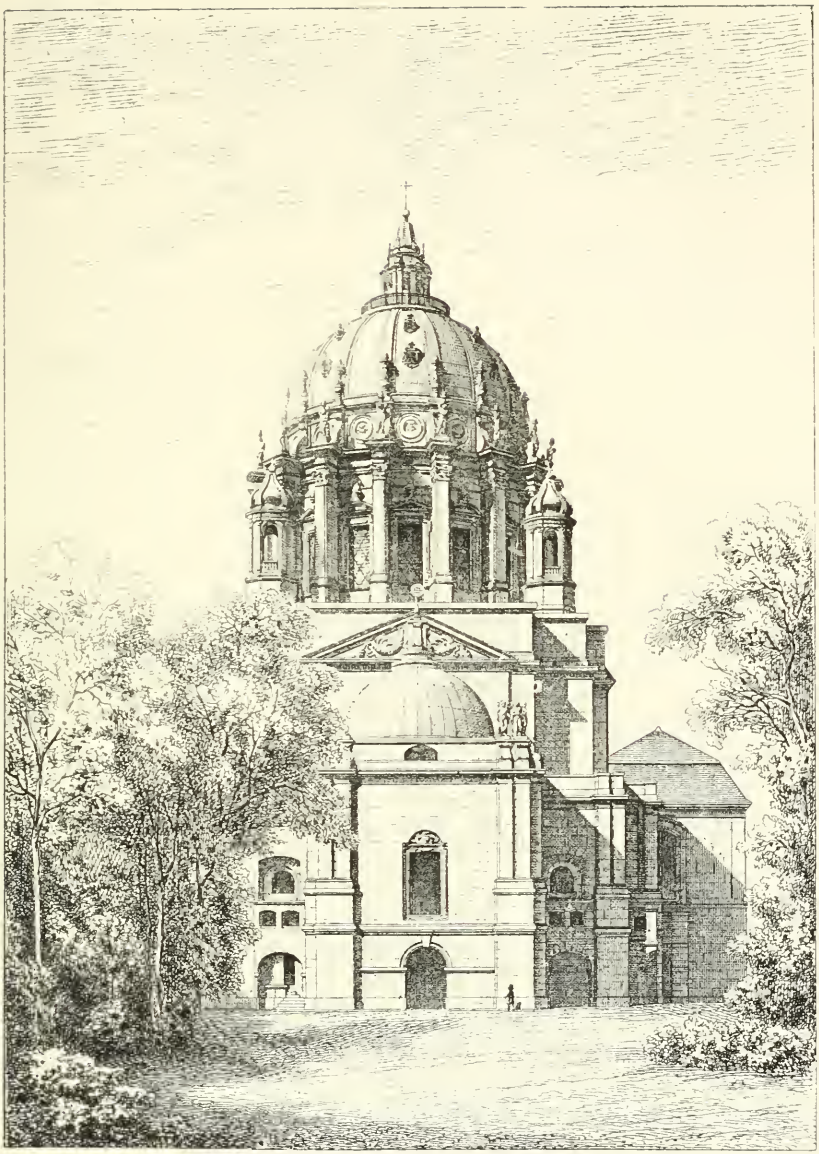

Ruprich-Robert del. Sauvageot et Chappuis sc

Fig. 36. — Val-de-Grâce. Façade postérieure.

sacrifie le bien général au plaisir de mettre au jour quelques-unes de ses productions particulières. Le Muet, Le Duc, Le Veau, Darbay, du Cerceau et peut-être Perrault ont été dans ce cas; et si l'on a accordé à chacun d'eux l'estime que leurs ouvrages ont mérité, ce n'a été le plus souvent qu'en qualité d'excellents artistes et non comme citoyens. »

Le Grand Autel fut élevé sur les dessins de *Gabriel le Duc*. Les colonnes sont de marbre de Barbançon. On y voit Jésus nouvellement né, la Vierge et saint Joseph sculptés par *François Anguière*, ainsi que le bas-relief de bronze doré qui ferme le parement de l'autel. Il se trouve à Saint-Roch. On en a fait deux copies.

En 1870 Napoléon avait écrit qu'il voulait qu'on le rétablît dans son état primitif; notre collègue, M. Ruprich-Robert, fut chargé de sa restitution.

Blondel, dans son *Architecture française*, donne les plans, l'élévation et coupes du Val-de-Grâce d'après Marot, qui a gravé ces dessins sur Le Muet et Le Duc avant que ces édifices fussent achevés, de sorte qu'il y a de légères différences avec l'exécution. C'est dans ce livre que nous avons puisé une partie de nos renseignements.

La reconstruction du *Dôme* fut terminée en 1865, plus simple, moins lourd, incombustible. Mais la dilatation des fermes en tôle qui le composent doit être très sensible et inégale; leur pied est garni de sabots graissés d'huile dans lequel elles peuvent agir librement; mais privées d'enrayures et plus tard peut-être d'entretien, ne peut-on craindre une fâcheuse action sur les maçonneries qui les supportent?

Le dôme qui portait le drapeau des ambulances fut le point de mire continuel de l'ennemi. Soixante-douze obus tombèrent sur les bâtiments, où ils portèrent l'incendie; les jardins en furent labourés. Heureusement le tir, dont l'intention était manifeste, fut souvent maladroit, il ne frappa l'église qu'en trois endroits sans y causer beaucoup de mal; un seul projectile bien dirigé frappa la lanterne et brisa la cloche qu'elle contenait.

Peinture. — La voûte du dôme fut peinte à fresque par *Pierre Mignard* à son retour d'Italie. — Il était né en 1610, à Troyes, et mourut le 13 mai 1695, à 84 ans. Il fut enterré aux Jacobins de la rue Saint-Honoré.

On voit dans cette composition la Sainte-Trinité, Anne d'Autriche et tous les personnages du catholicisme. Molière en fit l'éloge dans un petit poème, une de ses œuvres les plus médiocres.

Nous donnons un fragment de la peinture de la voûte sur la fig. 37.

La peinture de la chapelle du Saint-Sacrement est due à Philippe et Jean-Baptiste de Champagne. On y remarque une grande sévérité de style.

Sculpture. — *Michel Anguière* est l'auteur de la sculpture des quatre arcs qui soutiennent le dôme, ainsi que de la plus grande partie de ces sculptures.

Né à Eu, mort le 11 juillet 1686, il fut inhumé à Saint-Roch, dans le même tombeau que son frère François Anguière (mort en 1669) auquel on doit le *mausolée du cardinal de Berulle qui se voit dans l'église des Pères de l'Oratoire* et sur lequel nous voudrions attirer l'attention; il est aussi l'auteur du grand Crucifix du maître-autel de la Sorbonne.

On doit encore à Michel Anguier les sculptures de la Porte-Saint-Denis.

CHARLES NORMAND

Notre collègue M. Gerspach, l'éminent administrateur de la manufacture des Gobelins, a fait dans l'intérieur du Val-de-Grâce une communication intéressante sur

LES VERRES A VITRE DU VAL-DE-GRACE ET L'ORIGINE DE LA FABRIQUE DE SAINT-GOBAIN.

Lorsqu'en 1656 il fut question de garnir de verre les châssis du dôme du Val-de-Grâce, Anne d'Autriche ne s'adressa ni aux verriers de Murano, ni à ceux de l'Allemagne, alors très en faveur pour ce genre de fabrication. Elle fit la commande à Richard Lucas, écuyer, sieur de Nehou, gentilhomme verrier à Tourlaville, dans la forêt de Brix, près de Cherbourg. La fabrique avait été fondée par la famille Cacqueray que l'on trouve à la verrerie de la Haye, en Normandie, privilégiée par Philippe le Bel, parce que Philippe de Caqueray avait inventé, dès le commencement du quatorzième siècle, une espèce de verre à vitre appelé *plast de verre* ou *verre de France*.

Cette commande d'Anne d'Autriche a eu des conséquences heureuses pour notre industrie française.

Colbert, dont la constante formule économique était : « il faut mettre le royaume en estat de se passer des étrangers », avait fait donner en 1665 à Nicolas du Noyer, receveur général des tailles à Orléans, le privilège de fabriquer « des glaces à miroir des mesures et diverses grandeurs, netteté et proportion que celles que l'on fait venir de Murano, près de la ville de Venise, losanges, carreaux trans-

parens servant aux chassis et fenestres, etc., etc. » La manufacture fut établie rue de Reuilly, au coin du faubourg Saint-Antoine. Malgré d'importants privilèges, malgré des subventions, malgré les ouvriers italiens qu'on avait fait venir de Murano, la fabrication donna de médiocres résultats. On se rappela sans doute alors les vitres du Val-de-Grâce, et la Compagnie fit l'acquisition de la verrerie de Tourlaville. Richard Lucas de Nehou en conserva la direction, qui à sa mort passa à son neveu Louis Lucas de Nehou. Les progrès furent tels qu'en 1673, Colbert put écrire à l'ambassadeur de Louis XIV, à Venise : « Nos glaces sont maintenant supérieures à celles de Venise. » Louis Lucas de Nehou fut nommé directeur de la manufacture de Rueilly. L'établissement prit un tel développement qu'en 1693, la Compagnie transporta ses fours dans le château de Saint-Gobain. Non seulement Venise et l'Allemagne étaient vaincues, mais, grâce aux vitres du Val-de-Grâce, Saint-Gobain est resté depuis lors à la tête de la fabrication des glaces.

Du reste, nos anciens maîtres verriers ont joui de tout temps d'une grande réputation à l'étranger.

En voici quelques preuves choisies dans un grand nombre :

En 1670 une équipe de verriers français fut appelée en Angleterre pour fabriquer les vitres de la cathédrale d'York. Au douzième siècle, le moine Théophile, dans son *Diversarum artium schedula*, vante l'habileté des Français dans l'art de la verrerie.

Philippe II se plaisait à entrer dans tous les détails de la construction de l'Escurial. En 1560, il demanda à ses architectes un rapport, avec pièces à l'appui, sur les différentes espèces de verre dont on pouvait garnir les fenêtres des palais. On soumit au roi des échantillons de verre de toutes provenances et notamment de la Bourgogne, de la Lorraine et de la Normandie; le verre normand fut jugé le plus clair. Je tiens le fait du regretté baron Davillier, qui possédait le rapport annoté de la main de Philippe II.

GERSPACH.

Nous compléterons nos indications au moyen d'emprunts faits à un remarquable ouvrage sur le Val-de-Grâce, dû à l'un des membres dévoué de notre comité, M. Ruprich-Robert [1], inspecteur général des monuments historiques. Nous lui devons aussi les gravures que nous donnons sur le Val-de-Grâce.

Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour faire con-

1. *L'église et le monastère du Val-de-Grâce* (1645-1665) par V. Ruprich-Robert. — Paris, Morel, 1875, 1 vol. in-4, 125 pages, 15 planches et bois intercalés.

naître un livre trop peu connu et en faisant profiter les lecteurs de renseignements intéressants.

Les vœux d'Anne d'Autriche avaient été exaucés en 1638. Les événements se succédèrent avec rapidité : le ministre-roi, qui tenait l'épée et les finances, mourait en 1642[1], et le Roi lui-même en 1643. La Reine allait pouvoir songer dès lors en toute liberté à remplir sa promesse.

Une médaille d'or du poids d'un marc trois onces fut frappée. Il en existe un exemplaire, de même métal, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, et une épreuve en fonte de cuivre à la Monnaie[2].

Elle représente, d'un côté (fig. 38), le jeune prince âgé de sept ans, entre les bras de la Reine sa mère ; autour on lit :

ANNA DEI GRACIA
FRANCORUM ET NAVARRÆ REGINA RE R.
MATER LUDOVICI XIV DEI GRATIA
FRANCIÆ ET NAVARRÆ REGIS CHRISTIANISSIMI.

Anne, par la grâce de Dieu,
Reine régente de France et de Navare,
Mère de Louis XIV, par la grâce de Dieu,
Roi très chrétien de France et de Navarre.

Sur le revers est représenté (fig. 39) le portail de l'église avec ces mots :

OB GRATIAM DIU DESIDERATI REGII
ET SECUNDI PARTUS.
QUINTO CAL. SEPTEMBRIS 1638.

Pour la naissance si longtemps
désirée du Roi et de son frère.
5 septembre 1638.

Le monastère était consacré à Notre-Dame de la Crèche ; on voit que la médaille commémorative de la fondation représente une mère tenant son enfant dans ses bras ; ainsi, quant au programme, il s'agissait bien d'un témoignage de reconnaissance, d'élever un temple

1. En cette même année la Reine posait la première pierre de l'église de Nanterre, dédiée à sainte Geneviève, en commémoration de la naissance du Roi.

2. Nous avons obtenu de M. le directeur de cet établissement l'autorisation de l'estamper. Les dessins que nous en donnons sont faits d'après cette estampe par notre ami M. H. Potier, artiste peintre.

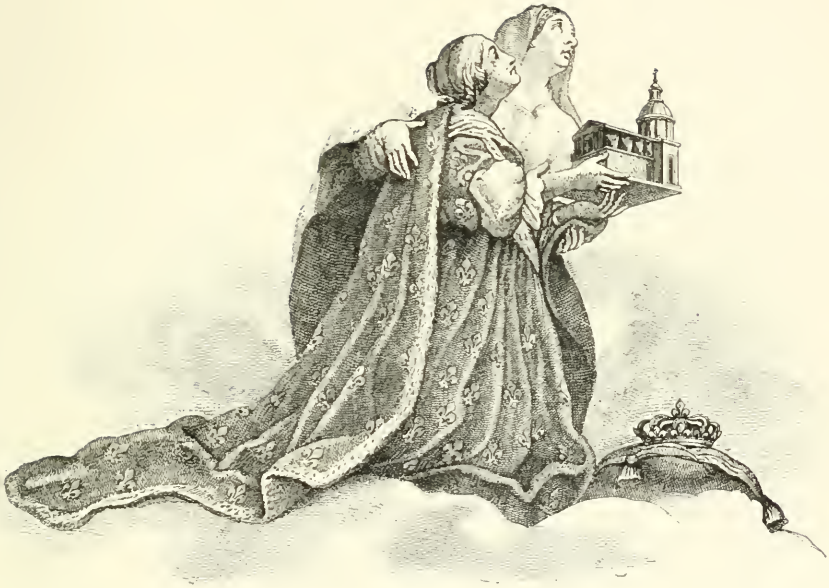

Fig. 37. — Val-de-Grâce. Fragment de la peinture de la coupole. La Reine et sainte Anne.

Dessin de H. Potier. — Gravure de Sellier.

à Jésus dans sa crèche, « à Jésus naissant et à la Vierge mère », et encore de transformer en ornements magnifiques les éléments qui avaient pu composer une pauvre étable.

Le 21 février 1645, on commençait les fouilles destinées à recevoir les fondations de la nouvelle église. On trouva des terres qui avaient été profondément remuées, et il fallut descendre très bas pour rencontrer une résistance suffisante. Les terrains qui avoisinent le Val-de-Grâce sont composés actuellement de trois ateliers de carrières superposés, dont les ciels mêmes, en certains endroits, ont été arrachés; tel était à peu près déjà l'état du sol à l'époque où commencèrent les travaux. François Blondel, dans son *Cours d'architecture*[1], dit qu'il fallut reprendre les fondements du Val-de-Grâce,

Fig. 38.—Médaille d'or frappée en souvenir de la création du Val-de-Grâce et placée dans les fondations. Moitié de l'original.

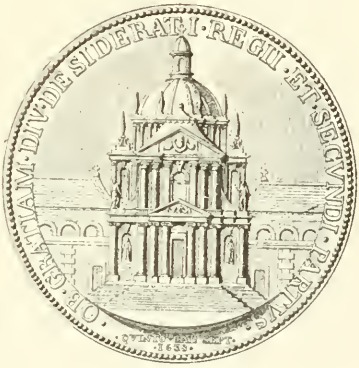

Fig. 39. — Même médaille, moitié de l'original.

parce que sous les bancs de pierre sur lesquels ils posaient, il y avait des *carrières creuses*. « Nous pouvons même, dit-il, être souvent trompés par la disposition intérieure des terrains, et l'on ne sçauroit dire avec raison que celuy qui a, par exemple, fondé les gros murs de l'église du Val-de-Grâce, à Paris, ait fait faute, quoi qu'au bout de quelque temps l'on se soit aperçu qu'il s'affaissoient par un côté: parce qu'ayant pris toutes ses précautions pour asseoir ses fondemens sur le solide qui estait un banc de pierre bien massif, il ne pouvait pas deviner qu'à quelques toises au-dessous il y avoit de grands creux souterrains faits par des carrières dont on avoit autrefois tiré la pierre;

1. Paris, 1683; 5e partie, page 650

il fallut donc promptement aller à la sonde et creuser des puits qui découvrirent le mal, auquel on appliqua tout aussi-tost le remède, en fondant des piles de bonne maçonnerie dans ces cavernes au-dessous des murs du bâtiment. Et si par malheur à quelques toises au-dessous du fond de ces cavernes il s'étoit rencontré quelque terrain fluide et mauvais, qui avec le temps causast de l'altération à cet édifice, je ne vois que l'architecte en dust être responsable. »

Le 1er avril de la même année, Louis XIV, alors âgé de sept ans, posa la première pierre de l'église, et la médaille dont il a été question fut déposée dans les fondations. On fit de grands médaillons pour être mis aux côtés de l'inscription gravée sur cette pierre, et d'autres médailles furent distribuées. « C'est la première pierre[1] que Sa Majesté ait mise, la Reine régente sa mère, qui y était présente, l'ayant ainsi voulu, afin qu'un Roy enfant donnât commencement à ce lieu dédié à l'honneur d'un Dieu fait enfant qui est le Roy des Rois. »

« Le Roy se rendit au Val-de-Grâce, accompagné de Philippe de France, duc d'Orléans, son frère, âgé de cinq ans; de la marquise de Seneçay, sa gouvernante; du comte de Charost, capitaine des gardes; du duc de Saint-Simon, son premier écuyer; des officiers de sa couronne et seigneurs de sa cour, et d'une grande partie du régiment des gardes. »

« Les mousquetaires, rangés sur une double haie, occupaient le haut de l'ouverture des fondations; les Suisses étaient dans la tranchée, sur les parois de laquelle régnaient de magnifiques tapisseries du Louvre; plusieurs tentes avaient été dressées pour cette magnifique solennité; huit étaient destinées aux religieuses; mais celles-ci, par esprit d'humilité, préférèrent rester dans leur couvent. »

« Jean François de Gondi, archevêque de Paris, en camail et en rochet, avec l'étole, précédé des porte-croix et porte-crosse, escorté d'un nombreux clergé, bénit la pierre et les tranchées destinées aux fondations. La musique du Roy, pendant la cérémonie, accompagnait le chant des chœurs. »

« Le Roy, que le duc de Saint-Simon tenait dans ses bras, passa au milieu des gardes suivi de la Reine-Mère, de Monsieur et de tout son cortége. »

« Arrivé à l'endroit désigné, on lui donna une truelle d'argent dont le manche était garni de velours bleu, et il fit de bonne grâce tout ce que la régente lui avait dit... »

2. Lemaire, 1685; 11e vol. p. 313.

François Mansart, « le plus renommé de tous les architectes français, dit Germain Brice, avait été choisi comme le plus capable d'imaginer quelque chose de grand et d'extraordinaire ». Il avait conçu un remarquable plan d'ensemble. Il construisit rapidement la vaste crypte placée au-desssous, et fut bientôt arrivé à la hauteur du pavé du péristyle au-dessus duquel il posa les premières assises de l'église jusqu'à environ trois mètres de hauteur. Mais les dépenses faites jusqu'alors parurent considérables (ce qu'il était facile cependant de justifier par l'état particulier du sol sur lequel il avait fallu bâtir), et François Mansart, pénétré de son sujet, ne voulait d'ailleurs rien changer à l'importance du projet adopté. L'auteur de l'œuvre avait déclaré résolûment qu'il entendait modifier et améliorer son projet pendant l'exécution s'il le trouvait nécessaire; cette attitude déplut grandement : on pensa que ce serait courir trop de risques et que d'ailleurs ce qu'il y avait d'indécis dans la situation ferait en outre perdre beaucoup de temps; le caractère peu souple de Mansart fut cause de sa perte. Ce qui aurait dû être considéré plutôt comme une garantie de succès, puisque l'artiste choisi témoignait par là de l'amour qu'il avait de son art et de son œuvre, fut condamné; de sorte que, chose fort regrettable, on lui retira la direction des travaux.

Jacques Le Mercier continua l'œuvre commencée, ce qu'il fit toutefois, il faut bien le noter, d'après les dispositions générales du projet primitif de Mansart. A quoi bon dès lors toutes ces rigueurs contre l'auteur du projet ?

Avant d'aller plus loin jetons un coup d'œil sur la médaille placée dans les fondations, et particulièrement sur la façade principale (fig. 39) qui nous montre le projet de Mansart, que nous n'avons trouvé nulle autre part. En effet, cette façade diffère sous certains rapports du monument exécuté comme aussi des gravures anciennes, postérieures cependant à Mansart, et qui prétendent exprimer son projet : ainsi, l'ordre du rez-de-chaussée du péristyle est ionique sur la médaille, tandis qu'il est réellement corinthien; les ailerons de l'étage supérieur sont de forme concave et se terminent en bas par des figures, tandis qu'elles sont en console renversée; les quatre angles situés à la hauteur du départ du dôme sont couronnés par des obélisques empattés, et non par des lanternes à coupole; les chapelles de la croisée sont d'égale saillie, et l'on sait que, dès l'origine, elles durent être inégales; mais cela a été fait certainement pour la symétrie de la médaille; enfin la décoration du mur de la façade qui

cache une partie de ces chapelles est aussi plus simple que celle qui existe aujourd'hui[1].

Une grande place demi-circulaire, avec une fontaine au milieu, avait été également projetée par Mansart en avant de la cour principale de l'église, de l'autre côté de la rue Saint-Jacques, ainsi que l'indiquent d'anciennes gravures; mais ce projet ne reçut jamais d'exécution. L'architecture des deux pavillons réunis par la grande grille d'entrée devait être produite tout autour de la place.

La frise au-dessus des pendentifs de la coupole n'existant pas encore en 1651, ce ne fut probablement que vers la fin des travaux qu'on y rapporta l'inscription suivante, en lettres de bronze doré, qui rappelle les sérieux obstacles qu'avait dû vaincre la fondatrice, dans l'origine, pour arriver à son but:

ANNA AUSTRIA D. G. FRANCOR.
REGNIQ. RECTRIX CVI SUBJECIT DEUS
OMNES HOSTES UT CONDERET DOMUM
IN NOMINE SUO. A. M. D. C. L.

Anne d'Autriche par la grâce de Dieu Reine de France et Régente du Royaume. Dieu a réduit sous son obéissance tous ses ennemis afin qu'elle édifiât en temple en son honneur. Année 1650.

Si l'on pénètre dans les parties du monument interdites au public, comme les escaliers circulaires qui conduisent à la coupole, on y voit encore les traces d'un art sérieux et charmant. Il faut remarquer en effet le système de construction des marches de ces escaliers qui forment limon et se terminent au palier supérieur, dans les lanternons, par un petit mur d'appui, ou balustrade à jour, ainsi qu'on peut le voir à la fig. 40. Sur l'épaisseur du palier on a fixé un support en fer auquel est attaché un câble, tombant dans le vide, ou à jour, formé par le limon, et qu'on saisit pour monter plus facilement. La balustrade du palier est munie d'un œil-de-bœuf horizontal placé dans l'axe du système qui permet de voir du palier ce qui se passe au pied de l'escalier. Si tout cela risque d'être regardé par nos positivistes modernes comme une superfluité, c'est au contraire pour nous le caractère de l'une des nécessités de l'art et l'un des signes de ce res-

1. Une autre médaille gravée par Molart, portant par erreur la date du 5 septembre 1538, et dont le coin est à la Monnaie, représente d'un côté Louis XIII, et de l'autre la façade *actuelle* du Val-de-Grâce (qui est d'une grande exactitude) avec cette inscription: *Ob gratiam diu desiderati regii partus.*

Nous ne savons dans quelle occasion, ni à quelle époque, cette médaille a été frappée.

pect, de cet amour du beau, manifesté jusque dans les lieux les moins accessibles, qui animaient encore nos pères, et que nous sommes heureux de faire ressortir ici.

La peinture de la coupole est digne du plus haut intérêt. Ce chef-d'œuvre de Mignard, aussi bien que l'église du Val-de-Grâce elle-même, eut un grand retentissement lorsqu'il fut achevé. Qui ne connaît la fameuse pièce de vers composée par Molière, *la Gloire du Val-de-Grâce* [1], et qui débute ainsi :

Digne fruit de vingt ans de travaux somptueüs, etc.

L'un de nos meilleurs écrivains contemporains, après avoir démontré la véritable valeur de la fresque du Val-de-Grâce, fait très justement remarquer qu'il n'est pas cent personnes dans Paris qui aujourd'hui connaissent l'œuvre de Mignard, qui aient vu cette coupole autrement que d'un coup d'œil, en passant, et par le bénéfice du hasard, et « c'est chose affligeante en vérité, écrit-il [2], que notre indifférence à l'endroit de certains maîtres qui ont illustré jadis notre école, quand le moindre tableau de chevalet, pour quelques touches heureuses, quelques taches brillantes, a le droit d'appeler notre attention, d'exercer la plume des critiques, de faire accourir au Salon tout Paris... »

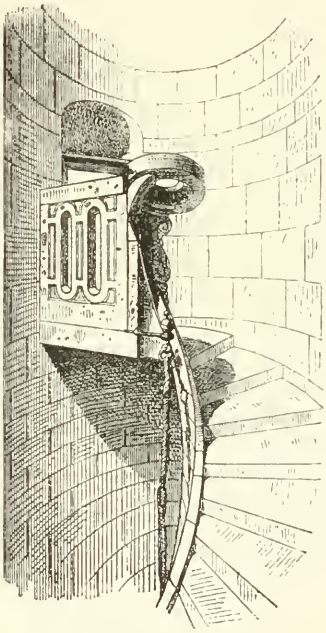

Fig. 40. — Val-de-Grâce.
Escalier circulaire conduisant à la coupole.

« Qu'il y ait, ajoute-t-il encore, dans cet immense ouvrage, quelques défauts, des incorrections de dessin, notamment des proportions démesurées dans la figure de saint Benoît; qu'on puisse y noter des emprunts trop évidents faits aux maîtres italiens, à Raphaël, par exemple, dont le *Saint Michel*

1. A Paris, chez Jean Ribou, 1669.
2. *Histoire des peintres*, par Ch. Blanc.

est reproduit presque tout entier, au Dominiquin, au Guide, aux Carraches, au Tintoret, cela n'est pas contestable et il serait puéril de s'y arrêter. Quand on met en scène et en mouvement deux cents figures, il est permis, il est même souvent convenable de rappeler aux yeux des chefs-d'œuvre connus, impossibles d'ailleurs à surpasser, et qui ont dans l'histoire de l'art l'importance d'une tradition. »

Parlons, après la fresque de la coupole du Val-de-Grâce, d'une peinture à l'huile placée dans la voûte en cul-de-four de la chapelle du Saint-Sacrement, qui est due au pinceau de Philippe de Champagne, et dont le sujet, si bien en rapport avec sa destination, *le Christ présentant la sainte Hostie à l'adoration des Anges qui l'entourent*, est expliqué par l'inscription gravée à l'extérieur de la chapelle vis-à-vis le maître- autel, et dont nous avons donné le texte précédemment.

Ce sujet comprend, sans compter le Christ, neuf figures entières d'anges, de grandeur naturelle, et vingt-cinq têtes d'anges ailées. La composition et le dessin en sont très beaux et le coloris en est fin et brillant Les draperies sont modelées avec des tons changeants. La peinture est appliquée à cru sur la pierre; elle n'est pas en très bon état : quelques joints de l'appareil se sont ouverts par suite d'un petit tassement dans la construction.

Avant de terminer, nous tenons à bien établir que François Mansart et Gabriel Le Duc sont les seuls maîtres qui aient imprimé le sceau de leur génie à ce monument si remarquable par l'ampleur et la magnificence. Mais c'est à ce dernier particulièrement, trop peu connu, que nous voulons rendre justice; nous lui devons ce qu'il y a de délicat et d'attachant dans cette grande œuvre d'art, bien digne expression de la reconnaissance d'une reine pour le don le plus précieux que puisse recevoir le cœur d'une mère.

RUPRICH-ROBERT.

Après la visite du Val-de-Grâce eut lieu la

DESCENTE AUX CATACOMBES.

Elle a lieu ordinairement à la place Denfert-Rochereau. Par une faveur spéciale, les membres de la Société y descendirent au Val-de-Grâce.

M. Keller voulut bien les conduire avec la meilleure grâce dans ces longues galeries, au sujet desquelles nos lecteurs seront bien

aises d'avoir les renseignements réunis par M. Dunkel, auteur d'un important travail [1] sur la matière :

Moins connues peut-être des Parisiens que des étrangers à la Ville, les Catacombes de Paris, et particulièrement l'Ossuaire, possèdent le privilège d'exciter vivement la curiosité des touristes, sans doute en raison de l'intérêt lugubre qui s'y rattache. Leur histoire s'est assez peu répandue pour que la littérature d'imagination ait pu, sans froisser les idées en cours, les prendre pour thème de récits étranges, émouvants, dont l'écho s'est plus ou moins propagé. Un seul ouvrage sérieux les concernant a été publié jusqu'à ce jour ; il est dû à M. Héricart de Thury, Inspecteur général des carrières de la Seine à l'époque de sa rédaction, en 1815. Cet ouvrage, très rare et nécessairement incomplet, contient des renseignements historiques dont quelques-uns ont paru devoir être reproduits ici.

La création de l'Ossuaire municipal a été le résultat d'une grande mesure d'hygiène publique : la suppression et l'évacuation du cimetière des Innocents. Ce cimetière, après avoir pendant plus de dix siècles reçu les dépouilles des générations qui successivement s'étaient éteintes dans les vingt paroisses de la ville, était devenu un foyer d'infection extrêmement préjudiciable à la santé publique. Dès le milieu du seizième siècle, les inconvénients de son voisinage se faisaient assez sentir pour avoir provoqué de vives réclamations. Il n'avait pu être donné satisfaction aux plaignants, des conflits s'étant élevés entre les pouvoirs auxquels ressortissaient les décisions à prendre. Cette situation se prolongea, malgré ce qu'elle avait de fâcheux, et ne cessa qu'après plus de deux siècles d'attente, pendant lesquels, les inhumations continuant à se faire, les inconvénients s'aggravèrent au delà de toute mesure. Ce ne fut que le 9 novembre 1785, à la suite d'accidents graves survenus dans les caves avoisinant le cimetière, et sous la pression de l'opinion publique effrayée, que le Conseil d'État rendit un arrêt qui ordonnait enfin la suppression du cimetière et la transformation de son emplacement en place publique propre à l'établissement d'un marché.

L'évacuation du cimetière donna lieu à de grandes difficultés. Pour atténuer autant que possible les dangers inhérents au maniement d'énormes quantités de matières cadavériques, il fallait, en effet, mettre une grande célérité dans l'exécution des travaux. Cela était d'autant

1. Sous ce titre : *Topographie et consolidation des carrières sous Paris*, par Dunkel, gardes-mines principal. In-4 avec planches. Paris, 23, rue Brézin.

plus nécessaire que la chimie n'avait pas encore suggéré les moyens de désinfection qui furent découverts plus tard. Mais le cimetière et les choses mortuaires étaient l'objet d'une vénération générale auprès de laquelle le respect et l'attachement modernes sont des sentiments modérés. Il était donc à craindre que des incidents presque inévitables n'occasionnassent quelque émotion populaire, susceptible d'entraver les travaux commencés, quoique toutes les précautions eussent été prises pour ménager les sentiments d'une multitude aussi impressionnable. Nonobstant des circonstances aussi délicates et périlleuses, dit un rapport du temps, grâce à l'extrême activité déployée et à la bonne organisation des détails, on parvint, en prévenant tout scandale, à « fouiller et rechercher successivement toutes les fosses, et en même temps conserver les antiquités curieuses et les monuments intéressants dont le terrain était couvert ; enfin transporter, d'une part, dans les cimetières en activité, les corps non décomposés ou ensevelis récemment, tandis que, d'autre part, on recueillait successivement toutes les dépouilles sèches ou les ossements qui, depuis tant de siècles, extraits et retirés de ce gouffre pour en céder la place à de nouvelles générations déjà éteintes à leur tour, s'entassaient successivement sous les portiques, les arcades, les caveaux, les charniers et même les combles ou terrasses et autres monuments funéraires. »

Il ne fallut pas moins de quinze mois pour transporter les ossements du cimetière et du grand charnier des Innocents dans les anciennes carrières souterraines de la plaine de Montsouris, aujourd'hui le quartier du Petit-Montrouge. Celles-ci avaient été préparées pour recevoir les débris, et la consécration religieuse avait eu lieu le 7 avril 1786. Dès lors, commença la translation régulière des ossements. De longues suites de chariots funéraires, escortés de prêtres en surplis qui chantaient l'office des morts, s'acheminaient lentement, au déclin du jour, vers le lieu de destination.

Le succès de la translation des corps et des ossements du cimetière des Innocents détermina l'Administration à étendre la mesure aux autres cimetières de Paris. De 1792 à 1814, seize cimetières parisiens furent ainsi supprimés. Tous les ossements furent dirigés sur l'Ossuaire, et là, rangés systématiquement avec l'indication de leur provenance.

Quant aux cercueils contenant des corps non complètement décomposés, ils furent de nouveau inhumés dans les cimetières maintenus en activité.

La destination spéciale et exclusive de l'Ossuaire a toujours été, ce qu'elle est encore actuellement, de ne recevoir que les débris osseux et humains extraits du sol parisien. La destruction de ces débris exige parfois un temps si considérable qu'on en retrouve dans les lieux que la tradition ne désigne plus comme ayant été anciennement affectés à des sépultures. Cependant, de nombreuses inhumations ont été faites dans l'Ossuaire à la suite des combats et des émeutes de la période révolutionnaire. Ce furent là des faits particuliers à l'époque dont il s'agit, et qui ne se reproduisirent pas depuis, même dans des circonstances analogues.

Les anciennes carrières à piliers tournés, dont les vides constituent l'Ossuaire, sont séparées des carrières avoisinantes par des murs épais en maçonnerie reliant des piliers de masse laissés par les exploitants. On accède dans l'Ossuaire par trois portes dont les clefs sont aux mains des agents du service spécial. Ces portes ne s'ouvrent guère en dehors des jours consacrés aux visites publiques, lesquelles ont lieu le premier et le troisième samedi de chaque mois. Elles sont disposées, ainsi que les vestibules, de manière à produire un certain effet architectural dans le genre funéraire. De nombreux piliers et des murs supportent les ciels des carrières et découpent l'espace enclos en de nombreux méandres dont le développement atteint 800 mètres.

Les ossements sont empilés entre les piliers et contre les murs de manière à présenter des parements ou surfaces visibles, verticales et planes, sur lesquelles se détachent en saillie des cordons horizontaux de têtes juxtaposées, des os longs croisés en sautoir et d'autres dispositions ornementales compatibles avec le caractère du lieu.

On évalue à plus de trois millions la totalité des individus dont les restes ont été recueillis.

Des inscriptions françaises et latines, quelques-unes grecques, italiennes et suédoises, sont gravées sur les piliers. Les unes indiquent l'origine et la date de la translation des ossements qu'elles concernent; le plus grand nombre, empruntées aux littératures sacrée et profane, expriment des pensées et des sentiments religieux ou philosophiques conformes à ceux qu'inspirent l'aspect sépulcral et la tristesse du lieu.

On chemine d'ordinaire assez lentement le long des galeries, quand on prend part à une visite des Catacombes; à cause des particularités qui attirent à chaque instant l'attention; puis parce que la sécurité des visiteurs exige qu'il ne se fasse pas de notables solutions de continuité dans la suite de curieux qui s'allonge quelquefois sur plus

de 200 mètres. Il résulte de cette circonstance que le temps qui s'écoule entre l'entrée et la sortie est assez long. Cependant le trajet tout entier est compris entre la place Denfert-Rochereau, où a lieu la descente, et un point de la rue Dareau, situé entre l'avenue d'Orléans et l'avenue Montsouris. La hauteur des vides parcourus est médiocre, d'environ 2 m, 30; peu favorable à l'effet monumental.

Les puits, reliant le sous-sol et la surface, sont en assez grand nombre dans la région de l'Ossuaire pour assurer une ventilation convenable. A moins de circonstances particulières, capables de produire des courants d'air actifs, la température est sensiblement invariable et voisine de 11° centigrades.

Une des curiosités de la visite se rencontre sous la rue Dareau. Ce sont deux cloches de fontis dont les parois ont été enduites d'une forte couche de ciment qui en assure la stabilité et la conservation. Des zones diversement colorées figurent la tranche des couches dans lesquelles ces cloches pénètrent. Les hauteurs de ces cavités, curieux et intéressants spécimens d'un accident fréquent dans le sol parisien sous-miné, sont respectivement de 11 mètres et 11 m, 30.

La procession des visiteurs, presque tous porteurs d'une lumière, s'offre aussi à elle-même un spectacle pittoresque, lorsque, serpentant dans les circonvolutions de l'Ossuaire, ses tronçons sont en situation de s'apercevoir réciproquement. Les galeries pleines d'ombre apparaissent tout à coup populeuses et vivement éclairées. Un peu de surprise se mêle à l'impression perçue, parce qu'on ne se rend pas compte tout d'abord de ce que sont tous les gens qu'on voit venir comme au-devant de soi, ni d'où ils peuvent surgir.

DUNKEL.

VANDALISME

HOTEL SAMUEL BERNARD ou DE BEAUVEAU

RUE DU BAC, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Cet hôtel, qu'une très belle porte aux battants gracieusement sculptés, annonce sur la rue du Bac, présente les caractères essentiels de l'architecture française aux environs de 1720 ou de 1730. L'hôtel, proprement dit, élevé entre cour et jardin, loin du bruit importun et de la curiosité indiscrète de la rue, enfermait au rez-de-chaussée, selon toute probabilité, les bureaux peuplés de nombreux commis qu'exigeait l'administration d'une puissante maison de banque et de finances. Le premier, et unique étage (au-dessus on ne trouve plus que des mansardes) prend

accès sur un vaste escalier de bonnes proportions, mais d'une décoration rès simple. Le vestibule donne directement dans une vaste salle à manger qu'Oudry avait décorée de deux panneaux. L'un d'eux avait déjà disparu au moment de notre visite; le second, représentant deux chiens près d'un amoncellement pittoresque et charmant de fleurs et de fruits, peut être compté au nombre des meilleures toiles et des mieux conservées d'un artiste qui devait si heureusement immortaliser les gloires des meutes et des chenils princiers. Une niche, que couronne une coquille élégante, abritait peut-être une statue.

Puis vient le grand salon, vaste sans doute (quinze mètres sur huit, haut de sept mètres et demi), non pas immense et en quelque sorte hors d'échelle avec notre bourgeoise et mesquine humanité, ainsi qu'il arrive parfois pour les salons où se complaisaient le faste et l'orgueil des seigneurs de l'âge précédent. Cette grandeur reste acceptable, hospitalière, et cependant plus magnifique ensemble ne saurait être imaginé. Les hautes fenêtres cintrées s'ouvrent sur un balcon aux ferrures élégantes où les B des Bernard et des Beauveau s'associent et s'enlacent. Entre ces fenêtres de larges consoles, plaquées de marbre veiné de vert et de rose, reposent sur des pieds précieusement ouvragés; le bois s'est assoupli sous le ciseau avec une grâce luxueuse et puissante qui n'est jamais l'affêterie ni la splendeur un peu prétentieuse et cherchée que l'art du dix-huitième siècle ne devait pas toujours éviter. Des enfants se jouent sculptés en plein bois, dignes petits cousins de ceux qui se groupent et nagent aux fontaines de Versailles. La cheminée enchâsse dans son beau marbre verdâtre, où se sculpte une tête de lion, des bronzes dorés, contournés, repliés, épousant en quelque sorte les lignes d'architecture qu'ils relèvent et complètent. Les panneaux, tout de bois sculpté, montent élégants, gracieux et non sans une noble et franche majesté. Quatre compositions, peintes par un des Van Loo, s'y encadrent, égayant toute cette décoration de l'amusant chatoiement des couleurs, des belles formes humaines qui s'étalent demi-nues et du sourire joyeux des déesses, heureuses, semble-t-il, elles-mêmes d'être là.

Partout, dans les moindres détails d'architecture, aux ferrures des portes curieusement ciselées, le travail accuse un soin jaloux. Les ouvriers appelés à cette création charmante, comptaient entre les plus habiles; et l'on dirait qu'ils se sont fait une joie suprême de réaliser la suprême perfection.

Cinq lustres, dont les attaches sont visibles encore, éclairaient aux jours de fête ce merveilleux salon. La corniche qui termine les panneaux et relie les murs et le plafond est du plus admirable dessin.

La plaque de la cheminée étale, dans une ordonnance magnifique, la complication curieuse des devises héraldiques et de deux blasons fraternellement groupés.

Quatre salons font suite au salon principal; moins vastes, moins élevés, mais du même style. Nous ne saurions nous arrêter à les décrire en détail, non plus que la petite pièce qui les termine, boudoir charmant où les objets de toilette, gaiement entremêlés et confondus, festonnent les murailles. La coquetterie s'est fait là de ses engins, de ses armes comme

des trophées glorieux et proclame elle-même sa puissance et son éternelle victoire.

Ces appartements composent un ensemble complet encore aujourd'hui, un complet chef-d'œuvre. Ils vont s'émietter cependant. Sans doute ceux qui les possèdent ne rêvent pas de les détruire, bien au contraire. Notre âge pratique et spéculateur sait le prix de toutes choses. Mais une œuvre d'architecture et de décoration, nous le répétons, est avant tout un ensemble. Cet ensemble sera brisé, cet accord d'une harmonie suprême sera rompu sans pitié et pour jamais. Quand les panneaux d'Oudry seront accrochés dans quelque nouvelle salle, quand le salon blanc aura été expédié et reconstruit à Cannes ou ailleurs, quand le grand salon, démonté, emporté, descellé, arraché aux vieilles murailles qui le soutiennent, sera parti en exil, quand les marbres auront été charriés de ci, de là, les boiseries rapiécées et clouées dans quelque bâtisse moderne, étonnée et peut-être indigne de les recevoir; quand le marteau et la scie auront fait leur œuvre, quand toutes ces grâces auront été profanées, quand on aura dispersé les fleurs de ce bouquet charmant au risque d'en laisser perdre et l'âme et le parfum, il ne nous restera plus qu'à gémir, à pleurer sur cette nouvelle défaite, sur ce nouveau désastre, à pleurer d'inutiles larmes sur les épaves du naufrage accompli. Nous avons un ministère qui se dit des Beaux-Arts, nous avons une municipalité qui nomme et entretient des commissions d'art; nous avons un musée des arts décoratifs; nous avons, entre nos innombrables administrations, une administration des monuments historiques, nous avons des Chambres qui ont le dépôt suprême des traditions, des grandeurs nationales, enfin de tout ce qui est la France, et cependant un chef-d'œuvre de cet art exquis et spirituel où revit, s'étale et resplendit la France la plus aimable, la plus spirituelle qui fut jamais, la France du dix-huitième siècle, va disparaître et périr. L'étranger, nous faisant l'aumône, achètera peut-être quelque débris et là-bas, en Angleterre, en Russie, que sais-je? sous les brouillards, sous les frimas, on dira, voyant quelque petit génie obstiné à sourire, quelques fleurettes, quelque guirlande obstinée dans sa grâce : « C'est un morceau de la vieille France d'autrefois que nous a vendue la France d'aujourd'hui. Elle n'a plus assez de respect et d'amour pour se rester fidèle. Nous avons assez d'or pour nous payer ses grâces et ses sourires. »

La façade de l'hôtel donne sur un jardin bien réduit, mais qui conserve une jolie fontaine attribuée sans preuve et sans grande vraisemblance à Girardon. La vasque porte un groupe d'animaux, de roseaux, de mascarons, d'un très heureux aspect décoratif. Un Apollon de marbre s'abritait aux ombrages de ce jardin; il a déjà pris le chemin de l'Angleterre.

Cette façade d'hôtel avec ses groupes d'enfants, ses consoles massives que portent le balcon, les têtes qui sourient aux clefs de voûte, est belle sans doute, mais ne saurait balancer la magnificence des intérieurs [1].

L. AUGÉ DE LASSUS.

1. Notre collègue M. Read a publié dans le numéro 1, 15 janvier 1887, du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, une note intéressante sur l'hôtel de Samuel Bernard.

N° 82

Fig. 41. — Saint-Julien-le-Pauvre. Coupe sur la longueur.

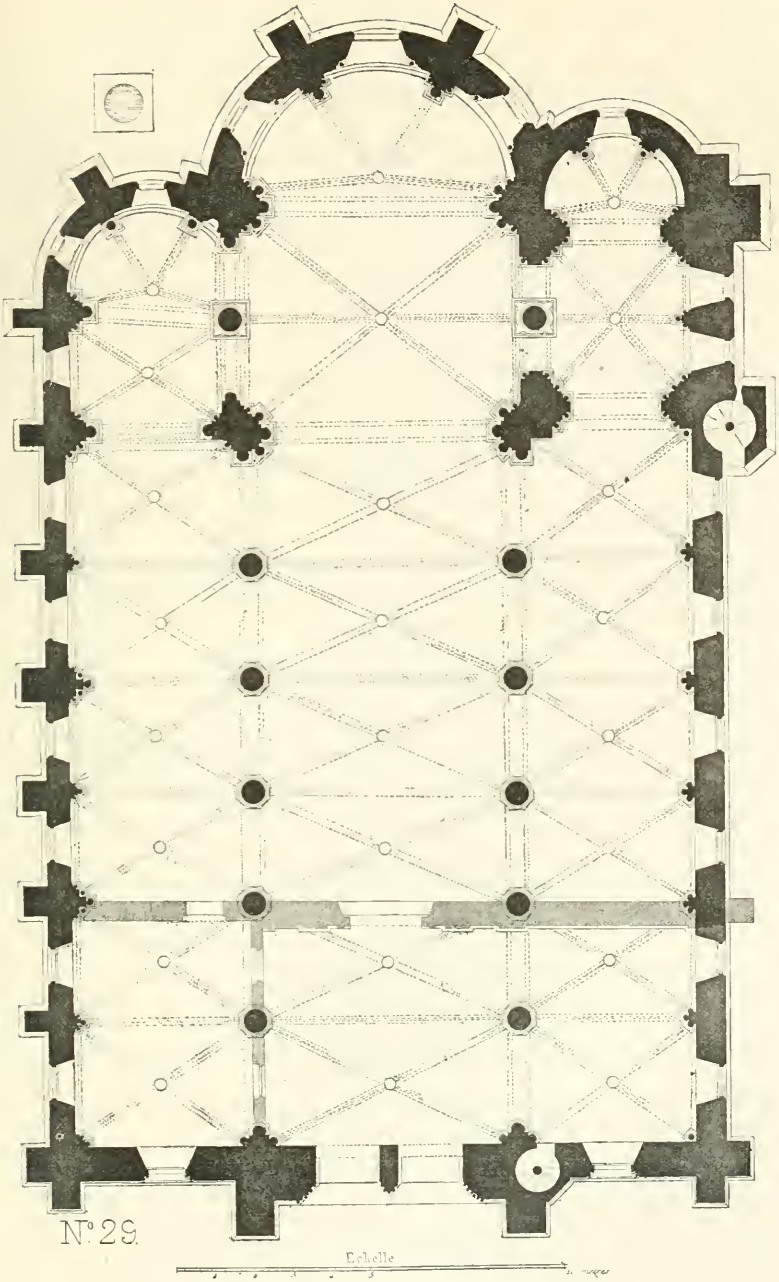

Fig. 42. — Plan de l'église Saint-Julien-le-Pauvre.

SAINT-JULIEN-DU-PAUVRE

L'église de Saint-Julien du Pauvre menacée de démolition en ce moment ou au moins de profanation, occupe très probablement la place d'une chapelle dédiée à saint Julien l'Hospitalier ou le Pauvre[1] dont l'existence, au sixième siècle et peut être antérieurement, est attestée par Grégoire de Tours, auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*. En effet, au livre VI, de son histoire, cet écrivain raconte qu'un juif converti, après avoir commis un meurtre, se réfugia dans la chapelle de Saint-Julien. Dans un second passage plus important que l'autre, livre IX, chapitre VI, Grégoire de Tours dit : « Dans le même temps, j'étais venu à Paris et j'étais logé à la basilique de Saint-Julien martyr. » Il est présumable qu'il logeait dans les dépendances de ladite chapelle qui servaient à héberger les pèlerins et les voyageurs pauvres.

Dans une pièce de vers dont on peut fixer la date à l'année 1270, intitulée *Les Moustiers de Paris*, et récemment publiée par M. Bordier, on lit les deux vers suivants :

Saint Ylaire, saint Juliens
Qui heberge les crestiens.

Un document de l'an 1325 sur les *églises et monastères de Paris* confirme le dire des vers que nous venons de citer, par ceux que voici :

Or men iray outre le pont
Pour des autres monstiers trouver
Que l'en ne puisse reprouver
Quar s'en mon dit faille de rien,
Premiers trouveréz saint Julien
Le povre, et bien ai regardé
Que maint compagnon a gardé
De mort ce n'est pas mesprison
Et d'estre en vilainne prison
Il les heberge et si les tence
De hebergier a la poissance.

Les vers que je viens de citer démontrent que la chapelle de Saint-Julien a figuré longtemps au nombre des asyles pour les pauvres

1. Les gravures qui accompagnent cet article ont été dressées d'après les dessins si remarquables que *Titeux* a donné dans la *Statistique monumentale d'Albert Lenoir*. La vue qui se trouve en tête de ce Bulletin, d'une des plus belles colonnes de cette église, est une reproduction inaltérable d'une photographie faisant partie de la collection dont M. Cousin est l'érudit autant qu'aimable conservateur.

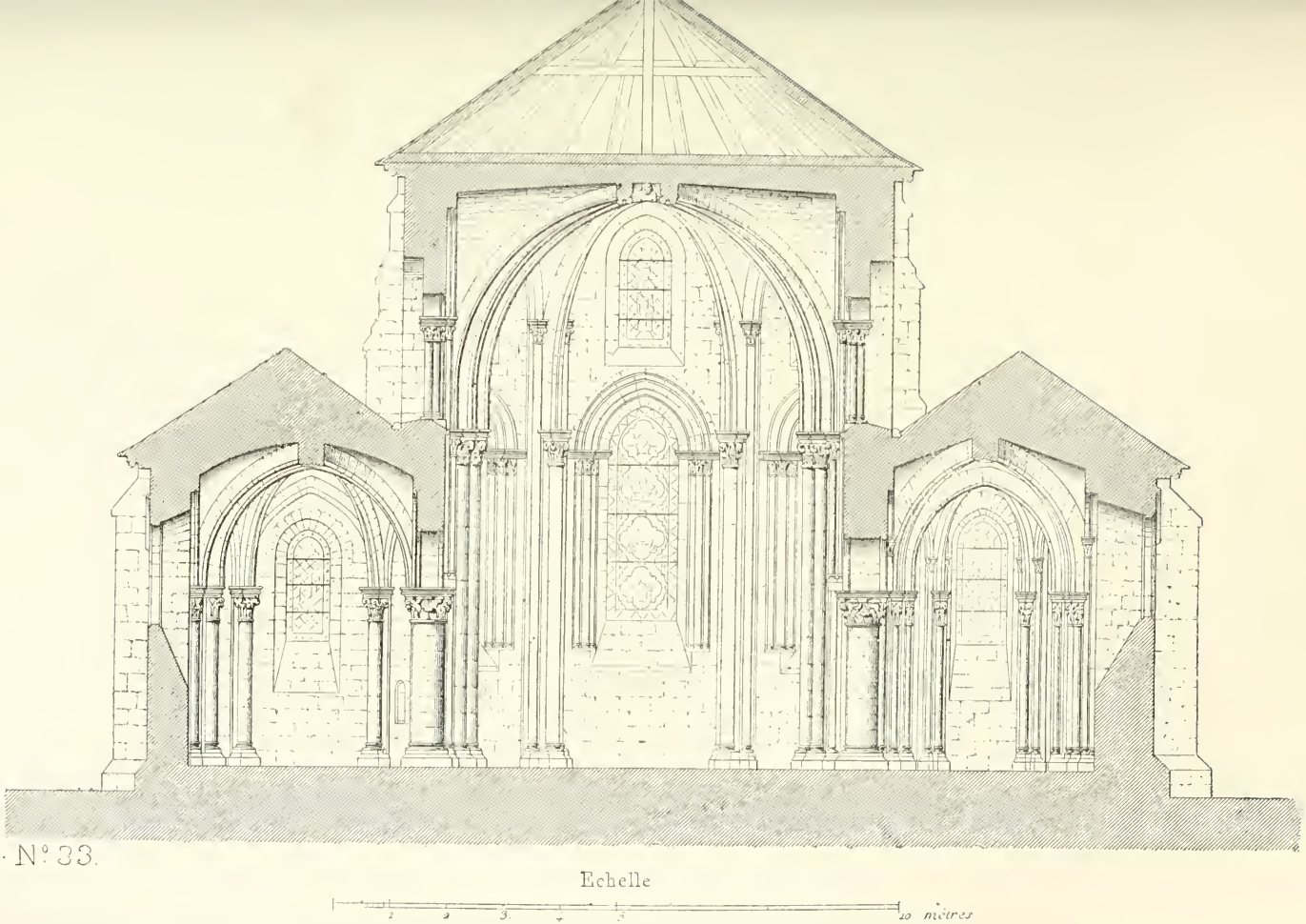

Fig. 43. — Saint-Julien-le-Pauvre. — Coupe sur la largeur.

et, quelle que soit l'époque où elle a pris le surnom de Saint-Julien-*du-pauvre*, il est inexact (ainsi que l'annonce l'abbé Lebeuf) que ce soit à cause du pauvre état dans lequel elle était restée longtemps avant sa reconstruction, vers la fin du douzième siècle ou au début du siècle suivant. Comment à une époque antérieure au douzième siècle, cette chapelle avait-elle pu devenir la propriété de deux laïques, Étienne de Vitri et Hugues de Munteler et à quelles conditions la donnèrent-ils au monastère de Notre-Dame de Longpont près de Montlhéry? C'est ce que nous ignorons. Bien que les religieux de ce monastère aient obtenu sans doute de convertir leur nouvelle propriété en un *prieuré*, ce n'est qu'à une époque assez tardive, depuis 1610, que nous trouvons cette église ainsi titrée, notamment dans le *Supplément des Antiquités de Paris*, par D. H. I. Ce supplément accompagne le *Théâtre des antiquités de Paris*, par Jacques Dubreul, publié en 1639, conséquemment plus de trois siècles après la donation. Cependant si nous devons croire M. de Guilhermy, fort savant homme, le prieuré en question ne tarda pas à renfermer un assez grand nombre de religieux, car cet antiquaire en porte le nombre à cinquante, et il est probable que les bâtiments du cloître furent élevés successivement auprès de l'ancienne chapelle. Nous ne pouvons toutefois affirmer qu'elle ait été démolie et remplacée par l'église actuelle au douzième siècle. Mais avant de parler de cette reconstruction qui dut être assez longue comme nous l'allons voir, il est nécessaire de dire qu'elle a été le théâtre de plusieurs solennités importantes, telles que les assemblées générales de l'Université en 1268, 1468, 1488, et à d'autres époques. Une vieille tradition plus ou moins accréditée nous apprend que Dante, durant son séjour à Paris, allait quelquefois prier à cette église dans les premières années du quatorzième siècle, puisque la mort de ce grand poète remonte à l'année 1421.

Le prieuré de Saint-Julien a été réuni en 1655 à l'Hôtel-Dieu. A la fin du dix-huitième siècle on y disait encore mais assez rarement la messe. Saint-Julien du Pauvre fut à l'instar de toutes les églises de Paris, fermé en 1793, et servit je ne sais à quoi pendant plus de trente ans. Aussi ne devons-nous pas nous étonner que Dulaure en copiant l'auteur du *Tableau historique et pittoresque de Paris*, ouvrage beaucoup meilleur que le sien et qu'à bon droit on consulte encore, ait pu prétendre que cette église avait été démolie depuis la Révolution. Il n'en était absolument rien, car le 20 octobre 1826 elle fut rendue au culte et je me rappelle moi-même qu'étant entré sous le règne de Louis-Philippe dans ce vénérable sanctuaire, j'en sortis pro-

fondément ému, après avoir entendu les paroles pleines de mansuétude et d'onction, qu'un chapelain de l'Hôtel-Dieu adressait à une pauvre femme agenouillée devant les restes de son mari mort à l'hôpital quelques jours auparavant.

Le curieux monument de Saint-Julien du Pauvre, qui remonte à plus de douze siècles, sera-t-il respecté par nos édiles. On craint qu'ils ne le destinent à des usages profanes de la dernière espèce, si la Société des Amis des Monuments parisiens n'obtient pas d'eux qu'au moins on y conserve à l'avenir les monuments épigraphiques trouvés sur le sol parisien et qui encombrent le rez-de-chaussée de l'hôtel Carnavalet.

J'ai tenu à résumer en quelques lignes l'histoire de Saint-Julien du Pauvre, je vais maintenant parler de l'architecture de cette église et des monuments qu'elle renfermait, avant d'être de nouveau fermée.

Dans la *Statistique monumentale de Paris*, par notre président honoraire, M. Albert Lenoir, ouvrage malheureusement resté inachevé, celui-ci observe que les restes de l'église de Saint-Julien du pauvre montrent qu'elle a été construite à cinq époques différentes : 1° celle de la façade primitive qui date du treizième siècle ; 2° celle de la partie antérieure de la nef conservée en partie pour faire une sacristie et qui est de l'époque romane ; 3e le mur de la façade actuelle, qui ne remonte pas au-delà du dix-septième siècle ; 4° le grande nef terminée sans doute à la fin du douzième siècle et dans laquelle on a construit les fenêtres ; 5° le chœur et le sanctuaire où le style ogival de la fin du douzième siècle a été adopté. On peut à cet égard consulter les belles planches dessinées sous la direction de M. Lenoir pour accompagner la description qu'il a donnée de la même église.

Je crois qu'il serait utile de recourir à l'*Itinéraire de Paris* de M. de Guilhermy pour apprécier convenablement quelques monuments qui ornent encore l'intérieur de l'église et notamment une statue en terre cuite trouvée dans les fouilles du sanctuaire et décorée du nom de Charlemagne, mais dont l'ensemble pitoyable ne peut représenter le monarque auquel elle est attribuée.

Les renseignements fournis par la *Statistique monumentale* sont complétés par les observations de M. de Guilhermy, et je me permets de renvoyer le lecteur à ces deux ouvrages simultanément.

POL NICARD,
De la Société nationale des antiquaires de France

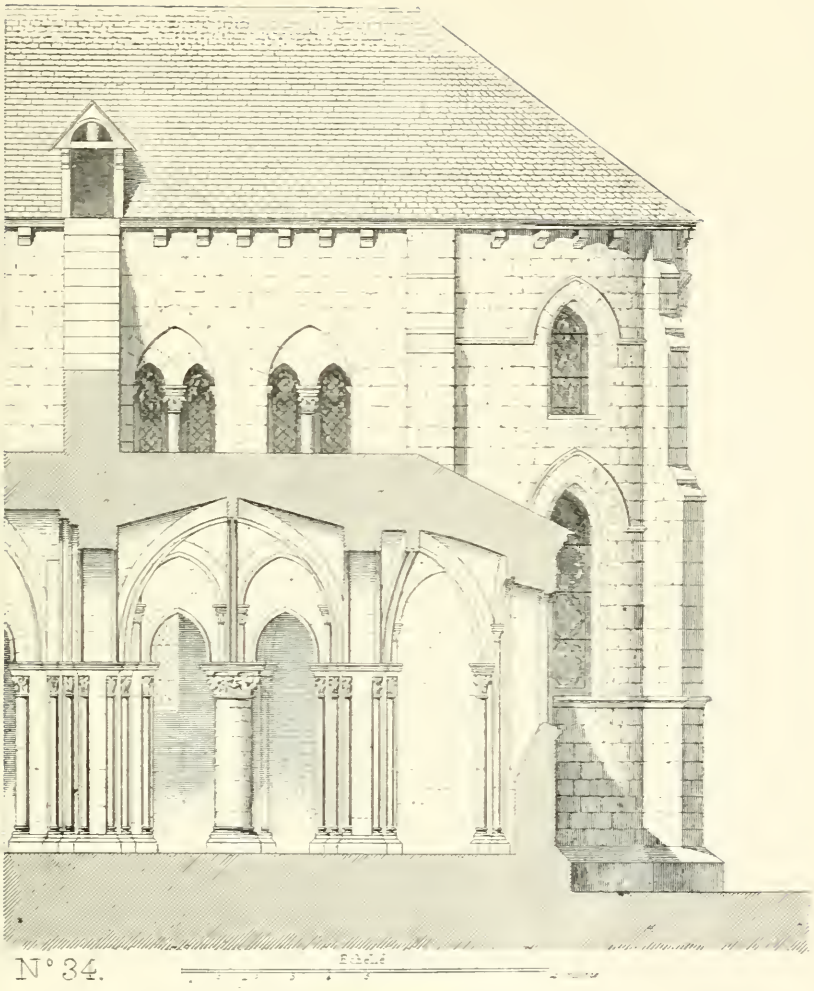

Fig 44. — Saint-Julien-le-Pauvre. — Détail.

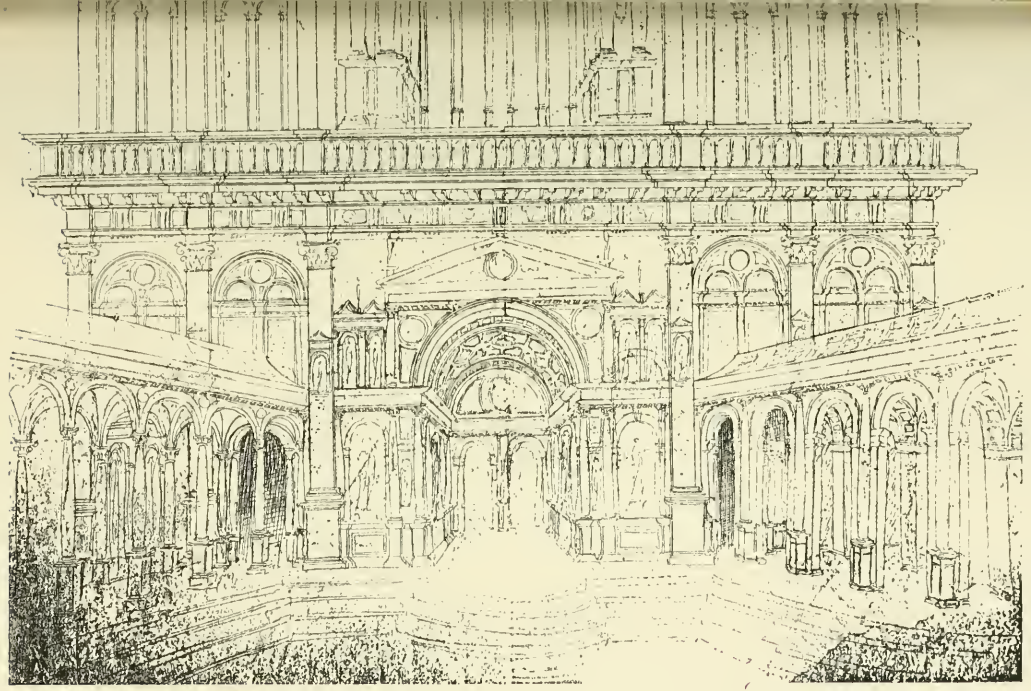

Fig. 47. — La façade de l'église Saint-Eustache, telle que du Cerceau l'avait projetée.
Fac-simile d'un ancien dessin d'après M. de Geymuller.

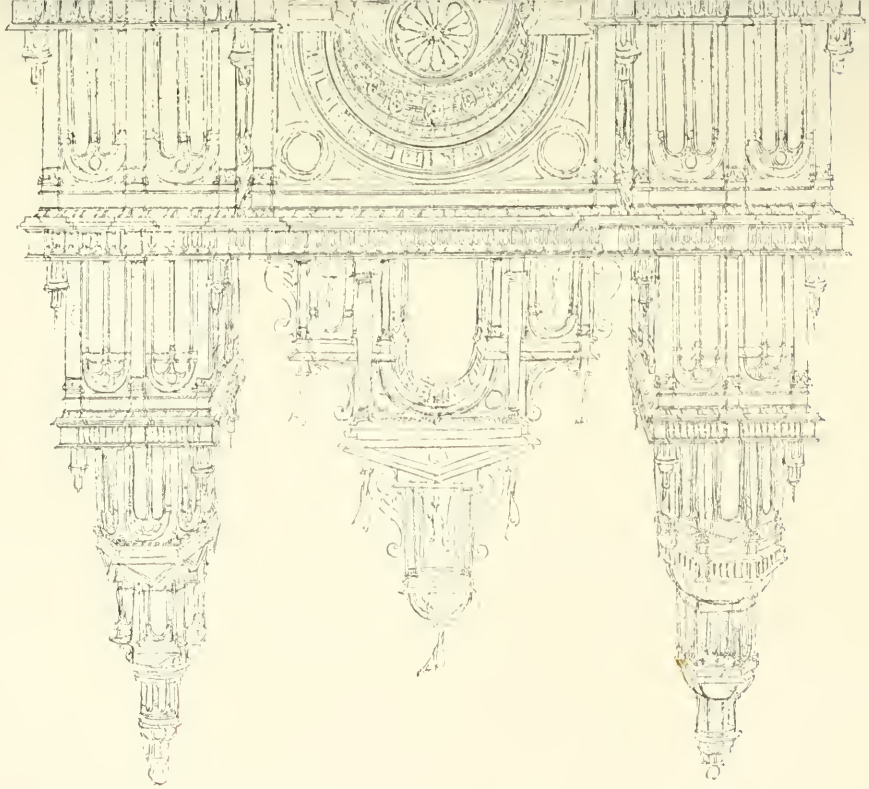

HOTEL D'AUMONT

Nous avons commencé la réimpression des parties les plus intéressantes du *Traité d'Architecture* de Blondel. Nous continuons aujourd'hui par l'hôtel d'Aumont. Nous avons donné dans le Bulletin n° 3, à propos du Métropolitain qui devait supprimer ce joyau, l'état actuel de la façade sur la cour. Nous donnons ici la façade sur le jardin, la coupe et le plan primitifs.

Une des portes de l'hôtel de Beauvais donnait dans la rue de Jouy, nous allons comprendre dans ce chapitre le plan et les élévations de l'hôtel d'Aumont situé dans cette même rue, la description que nous devons en faire ne paraissant pas exiger un chapitre particulier.

Plan et élévation de l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy, quartier Saint-Antoine.

Les dessins de cet hôtel sont représentés sur deux planches : la planche quatrième contient deux figures, dont la première donne le plan au rez-de-chaussée de cet autel (fig. 35, p. 197), et la deuxième la coupe sur la profondeur de ce bâtiment.

La planche cinquième contient trois figures; la première montre l'élévation du côté de la rue; la deuxième celle du fond de la cour, et la troisième celle du côté du jardin.

Tous ces dessins présentent l'hôtel d'Aumont tel qu'il étoit exécuté avant que François Mansard fût chargé de sa restauration; nous n'avons pas jugé nécessaire de rapporter ici les augmentations que ce célèbre architecte y a faites, parce qu'elles ne consistent essentiellement que dans le grand escalier qu'il y a fait construire à neuf, et qui se trouve gravé dans d'Aviler, planche 63 X, avec sa description, pages 226, 227; et si nous avons fait entrer ces planches pour quelque chose dans ce Recueil, c'est, ainsi que nous l'avons promis, afin d'offrir au lecteur une idée des changements que l'architecture a reçue en France depuis le quinzième siècle jusqu'à présent.

SAINT-EUSTACHE ET LE PONT-NEUF

M. le baron de Geymüller vient de publier un travail considérable sur les du Cerceau[1]. Nos lecteurs seront heureux de trouver ici la reproduction de deux de ces dessins du maître, qui concernent les monuments de Paris. M. de Geymüller, dont on connaît les importants travaux, a bien voulu rédiger lui-même un article pour expliquer ces gravures. Ce que l'auteur ne dit pas, c'est le soin, les longues recherches et la perspicacité que ce travail a necessités. Nous possédons enfin un véritable monument élevé

1. Un volume in-4, chez Rouam, accompagné de 137 gravures dans le texte et de 4 planches hors texte, par le baron Henry de Geymuller, architecte, correspondant de l'Institut de France. — *Bibliothèque internationale de l'Art*, sous la direction de M. Eugène Müntz.

à la gloire du maître. Un grand nombre de dessins inédits et de fac-similés ont été reproduits dans ce nouveau volume, ajouté à la belle *Bibliothèque de l'Art*, grâce à l'intelligente et active direction de M. Müntz.

Nous laissons donc la parole à M. de Geymüller sur les du Cerceau :

« A propos de l'église *Saint-Eustache* et du *Pont-Neuf*.

« Le dessin de la façade pour Saint-Eustache, appartenant à M. Destailleur[1], ne saurait être postérieur à 1550, ainsi que cela résulte de la comparaison avec les autres recueils de dessins du maître ; il est très probable qu'il a été composé entre les années 1540-1545, en d'autres termes, peu de temps après le commencement des travaux. Nous ignorons jusqu'ici si du Cerceau était attaché à ceux-ci ou bien s'il fit cette composition de son plein gré.

« Du Cerceau, qui était de retour de son séjour en Italie depuis 1533 ou 1534, a reproduit dans ce dessin plusieurs des modifications qu'il a introduites dans la gravure faite par lui de la façade de la Chartreuse de Pavie, entre 1545 et 1550. Dans la disposition et dans les détails du parvis, il s'est souvenu évidemment d'un autre monument milanais : l'atrium qui précède la façade de Santa Maria presso San Celso, à Milan.

« Au sujet du Pont-Neuf, nous avons démontré que certains documents retrouvés par MM. Ludovic Lalanne et de Lasteyrie, loin de diminuer la part de Baptiste dans la construction de ce pont, prouvent qu'il en était bien réellement l'*architecte primitif*.

« Enfin, nous publions un dessin du pont du père de Baptiste, exécuté sous l'impression des discussions qui précédèrent le choix définitif de l'emplacement du Pont-Neuf, alors qu'on hésitait entre sa place actuelle et un tracé passant au travers de l'île Saint-Louis, qui n'était pas encore habitée à cette époque.

« Il en résulte que l'assertion de certains auteurs qui, confondant le fils avec le père, faisaient de ce dernier l'auteur du Pont-Neuf, est erronée quant à l'exécution même ; l'intervention du père, toutefois, dans les études pour le pont est sinon démontrée, du moins fort possible.

« Le présent volume contient pour la première fois une étude détaillée des treize recueils de dessins originaux de du Cerceau, dispersés dans des collections publiques et particulières.

« Leur examen a fourni non seulement des renseignements inédits sur du Cerceau même, mais sur des monuments de premier ordre de l'Italie, tels que Saint-Pierre de Rome, le palais Farnèse, le palais de Bramante, le palais dell' Aquita, construit par Raphaël, etc.

« Parmi les pièces inédites, signalons un projet pour l'entrée principale du palais du Louvre (en face de Saint-Germain-l'Auxerrois), une étude pour le château royal de Charleval, et pour celui de Verneuil (Seine-et-Oise). »

DE GEYMÜLLER.

Nous avons démontré que du Cerceau est l'inventeur des plans pour ces deux châteaux importants, malheureusement détruits. On ne pourra

1. Il a appartenu à P. Mariette, qui y a écrit son nom, celui de J.-A. du Cerceau, et la date de 1666. Le dessin est tellement authentique, que cette affirmation était superflue.

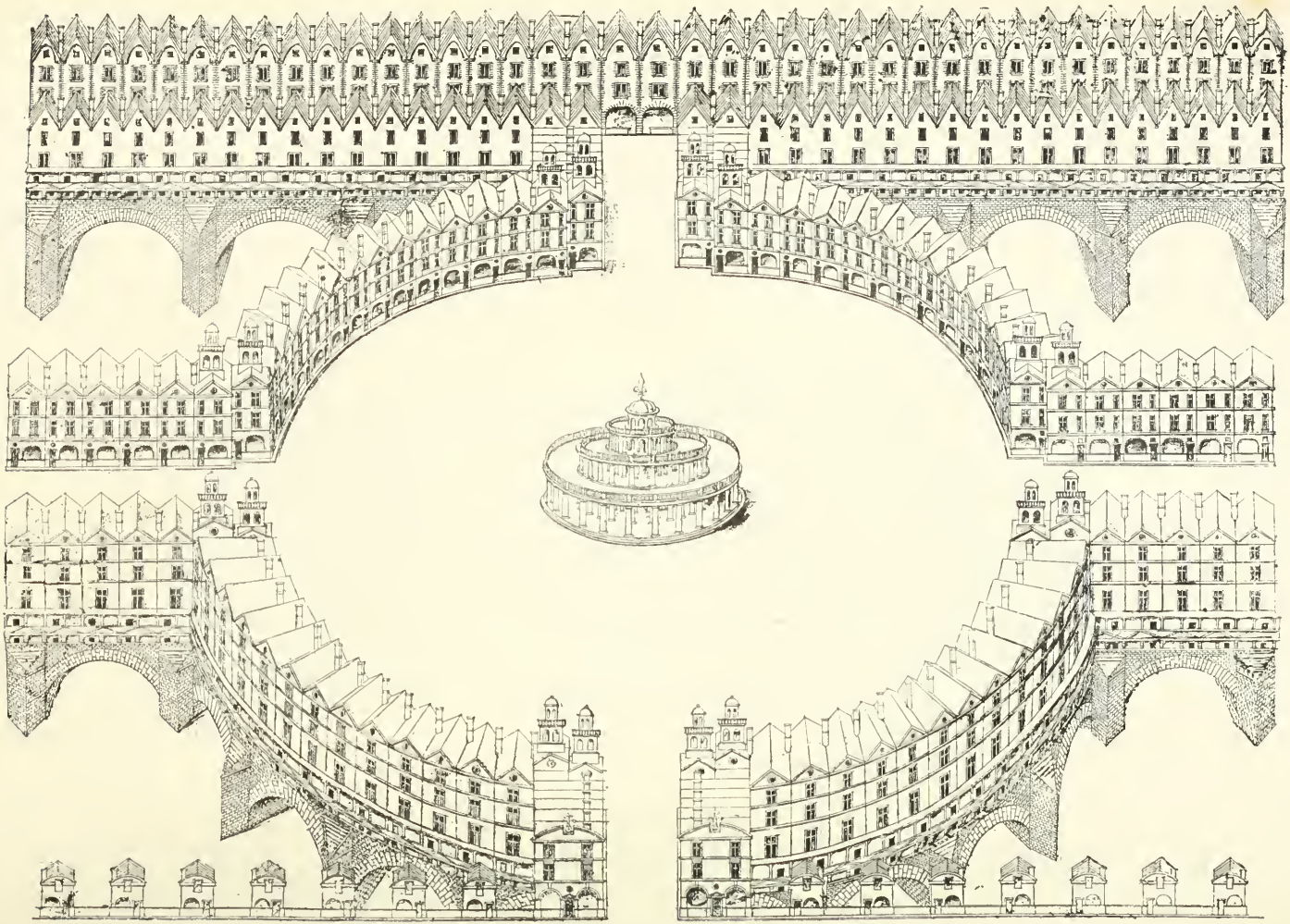

Fig. 46. — Le Pont-Neuf tel que l'avait projeté du Cerceau. Fac-simile d'un ancien dessin de M. de Geymuller.

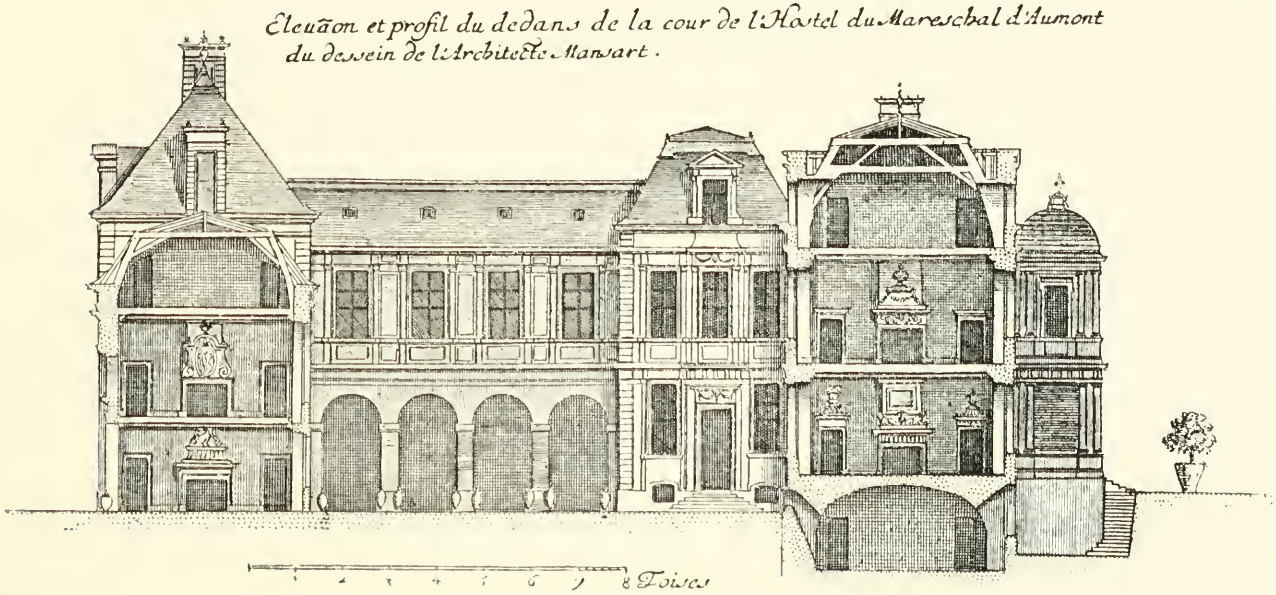
Eleuation et profil du dedans de la cour de l'Hostel du Mareschal d'Aumont
du dessein de l'Architecte Mansart.
8 Toises

Fig. 45.

donc plus dire que du Cerceau n'était que graveur ; il faudra bien reconnaître que le duc de Nevers, qui, en parlant de Baptiste du Cerceau, le nomme fils de Jacques Androuet, l'un des plus excellents architectes de son temps, ne s'était pas trompé.

CHRONIQUE

Date de la construction du chœur de Saint-Martin-des-Champs, au Conservatoire des Arts-et-Métiers. — M. Eugène Lefèvre-Pontalis a publié une étude sur le chœur de l'église *Saint-Martin-des-Champs*, à Paris. L'éminent érudit fait remarquer que c'est un des cinq monuments qui, seuls, représentent à Paris l'architecture du douzième siècle. On n'est pas d'accord sur l'époque où le chœur a dû être élevé. A la suite de savantes dissertations, M. Lefevre-Pontalis conclut qu'il a dû être élevé entre 1130 et 1150. On ne saurait trop désirer de voir éclaircir ainsi les parties obscures de l'hitoire de nos monuments. Seules les études critiques permettront le progrès qu'entravent les recopiages successifs.

On nous signale dans la maison, n° *14, de la rue de Condé*, trois dessus de porte en grisaille ornant le salon du propriétaire, H. Chaudé, avocat et contemporain de la construction de la maison; les dessus de portes, qui représentent trois des Saisons personnifiées par des génies nus, vaquant à diverses occupations, sont signés I. F. Parrocel, 1776.

La façade de la maison portant le numéro *54 de la rue de Bondy* est décorée de quatre bas-reliefs représentant les Saisons sous des figures allégoriques de femmes à demi-couchées, auprès desquelles des Amours tressent des guirlandes de fleurs, lient des gerbes de blé ou attisent le feu d'un brasier. Ces bas-reliefs ont été exécutés par Clodion. La maison appartenait, au siècle dernier, à l'un de ses parents, et le célèbre sculpteur en avait décoré la façade.

Le propriétaire actuel eut l'idée de faire enlever les bas-reliefs originaux qu'il envoya, après en avoir fait faire un moulage, à l'Hôtel des ventes. Mais il avait négligé de lancer la vente, de sorte que ces bas-reliefs ont été adjugés au prix dérisoire de 85 francs à un amateur avisé. Celui-ci les a revendus séance tenante 2,000 francs, et leur possesseur actuel en a déjà refusé 5,000 francs.

M. Marcel Daly a consacré plusieurs articles, dans la *Semaine des constructeurs*, à la question de la gare Saint-Lazare, et notre collègue M. Deslignières y a publié une lettre sur ce sujet.

La *Construction Moderne* dirigée par M. P. Planat a publié une suite d'intéressantes études de M. du Seigneur intitulées : *Promenades pittoresques dans Paris ;* l'hôtel de Sens, la maison de la rue du Jour, l'hôtel de Beauvais, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Les personnes qui désirent qu'il soit rendu compte de leurs ouvrages sont priées de déposer un *double exemplaire* au siège social.

A propos du Nouvel Hôtel des Postes, par J. Guadet. (André Daly fils et Cie). Brochure dans laquelle l'auteur se justifie des griefs que l'on a articulés contre l'Hôtel des Postes, au point de vue utilitaire. Il fait observer que l'architecte ne peut satisfaire que le programme qu'on lui donne à remplir.

Une faute à éviter. — La Disparition de la façade de la Nouvelle Gare Saint-Lazare, par Georges Petit. Plaidoyer vigoureux en faveur du dégagement de la nouvelle façade de la gare Saint-Lazare.

J. Mauzin. *Rapport sur les travaux de la Société « Le Vieux Montmartre » 1886.* Exposé des efforts de la Société qui compte une centaine d'adhérents.

Charles Read. Salomon de Brosse, architecte de Henri IV et de Marie de Médicis. Paris, 1881.
(Extrait de la *France protestante*).

L'hôtel de Sens, par caribert. (*Journal de Paris* du 15 janvier 1887).
Excellent article historique et descriptif dont les passages suivants méritent d'être reproduits car ils répondent trop aux préoccupations de notre Société.

Mettre en valeur les œuvres qui en sont dignes est le meilleur moyen de les sauver, car on ne détruit pas ce qu'on sait precieux. Mais la Société s'est efforcée en même temps de répandre cette idée que spéculer sur l'intérêt public était ordinairement, non seulement une spéculation malsaine, mais encore maladroite, assurée d'un échec le plus souvent.

L'hôtel de Cluny n'a été acquis que grâce à des sacrifices consentis par la famille du Sommerard. Voici ces passages dus à la plume si vive de M. Caribert :

« Il y aurait moyen de s'épargner de pires dégâts, ce serait d'acheter l'hôtel de Sens, dont l'intérêt artistique et historique n'est pas en discussion. Mais on se heurte aux prétentions des propriétaires. qui sont exorbitantes. Ils ont entendu chanter, sur tous les tons, les louanges de leur immeuble; ils se disent que sa valeur est bien grande; ils l'estiment au-dessus de son prix. Il est impossible d'accéder à ces exigences, on leur laisse ainsi leur hôtel, qui est le nôtre, et ils en font ce qu'ils veulent, même des confitures.

« Les musées sont forcés de laisser partir, soit à l'étranger, soit chez des amateurs, des spécimens d'art qu'ils ne peuvent acheter, le propriétaire ignorant mais cupide ne consentant à s'en defaire qu'à des prix exagérés. Cette spéculation prend un caractère particulierement déplorable lorsqu'il s'agit d'un édifice qui, par quelque côté, tient à la vie antérieure de la

cité ou de la nation. Les prétentions outrées des propriétaires sont alors une forme de vandalisme. Cette maison que, par amour du gain, ils ne cèdent point contre une somme largement rémunératrice, attendant une occasion meilleure encore, pour traiter avec plus de succès, cette maison tombera en ruines, et, lorsque des héritiers aux abois ou consciencieux consentiront à la rendre à l'histoire, il sera trop tard : l'œuvre de destruction sera accomplie. »

Paul Lacombe. *Bibliographie parisienne*, avec une préface par M. Jules Cousin. Paris, 1887, chez Rouquette, 71, passage Choiseul.

Dans ce livre d'une si grande utilité, M. Lacombe, dont on connaît l'amour pour les choses parisiennes, s'est attaché à la bibliographie spéciale des tableaux de mœurs.

M. Jules Cousin y donne les divisions du catalogue de la Bibliothèque Carnavalet. Cet exposé qui représente le résumé de tant d'efforts sera bienvenu de tous les travailleurs, qui ne manqueront point d'en remercier l'infatigable bibliothécaire, au savoir si sûr. Comme le dit M. Cousin, ce sont surtout les séries 74, 75, 76, que M. Paul Lacombe a développées ici, en les commentant avec la science et la finesse qui le caractérisent et en les complétant par de nombreuses additions, empruntées à la Bibliothèque nationale, à sa riche bibliothèque personnelle et à nos autres séries de mœurs spéciales.

LOI POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Au moment de donner le bon à tirer de ce Bulletin, nous lisons dans le *Journal des Arts* que la loi depuis longtemps attendue vient d'être votée. Nous en donnons le texte, car cette décision nous intéresse d'autant plus que, à plusieurs occasions, notre Société a élevé la voix en faveur d'une législation protectrice.

TITRE Ier.

Chapitre Ier. — *Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.*

Article premier. — Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. — L'immeuble appartenant à l'Etat sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le Ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement

sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le Ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

Chapitre II. — *Objets mobiliers.*

Art. 8. — Il sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établis-

sements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. — Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. — Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. — Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 12. — Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

Art. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Chapitre III. — *Fouilles.*

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la commission des monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en execution de la présente loi, seront rendues après avis de la commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

Art. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister, sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

Art. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

Art. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

Ce texte est suivi d'une annexe faisant connaître la liste complète des monuments classés antérieurement à la promulgation de la loi nouvelle.

Notre dévoué collègue, M. Dalligny, Directeur du *Journal des Arts*, a consacré d'importants articles à l'étude de cette loi, il a cité notamment la campagne poursuivie depuis longtemps par M. Guillon, le zélé membre du Comité des Monuments Parisiens et notre regretté collègue M. Paul Bert. La question posée est la suivante : Un monument historique doit-il être réparé de façon à le maintenir plus solidement tel qu'il est actuellement, ou faut-il le restaurer suivant le style dans lequel il a été originairement conçu ?

L'article conclut que c'est au premier de ces systèmes qu'il convient de s'arrêter, sauf en certains cas exceptionnels.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

EXPLICATION DU FRONTISPICE DU PREMIER VOLUME

La planche qui sert de frontispice est une reproduction directe de l'ancien frontispice du Bureau des Marchands Drapiers de Paris. Elle le représente tel qu'on le voit actuellement au Musée Carnavalet.

Nous ne saurions donner de ce monument une description meilleure que celle que l'on trouve dans l'*Architecture française* de Blondel, et que nous reproduisons ici. Elle correspond à des figures que nous ne donnons pas, car le document que nous publions est bien autrement précis. Nous croyons devoir néanmoins reproduire le texte dans son intégrité primitive.

BUREAU DES MARCHANDS DRAPIERS DE PARIS

Description du frontispice du Bureau des Marchands Drapiers de Paris, rue des Déchargeurs.

La singularité de l'ordonnance de ce frontispice, prise en général, la contrainte dans laquelle s'est jetté l'Architecte par l'accouplement des Colonnes Doriques, et la beauté de la sculpture, nous ont déterminé à faire quelques observations sur les parties qui composent cet édifice; mais avant que d'y passer, nous avertirons que la Planche que nous donnons ici diffère en quelque chose de l'exécution. Premièrement il n'y a aucune canelure dans les Ordres des colonnes et pilastres : la table marquée A est supprimée, on a mis à sa place deux triglifes et un métope d'un plus grand intervalle que les autres, lequel est orné de deux cornes d'abondance. Cette table saillante sans doute avoit été faite dans le projet pour masquer l'irrégularité de ce métope, et en même tems pour recevoir une inscription ; mais comme elle s'est trouvée trop petite pour ce dernier usage, on a préféré d'en placer une de marbre noir dans le dez du piédestal marqué B. Cette inscription est conçue en ces termes :

MAISON ET BUREAU DES MARCHANDS
DRAPIERS DE CETTE VILLE DE PARIS

Secondement il n'y a point de tête de Lion dans la cimaise de l'Ordre Dorique; les consoles C sont beaucoup moins pesantes, et à la place de la tête de Mercure, sur la porte du milieu (attribut qui désigne le commerce), est aussi une console. Les dez des piédestaux de l'Ordre Ionique sont lisses, et les retours des crossettes D sont supprimés. Les pilastres Attiques ne sont point ravallés, et leurs chapiteaux sont composés de feuilles d'eau avec un tailloir quadrangulaire; les croisées de ce même Attique descendent jusques sur l'entablement Ionique, les guillochis de dessus ces croisées sont moins ornés, et les cassettes de dessous la corniche

horizontale du fronton sont supprimées. L'écusson des armes du Roi est accompagné de branches de laurier et de chêne, au lieu de guirlandes : enfin les vases de dessus les pilastres Attiques ne s'y voyent point, aussi bien que le comble qui n'étant point apperçu d'en bas, est exécuté sans aucune décoration ni symétrie.

Ces légères differences, qui ne changent rien à la masse, sont néanmoins autant d'omissions qui ont été faites lors de l'exécution ; ce qui donne lieu de croire que cette Planche a été gravée sur les projets de *Libéral Bruant*, qui donna les desseins de cet édifice, et qui se chargea de sa conduite vers le milieu du dernier siecle.

Nous avons trouvé de la singularité dans l'ordonnance de la façade dont nous parlons ; sans doute on doit regarder comme telle la trop grande ouverture des croisées du premier étage comparée avec le diamètre des pilastres, le massif affecté au milieu de ce même étage pour contenir seulement les armes de la Ville, la suppression des deux colonnes, à la place desquelles on a préféré des cariatides, le fronton circulaire brisé, pratiqué ainsi pour y placer une figure assise d'une proportion gigantesque, d'un mauvais choix et d'une exécution médiocre, enfin le fronton triangulaire, non seulement placé sur un Attique, mais dont la réitération trop prochaine de celui de dessous est contre tout principe de convenance.

A l'égard de la contrainte dont l'Architecte a usé dans la décoration de ce frontispice, nous remarquerons l'accouplement de l'Ordre Dorique, et nous dirons que l'exemple de cet édifice nous montre un des moyens dont nos Architectes modernes se sont servis pour rendre possible l'accouplement de cet Ordre, et quoique Bruant ait été le seul qui ait mis ce moyen en pratique, il n'en est pas moins de quelque autorité. Pour y parvenir, il a diminué les pilastres comme les colonnes, de sorte qu'il n'y a que les bases qui se pénétrent ; autrement les chapiteaux auroient eu le même défaut, ainsi qu'on le voit au portail des Minimes, par *François Mansard*, comme nous l'avons remarqué dans le Volume précédent. Nous avons fait voir aussi dans le même Volume, en parlant du Luxembourg et du portail de S. Gervais, par *Desbrosses*, que pour éviter l'une et l'autre licence dont nous parlons ici, on est tombé dans un autre excès, sçavoir, de rendre la distribution des métopes dissemblables ; et qu'au portique de Vincennes, bâti par *Le Veau*, pour éviter tous ces inconvéniens, cet Architecte avoit préféré de donner 17 modules au lieu de 16 à la hauteur de sa colonne, ce qui fait sortir cet Ordre de son caractère. Il est vrai que la diminution des pilastres, dont nous parlons, n'est pas un système assez universellement reçu dans l'Architecture pour le mettre en pratique sans quelque considération particulière ; mais en général on peut dire que lorsque ces pilastres ne sont pas angulaires comme ceux du portail de l'Eglise du Collège Mazarin, cette diminution est assez tolérable, quoiqu'elle soit considérée par les plus célèbres Architectes comme une licence plus ou moins abusive, selon que l'édifice semble exiger plus ou moins de retenue.

Quand nous avons parlé de la beauté de la sculpture de ce frontispice, nous avons entendu applaudir à la perfection des cariatides, dont on ne

sçauroit assez louer l'excellence et la beauté du travail, aussi bien que celui des enfans et des Dauphins qui sont au milieu et au pied de ces figures : car on doit se rappeler que nous avons blâmé ailleurs l'usage des cariatides en général, dont la servitude ici est aussi contraire à la vraisemblance, que l'allégorie est peu propre au genre d'édifice dont nous parlons.

Ces différentes observations nous conduisent à conclure qu'il ne suffit pas que l'ordonnance d'un édifice soit singulière pour plaire, que les contraintes auxquelles un Architecte s'assujettit ne sont pas regardées de meilleur œil, quand ces sujétions qui n'ont pour objet que des parties de détail, produisent un tout hors de proportion, et qu'enfin la sculpture la mieux exécutée, lorsqu'elle pèche contre la convenance, et qu'elle n'annonce pas des symboles relatifs à l'édifice, n'a droit de plaire que séparément.

Malgré ces observations, qui nous paroissent fondées, l'édifice dont nous venons de faire la description est néanmoins un de ces anciens monumens qui s'est attiré le suffrage de la multitude, sans autre mérite réel que quelques beautés de détail qui ont fait sans doute oublier les masses et les rapports de proportion et de convenance, sans lesquels cependant il n'est point de bonne Architecture. C'est ce qui nous détermine à continuer de relever scrupuleusement dans cet Ouvrage toutes les licences qui se rencontreront dans les bâtimens dont nous allons parler, sans pour cela négliger de faire l'éloge des beautés dont tres souvent ces mêmes licences sont accompagnées.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Organisation intérieure (Statuts, Règlements).

Démarches en vue d'obtenir la sauvegarde de la *Porte Saint-Denis :* La Société obtient la restauration de la Porte Saint-Denis. (*Janvier 1885.*) Achèvement des travaux en mai 1887.

Organisation d'un classement des œuvres d'art de Paris et premiers résultats.

Démarches en vue de la Conservation de *Saint-Julien le Pauvre.* Réponse favorable..

Propagande faite par des Sociétaires pour mettre en valeur les œuvres d'art de la Capitale : Conférences populaires sur l'Histoire des Quartiers de Paris ; articles dans la Presse politique ou technique pour vulgariser la connaissance et l'histoire du vieux Paris.

Inauguration des Promenades archéologiques et artistiques destinées à rehausser la valeur des antiquités de Paris.

Démarches en faveur de la conservation des Noms historiques des Rues du Vieux Paris.

Demande faite à l'effet d'obtenir pour la *Statue de Diderot* un emplacement moins défavorable, et satisfaction donnée à cette demande.

Recherches d'antiquités disparues de l'ancien Paris.

Les *Sociétés départementales* chargent le Comité d'organiser, avec leur concours, la protection des œuvres d'art en France.

Vœu provoqué par la Société, d'accord avec les Sociétés départementales, en faveur de la conservation des *Arènes de Lutèce*.

Établissement de relations avec les Sociétés analogues de France et de l'étranger.

Élaboration de l'organisation départementale.

Organisation d'une Bibliothèque des Antiquités Parisiennes.

Établissement d'un *Catalogue des ruines des Tuileries*.

Démarches en faveur de la conservation de l'*Hôtel Salé* (ancienne École Centrale).

Propagande en faveur d'un style d'architecture plus éminemment décoratif.

Propagande en faveur d'une législation protectrice des œuvres d'art.

Préparation de diverses mesures propres à assurer d'une façon générale la conservation des œuvres anciennes et l'aspect du Paris nouveau; études sur le grattage des façades.

Organisation d'une Commission chargée de relever dans les Journaux les actes de vandalisme.

Création d'un *Bulletin* gratuitement distribué aux Sociétaires, formant un *Recueil illustré* des Monuments parisiens (six fascicules).

Démarches au sujet du Métropolitain :

M. le Ministre des travaux publics confie à la Société le soin de nommer une Commission artistique et archéologique du Métropolitain chargée de lui présenter un rapport sur la question.

Plusieurs Sociétaires et Conseillers municipaux, membres du Comité des Monuments parisiens, obtiennent, conformément aux vœux de la Société, la sauvegarde des œuvres d'art et des aspects de Paris menacés par le projet du Métropolitain.

Relations établies avec la Société des *Amis des Monuments rouennais*.

Promenades aux fouilles du Vieux-Louvre, au Diorama de Paris, aux Archives nationales et aux vieux Hôtels du Marais, etc.

Visite du Val-de-Grâce et des Catacombes.

Une maison de l'époque de la Renaissance à Paris.

Campagne contre les *Affiches agaçantes*. Mesures diverses obtenues par la Société contre les affiches.

Banquets.

Conférence sur les théâtres de Paris.

Préparation d'un guide artistique et archéologique de Paris.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

ARTICLE PREMIER — La Société des *Amis des Monuments parisiens* est constituée dans le but de veiller sur les œuvres d'art et sur la physionomie monumentale de Paris.

ART. 2. — Elle a son siège à Paris.

ART. 3. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Comité à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société domiciliés depuis au moins trois mois dans le département de la Seine.

Les Dames peuvent faire partie de la Société.

ART. 4.—Le MINIMUM de la cotisation est fixé à 10 francs par an.

Tout membre peut convertir sa cotisation annuelle en un versement unique de 100 francs.

ART. 5. — La Société est administrée par un comité de soixante membres nommés en assemblée générale.

Le comité se renouvelle par cinquième chaque année.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

ART. 6. — Le comité nomme le bureau parmi ses membres.

ART. 7. — Le bureau se compose de :

Un Président;

Trois Vice-Présidents;

Un Secrétaire général et trois Secrétaires adjoints;

Un Archiviste;

Un Trésorier.

ART. 8. — Le comité a plein pouvoir pour agir au nom de la Société, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter dons et legs, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Art. 9. — La présence du cinquième des membres est nécessaire pour rendre valables les décisions du comité quand il s'agit d'engager une dépense.

Art. 10. — La Société se réunit en assemblée générale deux fois par an, pendant les mois d'avril et de novembre, pour y délibérer sur les affaires indiquées à son ordre du jour.

Art. 11. — Le Bureau prépare le Budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Art. 12. — Dans l'Assemblée générale d'avril il sera donné lecture de deux rapports, approuvés par le Comité : dans le premier, le Secrétaire général indiquera l'état et les travaux de la Société pendant l'année écoulée; dans le second, le Trésorier exposera la situation financière de la Société.

Ces rapports doivent être approuvés par l'Assemblée générale.

Art. 13.— Tout Sociétaire qui pendant deux années consécutives n'aura pas payé sa cotisation sera rayé de plein droit.

L'exclusion d'un membre est prononcée sans appel par le Comité après audition de deux représentants, au choix de ce membre, dans une réunion composée du tiers au moins du Comité et sur le vote des deux tiers des membres présents.

Art. 14. — Tout Sociétaire sorti de la Société est soumis, pour y rentrer, aux conditions d'admissibilité des nouveaux membres.

Art. 15. — Nul ne pourra faire partie du Comité s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Art. 16.— Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la demande du Comité avec l'approbation d'une Assemblée générale.

Art. 17. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comptant comme présents les deux tiers des membres résidant à Paris.

Art. 18. — Le Président fait connaître à l'autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du bureau, et il lui adresse, à la fin de chaque année, le compte rendu moral et financier de la Société, ainsi que les listes des membres.

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Toute modification apportée aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

BUREAU

Président honoraire : Albert Lenoir, Membre de l'Institut.

Président : Charles Garnier, Membre de l'Institut.

Vice-Présidents : De Champeaux, Bibliothécaire de l'Union centrale des Arts décoratifs ; Paul Sedille, Architecte du Gouvernement ; Vitu, ancien Président de la Société de l'histoire de Paris.

Secrétaire Général, Charles Normand, Architecte diplômé par le Gouvernement, Directeur de la Revue l'*Ami des Monuments français*.

Secrétaires Adjoints : Chardon, Ingénieur ; Albert Maignan, Peintre ; Mareuse, Secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes.

Archiviste. Eugène Muntz, Conservateur de l'École des Beaux-Arts.

Trésorier, Arthur Rhoné, Correspondant de l'Institut d'Égypte.

COMITÉ

André, Architecte, Membre de l'Institut.

Augé de Lassus, Homme de lettres.

Bailly, Architecte. Membre de l'Institut, Président de la Société des Artistes.

Roger Ballu, Inspecteur des Beaux-Arts.

Alexandre Bertrand, Membre de l'Institut, Conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain.

René Brice, Député.

Cernesson, Conseiller municipal, Architecte.

De Champeaux, Bibliothécaire de l'Union centrale des Arts décoratifs.

Chardon, Ingénieur.

Choisy, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Claretie, Administrateur général de la Comédie-Française.

Corroyer, Architecte des Monuments historiques, Inspecteur général des édifices diocésains.

Courajod, Conservateur-adjoint du Louvre, Membre de la Commission des Monuments historiques.

Daumet, Membre de l'Institut, Architecte du Palais de Justice.

Léopold Delisle, Membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque nationale.

Deslignières, Architecte des Édifices diocésains, diplômé par le Gouvernement.
Favre (Félix), Secrétaire de l'*Encyclopédie d'architecture.*
Franklin, Conservateur de la Bibliothèque Mazarine.
Charles Garnier, Architecte, Membre de l'Institut.
L. Gonse, Directeur de la *Gazette des Beaux-Arts.*
Guiffrey, Archiviste aux Archives nationales.
Eugène Guillaume, Statuaire, Membre de l'Institut.
Edmond Guillaume, Architecte du Louvre.
Adolphe Guillon, Peintre.
Hardy, Architecte de l'Exposition universelle de 1878.
Ed. Hervé, Membre de l'Académie française.
Hoffbauer, Auteur de *Paris à travers les âges.*
Lameire, Peintre, Membre du Comité des Monuments historiques.
Dr Lamouroux, Conseiller municipal.
Robert de Lasteyrie, Professeur à l'École des Chartes, Membre du Comité des Monuments historiques.
Lemonnier, Professeur à l'École des Beaux-Arts.
Albert Lenoir, Membre de l'Institut.
Alfred Lenoir, Statuaire.
Charles Lucas, Architecte.
Albert Maignan, Peintre.
Paul Mantz, Directeur honoraire des Beaux-Arts.
Mareuse, Secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes.
Mario Proth, Homme de lettres.
De Ménorval, Conseiller municipal.
André Michel, Critique d'art.
A. Millerand, Député de la Seine.
A. de Montaiglon, Professeur à l'École des Chartes.
Eugène Muntz, Conservateur de l'École des Beaux-Arts.
Alfred Normand, Architecte, Inspecteur général.
Charles Normand, Architecte diplômé par le Gouvernement.
Pol Nicard, Archiviste de la Société des Antiquaires de France.
Paul Planat, Rédacteur en chef de la *Construction moderne.*
Antonin Proust, Député, Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs, Président de la Commission des Monuments historiques.
Questel, Architecte, Membre de l'Institut.
Charles Read, ancien Directeur des Travaux historiques et du musée Carnavalet, Membre de la Société des Antiquaires de France.
Joseph Reinach, Directeur de la *République française.*

Salomon Reinach, Ancien élève de l'École d'Athènes, Conservateur adjoint au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain.

Arthur Rhoné, Correspondant de la Mission archéologique de France au Caire.

Paul Sedille, Architecte de la Manufacture de Sèvres.

Uchard, Architecte de la Ville.

Vaudremer, Architecte, Membre de l'Institut.

Vitu, Homme de lettres.

Paul Wallon, Architecte diplômé du Gouvernement, Secrétaire général de la Société centrale des Architectes.

Yvon, Peintre, Professeur à l'École des Beaux-Arts.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

Le Comité se renouvellant par cinquième chaque année, il a été décidé que l'on tirerait au sort et à l'avance les membres sortant chaque année.

Le tirage au sort a indiqué les noms suivants et l'ordre ci-dessous.

MEMBRES SORTIS EN 1886

Gonse.	Paul Sedille.	Paul Wallon.	Charles Garnier.
Galland.	Cabanel.	Guiffrey.	Albert Ballu.
Laloux.	Charles Normand.	André.	Hardy.

MEMBRES SORTIS EN 1887

Alf. Lenoir.	Monteil.	Questel.	Favre.
Mantz.	De Lasteyrie.	Rhoné.	Planat.
Ollendorff.	Muntz.	Hattat.	Vitu.

MEMBRES SORTANT EN 1888

Mareuse.	Chardon.	Brice.	De Montaiglon.
Corroyer.	Daumet.	Delisle.	Ruprich Robert.
A. Normand.	Ballu.	Guillon.	S. Reinach.

MEMBRES SORTANT EN 1889

Bertrand.	Cernesson.	Lemonnier.	Vaudremer.
Bailly.	Courajod.	André.	Guillaume.
De Ménorval.	Charles Lucas.	Hervé.	Proust.

MEMBRES SORTANT EN 1890

Claretie.	Michel.	Maignan.	J. Reinach.
Choisy.	Deslignières.	Lameire.	Alb. Lenoir.
Yvon.	Franklin.	Millerand.	

MEMBRES DU COMITÉ ÉLUS EN 1887

Alf. Lenoir.	Eugène Muntz.	Favre.	Augé de Lassus.
Paul Muntz.	Questel.	Planat.	Hoffbauer.
De Lasteyrie.	Arthur Rhoné.	Vitu.	Lamouroux.

SECTIONS D'ARRONDISSEMENTS

Les sections d'arrondissements sont en voie de formation. Déjà trois d'entre elles ont eu des réunions et commencé à s'organiser. Leur but est exposé ci-dessus, p. 182. Elles ont spécialement pour mission de réunir les éléments du classement des œuvres d'art de Paris.

XVe ARRONDISSEMENT

La constitution du Bureau n'a pas encore eu lieu. Il ne comprend actuellement qu'un Secrétaire.

Secrétaire : M. Bertot, Architecte.

XVIIe ARONDISSEMENT

Président : M. Deslignières, Architecte diplômé du Gouvernement.

Vice-Présidents : MM. A. Godart, Directeur de l'École Monge ;
Th. Villard, Ingénieur.

Secrétaires : MM. Ewald, Architecte ;
Vaudoyer, Architecte

XVIIIe ARRONDISSEMENT

Président : M. Charles Sellier.

Vice-Président : M. Henry Roussel.

Secrétaire : M. Henry Prat.

ERRATA

Page 42. Hôtel de *Rassus*, lisez : de *Rannes*.

Page 219. *En 1670* une esquisse de..., lisez : *en 670*.

Page 255. Contemporains et non contemporain.

Nous avons publié, p. 99 (3e fascicule), une note sur l'*Hôpital Laënnec*, rue de Sèvres. Le *tombeau du cardinal de La Rochefoucauld* n'existe plus dans la chapelle ; il a été transporté dans la chapelle de l'Hospice d'Ivry, quand les Incurables de la rue de Sèvres furent transférés à cet hospice en 1869. Notre collègue, M. Feulard, auquel nous devons ce renseignement, a passé une année comme interne dans cet hôpital, ce qui lui a fourni l'occasion d'une belle étude sur ce monument ; elle a été publiée par l'Administration.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES MONUMENTS PARISIENS[1]

Adam (Mme Juliette Lamber), directrice de la *Nouvelle Revue*, boulevard Malesherbes et rue Juliette-Lamber.
Alvarado, 21, boulevard Haussmann.
Amann, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, 161, *rue Saint-Jacques.*
Anceau, ingénieur, 73, rue Saussure.
Ancelet, architecte du Ministère des Travaux publics, professeur à l'École des Beaux-Arts, 64, rue Vitruve.
Ancelle, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Faidherbe, 15, boulevard La Tour-Maubourg.
André (Frédéric), Ingénieur des Ponts et chaussées, 4, rue Michelet.
André (Jules), architecte du Muséum, membre de l'Institut, 5, rue d'Assas.
André (Pierre), architecte diplômé par le Gouvernement, pensionnaire à l'Académie de France, Villa Médicis, à Rome (Italie).
Andry (Armand), 17, rue de Phalsbourg.
Antiq (Ch.), peintre, 89, *rue Denfert-Rochereau.*
Arthez (Ernest), 23, boulevard des Capucines.
Aubert (Jean), peintre, 15, *avenue Beaucourt.*
Aubry (Gaston), architecte, 33, avenue Montaigne.
Aucamus, négociant, 16, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Augé de Lassus, 6, quai de Billy.
Augé de Lassus (Mme), 66, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Bacicalupo, Washington-Cottage, à Champigny-sur-Marne (Seine).
Bailly, architecte, membre de l'Institut, président de la Société des artistes, 19, boulevard Bonne-Nouvelle.
Ballu (Albert), architecte des Monuments diocésains, 15, rue Mansart.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 10 *bis*, rue Ballu.
Baltard (Mme V.), 10, rue Garancière.
Barau, peintre, 37, boulevard de Clichy.
Barbieri-Besana, 21, rue des Roses.

1. *Les changements d'adresses, de titres ou autres rectifications doivent être adressés à M.* Charles Normand, *117, boulevard Saint-Germain. Tout ce qui concerne les cotisations à M. Arthur Rhoné, 10, rue du Pré-aux-Clercs. M. Soupplet veut bien se tenir les lundi, mardi, mercredi et jeudi, au siège social pour y recevoir les cotisations. M. Duclos ira toucher à domicile les cotisations des personnes qui en exprimeront le désir.*

Les noms écrits en italique désignent les membres inscrits à perpétuité par suite du rachat qu'ils ont fait de leurs cotisations par un versement de cent francs ou au-dessus.

Bartaumieux (Charles), architecte-expert, 66, rue de la Boëtie.
Batie (La), 33, rue de Grenelle.
Baudet, ingénieur, 64, rue du Rocher.
Bauer (Frantz), architecte, 114, avenue des Champs-Élysées.
Baugrand (G.), 12, avenue d'Antin.
Bayard (Julien), architecte, 23, rue de Verneuil.
Bayard de la Vingtrie, statuaire, impasse du Maine, 16.
Beau (H.), 131, boulevard Sébastopol.
Beaufeu (Paul), chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, 8, boulevard Malesherbes.
Beaufeu (Pierre), peintre, 3, avenue du Coq.
Beaufort (de), 23, rue de la Ville-Lévêque.
Bernard (l'abbé Eugène), vice-doyen de Sainte-Geneviève, 5, rue Gay-Lussac.
Bernier (Louis), architecte du Gouvernement, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 6, rue de Vienne.
Bertier (comte de), au Château de Pensagriel, par Muret (Haute-Garonne).
Bertin, 11 *bis*, rue Ballu.
Berton-Blavet.
Bertot, architecte, 8, avenue du Maine.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au château (Seine-et-Oise).
Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.
Bida, 22, boulevard Saint-Michel.
Bignon, 12, avenue du Bois de Boulogne.
Billault, 14, rue Duphot.
Bischoffsheim, 3, rue Taitbout.
Blache (Dr), 5, rue de Suresnes.
Blanchat, 47, rue Neuve, à Versailles.
Blavet, secrétaire général de l'Opéra.
Blavette, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 5, rue de Poitiers.
Blazy (Eugène), architecte, 45, rue de Sèvres.
Bloche (Désiré), sculpteur, 37, rue Godot-de-Mauroi.
Blondel, architecte de la Bourse du Commerce, 14, quai de la Mégisserie.
Blondel (Paul), 67, rue Dulong.
Boileau, architecte du monument de Gambetta, 142, rue du Bac.
Bonaparte (prince Roland), 7, rue du Mont-Valérien, à Saint-Cloud.
Bonenfant, architecte diplômé par le gouvernement, 5 *bis*, rue de Solférino.
Bonnaire, architecte, 229, boulevard Péreire.
Bonnard (Paul), 59, rue de Grenelle.
Bonnemère, homme de lettres, 9 *bis*, rue de Moscou.
Bonnemère fils, 47, rue Notre-Dame-de-Lorette.
Boselli (Paul), 64, rue de Rome.
Bouhon, architecte, 74, avenue des Gobelins.
Boulanger, peintre, membre de l'Institut, 6, rue Ballu.
Bourdais, architecte, 46, avenue du Trocadéro.
Bourdeix (Joseph), architecte, 8, rue des Vosges.

Bourgeois (H. Le), 13, rue Bassano.
Bourgine, membre de la Société centrale des architectes, 27, rue Blanche.
Bouteiller (de), conseiller municipal, 7, rue de Passy.
Bouvrain, architecte, 26, boulevard Saint-Michel.
Bouvret (Alphonse), directeur du *Journal des Artistes*, 32-34, galerie Vivienne.
Bouvuet, 12, avenue de la Bourdonnayee
Bouwens van der Boyen, architecte, 45, rue de Lisbonne.
Bouzemont (E.), 12, rue d'Anjou.
Brémontier, 10, rue Lesueur.
Breton (Guillaume), artiste peintre, 22, boulevard Saint-Michel.
Brey (Léon), architecte, 71, avenue Wagram.
Brizard (René), avocat à la Cour d'appel, 51, rue La Bruyère.
Brouardel (le Dr), président du conseil d'hygiène, doyen de la Faculté de médecine de Paris, 175, boulevard Saint-Germain.
Brunot, publiciste, 16, rue Tholozé.
Buquet, architecte, 2, place du Théâtre-Français.
Burnichon, 35, rue de Buffon.

Cabanel (Alexandre), peintre, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 8, rue de Vigny.
Cabarieu (Mila de), château de Cabarieu, à Montauban (Tarn-et-Garonne).
Cain (G.), peintre, 67, rue Rochechouart.
Calisporis (Georges), docteur en droit, 53, rue du Cardinal-Lemoine.
Camus (D.), architecte, 55, avenue de Châtillon.
Canivet, publiciste, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Capelle (Félix), rédacteur au *Gaulois*, 58, rue de La Rochefoucauld.
Carel, 20, rue de la Harpe.
Carlier (Paul-Louis), sous-chef de bureau à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 12, place d'Anvers.
Castagnary, membre de la commission des Monuments historiques, conseiller d'État, 9, rue Bremontier.
Castaignet, avoué de première instance, 87, rue des Petits-Champs.
Caussade (François de), conservateur à la bibliothèque Mazarine.
Cavaillé-Coll (fils), peintre, 15, avenue du Maine.
Cernesson (Léop.), architecte, conseiller municipal, 23, rue Michel-Ange.
Chabat (Pierre), architecte-professeur, 172, boulevard du Montparnasse.
Chabert (Pierre-Alex.), architecte, 6, chaussée de la Muette.
Chabert, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 6, rue du Mont-Thabor.
Champeaux (de), bibliothécaire de l'Union centrale des Arts décoratifs, 31, rue de Verneuil.
Champouillon, ingénieur, 18, avenue Gourgaud.
Chapelain (Henri), architecte, 70, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Chapu, statuaire, membre de l'Institut, 19, rue du Montparnasse.
Chardin (Paul), peintre, 2, rue des Pyramides.
Chardon, ingénieur, 14, rue de Trévise.
Charle (E.), sous-chef de bureau au ministère des Travaux publics, 38, rue de Sèvres,

Charles jeune, négociant, 11, rue Joquelet.
Charles-Edmond, bibliothécaire du Sénat, 4, rue Monsieur-le-Prince.
Charpentier (Camille), architecte, 64, quai de la Rapée.
Charpentier (Léon), 64, quai de la Rapée.
Chatillon (Mme de), 190, boulevard Malesherbes.
Chauveau, membre de l'Institut, 6, avenue Jules-Janin, Passy.
Chauvet, artiste-dessinateur, 84, avenue de Versailles.
Chauvy (Étienne), élève au lycée Condorcet, 2, rue des Pyramides.
Chevalier (l'abbé François), chimiste, 109, avenue Victor-Hugo.
Chevillard (Vincent), peintre, 3, rue Racine.
Choisnard (Félix), peintre, 60, rue de Vaugirard.
Choisy (Auguste), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, 11, r. Chomel.
Clairin (G.), artiste peintre, 62, rue de Rome.
Claretie, administrateur général de la Comédie-Française, président de la Société des gens de lettres, 10, rue de Douai (Paris), et à Viroflay, chemin de la Saussaie (Seine-et-Oise).
Clary (Justinien-Bretonneau), avocat à la Cour d'appel, 79, avenue Henri-Martin.
Clément, 58, rue Saint-André-des-Arts.
Coignet, 23, rue des Écuries-d'Artois.
Collet-Duclos (Mme), 106 *bis*, boulevard Pereire.
Colonna-Ceccaldi, 14, rue de Clichy.
Constant-Bernard, architecte, 28, avenue Carnot.
Coquelin, papetier, 34, rue de Seine.
Cordier (Désiré), Chesnay, près Versailles (Seine-et-Oise).
Cordier (Henry), professeur à l'École des langues orientales, 3, place Vintimille.
Corroyer, architecte du Gouvernement, 14, rue de Courcelles.
Cortot (E.), 88, rue de la Victoire.
Cosnac (marquis Adhémar de), 74, rue de Lille.
Cotteau, Président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).
Coulomb, 4, rue de Saint-Pétersbourg.
Courajod, conservateur adjoint au musée du Louvre, 36 rue Raynouard (Passy).
Courtois (G.), peintre, 113, boulevard Bineau, à Neuilly (Seine).
Courtois (Georges), architecte, 13, rue Darcet.
Courtois-Suffit, architecte diplômé par le gouvernement, 31, rue de Chabrol.
Cousin (Léon), 44, rue Borghèse.
Coutant (E.), 43, boulevard Sébastopol.
Cranney, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ercheu (Somme).
Cravoisier (Émile), secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris, 42, boulevard Sébastopol.
Cros (Henry), statuaire et peintre, 6, rue du Regard.

Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, 47, rue Lepeletier.
Dalligny (A.), 5, rue Lincoln.

Dalou, sculpteur, 84, boulevard Garibaldi.
Daly (Marcel), sous-directeur de la *Semaine des Constructeurs*, 16, rue Soufflot.
Dameron (Émile-Charles), peintre, 26, rue Bréda.
Damon (Alfred), dessinateur, 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine.
Dantan, artiste peintre, parc de Montretout, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Darbu, 25, avenue Trudaine.
Dardoize (Mme), 8, rue de Tournon.
Dargaud (Victor), peintre, 7, quai Bourbon.
Darlu (Gaston), 25, avenue Trudaine.
Darvant, sculpteur, 113, boulevard Haussmann.
Daudré (René), 4, rue de Provence.
Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice, 13, rue de l'Abbaye.
David de Saint-Georges (Arthur), homme de lettres, 32, rue Rodier.
Davoust, architecte diplômé par le Gouvernement, 5, *rue des Saints-Pères.*
Debras, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.
Debray (Ernest), rentier, 52, rue de Bondy.
Decaen (Eugène), peintre, 60, rue de Clichy.
Dechard (Paul), 122, rue de Rennes.
Decrit, 64, rue Claude-Bernard.
Defrance, chef de bureau à la Préfecture de la Seine, 11, rue Jacques-Cœur.
Delacommune (Charles), architecte, 20, rue Bertrand.
Delaistre, membre de la Société centrale des Architectes, 26, rue des Écuries-d'Artois.
Delalain, président du Cercle de la Librairie, 203 *bis*, boulevard Saint-Germain.
Delamotte (Raoul), banquier, 21, boulevard Haussmann.
Delaroche (Paul), 32 *bis*, boulevard Haussmann.
Delaunay (Emile), de la Société des Gens de lettres, secrétaire général de la Société libre des Beaux-Arts, 5 rue de la Chaise.
Delesse (Mme), 59, rue Madame.
Delfau (Dr), médecin à Capvern-les-Bains, 12, rue des Carmes.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
Demenieu, architecte du Gouvernement, 10, rue Fontaine-Saint-Georges.
Demombynes, avocat à la cour d'appel, 54, rue de Seine.
Denecheau, statuaire, 9, rue Duperré.
Denis, 24, rue Gay-Lussac.
Denis (Mme C.), 65, rue de Bretagne.
Depresle (Mme), 94, rue de la Victoire.
Depresle (Octave), 94, rue de la Victoire.
Derenbourg (Hartwig), professeur à l'École spéciale de langues orientales, 39, boulevard Saint-Michel.
Deroy, dessinateur à l'*Illustration*, 6, avenue du Maine.
Descaves, architecte attaché au Gouvernement, 69 *bis*, avenue de Ségur.
Deslignières, architecte du Gouvernement diplômé, 121, boulev. Pereire.
Deslignières (Mme), 116, boulevard Pereire.

Despois de Folleville, sculpteur ornemaniste, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 35 *bis*, rue Chasse-Lièvre, à Rouen (Seine-inférieure).

Desportes, architecte municipal à Nogent-sur-Seine (Aube).

Devay (J.), 82, rue Taitbout.

Deverin (Henri), architecte attaché à la commission des monuments historiques, 104, rue de Rennes.

Deverin (P. E.), 44, boulevard Voltaire.

Devrez, architecte du Gouvernement, 44, rue Bellechasse.

Devy (G.), 12, rue Gît-le-Cœur.

Didron, peintre verrier, 6, boulevard d'Enfer.

Diet, architecte, membre de l'Institut, 36, rue du Luxembourg.

Diot, entrepreneur, 127, boulevard Malesherbes.

D'Orbigny (Henri), architecte, 12, rue des Beaux-Arts.

Dormoy, président de la Société des Architectes de l'Aube, à Bar-sur-Aube.

Doublemard, statuaire, 13, rue Châteaubriand.

Douillard (Alexis), peintre, 11, rue d'Assas.

Dreyfus (Camille), député, directeur de la *Nation*, 24, avenue Duquesne.

Dreyfus (Gustave), membre de la Commission des Monuments historiques, 101, boulevard Malesherbes.

Driou, 190 *bis*, boulevard Pereire.

Dubosc, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 2, rue Fontenelle, à Rouen (Seine-Inférieure).

Dubreuil (Léon), 32, rue Denfert-Rochereau.

Dubufe fils, peintre, 43, avenue de Villiers.

Duclos (Albert), architecte de l'Eden-Théâtre, 64, rue des Mathurins.

Ducrocq (Th.), professeur à la Faculté de droit de Paris, corresvondant de l'Institut, 12, rue Stanislas.

Duez, artiste peintre, 39, boulevard Berthier.

Dufour (Marie-Adolphe), bibliothécaire à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dumont (l'abbé), à Aulnay-lez-Bondy (Seine-et-Oise).

Dunand, entrepreneur de maçonnerie, 6, rue de Monceau.

Dupont White.

Dupuis, publiciste, 129, boulevard Saint-Michel.

Dupuy (Ch.), architecte de la Banque de France, 82, rue du Ranelagh.

Durand, licencié en droit, attaché aux Monuments historiques, 110, rue de Rennes.

Durand-Claye, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École des Beaux-Arts, 69, rue de Clichy.

Durand-Gréville (Mme), 5, quai Voltaire.

Duray, architecte, 6, rue de l'Abbaye.

Durenne (A.), 29, rue Cambacérès.

Du Seigneur (Maurice), critique d'art, 26, quai de Béthune.

Dussaud (Philippe), avocat à la Cour d'appel, docteur en droit, 58, rue de Rennes.

Dutert, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France, à Rome, 41, avenue Kléber

Duval (Maxime), 85, avenue de Villiers.
Duvauchel (Léon), homme de lettres, 42, rue du Bac.

Edwards (Miss Amélia B.), secrétaire honoraire de l' « Egypt Exploration Fund », membre de la Société de l'Avancement des Études helléniques, The Larches Westbury on Trym (Bristol, Angleterre).
Engel (Arthur), ancien membre des Écoles d'Athènes et de Rome, 29, rue de Marignan.
Enlart (Camille), élève de l'Ecole des Chartes.
Eschenauer, ancien pasteur protestant à Strasbourg, de la Société des Amis de la Paix, de la Société des Études philosophiques, 149, boulevard Saint-Germain.
Esquiron, chimiste, 22, rue du Quatre-Septembre.
Eudel, 9, rue de Laval.
Ewald, architecte, 17, avenue de Villiers.

Fagniez (Gustave), archiviste paléographe, à Meudon (Seine-et-Oise).
Falateuf (Octave), avocat à la cour d'Appel de Paris, 37, rue Saint-Roch.
Falize, 17, rue de Phalsbourg.
Faure-Dujarric, architecte, 3, quai Malaquais.
Favre (Félix), *Encyclopédie d'architecture*, 15, quai Conti.
Ferrand, compositeur de musique, 34, rue Singer.
Ferry (Charles), 244, rue de Rivoli.
Feulard (Dr H.), 112, rue Lafayette.
Feyen-Perrin, peintre, 11, boulevard de Clichy.
Fischer (Dr), préparateur au Muséum d'histoire naturelle, 68 boulevard Saint-Marcel.
Flach, 58, rue du Four-Saint-Germain.
Flacheron, architecte, 60, rue Madame.
Fontenilles (Paul de), château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne), président de la Société des Études du Lot, inspecteur général de la Société française d'archéologie, fondateur du Musée de Cahors.
Fouquet, ingénieur, 16, avenue Gourgaud.
Fouret (René), 22, boulevard Saint-Michel.
Fournier (Louis-Édouard), peintre, ancien pensionnaire de France à Rome, 14, rue de l'Ancienne-Comédie.
Fournier (S.), sculpteur sur ivoire, 12, boulevard Magenta.
Franklin, administrateur de la bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut.

Galin (Mme), 85, rue Saint-Lazare.
Galland, peintre, professeur à l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux d'art aux Gobelins, 25, rue Fontaine-Saint-Georges.
Gallet, 12, rue Ambroise-Paré.
Galy, statuaire, fabricant de bronze, 8 et 10, rue Ternaux.
Gandois de Labregère, 10, rue de la Sorbonne.
Gareau, vérificateur, 40, rue d'Amsterdam.
Garnier (Charles), architecte de l'Opéra, membre de l'Institut, 90, boulevard Saint-Germain.

Garnier (Hubert), ingénieur des Arts et Manufactures, 46, rue de Prony.
Garot (Emile), 46, boulevard Beaumarchais.
Gasnault (Paul), conservateur du musée des Arts Décoratifs et du musée céramique de Limoges, 24, rue de Milan.
Gastellier, député de Seine-et-Marne, président de l'Union céramique de France, 16, boulevard de Strasbourg.
Gatines (René de), peintre, 22, rue Vintimille.
Gauché, représentant de la Société des papeteries de Vidalon, 2, rue du Puits-de-l'Ermite.
Gaudry (Jules), ingénieur, 175, rue du Faubourg-Poissonnière.
Gautier (Ch. A.), architecte diplômé par le Gouvernement, 37, rue de Lille.
Geffroy (Gustave), rédacteur à *la Justice*, 60, rue de Ménilmontant.
Gelis-Didot, architecte, 15, rue des Beaux-Arts.
Genois, peintre, 49, boulevard Vaugirard.
Geoffrey (Stéphane), 11, rue Lhomond.
Georgé, architecte, 22, rue Clauzel.
Gérard (Baron), député, 85, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Gerbaud (Jules), 5, avenue Victoria.
Gérome, peintre, membre de l'Institut, 65, boulevard de Clichy.
Gerspach, administrateur de la manufacture des Gobelins.
Gervex, peintre, 62, rue de Rome.
Gillet (Lucien), vérificateur des travaux diocésains au ministère de l'Intérieur et des Cultes, 66, rue Doudeauville.
Gion (Paul), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, 12, rue de Tournon.
Girardot, (Georges), peintre, 59, rue Blanche.
Godard (A.), directeur de l'école Monge, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.
Godfernaux, ingénieur, 14, avenue Gourgaud.
Gonse (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 205, boulevard Saint-Germain.
Gosset, avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, 52, rue de Lille.
Gout (Paul), architecte du Gouvernement, 60, rue de Rennes.
Granger, architecte, 8, boulevard Magenta.
Guérin (Edmond), 22, boulevard Saint-Michel.
Guesviller, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, 244, boulevard Saint-Germain.
Guicestre, architecte diplômé par le gouvernement, 12, rue Visconti.
Guiffrey, archiviste aux Archives nationales, 1, rue d'Hauteville.
Guillard (Léon), libraire-éditeur, 47, rue Saint-André-des-Arts.
Guillaume (Edmond), architecte du Louvre, 3, rue Jean-Bart.
Guillaume (Eugène), statuaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin, 238, boulevard Saint-Germain.
Guillon (Adolphe), peintre, 10, boulevard de Clichy; atelier, 9, rue Duperré, et l'été à Vézelay (Yonne).
Guyot (Yves), député de la Seine, 95, rue de Seine.

Hamy (docteur), directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.
Hanotaux (Gabriel), député, 50, boulevard Latour-Maubourg.
Hanotaux (Karl), 7, rue d'Obligado.
Hardy, architecte du Gouvernement, 32, rue du Bac.
Hattat, conseiller municipal, président de la Commission des Beaux-Arts de la Ville, 18, rue des Petites-Ecuries.
Hébert, ancien maire de la Chapelle, 13, rue des Roses.
Henner, peintre, 11, place Pigalle.
Hérard, architecte-expert, membre de la Commission des richesses d'art, 6, rue d'Assas.
Heret, architecte honoraire de la ville de Paris, 72, rue de Naples.
Hermant (Achille), architecte de la Ville, 10, rue Legendre.
Hermant (Jacques), architecte diplômé par le Gouvernement, 10, rue Legendre.
Hervé (Edouard), membre de l'Institut, directeur du *Soleil*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Hilaire (marquis de Queux de Saint-), président de la Société pour l'avancement des études grecques, 3, rue Soufflot.
Hillemacher (Lucien), compositeur de musique, 154, boulevard Magenta.
Hilpert (Jules), caissier d'agent de change, 24, rue Téhéran.
Hochereau, architecte, conservateur du plan de Paris, 66, rue Ampère
Hoffbauer, architecte, 150, rue de Rennes.
Holleville, directeur du *Diorama de Paris à travers les âges.*
Homberg (Octave), directeur de la Société générale, 11, rue de Courcelles.
Hua (Paul), 40, rue d'Enghien.
Hubert (Mme), 8, quai des Célestins.
Huillard (Gustave), architecte, 5, rue du 29 Juillet.
Huot, peintre d'histoire, 171, faubourg Saint-Martin.
Husson (Émile), représentant de commerce, 22, rue de Bréa.

Itasse (Ch.), avocat, 58, faubourg Montmartre.
Itasse (G.), 26, rue d'Aumale.

Jaget, 155, rue Saint-Jacques
Jambon, décorateur, 42, rue Claude-Vellefaux.
Jandet, gérant du Cercle historique, 215, boulevard Saint-Germain.
Jaricot (Mme), 114, boulevard Pereire.
Jarre (Léon), ingénieur électricien, 2, rue des Pyramides.
Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.
Josso, architecte diplômé du Gouvernement, 11, rue d'Assas.
Jourdain, peintre, 18, rue du Château-d'Eau.
Jourdain (Frantz), architecte-expert, 14, rue de Clichy.
Jourdain (Roger), artiste peintre, 16, rue Eugène-Flachat.
Juglar (Clément), professeur à l'École des sciences politiques, vice-président de la Société d'économie politique, 167, rue Saint-Jacques.
Jullien, architecte de la Caisse des Dépôts, diplômé, 55, avenue Marceau.

Kaltenheuser, sculpteur céramiste, 57 *bis*, avenue de Saxe.
Kann, secrétaire général de l'Alliance israélite universelle, 58, avenue du Bois-de-Boulogne.

Kessler, ingénieur, 188, rue du Faubourg-Saint-Martin.
Kinsbourg (Paul), 19, rue Presbourg.
Klein, 5, place de l'Alma.
Kœchlin (Remond), 176, boulevard Saint-Germain.
Kœnig (l'abbé), second vicaire de St-Nicolas-des-Champs, 5, rue Palestro.
Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes, 4, rue Honoré-Chevalier.
Koppe (Louise), directrice du journal *la Femme et l'Enfant*, 8, place de la Bourse.
Krafft (Hugues), 84, *boulevard Malesherbes.*
Krafft, 135, *boulevard Malesherbes.*

Lachaize (Charles), propriétaire, 91, avenue de Versailles.
Lacombe (Paul), 5, rue de Moscou.
Lacroix (A.), chimiste, 184, avenue Parmentier.
Lafenestre (Georges), conservateur-adjoint de la peinture et des dessins au Musée du Louvre, 23, rue Jacob.
Lafon (Albert), architecte diplômé par le gouvernement, 31, rue Beaurepaire.
Lafond (P.), 6, rue du Lycée, à Pau.
Lalanne, architecte, 26, rue Fortuny.
Lalanne (Paul), ingénieur civil des mines à Ercheu (Somme).
Lallemand, 3, rue de l'Ecluse.
Laloux (V.), architecte diplômé, ancien pensionnaire de l'Académie de France, 2, rue Solférino.
Lambert (Édouard), ingénieur civil, 151, rue de Courcelles.
Lameire (Ch.), peintre, membre de la commission des Monuments historiques, 52, avenue Duquesne.
Lami (Stanislas), statuaire, 14, rue Castiglione.
Lamouroux (Alfred), conseiller municipal, 150, rue de Rivoli.
Lamquet, adjoint au maire du XVIIIe arrondissement, 21, rue Poulet.
Lamy (Ernest), 113, *boulevard Haussmann.*
Landeville, architecte, 30, boulevard du Temple.
Langlais (Félix), architecte, 15, rue du Bel-Respiro.
Langlais (Mme Noémie), 15, rue du Bel-Respiro.
Langlais (Mlle Marie), 15, rue du Bel-Respiro.
Lansyer, peintre, ancien architecte, membre du Comité des Quatre-vingt-dix, président de la Société libre des Artistes français, 27, quai Bourbon.
Lapalus (J.), 94, boulevard de Vaugirard.
Laplacette (Raphael), 6, rue de l'Entrepôt.
Laporte, directeur de l'École municipale de dessin et de sculpture, 19, rue des Petits-Hôtels.
Larnac, homme de lettres, 26, rue Jacob.
Lasteyrie (Robert de), professeur à l'École des Chartes, membre de la commission des Monuments historiques, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.
La Touche (Gaston), peintre, 15, rue du Calvaire, à Saint-Cloud.
Laugier (André), secrétaire général de la préfecture de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Lauras (Étienne), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, 55, rue de Vaugirard.
Lax, directeur des chemins de fer au Ministère des travaux publics boulevard Saint-Germain.
Lebègue, 12, boulevard Gambetta, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Lebesgue (Octave), publiciste, 5, rue de Morée.
Leblanc, architecte, 69, rue de Dunkerque.
Leblond (Ernest), sous-préfet de Bayeux.
Le Bourgeois (Henry), ancien inspecteur général de l'enseignement primaire, 13, rue Bassano.
Le Breton, directeur du Musée céramique, président des Amis des Monuments rouennais, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen (Seine-Inférieure).
Lecanu, juge de paix du VIe arrondissement, 28, rue Saint-Lazare.
Le Cesne (W.), 58, rue des Mathurins.
Lé Chatelier, architecte diplômé par le Gouvernement, 74, rue de Rennes.
Leclerc, architecte du palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).
Leclerc, imprimeur, 80, rue Bonaparte.
Lecomte (Gustave), architecte-expert, 6, rue Thénard.
Lecoq (G.), 38, rue de Berlin.
Ledauseurs (E.), homme de lettres, 27, rue des Batignolles.
Le Deschauld (Edmond), architecte, 97, boulevard Exelmans.
Lefebvre (Jules), peintre d'histoire, 5, rue La Bruyère.
Lefèvre (Camille), 76, rue de Rennes.
Legis (Stanislas), professeur au lycée Louis-le-Grand, 22, avenue des Gobelins.
Lejeune, architecte honoraire du palais de la Légion d'honneur, 87, rue Taitbout.
Lejoindre, avocat à la Cour d'appel, 18, rue Daunou.
Le Jouteux (Gontran), artiste peintre, 10, rue Garancière.
Lemercier (A), ancien conservateur des hypothèques, 90, rue d'Assas.
Lemonnier (H.), professeur à l'École des Beaux-Arts, 15, boulevard Saint-Germain.
Lenepveu, membre de l'Institut, 67 *bis*, boulevard de Clichy.
Lenoir (Albert), membre de l'Institut, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.
Lenoir (Alfred), statuaire, 17, hameau Boileau, 38, rue Boileau, Auteuil.
Lepelletier (Edmond), homme de lettres à Bougival (Seine-et-Oise).
Le Pileur (Dr), 15, rue de l'Arcade.
Leroux (Alfred), architecte, 139, boulevard Pereire.
Letellier (Maurice), 29, boulevard Henri IV.
Letrosne, architecte, 21, rue d'Offémont.
Letrosne fils (Charles), 21, rue d'Offémont.
Levasseur, 164, rue Michel-Binot.
Level (André), 3, place Wagram.
Levert, à Croix, près Roubaix (Nord).
Levillain (Ernest), 48, rue Brémontier.
Levy (Émile), libraire-éditeur, 13, rue Lafayette.

Lichtenfelder, entrepreneur de serrurerie, 45, avenue de la Grande-Armée.
Liouville, député, 3, quai Malaquais.
Lockroy, député de la Seine, ministre du commerce, 128, avenue Victor-Hugo.
Lœbnitz, céramiste, 4, rue Pierre-Levée.
Lœwenberg (docteur), 15, rue Auber.
Loilier, 12, rue Saint-Luc.
Lordereau, 14, rue Bleue.
Louet (Edouard), 25, rue de Tournon.
Loviot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 50, rue de Rome.
Lucas (Charles), architecte, 8, boulevard de Denain.
Luminais, peintre, avenue Frochot, rue de Laval, 26.
Lussereau (Julien-Adolphe), sculpteur, 35 *bis*, boulevard Montmorency, Auteuil.

Maciet (Jules), membre du Comité des Arts décoratifs, 42, rue Cambon.
Magnier (Edmond), directeur rédacteur en chef de l'*Événement*, 10, boulevard des Italiens.
Maignan (Albert), peintre, 1, rue Labruyère.
Maignan-Champromain (Jules), agent comptable, 14, rue de l'Échiquier.
Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 6, rue de Furstenberg.
Maillard (Norbert), architecte, 4, rue Pétrarque.
Maillet du Boullay (Ch.), directeur du Musée départemental de Rouen, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, à Rouen (Seine-Inférieure).
Majou (Gustave), 344, rue des Pyrénées.
Malher (Charles), 52, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Malliez, 15, rue François Ier.
Malliez (Mme), 15, rue François Ier.
Mannheim, expert, 7, rue Saint-Georges.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des beaux-arts, 69, rue Caumartin.
Manuel, 62, rue Saint-André-des-Arts.
Marc, directeur de l'*Illustration*, 15, rue Saint-Georges.
Mareuse (Mme), 81, boulevard Haussmann.
Mareuse, archiviste de l'Association polytechnique, secrétaire du comité des inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann.
Marmottan (Paul), 20, avenue Raphaël (Passy).
Martin (Abel Tommy), avocat à la Cour d'appel, 3, rue Bastiat.
Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, 23, rue d'Anjou.
Martin (F.), statuaire, 77, boulevard Gouvion-Saint-Cyr.
Martin (Georges), 8, rue Lacépède.
Martin (Louis), avocat à la Cour d'appel, publiciste, 9, rue de Pontoise.
Marx (Emile), 19, rue du Château-d'Eau.
Marx (Roger), homme de lettres, 16, rue de Valois.

Masson (Georges), éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.
Mattar (A.), employé d'assurances, 7, rue Guy-Patin.
Mauzin, secrétaire général du « Vieux Montmartre », 9, rue de Ravignan.
May (Léon de), 15, rue de Laval.
Ménorval (E. de), conseiller municipal, 20, rue du Petit-Musc.
Mercier (Charles), peintre, restaurateur de tableaux, 19, rue de Lille.
Mercier (Henri), élève de l'École des Beaux-Arts, 19, rue de Lille.
Merwart (Paul), peintre, 13, avenue Frochot.
Mesnet, 53, rue Sainte-Anne.
Meurger (Albert), avocat, 15, boulevard Saint-Germain.
Michaud, à la mairie du Panthéon.
Michel (André), homme de lettres, 180, boulevard Saint-Germain.
Michelet, 132, rue du Bac.
Mieusement (Médéric), photographe attaché à la direction des Beaux-Arts et à l'Administration des Cultes, 13, rue de Passy.
Millerand (Alexandre), avocat à la Cour d'appel, député de la Seine, 1 rue Fontaine.
Miottat, architecte, 278, avenue Daumesnil.
Mir (Eugène), ancien député, 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Mir (Mme Eugène), 35, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Missonier, 19, rue de Sévigné, propriétaire de la tourelle de la rue Vieille-du-Temple.
Monnier, architecte du Gouvernement, 19, rue Washington.
Monod (Gabriel), 18 *bis*, rue du parc de Clagny, à Versailles.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, président de la Société de l'histoire de l'Art français, 9, place des Vosges.
Monteil (Edgard), conseiller municipal, 40, rue du Luxembourg.
Morain (Daniel), étudiant en droit, élève à l'École des Sciences politiques, 50, rue Lhomond.
Moreau, négociant, 50 *ter*, rue de Malte.
Moreau (Étienne), 73 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Morain (Pierre), peintre, 50, rue Lhomond.]
Moreau, peintre, 43, rue Ampère.
Morillon (Philias-Louis-Adolphe), de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France et de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 4, cité Condorcet.
Morin (Alexis), 50, rue Lepic.
Mouttet (Eugène), chef de cabinet du Gouverneur du Sénégal, à Saint-Louis (Sénégal).
Moyaux, architecte du Gouvernement, 10, rue Bellechasse.
Mulle, conseiller à la Cour.
Muntz, conservateur de l'École des Beaux-Arts, 14, rue de Condé
Muzet, conseiller municipal, 3, place des Petits-Pères.

Nachet (Alfred), opticien, 17, rue Saint-Séverin.
Nast (Hermann), 52, boulevard Haussmann.
Navarre, maire du Perreux, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Nenot, architecte de la Sorbonne, 65, boulevard Saint-Michel.

Nicard (Pol), bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, 38, rue de Sèvres.
Nicard fils, architecte, 12 (ou 23), impasse de la Lozière (Asnières).
Nivert (Albert), adjoint au maire du XVIIe arrondissement, 102, boulevard Pereire.
Noisette (Henri), 26, boulevard des Batignolles.
Norberg (Charles), de la maison Berger-Levrault, 5 *bis*, rue des Beaux-Arts.
Normand (Mme), 51, rue des Martyrs.
Normand (Alfred), architecte du Gouvernement, 51, rue des Martyrs.
Normand (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de la Revue l'Ami des Monuments, 51, *rue des Martyrs.*
Normand (Jacques), homme de lettres, 81, boulevard Malesherbes.
Normand (Paul), 51, rue des Martyrs.
Nuitter, archiviste de l'Opéra, 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Ocampo (Armand), homme de lettres, secrétaire de l'Association littéraire et artistique internationale, 11 *bis*, rue Balzac.
Oger-Romilly, rédacteur au secrétariat du Conseil municipal, 21, rue de Fleurus.
Olive fils, architecte, 2, rue de Berne.
Olivier (Arsène), ingénieur civil, 112, boulevard Voltaire.
Ollendorff (Gustave), directeur au Ministère du commerce, président honoraire de l'Union Française de la Jeunesse, 28 *bis*, rue de Richelieu.
Orni (d'), directeur de l'Académie libre de déclamation, 20, rue Montpensier.
Ottin (Léon), peintre-verrier, 15, boulevard Berthier.
Oudart (Félix), graveur, 10, rue du Cherche-Midi.

Pacquement de Trooz (Gilbert), caissier au Comptoir d'Escompte, 119, rue Lafayette.
Papinot, architecte, 141, rue du Faubourg-Saint-Denis.
Paris (Auguste), sculpteur, 13, rue Boissonnade.
Paris (Fernand), 94, place Bauveau.
Pascal (Mme), 9, boulevard Sébastopol.
Pascal, architecte du Gouvernement, 9, boulevard Sébastopol.
Pasquette, architecte, 13, rue de Londres.
Passier (Alphonse), sous-chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, 7, impasse Royer-Collard.
Paul (docteur Constantin), 45, rue Cambon.
Paul (Mme Constantin), 45, rue Cambon.
Paul (Hermann), peintre, 45, rue Cambon.
Paumier, architecte, 34, avenue de Villiers.
Peguillet, 22, rue Bonaparte.
Peigney, architecte diplômé par le Gouvernement, 28, rue Monge.
Pereire (Émile), 10, rue de Vigny.
Pereire (Mme Émile), 10, rue de Vigny.
Pereire (Mlle Sarah), 10, rue de Vigny.

Pereire (Maurice), 10, rue de Vigny.
Pereire (Henry), administrateur des chemins de fer du Midi, 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mme Henry), 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mlle Jenny), 33, boulevard de Courcelles.
Pereire (Mme Vve Isaac), 35, faubourg Saint-Honoré.
Peter (Albert), rue des Vignes, à Nogent-sur-Marne (Seine).
Peyre, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas, 42, rue Jacob.
Peyré (Emile), architecte, 124, avenue Malakoff.
Picard (Paul), professeur, 226, boulevard Saint-Germain.
Picart (Gustave), propriétaire, 20, rue Chaptal.
Picq, architecte du canal de Suez et de Panama, 14, rue Lafayette.
Piéchaud, 8, rue de Tournon.
Pierson (Albert), 16, rue Moncey.
Piperaud, conseiller municipal, 24, rue Pavée-au-Marais.
Planat (Paul), rédacteur en chef de *la Construction moderne*, 94, rue de Rennes.
Poubier (A.), 25, rue Louis-le-Grand.
Pourlier, chef à la comptabilité de la Préfecture de Police, 65, boulevard Saint-Michel.
Prat (Henry), 11, rue de la Vieuville.
Proth (Mario), homme de lettres, 21, rue Visconti.
Proust, député, président de l'Union Centrale des Arts décoratifs et de la Commission des Monuments historiques, 32, boulevard Haussmann.
Pulligny (Vicomte de), de la Commission d'inventaire des Richesses d'Art.
Puvis de Chavannes, peintre, 11, place Pigalle.

Questel (Charles), architecte, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes, 135, boulevard Saint-Germain.

Rabeau, sous-directeur du Crédit Lyonnais, 38, rue de Turin.
Ramousset, architecte expert, 9, rue d'Obligado.
Raulin, architecte du Gouvernement, 57, rue de Lille.
Ravaisson, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie de sciences morales et politiques, 11, quai Voltaire.
Read (Charles), membre de la Société nationale des Antiquaires de France, 2, boulevard Saint-Germain.
Regamey (Félix), inspecteur de l'enseignement du dessin, 6, rue Coetlogon.
Reinach (Joseph), directeur de la *République française*, 6, avenue Van-Dyck.
Reinach (Salomon), conservateur adjoint au musée de Saint-Germain (Seine-et-Oise), 31, rue de Berlin.
Rendu (Gustave), 5 *bis*, rue du Cirque.
Rey, 8, rue Sainte-Cécile.
Rey, architecte, 7, rue Nicole.
Reynaud (Ch.), architecte, 7, rue Villedo.
Rèyré (Alfred), 34, rue de Châteaudun.
Rhoné (Arthur), correspondant du Comité de conservation des monuments de l'art arabe au Caire, 10, rue du Pré-aux-Clercs.

Rhoné (Raoul), 18, rue Duphot.
Richemont (Alfred de), peintre, 27 *bis*, rue Bayen (Ternes).
Rigot, 48, rue des Boulets.
Richardière, architecte diplômé par le gouvernement, 98, rue du Cherche-Midi.
Robert-Degresme (Auguste), 18, rue Saint-Sulpice.
Robida, directeur de la *Caricature*, 7, boulevard de Calais (Argenteuil).
Rochet (Justin), architecte du Gouvernement, 76, boulevard Saint-Germain.
Roger (Ferdinand), 145, rue Saint-Dominique.
Roll, peintre, 53, rue Brémontier.
Roll, 73, avenue Niel.
Ronchaud (de), administrateur des musées nationaux, au palais du Louvre
Rondeleux (Paul), 9, rue du Quatre-Septembre.
Rondeau (Dr), 34, rue de la Pompe.
Rose (Albert), 21, place du Marché-Saint-Honoré. — Au ministère des Travaux publics.
Rosières (Raoul), homme de lettres, à Meulan (Seine-et-Oise).
Rozan (Jules), étudiant en médecine, 16, rue Cuvier.
Rothschild (baron Alphonse de), membre de l'Institut, 2, rue Saint-Florentin.
Rougé (vicomte Jacques de), 35, rue de l'Université.
Roussel (Henry), 32, rue des Poissonniers.
Rouyrre (Henri), entrepreneur de maçonnerie, 80, avenue de Breteuil.

Sabine, architecte, directeur de l'*Architecte*, 16, avenue Niel.
Sabran (Mlle), 20, rue Oudinot.
Saint-Agnan Boucher (Mme), 34, rue de Châteaudun.
Saint-Senoch (Edgard de), 55, rue de Rome.
Saint-Vidal (Francis de), sculpteur, 61, avenue Wagram.
Saintin, 56, rue du Rocher.
Saisset (Ed.), inspecteur des chemins de fer du Nord, 111, boulevard Magenta.
Salada, agent de change, 7, rue Auber.
Salis (Rodolphe), directeur du *Chat noir*, 12, rue de Laval.
Sallé (Edmond), 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.
Salleron, architecte de la Ville, 15, rue Portalis.
Salleron, architecte diplômé par le Gouvernement, 26, rue de Lisbonne.
Salvan, architecte, 49, boulevard Beauséjour, Passy-Paris.
Sanson, architecte, 48, rue d'Anjou-Saint-Honoré.
Sautai, peintre, 74, rue Notre-Dame-des-Champs.
Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement, 23, rue Bellefond.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Académie des inscriptions, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
Schmidt (Henri), architecte, 18, rue de Miromesnil.
Schopp, 17, quai Voltaire.
Sedille (Paul), architecte, 28, boulevard Malesherbes.
Sedille (Mme Paul), 28, boulevard Malesherbes.

Sellier, président de la Société « Le Vieux Montmartre », 11, rue de La Vieuville.
Servant (G.), expert en bronzes et objets d'art, 61, rue de Saintonge.
Sevitz, antiquaire, 3, rue de l'Abbaye.
Sichler (Léon), artiste et homme de lettres, 16, rue de Seine.
Siffait de Montcourt, 34, rue Washington.
Simon (Ad.), céramiste, 42, avenue de Ceinture, à Enghien (Seine-et-Oise).
Simonet (E.), 60, avenue de Breteuil.
Sisson (Th.), professeur, 154, boulevard Malesherbes.
Société nationale des Architectes, 3, rue de Lutèce.
Société des Parisiens de Paris (M. Degeorge, trésorier), 151, boulevard Malesherbes.
Sœhnée, professeur au lycée Henri IV, 342, rue Saint-Honoré.
Sonnet (Alfred), 72, boulevard Latour-Maubourg.
Sorge (Mme), 82, rue du Ranelagh, Passy.
Soulé (Lucien), 5, rue de Belleyme.
Souviron, secrétaire du Conseil municipal, 7, rue Viollet-le-Duc.
Soyer (Eugène), 28, boulevard Malesherbes.
Storck (J.-Justin), 24, rue de l'Abbé-Grégoire.

Taffanel (Paul), 8, avenue Gourgaud.
Taillebois (E.), membre de plusieurs Sociétés savantes, 40, rue Sainte-Anne.
Taisne (Louis), architecte, 51 *bis*, rue Sainte-Anne.
Tandon, 120 *bis*, avenue de Neuilly.
Tassin, 28, rue d'Alésia.
Templier (Armand), 24, boulevard Saint-Michel.
Terrade (Albert), 13, rue de Jouvencel, à Versailles (Seine-et-Oise).
Texier (E.), statuaire, 15, rue Godot-de-Mauroy.
Teyssier (H.), 93, rue Saint-Lazare.
Teyssière (Mme de), 12, rue des Réservoirs, à Versailles (Seine-et-Oise).
Thery (Edmond), homme de lettres, 45, rue de Douai.
Thiboust (Georges), 3, rue Guichard.
Thiébault, sculpteur, 73, avenue de Versailles (Auteuil).
Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'école des Beaux-Arts, 24, rue d'Assas.
Thoury (Gustave de), architecte, 43, rue de Douai.
Thuillier (Louis), 16, rue Pernéty.
Tournade, architecte, 1, rue de Lille.
Tourneux (Maurice), homme de lettres, 14, rue du Cardinal-Lemoine.
Trélat (Emile), directeur de l'Ecole spéciale d'architecture, boulevard du Montparnasse, 136.
Triboulet, architecte, 4, quai du Marché-Neuf.

Uberti, architecte, 27, rue de la Gaîté.
Uchard, architecte de la Ville, 35 *bis*, rue de Fleurus.

Vacquerie, homme de lettres, directeur du *Rappel*, 18, rue de Valois.
Vaillant, architecte, 108, avenue de Villiers.

Vandal, auditeur au Conseil d'Etat, 1, rue François Ier.
Van Dorsser, 33, rue Madame.
Varat, 17, boulevard de la Madeleine.
Vassard, négociant, 11, rue de Cambrai.
Vaudoyer (Alfred), 132, avenue de Villiers.
Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, 116, rue de Grenelle.
Vaureal (Henri de), statuaire, 7 *bis*, boulevard Lannes.
Vauthier (André), grand prix de Rome, ancien graveur du Timbre, 42, rue Barbet-de-Jouy.
Vaux (Ludovic de), 5, rue de Mailly.
Vente de Francmesnil, 33, chaussée d'Antin.
Verhaeghe, architecte, 16, rue des Saints-Pères.
Véron-Faré (Jules), artiste peintre, 41, rue de la Tour-d'Auvergne.
Viatte (Henri), receveur des finances, à Vire (Calvados).
Vidart (Charles Albert), maire de Divonne ; à Paris, 4, boulevard des Italiens.
Viée (Camille), architecte, 8, rue Bonaparte.
Villard (Th.), ingénieur, conseiller municipal de la ville de Paris, 38, boulevard Malesherbes.
Vitu, homme de lettres, 36, avenue de Wagram.
Vuagneux (Henri), 14, rue Moncey.

Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au palais de l'Institut.
Wallon (Paul), architecte diplômé du Gouvernement, secrétaire général de la Société centrale des Architectes, 1, rue Gay-Lussac.
Wathelet (Alfred), avocat, 3, rue Casimir-Delavigne.
Wislin (Charles), peintre, licencié en droit, 26, avenue de Wagram.

Yvon, peintre, professeur à l'école des Beaux-Arts, 156, rue de la Tour (Passy).

Zeller (Berthold), maître de conférences à la Sorbonne, 22, rue Soufflot.

ÉCHANGES

Journal des Arts. Directeur : M. Dalligny.
Courrier de l'Art. Directeur : M. Paul Leroi.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France.
— *de la Société historique de Pontoise et du Vexin*.
— *des Sciences de l'Yonne*.
— *Archéologique et Historique du Gatinais*.
— *de l'Union architecturale de Lyon*.
— *d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*.
— *d'Études des Hautes-Alpes*.
— *Archéologique de Tarn-et-Garonne*.

TABLE DES GRAVURES

GRAVURES ET PLANCHES

DESSINS DE M. CHARLES NORMAND OU GRAVÉS SOUS SA DIRECTION

FRONTISPICE NON NUMÉROTÉ : Bureau des Marchands drapiers de Paris.

EAU-FORTE

Pages

VUE DE L'HÔTEL DE CLUNY. — Extrait de la *Monographie* de l'hôtel de Cluny, par M. Charles Normand. 109

SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. — Bas-relief funéraire de Maître Henri Rousseau, avocat au Parlement. Dessin de M. Chardin (fig. 1). 25

LOUVRE. — Colonne et cul-de-lampe des dernières fouilles du Louvre (fig. 2 et 2 *bis*) 28

HÔTEL SALÉ. — Plan (fig. 4) et coupe (fig. 5) de l'escalier. Détail d'un contrefort (fig. 3) . . . . . 32 et 33

PANTHÉON. — Le Fronton de Moitte. (Ancien fronton du Panthéon.) (fig. 6). 44

DOCUMENTS SUR LE PARIS ACTUEL. — Vue du Pont-Marie. Dessin inédit de M. Lansyer. 47

HÔTEL DE SENS. — (Fig. 9) 56

HÔTEL DE BEAUVAIS. — Vu de la rue (fig. 16) 79

— Vu de la cour (fig. 10). 61

Pages

Hôtel de Beauvais. — Plan (fig. 15). 75
— Coupe (fig. 12). 69
— Coupe (fig. 13). 71
— Rampe (fig. 14). 72
— Mascaron 1 (fig. 11) 68
— Mascaron 2 (fig. 20) 107

Hôtel d'Aumont. — Façade sur la cour (Fig. 17). 83

Passage Charlemagne. — Façade septentrionale (fig. 19) . . 95

Plan des premières fouilles du vieux Louvre. — (Fig. 18) 89

Vue du Palais de Justice au xvie Siècle. — Dessin de Viollet-le-Duc (fig. 21). 111

Le Palais-de-Justice au xviiie siècle. — Dessin de Guilhermy (fig. 22). 115

Coupe du Cloitre des Billettes. — Dessin de Vacquer (fig. 23). 123

Exemple d'affiche agaçante. — Maison à Rouen avec des affiches agaçantes. Vue photographique (fig. 24). 132

Exemple d'affiche agaçante. — La même débarrassée de ses affiches agaçantes. Dessin de Sauvageot (fig. 25) 133
— Carmes déchaussés. Dessin de Jules Bouchet (fig. 26). Hors texte.

Hôtel de Beauvais. — Plan du rez-de-chaussée par Blondel (fig. 27). 162
— Plan du 1er étage, par Blondel (fig. 28). 164

Porte Saint-Denis. — Panneau du Rhin (fig. 29). 167
— Panneau de la Hollande (fig. 30 171

Colonne a Saint-Julien-le-Pauvre. — (Fig. 31). 180

La place des Victoires. — Ce qu'en ont fait les affiches agaçantes (fig. 32). Cliché photographique de M. Mareuse. . . 186

La place des Victoires. — Telle qu'elle était jadis (fig. 33). 187

Hôtel d'Aumont. — (Fig. 34) 193
— Plan de l'hôtel (fig. 35) 197
— Élévation et profil du dedans (fig. 45) 245

Le Val-de-Grace. — Fig. 36 215

Pages

Le Val-de-Grace. — La reine et sainte Anne (fig. 37) . . . 221
— Médaille d'or frappée en souvenir de la création du Val-de-Grâce (fig. 38-39) 223
— Escalier conduisant à la coupole (fig. 40). 237
Saint-Julien-le-Pauvre. — Coupe sur la longueur (fig. 41). 235
— Plan de l'église (fig. 42). 237
— Coupe sur la largeur (fig. 43). 239
— Détail (fig. 44) 243
Pont-Neuf. — Fac-similé d'un ancien dessin, d'après M. de Geymuller (fig. 46) 247
Saint-Eustache. — Fac-similé d'un ancien dessin, d'après M. de Geymuller (fig. 47) 252-53
Cloître des Billettes. — Clef de voûtes. 299

TABLE DES ARTICLES

PREMIÈRE ANNÉE 1885[1]

Pages

Statuts, Bureau, Comité. 1

Séances générales 5

Note sur la fondation de la Société et Rapport lu dans la première séance, au nom du Comité d'organisation, par M. Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement 8

Les Fragments des Tuileries, par M. Charles Garnier, de l'Institut 15

A propos des Tuileries, par M. Élysée Reclus 16

Instructions pour le classement, par M. H. Chardon. 17

Démarches du Comité pour obtenir la restauration de la porte Saint-Denis. 23

Découverte d'œuvres d'art à l'École des Beaux-Arts, par M. Eugène Muntz, conservateur de l'École. 21

Découverte de fragments du Panthéon, par M. du Seigneur. 22

Résultats obtenus par les Commissions des statuts, — du règlement, — des Tuileries, — de classement, — du bureau,

1. L'état des ressources de la Société ne permit, durant la première année, que de publier un seul fascicule, comportant une pagination distincte de ceux publiés en 1886-1887.

Une brochure intitulée : *la Société des Amis des Monuments parisiens*, par Charles Normand (in-8. Paris, 1884) a servi d'avant-bulletin lors des débuts de la Société. Elle est extraite du *Bulletin du Cercle Saint-Simon*, qui avait bien voulu offrir généreusement ses colonnes à la publication des actes de notre Société, en attendant qu'elle pût avoir son bulletin.

Pages

— de la porte Saint-Denis, — des publications, — de législation, — de l'hôtel Salé, — du Panthéon. 37

Banquet. 25

Chronique 26

Notre bibliothèque 27

Première liste de Sociétaires. 27

DEUXIÈME ANNÉE 1886-1887

Statuts. — Liste des Membres de la Société, du Bureau du Comité 1

Procès-verbaux des séances 17

Visite des Arènes de Lutèce et vœu des départements, par M. Mar'o Proth. 21

Rapport sur les travaux de la Société pendant la première année 1885, par M. Charles Normand, secrétaire général . 23

Histoire de l'hôtel Salé ou de Juigné (ancienne École centrale), par M. Sellier 3

Classement : Modèle de formulaire. — Notices de MM. Lameire, peintre, membre de la Commission des monuments historiques, Lenoir, de l'Institut, et Questel, de l'Institut . 37

Les Tuileries, par M. Ruprich-Robert, inspecteur général des Monuments historiques 40

Les Frontons du Panthéon, par M. Maurice du Seigneur. 43

Le Pont-Marie 47

Le Métropolitain, lettre par M. Charles Garnier, de l'Institut. 48

Société anglaise pour la protection des monuments, par M. Guillon 48

Relations départementales, par M. Charles Normand. . . . 49

Note de M. A. Rhoné 50

Chronique.. 52

Notre bibliothèque 53

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 mai 1886 (le Métropolitain). Note sur les séances du bureau du comité et de la commission artistique et archéologique du Métropolitain, par le secrétaire général, M. Charles Normand. 57

Pages

Le *Métropolitain* dans ses rapports avec la physionomie et les antiquités de Paris. Rapport adressé par le président de la Société, M. Charles Garnier, Président de l'Académie des Beaux-Arts 60

Lettre adressée par M. Baïhaut, ministre des travaux publics, au Président de la Société 78

Notice historique, à propos du Métropolitain, sur quelques uns des monuments des Beaux-Arts qui restent encore à détruire à Paris, par M. Charles Normand 81

A propos du Métropolitain. Chronique du vandalisme à Paris. — M. A. Rhoné 82

Compte rendu du banquet du 22 mai 1886 : Le Métropolitain. 94

Visite aux fouilles du vieux Louvre et à l'escalier Daru. Conférence de M. Guillaume ; au Diorama de Paris, par M. Charles Normand, secrétaire général ; aux Archives nationales et dans les vieux quartiers de Paris, par MM. Augé de Lassus et de Ménorval, conseiller municipal. 87

Notes pour le *Guide artistique et archéologique de Paris*, par M. Lameire, peintre, membre de la Commission des Monuments historiques 99

Chronique : le Métropolitain et la Société des Antiquaires. — Création d'une *Société des Monuments* à Rouen. — Dons faits à la Société. — Divers. — Une Maison peu connue de l'époque de la Renaissance, à Paris 100

Bibliographie 102

Membres nouveaux admis depuis la publication du deuxième *Bulletin*. 104

Promenade du 1er juin. 106

Le Métropolitain au Conseil municipal et la sauvegarde de l'aspect et des souvenirs de Paris. 114

Le Métropolitain devant la Commission des chemins de fer, à la Chambre 128

Les Affiches agaçantes, par M. Charles Garnier, de l'Institut. 129

Essai d'une chronologie de l'histoire de l'hôtel de Cluny, par M. Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement 139

La Bibliothèque et le Musée de l'Opéra, par M. Nuitter, archiviste de l'Opéra. 146

Pages

Organisation départementale : *Les Amis des monuments rouennais*. Allocutions de MM. Garnier, Despois de Folleville, Charles Normand. 151

Les Carmes déchaussés, par Albert Lenoir, de l'Institut. . 160

Hôtel de Beauvais, par François Blondel. 161

Porte Saint-Denis. Sa décoration expliquée par son architecte Blondel 166

Chronique. Bibliographie. Noms des membres nouveaux. . . 173

Le Grand Hôtel des Hautes-Alpes. 176

Assemblée générale du 29 novembre 1886 181

Création des sections d'arrondissement. Règlement. 182

Physionomie artistique de Paris; la nouvelle façade de la Gare Saint-Lazare. Lettre de M. Chales Garnier, président de la Société, au Conseil municipal. 184

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Charles Normand, secrétaire général. 189

Papport sur la situation financière, par M. Arthur Rhoné, trésorier. 200

Création de l'*Ami des Monuments*, par M. Charles Normand. — Organe du Comité des Monuments français. 202

L'Hôtel de Sens. Lettre de M. Charles Garnier au Conseil municipal. 203

Aspect de Paris. De la nécessité de protéger les constructions modernes contre certains réglements administratifs, par M. Paul Sédille 205

Les Affiches agaçantes. Lettre de M. Jules Comte, directeur des Bâtiments civils. Premiers résultats. 209

Promenade de la Société. Le Val-de-Grâce : 1° Note sur la statue de Larrey, par M. P. Marmottan ; 2° Notice historique par M. Charles Normand ; 3° Note sur les vitraux du Val-de-Grâce et Saint-Gobain, par M. Gerspach ; 4° le Val-de-Grâce, par M. Ruprich-Robert 211

Promenade aux Catacombes. — Note de M. Dunkel. 228

L'Hôtel Samuel Bernard, par M. Augé de Lassus 232

Monographie de l'Église Saint-Julien-le-Pauvre, par M. Pol Nicard 238

Pages

Les du Cerceau à propos du Pont-Neuf et de la façade de l'Église Saint-Eustache, par M. de Geymuller 249
Réimpression. — L'Hôtel d'Aumont 249
Chronique. — Bibliographie 255
Loi pour la conservation des monuments 257
Explication du frontispice : la façade du Bureau des drapiers. 261
Actes de la Société 263
Statuts de la Société. 265
Errata 271
Liste des membres et échanges. 272
Table des planches. 291
Table des articles 295

N° 24 CLE DE VOUTE
BILLETTES

FIN DU PREMIER VOLUME
DU
Bulletin de la Société des Amis des Monuments Parisiens.

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie
Rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

GETTY CENTER LINRARY